



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172480 3



*DM

MER C U R E

DE FRANCE

DE DIEU ET DU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

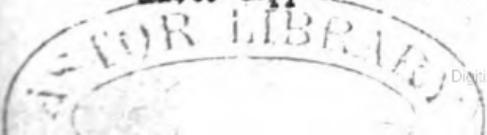
S A M E D I 6 A V R I L 1782.



A P A R I S,

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Mars 1782.

PIÈCES FUGITIVES.

<i>Vers à S. A. R. Madame la Comtesse d'Artois,</i>	3
<i>Eplere à M. Court de Gébelin,</i>	4
<i>Réflexions sur les Traisés d'Education,</i>	9
<i>Vers à Mde la Marquise de Br****</i>	49
<i>Au R. P. Théodore,</i>	50
<i>Adieux à D.... Château de M. le P. D....</i>	ib.
<i>Stances à Zémire,</i>	53
<i>Vers pour mettre au bas du Portrait de M. Noverre,</i>	97
<i>A celle qui s'y reconnoitra,</i>	98
<i>L'Innocence, Fable Orientale,</i>	99
<i>Réponse aux Réflexions sur l'Education,</i>	ib.
<i>Vers sur l'Impératrice de Russie,</i>	145
<i>— A M. de Choisy,</i>	ib.
<i>Réponse,</i>	148
<i>Vers à M. de Pastoret,</i>	193
<i>Le Fat Corrigé, Conte,</i>	194
<i>Enigmes & Logogryphes,</i>	17, 55, 110, 149, 216
NOUVELLES LITTÉR.	
<i>Traduction de Salluste,</i>	19
<i>Collection des Moralistes anciens,</i>	29
<i>Les Hommes Illustres de la Marine Française,</i>	57
<i>Les Hochets Moraux,</i>	62

<i>Géographie Comparée,</i>	65
<i>Nouveaux Essais Historiques sur Paris,</i>	69
<i>Tributs offerts à l'Académie de Marseille,</i>	75
<i>Note concernant l'Extrait du Livre de Silius Italicus,</i>	80
<i>L'Hiver, Eplere à mes Livres,</i>	111
<i>L'Anti-Méphitique,</i>	119
<i>Histoire de Miss-Elise Warwick,</i>	123
<i>Capitularia Regum Francorum,</i>	128
<i>Colomb dans les Fers,</i>	152
<i>Discours sur la Vie Religieuse,</i>	177
<i>Pièces Fugitives de M. le Mierre, de l'Académie Française,</i>	218
<i>Histoire du Grand Duché de Toscane,</i>	226

S P E C T A C L E S.

<i>Acad. Roy. de Musiq.</i>	82, 157
<i>Comédie Française,</i>	88, 132, 177.
<i>Comédie Italienne,</i>	96, 135, 184, 234
<i>Académie,</i>	38
<i>Variétés,</i>	96, 138, 188
<i>Gravures,</i>	91, 141, 190, 137
<i>Musique,</i>	93, 19
<i>Annonces Littéraires,</i>	47, 94, 142, 191, 219

A Paris, de l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
sur de la Harpe, près S. Côme, 1782.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 6 AVRIL 1782.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A M. le Duc DE CRILLON, sur la
Conquête de Minorque.*

ILUSTRE descendant d'un Héros de la France,
Qui fut de son pays & la gloire & l'appui,
Digne par sa franchise ainsi que sa vaillance,
D'être l'ami d'un Roi non moins brave que lui !

Toi, qui renverses les barrières
De Saint-Philippe & de Mahon,

Rends-nous, par tes vertus guerrières,
Le brave & généreux Crillon.

De ces lauriers, que ton modèle

Cueillit dans les plaines de Mars,

Cultive la tige immortelle

A l'ombre de tes étendards.

A 3

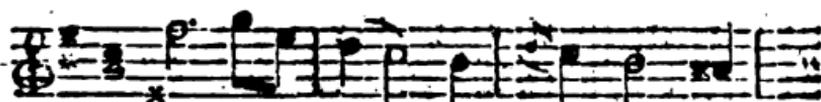
DÉJA tu combles l'espérance
 De l'Espagnol & du François,
 Et ta valeur & ta prudence
 Ont triomphé du fier Anglois.
 Ta promesse n'est pas frivole,
 Et tu t'es conduit en Crillon.
 On te croira sur ta parole
 Quand tu jureras par ton nom.
 Mais tandis qu'avide de gloire
 Tu veux, par tes fameux exploits,
 Immortaliser ta mémoire,
 Et venger ensemble deux Rois;
 Sans respecter ton grand courage,
 Un rapide & fatal boulet,
 Aveugle instrument du carnage,
 Peut renverser ce beau projet.
 Alors, étendu sur l'arène,
 On dirait de notre Héros:
 Crillon, brave comme Turenne,
 Meurt au milieu de ses travaux.
 De Mahon il fit la conquête;
 Et s'il eût succombé plus tard,
 Il auroit juré sur sa tête
 D'entrer vainqueur dans Gibraltar.

TANDIS que la belle Espagnole
 Parle du vainqueur de Mahon,
 La jeune Françoisé en raffole
 Par ses bonnets à la Crillon.

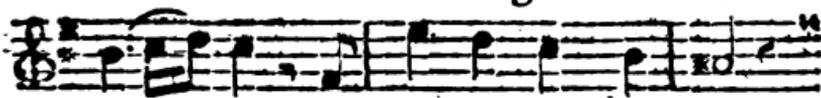
La beauté piquante & légère,
 Ornant sa tête de Rubans,
 Pour mieux enchaîner ses amans,
 Y joint les palmes de la guerre.
 Ainsi l'on doit notre pardon
 A notre amour pour la Patrie ;
 Ainsi l'on peut par la raison
 Justifier notre folie.
 Fier de tes exploits glorieux,
 Poursuis ta brillante carrière.
 Et non moins grand que tes ayeux,
 Rends-leur par ta propre lumière
 Tout l'éclat que tu reçus d'eux.

(Par M. Foix , Med.)

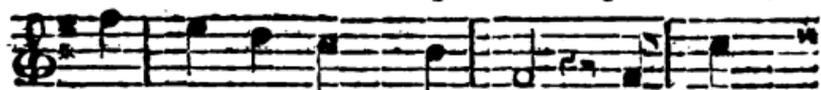
AIR DE THÉSÉE , chanté par M. LEGRÉS.



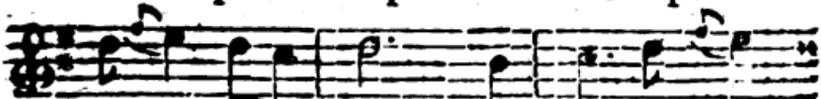
Si la belle É- glé m'est ra-



vi- e , Je ne prétends plus rien ,



Je ne prétends plus rien : Je perds



l'u- ni- que bien , Qui m'auroit fait

MERCURE



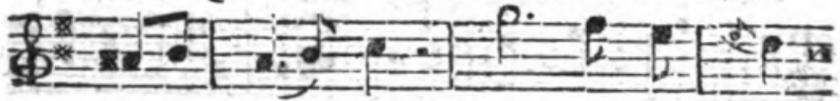
ai-mer la vi-e, Je perds



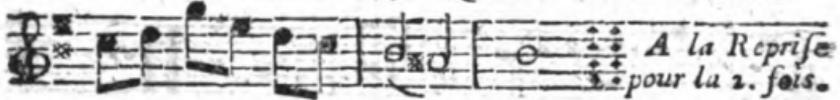
l'u-ni-que bien, l'u-ni-que



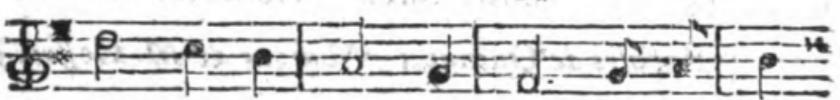
bien, Qui m'au-roit fait ai-mer



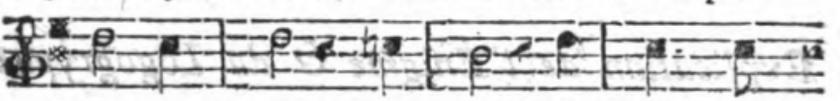
la vi-e, Qui m'au-roit fait



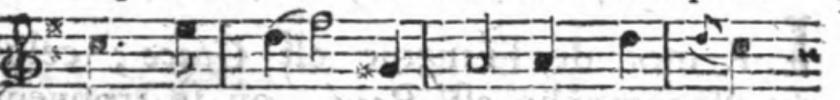
ai-mer la vi-e.



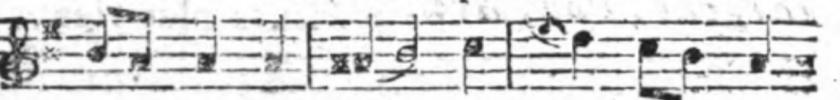
Quoi ! je li-vrois mon cœur à l'es-poir



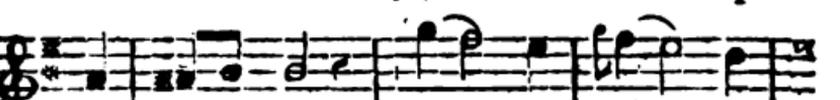
le plus doux ! Hé-las ! c'é-toit pour



la trou-ver cou-pable : A-chè-

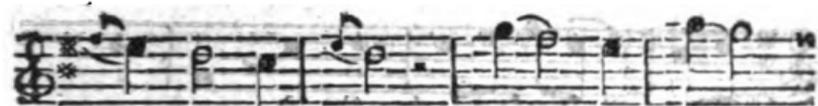


ve, accable-moi, De-stin im-pi-

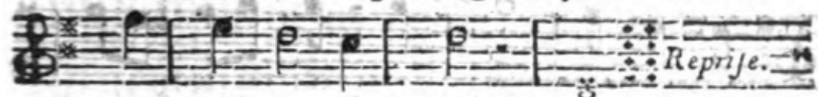


to-ya-ble ; Qu'ai-je à craindre en-

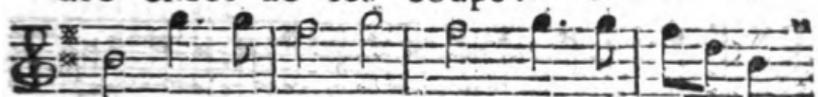
DE ROMANCIÉ.



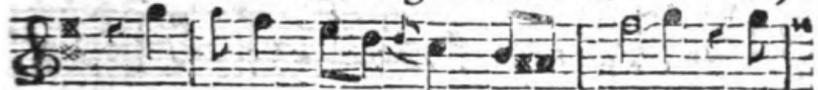
cor de tes coups? Qu'ai-je à crain-



dre encor de tes coups?



- e. Si la belle Eglé m'est ra-vi- e,



Je ne pré-tends plus rien, Je



ne pré-tends plus rien.

(Paroles de Quinault , Musique de M. Goffec.)

Explication de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de l'Énigme est *Glacé* ; celui
du Logogryphe est *Payé* , où se trouvent
eau , peu , Pau , Aye.



É N I G M E.

INCAPABLE d'orgueil on me dit suffisante ;
 Je suis par fois très-riche & ne possède rien ;
 Tout mon mérite & tout mon bien ,
 C'est d'être toujours accordante ;
 Car , pour m'expliquer sans façon ,
 On me connoît à l'unisson.

(Par M..... , à Sepeaux , près Joigny.)

L O G O G R Y P H E.

JE suis , Lecteur , ce qu'on est à tout âge ,
 Si tu me prends dans un sens général ;
 Car autrement je suis être volage ,
 Étourdi , vif , à qui tout est égal ,
 Et qui maudit sa pénible existence.

Je crois que l'on ne peut être plus malheureux.
 Tous les jours cependant des gens d'expérience
 Sont jaloux de mon sort. Il est vrai que les jeux
 Semblent sans cesse accompagner mes traces ,
 J'en conviens ; mais aussi veillent sur moi des yeux
 Qui me causent mille disgrâces.

Tu fus ce que je suis , ou bien tu l'es encor.
 Veux-tu mieux me connoître ?
 Renverse mes sept pieds , (jà tu me tiens peut-être)
 Tu trouveras le Roi des vents ;

Une chaîne à trois rangs dont se pare Angélique ;
 De Moines révérés le fondateur antique ;
 L'endroit où tristement vont les petits enfans ,
 Mais recherché sans cesse des Savans ;
 Ce qu'un Acteur de Comédie
 Débite en bonne compagnie ;
 Cet instrument qui charma les Dauphins ;
 Celle qui d'un État dirige les destins ;
 Celui qui le conduit guidé par la sagesse.
 Mais c'est assez , Lecteur , exercer ta finesse.
 Adieu , je m'en retourne au pays des Latins .

(Par M. Mesnard du Montelet.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*DISCOURS prononcés dans l'Académie
 Française, le Jeudi 21 Février 1732, à
 la réception de M. le Marquis de Condorcet.
 in 4°. A Paris, chez Demonville, Im-
 primeur de l'Académie Française, rue
 Christine.*

LES Écrivains qui possèdent plusieurs ta-
 lens , & se distinguent dans des genres qui
 paroissent opposés , nous donnent une plus
 grande idée de l'esprit humain , & semblent
 destinés à la gloire d'ajouter à son étendue.
 La perfection même , lorsqu'elle est ren-
 fermée dans un genre , peut donner à l'esprit

A v

un sentiment importun de ses bornes. Cela est vrai, surtout dans les Ouvrages philosophiques. Lorsqu'il s'agit de découvrir & de démontrer des vérités importantes pour notre bonheur, on craint toujours qu'il n'ait manqué quelque chose à celui qui n'a pas connu toutes les méthodes & n'a pas réuni toutes les lumières. Par exemple, on s'est toujours plaint de ne pas trouver dans les Sciences morales la certitude & l'évidence qui caractérisent les Sciences exactes; & quelques-uns de ces Écrivains, qui ne manquent jamais de prendre les mots pour les choses, ont transporté la langue de la géométrie dans la morale, croyant apparemment qu'elle étoit très-propre à porter la persuasion dans les âmes: ils ont pensé qu'on ne pouvoit pas résister à leur doctrine lorsqu'ils donnoient le nom de *Theoreme* à une question frivole, & qu'une conséquence absurde étoit inattaquable du moment qu'ils l'appeloient *Corollaire*. Des génies plus heureux ont laissé leur langue aux Sciences exactes, & en ont porté la précision & la lumière dans la langue des Arts & de la morale; ce moment a été celui d'une grande révolution. L'Homme de Lettres qui veut parler de nos passions, de nos vices & de nos vertus, n'a plus été réduit, ou à rajeunir, par des expressions souvent recherchées, des vérités connues de tous les temps dans la morale, ou à jeter quelques aperçus nouveaux, mais isolés, qui, ne se liant point du tout

aux vérités déjà découvertes, ne faisoient faire que des pas incertains dans la connoissance de l'homme. Presque tout le talent des moralistes, jusqu'à nos jours, se bornoit à peindre des caractères avec énergie ou avec gaîté, & à établir des maximes diverses encadrées avec art dans une phrase précise: depuis que nos Philosophes moralistes ont été en état d'observer comment, dans les Sciences exactes, les vérités s'enchaînant aux vérités, formoient une lumière qui devenoit plus pure & plus éclatante en se répandant sur une plus grande étendue, & ne laissoit aucun point obscur dans tout l'espace qu'elle avoit éclairé; des Philosophes éloquens, des Écrivains supérieurs, dont l'esprit étoit soutenu & agrandi par des méthodes semblables, ont donné des Ouvrages où ils peignent, non pas quelques caractères, mais l'homme; où nous trouvons, non pas seulement quelques maximes isolées, mais une morale entière. C'est à cette époque que le caractère de l'Homme de Lettres s'est ennobli dans l'opinion publique, & que le nom des Philosophes a été placé souvent à côté de celui des Législateurs. On ne veut pas disconvenir que cette nouvelle source de beautés & de gloire pour les esprits supérieurs, ne soit devenue une source de mauvais goût & de ridicule pour les mauvais esprits. Trop de gens ont pris les grandes questions pour de grands Ouvrages, les mots abstraits pour des idées profondes, & la prétention d'être

le précepteur du genre-humain pour la preuve du génie. C'étoit très bien fait d'attaquer de pareils ridicules ; & peut-être n'étoit-il pas très-difficile de les faire-tomber ; mais il peut se faire aussi qu'en s'opposant aux progrès de ce mauvais goût, on n'ait pas assez craint d'arrêter les progrès de l'esprit & des lumières. Quelques Hommes de Lettres qui, ne pouvant prétendre qu'au talent de bien écrire, voudroient mettre ce talent au-dessus de tout, affectent de regarder avec une sorte d'indifférence tout ce qui s'élève au-dessus des objets purement littéraires : ils font profession de croire que le talent & le goût courent trop de risques de se gâter dans les matières qui exigent de la profondeur & de l'étendue dans les idées. Ils prennent & voudroient nous faire prendre les bornes de leur esprit pour les principes du bon goût. Il doit être permis de réclamer contre ces maximes, qui pourroient bien être celles de l'impuissance. Tout n'est pas perdu, quoi qu'ils en disent, parce qu'on exige que le talent serve à étendre les lumières, & qu'on n'estime que médiocrement des Ouvrages écrits avec élégance & avec noblesse, mais où l'Auteur se montre dans tous les genres au-dessous des pensées de son siècle. Si l'on cherchoit la raison pour laquelle ces Écrivains, toujours purs & nobles, ne sont jamais sublimes, on pourroit la trouver dans cette impuissance où ils sont de s'élever à des idées qu'ils paroissent craindre si fort pour

leur talent ; qu'ils tâchent donc de s'accoutumer au malheur de voir un siècle éclairé, réserver son admiration pour des Ouvrages où toutes les beautés de l'éloquence & du style servent de moyen pour enrichir encore le trésor de nos connoissances. Boileau, qui n'étoit pas plus sévère qu'un autre pour les Ouvrages qui avoient le mérite du style, ne pensoit pas autrement que notre siècle :

Un Lecteur sage fait un vain amusement,
Et veut mettre à profit son divertissement.

Des Auteurs qui seroient au-dessus de leurs contemporains par les idées, pourroient, avec succès, faire appel à la postérité ; mais la postérité, plus éclairée encore, aura moins d'indulgence pour ceux dont l'esprit est au-dessous de leur siècle. En un mot, la gloire désormais ne peut être le partage que de ces hommes rares qui réuniront dans leurs talens toutes les forces de l'esprit humain, & porteront leurs talens sur des sujets qui intéressent l'humanité toute entière. Voilà les hommes qu'il faut encourager & récompenser par l'espérance & le don des titres & des honneurs littéraires. S'ils réunissent plusieurs genres, ils méritent plusieurs places ; car non-seulement il faut une récompense à chaque genre, mais il faut avoir égard encore à leur réunion, chose si rare & si propre à illustrer & à éclairer l'esprit humain.

La place seule que M. de Condorcet occupe à l'Académie des Sciences, annonçoit peut-être qu'il en méritoit une autre ; si, pour

y être admis, il suffit d'être un Savant, il faut encore sans doute être un Homme de Lettres distingué pour mériter d'en être le Secrétaire. Au moment où M. de Condorcet a paru dans les Sciences & dans les Lettres, les Euler & les d'Alembert l'ont mis au rang des premiers Géomètres de l'Europe, & des Littérateurs, qui se piquent sur-tout de se connoître en style, ont proposé le sien comme un modèle de bon goût, à ceux qui prenoient l'enflure pour de l'énergie, & des déclamations pour l'éloquence.

Nous parlons volontiers de ce que nous admirons & de ce que nous aimons. Il étoit naturel que M. de Condorcet parlât de la philosophie, & fâisît, pour la défendre contre ses ennemis, le moment où il pouvoit en faire entendre l'éloge à l'élite de la Capitale assemblée. L'objet de son Discours est donc de prouver que, de nos jours, des méthodes plus simples & plus sûres ont fait faire aux Sciences des progrès que rien ne peut suspendre, & qui s'accroîtront de siècle en siècle; qu'il n'est point de vérités stériles, & que chaque découverte est un bienfait pour l'humanité; que la morale & les mœurs se perfectionnent comme toutes les Sciences, & par les mêmes causes; qu'enfin, la Philosophie, loin de nuire aux Beaux-Arts, leur crée de nouvelles sources de richesses, & découvre, pour ainsi dire, de nouveaux mondes, lorsque les Beaux-Arts ont épuisé toutes les images du monde connu.

On voit que le sujet du Discours de M. de Condorcet, dans sa partie du moins la plus importante, est précisément le même que celui du fameux Paradoxe qui commença la gloire & les malheurs de Rousseau de Genève; ce fut encore le sujet du Discours de Réception à l'Académie Française, d'un Homme de Lettres * qui écrit trop peu, sans doute, mais assez cependant pour être distingué par le talent de rendre avec grâce des idées à la fois profondes & naturelles. Un sujet traité si souvent, annonce peut-être que la question n'est pas encore tout-à-fait décidée, & l'on aime à voir ces grandes questions se renouveler de temps en temps. Les faits & les observations se multiplient dans les intervalles; l'esprit de parti, l'amour-propre & l'amour de la dispute se modèrent & se calment; on cherche la vérité avec plus de bonne-foi & avec plus de moyens de la découvrir.

Rousseau de Genève, qui n'avoit rien de commun avec les autres ennemis de la Philosophie, fut bien loin de contester les progrès des Sciences dans notre siècle; il n'eût pas l'injustice & la mauvaise foi d'en refuser la gloire à cet esprit philosophique, aussi propre à enrichir les Lettres qu'à étendre les Sciences. Rousseau de Genève auroit pu dire, comme M. de Condorcet :

* M. Suard.

« Cette union entre les Sciences & les Lettres, est un des caractères qui devoient distinguer ce siècle, où, pour la première fois, le système général des principes de nos connoissances a été développé, où la méthode de découvrir la vérité a été réduite en art, &, pour ainsi dire, en formules; où la raison a enfin reconnu la route qu'elle doit suivre, & saisi le fil qui l'empêchera de s'égarer. Ces vérités premières, ces méthodes répandues chez toutes les Nations, & portées dans les deux Mondes, ne peuvent plus s'anéantir. Le genre-humain ne reverra plus ces alternatives d'obscurité & de lumière auxquelles on a cru long temps que la Nature l'avoit éternellement condamné. Il n'est plus au pouvoir des hommes d'éteindre le flambeau allumé par le génie, & une révolution dans le Globe pourroit seule y ramener les ténèbres. . . . Chaque siècle ajoutera de nouvelles lumières à celles du siècle qui l'aura précédé, & ces progrès, que rien désormais ne peut arrêter ni suspendre, n'auront d'autres bornes que celles de la durée de l'Univers. . . . A mesure que les lumières s'accroissent, les méthodes d'instruire se perfectionnent; l'esprit humain semble s'agrandir & ses limites se reculer. Un jeune homme, au sortir de nos Écoles, réunit plus de connoissances réelles que n'ont pu en acquérir, par de longs travaux, les plus grands génies, je ne dis pas de l'antiquité, mais du dix-septième siècle. Des méthodes toujours plus étendues se succèdent & rassemblent, dans un court espace toutes les vérités dont la découverte avoit occupé les hommes de génie d'un siècle entier. Dans tous les temps l'esprit humain verra devant lui un espace toujours infini; mais celui qu'à chaque instant il laisse derrière soi, celui qui le sépare des temps de son enfance, s'accroîtra sans cesse. »

Tous les traits de ce tableau, précis &

fermes, annoncent un homme qui possède parfaitement les choses dont il parle, & qui peut donner à l'instant les preuves des faits qu'il affirme ; on croit entendre un Architecte qui développe le plan d'un édifice qu'il a élevé. Nous avons vû des Hommes de Lettres tracer de magnifiques descriptions de toutes les Sciences sans en posséder aucune ; mais leur ignorance étoit ce que l'on voyoit le mieux dans leurs tableaux.

Peut-être M. de Condorcet ne devoit-il pas dire que la méthode de découvrir la vérité a été réduite *en formules*. Ce mot de *formule* ne paroît convenir qu'à l'art du syllogisme, à la méthode d'Aristote, qui n'a fait découvrir aucune vérité. Celle des Philosophes de nos jours n'est pas différente de l'instinct qui fait le bon sens du peuple, & de celui qui fait le génie de l'Orateur & du Poète. Jusqu'à notre siècle on avoit eu la logique d'Aristote & de Descartes. Locke & l'Abbé de Condillac nous ont donné la logique de la Nature. Je sais qu'il est des gens qui n'en conviennent pas, mais Voltaire & les premiers hommes du siècle en sont convenus. D'ailleurs, ceux qui estiment peu Locke & l'Abbé de Condillac, ne font pas grand cas de la meilleure méthode ; & ils peuvent avoir leurs raisons. En effet, lorsqu'on n'a point d'esprit, il est assez inutile d'avoir une méthode qui apprenne à le diriger ; & il est démontré qu'on peut,

sans méthode & sans esprit, faire des Journaux, des Almanachs & des Affiches.

On a quelque peine à croire qu'un jeune homme, au sortir de nos écoles, ait plus de connoissances réelles que des hommes tels que Pascal, dans le siècle de Louis XIV. Je fais que c'étoit le siècle des grands talens plutôt que des lumières; mais dans nos écoles un jeune homme entend parler des découvertes de Newton, & ne les connoît guère ou les connoît bien mal. C'est toujours beaucoup que les découvertes & les connoissances du siècle soient déjà dans nos écoles; elles n'y pénédroient pas sitôt autrefois.

« Ces Sciences, presque créées de nos jours, dont l'objet est l'homme même, dont le but direct est le bonheur de l'homme, n'auront pas une marche moins sûre que celle des Sciences physiques; & cette idée si douce que nos neveux nous surpasseront en sagesse comme en lumières, n'est plus une illusion.

En méditant sur la nature des Sciences morales, on ne peut en effet s'empêcher de voir qu'appuyées, comme les Sciences physiques, sur l'observation des faits, elles doivent suivre la même méthode, acquérir une langue également exacte & précise, atteindre au même degré de certitude. Tout seroit égal entr'elles pour un être qui, étranger à notre espèce, étudieroit la société humaine comme nous étudions celle des castors ou des abeilles; mais ici l'Observateur fait partie lui-même de la société qu'il observe, & la vérité ne peut avoir que des juges ou prévenus ou séduits. »

On sent combien ce rapprochement est

ingénieux, & combien il rend l'idée plus sensible à l'imagination.

M. de Condorcet dit ailleurs, que *la vertu n'a besoin de s'élever au-dessus de la Nature que lorsqu'elle lutte à la fois contre les passions & l'ignorance; que les lumières rendent les vertus faciles, que l'amour du bien général, & même le courage de s'y dévouer, est, pour ainsi dire, l'état habituel de l'homme éclairé.*

Il attaque cette opinion commune de tous les âges du monde, que *la Nature humaine dégénère & se dégrade sans cesse, & paroit croire que c'est avec injustice que tous les siècles s'accusent d'être plus corrompus que ceux qui les ont précédés.*

Voilà des propositions qui sont absolument opposées à celles que Jean-Jacques a soutenues dans la plupart de ses Ouvrages. Il faut observer qu'avant Rousseau, presque tout le monde, tout en croyant que les lumières perfectionnent les mœurs, se plaignoit de voir nos mœurs se corrompre tous les jours davantage au milieu des progrès de nos lumières. Ce n'est guere que depuis son paradoxe, qu'on a commencé à faire l'éloge des vertus du siècle. Ainsi, ceux qui l'accusent de n'avoir débité que des sophismes sur cette matière, lui doivent au moins l'avantage d'être plus conséquens eux-mêmes.

Pour établir son opinion, M. de Condorcet oppose au tableau des mœurs des siècles précédens, le tableau de la plupart des Lois &

des Institutions bienfaisantes, dont nous sommes redevables à nos lumières : l'abolition de la torture, celle de la main-morte, l'établissement de M. l'Abbé de l'Épée pour les sourds & muets, &c. &c. On voit que M. de Condorcet se plaît à retracer en détail tout ce que nous devons à la Philosophie ; & n'être pas touché de ce tableau, ce seroit être bien ingrat pour tous les biens que l'on fait à la patrie & à l'humanité. Mais M. de Condorcet nous permettra de lui dire, que ces Lois, ces Institutions qui prouvent nos lumières, n'attestent rien en faveur de nos vertus. Ce n'étoit pas la cruauté, par exemple, c'étoit l'ignorance qui avoit établi l'usage atroce & absurde de la torture. Il est important dans cette question, de ne pas confondre les vices qui naissent des fausses opinions & de l'ignorance, avec les vices qui naissent des passions naturelles exaltées dans la société. Il suffit de s'éclairer pour se corriger des premiers : un bon raisonnement peut faire tomber le poignard des mains du fanatique, peut faire graver des Lois sages & bienfaisantes dans un Code où l'on ne lisoit que des Lois absurdes & barbares. Il est tout simple que l'esprit ait cet empire sur l'esprit, & que les vérités effacent les erreurs. Mais les vices qui naissent des passions naturelles, n'obéiront point de même à la voix de la Philosophie : il ne lui a pas été donné de balancer les impressions faites sur nos sens, d'être plus puissante sur nos ames que tous

les objets de seduction dont la société nous environne. Les progrès mêmes par lesquels on arrive aux siècles de la Philosophie, développent & irritent toutes les passions, donnent à l'homme une sensibilité plus exquise & plus inquiète, un besoin plus continu de jouissances variées: c'est lorsque la voix des Philosophes commence à se faire entendre, qu'on est le plus incapable de profiter de leurs leçons. Peut-être il suffit de connoître la vertu pour l'aimer; mais suffit-il de l'aimer, de l'adorer même, pour lui soumettre tous les vœux de son cœur, pour donner aux sacrifices qu'elle exige, une préférence continuelle sur les plaisirs que nos passions demandent & que le monde nous offre? Eh! qui ne seroit vertueux, si, pour l'être, il suffisoit d'aimer la vertu? Qui de nous n'a pas élevé quelquefois les desirs de son ame vers un modèle de perfection que son imagination contemploit avec amour? Qui de nous n'a pas formé des plans de sagesse & de conduite, où le bonheur devoit être le prix de toutes les vertus, & qui ont été s'évanouir dans les tourmens des passions, ou dans les regrets & la honte des faiblesses? Chaque homme devoit trouver un appui & un modèle dans le spectacle des mœurs publiques, & il y trouve tous les objets & tous les exemples de la corruption: Que la Philosophie découvre donc les moyens de donner à des hommes d'une organisation sensible & délicate, assez de force pour résister à des vices que les arts & le génie même

ont embellis par les inventions & les travaux de plusieurs siècles. Un tel prodige n'est pas en son pouvoir. Tandis qu'elle occupera les esprits de ses recherches & de ses découvertes, la Société continuera de porter ses passions & ses vices dans les âmes. Tandis que la morale se perfectionnera toujours d'un côté, les mœurs, d'un autre côté, se corrompent toujours davantage : il viendra même une époque, où il ne sera pas rare de trouver dans les mêmes personnes, la morale la plus pure & les mœurs les plus corrompues, de beaux discours, & une conduite vile & abjecte. Alors des esprits accoutumés à porter leur humeur & leurs passions dans les méditations les plus profondes, aussi implacables à leurs propres vices qu'aux vices de leur siècle, s'indigneront de cette alliance, & ne pardonneront pas à la Philosophie de ne leur avoir pas donné toutes les perfections qu'elle leur a fait connoître; ils s'en prendront à elle des désordres qu'elle est impuissante à réprimer; ils lui reprocheront de faire naître tous les vices qu'elle ne peut pas étouffer, d'étrouffer toutes les vertus qu'elle ne peut pas faire naître; ils la chargeront de tous les crimes des hommes corrompus qui parlent son langage; & l'Europe étonnée s'entendra dire par un Philosophe, que la Philosophie qu'elle cultive avec tant de soin & avec tant d'espérances, n'est bonne qu'à préparer la ruine des mœurs & à précipiter la chute des Empires.

Voilà le sophisme sur lequel est fondé tout le paradoxe de Rousseau. Il eut tort ; mais s'il y a quelque vérité dans les réflexions que nous venons de faire, on a eu tort aussi contre lui. La perfection de la morale ne prouve pas & ne produit pas même celle des mœurs.

Il seroit intéressant d'examiner si les erreurs de l'ignorance, si les fausses opinions dont la Philosophie peut nous délivrer, ne sont pas plus contraires encore à l'ordre des Sociétés, & ne font pas plus de mal aux hommes que les vices qui naissent du désordre des passions & de l'excès des jouissances. La question prend un nouvel intérêt sous ce nouveau point de vue, & c'est le seul sous lequel il puisse être utile de l'examiner aujourd'hui : si elle étoit une fois décidée, on pourroit savoir plus aisément jusqu'à quel point tous les siècles ont eu tort ou raison de se croire plus corrompus que ceux qui les avoient précédés.

De ce que cette plainte s'est fait entendre toujours, M. de Condorcet paroît en conclure qu'elle n'a jamais été fondée. Cette injustice éternelle des hommes contre eux-mêmes seroit pourtant une chose fort extraordinaire. Transportons-nous au siècle où cette plainte a été exprimée avec le plus d'énergie par un Poète Philosophe. Horace avoit-il tort de dire :

Ætas parentum, pejor avis, tulit

Nos nequiores, mox daturos

Progeniem vitiosorem.

Le siècle d'Auguste, plus corrompu que celui qui l'avait précédé, ne fit-il pas naître les horreurs & les infamies du règne des Tibère, des Caligula, des Claude & des Néron? Les vers d'Horace semblent être un résultat historique de tous les temps dont il parle. Je crois qu'en général, ces plaintes ont été fondées chez les anciens. Établies par des Législateurs moralistes, les Républiques de l'antiquité, dans les temps voisins de leur origine, offrent un tableau de mœurs dont il est difficile de n'être pas touché, pour peu que l'on ait conservé le goût des choses simples & honnêtes. Ces Législateurs n'avoient point eu sans doute le projet insensé d'arrêter dans l'homme & dans les Sociétés, ce mouvement éternel qui les emporte vers un accroissement de bonheur; mais ils eurent une idée bien sublime; la Nature semble avoir placé la source du bonheur dans les sens; ils la transportèrent, pour ainsi dire, dans l'âme, dont les affections sont l'origine de toutes les vertus sociales. Ils donnèrent à l'homme des desirs & des voluptés qui naissoient de l'amour de la gloire, de l'amour de la patrie, de la tendresse paternelle, de la piété filiale. Aussi admirables dans l'exécution que dans le plan, ils inspirèrent ces vertus à l'homme, par les mêmes moyens que la nature emploie pour lui inspirer

inspirer des passions : les impressions faites sur les sens. De quelque côté qu'il tournât ses regards dans sa patrie , le citoyen voyoit par tout des exemples & des récompenses des sentimens qu'il devoit avoir. Les images de leurs vertus étalées dans les jours de plaisir , formoient les plus beaux spectacles de ces Républiques , & les Héros & les Magistrats naissoient & se formoient au milieu de ces augustes fêtes. C'est ainsi qu'ils parvinrent à faire ambitionner aux premiers citoyens, comme leur bonheur & leur gloire , cette pauvreté dure , à laquelle toutes les Sociétés condamnent les trois quarts de ceux qui les composent. Je fais qu'il faut quelque courage pour rappeler encore ces exemples de l'antiquité , cités jusqu'au dégoût par des pédants , & que des esprits aimables ont tâché de rendre ridicules. Un vers heureux se présente facilement à la mémoire ; on me dira peut-être :

Est-ce vertu ? C'étoit pure ignorance.

je trouverai le vers très-agréable , & le *mondain* une pièce charmante. Mais je répondrai que lorsqu'on ignore les richesses , on ne s'avise point d'honorer la pauvreté ; que Lycurgue , qui avoit voyagé chez des peuples corrompus par les richesses , avoit eu le moyen de les connoître ; que Fabricius avoit sous ses yeux l'or qu'il ne voulut pas recevoir ; & qu'enfin le résultat le plus phi-

N^o. 14, 6 Avril 1782.

B

losophique & le plus profond sur les effets des richesses & de la pauvreté, se trouve dans ce mot de Curius : *J'aime mieux commander à ceux qui ont de l'or que d'en avoir moi-même.* Mais ces institutions si pures & si saintes, étoient une lutte continuelle contre la nature, & même contre les progrès de la Société; elles devoient s'affoiblir de siècle en siècle, & laisser pénétrer enfin les richesses, les voluptés, les vices & les malheurs. On voit donc que chaque siècle s'accusoit avec justice de perdre quelque chose de la pureté des institutions de la République; cette plainte chez les anciens étoit donc le cri des consciences qui rendoit témoignage à la vérité.

On a beaucoup répété cette plainte parmi nous. Je ne crois pas que ce soit avec autant de raison. Nos Moralistes, imitateurs comme nos Orateurs & nos Poètes, ont redit ce que disoient les Moralistes de la Grèce & de Rome; mais il leur seroit difficile de marquer dans notre Histoire, une époque où la Nation ait eu les vertus dont les Anciens déploroient la perte. Nos ancêtres avoient peut-être moins de vices, mais ils avoient plus de ces préjugés qui font commettre & consacrer beaucoup de crimes. Tout ce que l'on peut croire à cet égard, c'est qu'avec plus de lumières sur les moyens d'acquérir de bonnes mœurs, & un sentiment plus vif de la nécessité d'en avoir, sous

peine d'être malheureux, nous avons plus de passions, plus de goûts & plus d'habitudes qui nous en éloignent; c'est que ce grand ouvrage, préparé par la Philosophie, ne peut être achevé que par la Puissance souveraine, & que cette gloire, la plus belle de toutes, doit être la récompense des vertus & du génie d'un Monarque.

M. de Condorcet croit les progrès de la Philosophie aussi utiles aux beaux Arts qu'à la Morale; & ici ses idées nous paroissent neuves, & ses preuves invincibles.

« Loin que les progrès de la raison soient contraires à la perfection des beaux Arts, si ces progrès pouvoient s'arrêter, si nous étions condamnés à ne savoir que ce qu'ont su nos pères, ces Arts seroient bientôt anéantis; car, puisqu'ils sont fondés sur l'imitation, comment pourroient-ils ne pas s'arrêter, ne pas déchoir, si les objets qu'ils doivent peindre ne se multiplioient pas sans cesse, si, toujours mieux observés & mieux connus, ces objets ne présentoient pas au génie de nouvelles nuances, des combinaisons nouvelles? Pourquoi le règne de l'Éloquence & de la Poésie a-t-il été si court dans la Grèce & dans Rome? C'est que celui des Sciences n'a pas été prolongé. Leurs Poètes, à qui la Philosophie ne fournissoit plus d'idées nouvelles, ne furent bientôt que des imitateurs foibles ou exagérés des anciens Poètes. Leurs Littérateurs ne furent que commenter dans des phrases cadencées avec art, les maximes de l'Académie ou du Portique. L'empire des Lettres sera plus durable parmi nous, parce que chaque âge, marqué par des vérités nouvelles, ouvrira au talent du Poète ou de l'Orateur de nou-

velles sources de beautés. Ces grands phénomènes, qui ont frappé les regards des premiers hommes & réveillé le génie des premiers Inventeurs des Arts, n'offriroient à leurs successeurs que des peintures usées qu'il ne seroit plus au pouvoir du talent d'animer ou de rajeunir, si les Philosophes, en déchirant le voile dont les fables & les systêmes ont si long-temps couvert la vérité, n'avoient montré aux yeux du Poète un nouveau Monde agrandi par leurs découvertes. Dans des siècles livrés à l'erreur, Ovide & Lucrece ont embelli des couleurs de la Poésie les systêmes de Pythagore & les rêves d'Épicure. La loi éternelle de la Nature nous est-elle enfin révélée ? Voltaire saisit ses pinceaux ; il peint avec la palette de Virgile le tableau de l'Univers tracé par le compas de Newton. »

Que l'on compare ces vûtes à tout ce qu'on a écrit sur les causes de la décadence du goût & des arts chez les Anciens, on sentira combien un esprit philosophique est au-dessus de tous ces Rhéteurs qui se croient des Quintiliens, parce qu'ils ont cité quelquefois des phrases *des institutions de l'Orateur* ; qui pensent qu'on ne peut conserver le goût des Anciens qu'en rebattant perpétuellement leurs idées & leurs images. Si l'on remarque dans quel genre se sont distingués les Écrivains de notre siècle, que l'opinion générale met au rang des plus grands Écrivains de l'antiquité, on verra qu'ils ont signalé leurs talens dans des genres que, jusqu'à nos jours, on croyoit étrangers à l'Éloquence,

On est étonné que M. de Condorcet, qui croit la Philosophie si utile à l'Orateur & au Poète, ait dit un peu plus haut qu'elle rend les langues moins hardies & moins figurées. Cela arrive, dit-il, parce qu'on apprend à mettre plus de précision & plus de clarté dans les idées. Les langues sont hardies & figurées lorsque, les mêmes expressions rendent à-la-fois des idées de l'esprit & des images de la Nature; mais comment la précision & la clarté des idées empêcheroient-elles de voir leur rapport avec les objets que le tableau de la Nature offre à nos yeux? Je croitais le contraire; je penserois que mieux on verra une idée sous toutes les faces, & plus l'imagination sera prompte à rappeler tout ce qui ressemble à cette idée. Montaigne veut définir le despotisme; à force s'approfondir l'idée qu'il s'en est faite, elle se présente à son génie avec tant de clarté, qu'elle n'est plus qu'une grande image; il trace cette image, & il a fait connoître la nature d'un Gouvernement. Dans la première partie de la profession de foi du Vicaire Savoyard, Rousseau rassemble les plus fortes preuves qu'on ait jamais données de l'existence de Dieu. A mesure qu'il développe ces preuves, tirées du bel ordre & de l'enchaînement de toutes les parties de l'Univers, son imagination saisie du spectacle magnifique qu'elles lui présentent, ne voit plus que des tableaux dans sa démon-

tration; il se passionne sans cesser d'être Philosophe; il peint tout ce qu'il analyse; son langage s'élève à mesure que la force de ses preuves semble l'approcher du trône de la Divinité: bientôt on croit entendre les Cantiques des Prophètes.

On cite perpétuellement l'exemple de Fontenelle pour prouver que les Philosophes manquent toujours d'imagination; j'aimerois autant qu'on citât Homère & le Tasse pour prouver que les Versificateurs en ont toujours.

Mais une observation qui n'a pas été faite encore, ce me semble, c'est que c'est dans les temps sur-tout qu'il n'étoit encore que bel Esprit, Versificateur & Homme de Lettres, que Fontenelle avoit un style dénué de chaleur & d'images. En étendant ses idées, en leur donnant plus de consistance & de force, la Philosophie enhardit & anima quelquefois son style. C'est dans les éloges des Savans, c'est en suivant le Botaniste sur le sommet des montagnes & sur le penchant des précipices, l'Antiquaire sur les ruines de la Grèce & de Rome, c'est en contemplant à-la-fois les travaux du génie & les phénomènes de la Nature, que sa froide imagination, frappée de tant de prodiges, ose reproduire les sensations qu'elle a reçues, & agrandit ses idées par des tableaux: c'est là que l'on trouve quelquefois des pages que Montagne & Bacon auroient pu écrire.

Pour peu qu'on ait observé le goût de notre siècle dans les Ouvrages & dans les Critiques, on doit avoir vu que l'éloge ou le reproche le plus commun, c'est d'avoir donné à la prose des figures plus hardies, des mouvemens plus passionnés.

On a dit, on a répété très-souvent que c'est à leur naissance que les langues sont les plus abondantes en images. Je crois qu'elles n'ont guère en effet que des mots figurés à cette époque, mais elles en ont très-peu ; & si elles paroissent en avoir beaucoup, c'est parce qu'elles n'en ont pas d'autres. Voyez les Chants d'Ossian, la production sans contredit la plus étonnante du génie des Sauvages, les mêmes mots & les mêmes images reviennent à chaque instant : on est bientôt fatigué de leur monotonie. L'abondance & la richesse ont plus de variété. C'est au moment que les langues arrivent à leur perfection, c'est dans les siècles éclairés que naissent les Poètes, dont l'imagination, aussi vaste & aussi variée que la Nature, fait en reproduire toutes les grâces & toutes les beautés. La langue latine, dans les vers d'Horace & de Virgile, a été sans doute plus féconde en images & en expressions hardies que dans la bouche des Pâtres du Latium. Il est vrai que le goût, qui devient toujours plus sévère, en désirant que les expressions soient hardies, exige qu'elles soient justes. L'image destinée à orner la pensée la dégrade si elle est commune,

la défigure si elle est fautive, la gâte loes même qu'elle n'a que de la prétention. La perfection de l'Art dans le style figuré, c'est que l'image paroisse toujours la couleur propre de l'idée, c'est qu'elle soit produite par des expressions heureusement détournées de leur acception ordinaire, par des tropes énergiques & précis qui paroissent aussi naturels, & n'occupent pas plus de place que le mot propre. Mais des Ouvrages écrits de ce style, en faisant les délices des gens de goût, frapperont peu la multitude. On en verra la lumière plutôt que la couleur. C'est pour cela que beaucoup de gens admirent peu l'éloquence de Cicéron, & ne trouvent jamais assez de figures dans la prose de Voltaire. La foule des Lecteurs doit être plus émerveillée de ces comparaisons établies avec orgueil, développées avec faste, & qui couvrent des pages entières où l'on ne voit pas une seule fois l'idée qu'elles prétendent embellir.

Nous voudrions citer tout ce que dit M. de Condorcet des Drames en général, au sujet du Drame de Beverley. On peut reprocher à ce morceau de sortir un peu trop du plan général du Discours; mais c'est peut-être ce qu'on a dit de mieux sur les Drames, qui n'ont guère eu que des enthousiastes & des détracteurs. Ce n'est pas la première fois qu'il est arrivé aux Philosophes de décider des questions littéraires sur lesquelles les

simples Littérateurs auroient éternellement disputé

Tout ce que dit M. de Condorcet des talens & du caractère de M. Saurin , mériteroit également d'être rapporté : on seroit même sûr de plaire au Public ; le Public avoit de M. Saurin l'opinion qu'en avoient ses amis mêmes ; & c'est peut-être le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme de lettres.

» On admira dans Spartacus, dit M. de
 » Condorcet, le caractère neuf au théâtre
 » d'un Héros généreux, armé pour venger
 » l'univers opprimé par les Romains ; &
 » l'on applaudit avec transport à un grand
 » nombre de vers , qui , pour nous servir
 » d'une expression consacrée par M. de
 » Voltaire , étoient frappés sur l'enclume
 » du grand Corneille.

» Blanche eut un succès plus général
 » encore : le Poète y occupoit l'ame d'inté-
 » rêts plus chers à la plupart des Spectateurs,
 » que la liberté du genre humain ; & ces
 » vers,

» Que , pour le malheureux , l'heure lentement fuit !

» Qu'une nuit paroît longue à la douleur qui veille !

» retentissent encore dans le cœur de tous

» les hommes sensibles qui ont connu le

» malheur. »

Nous nous sommes occupés des opinions de M. de Condorcet beaucoup plus que de son style ; tel est l'effet naturel des ou-

vrages fortement pensées : ils ennoblissent la critique, & la forcent de donner son attention aux idées beaucoup plus qu'aux mots & aux phrases. Mais cela même prouve que le style est digne des choses ; car s'il y avoit de la disproportion, on en seroit blessé, on la remarquerait. Ceux qui ont fait le plus de critiques du style de ce Discours, y ont reconnu de l'élégance & de la force ; & on ne voit pas quel autre caractère on pourroit désirer dans le style d'un Discours où tout est philosophique, & le sujet & le ton ; rien n'est si difficile que d'embellir ce qui ne doit l'être que jusqu'à un certain point, disoit Fontenelle : Fontenelle n'a pas toujours gardé cette mesure ; & l'on peut dire que M. de Condorcet ne la passe jamais, lors même qu'il s'élève à des beautés de style qui ont été presque toujours inconnues à Fontenelle. Mais le caractère le plus frappant de ce Discours, c'est cette étendue d'esprit qui rassemble les lumières répandues dans les Sciences exactes, dans la Littérature & dans la Philosophie morale. Les ouvrages qui manquent le plus à la gloire littéraire de la Nation, ne peuvent être conçus & exécutés que par des talens de ce genre. Eux seuls, par exemple, peuvent nous donner une bonne histoire de la Philosophie : on en trouve les matériaux dans Bruker, & dans l'Encyclopédie où un grand nombre d'articles font reconnaître le talent de l'un des Écrivains les plus

étonnans de ce siècle ; mais l'ouvrage manque encore ; le Public pourroit-êre en droit de le demander à M. de Condorcet, & quelques personnes nous font espérer que c'est un des travaux auxquels ce Philosophe veut consacrer sa vie.

M. le Duc de Nivernois, en sa qualité de Directeur, a répondu au Discours de M. le Marquis de Condorcet. Sa réponse, consacrée presque toute entière à honorer la mémoire de M. Saurin, est remarquable par la justesse & la précision des idées d'un homme de lettres, & cette facilité aimable qui semble être sur-tout le partage de ceux qui observent les hommes & les choses de la hauteur où les placent les premiers rangs de la société.

» Lorsque j'ai reçu dans ce même lieu
 » le digne Confrère que vous remplacez
 » aujourd'hui, Monsieur ; lorsque rendant
 » compte au Public des justes motifs de
 » notre adoption, j'ai payé aux ouvrages
 » & à la personne de M. Saurin le tribut
 » d'estime qui leur est dû, j'étois loin de
 » prévoir qu'un jour ce seroit à moi d'ex-
 » primer aussi les regrets que sa perte nous
 » cause. La force de son tempérament &
 » la foiblesse du mien ne me permettoient
 » pas de le craindre. Dernièrement encore,
 » tout nous promettoit de jouir long temps
 » de la douceur de son commerce & de
 » l'exemple de ses vertus. Ses vertus étoient
 » sans faste, son commerce étoit sans épines ;

B. v. j.

„ une certaine pétulance dans la dispute ,
 „ donnoit à sa société quelque chose de
 „ piquant , sans y rien mêler de fâcheux :
 „ c'étoit de la veracité & non pas de l'or-
 „ gueil. On dit que dans la jeunesse de M.
 „ Saurin , cette effervescence alloit presque
 „ jusqu'à une espèce d'emportement ; mais
 „ la raison l'avoit réduite à n'être que de
 „ la vivacité , & sous cette forme plus
 „ douce , il l'a conservée jusqu'à son der-
 „ nier jour. M. Saurin , jouissant tou-
 „ jours d'un goût pur , d'une belle mé-
 „ moire , d'une imagination féconde , étu-
 „ dioit , composoit avec succès à la fin de
 „ sa vie , comme on voit quelquefois le
 „ chêne antique & courbé par les orages ,
 „ pousser des rejetons vigoureux & ver-
 „ doyans : son esprit & son caractère n'ont
 „ jamais rien perdu de leur énergie ; &
 „ sachant allier à l'énergie la circonspection
 „ & la mesure , ce qui est si rare & si digne
 „ d'éloges , il n'a jamais rien outré , rien
 „ exagéré , même dans la culture de la sa-
 „ gesse & de la philosophie. „

(Cet Article est de M. Garat.)



SPECTACLES.

COUP-D'ŒIL sur le Travail fait aux trois Théâtres Royaux , pour l'augmentation de leurs Répertoires , pendant le cours de la dernière année Dramatique , (23 Avril 1781 au 16 Mars 1782.)

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

L'ÉVÈNEMENT qui a réduit en cendres la Salle de la rue St. Honoré ; les pertes nombreuses qu'a faites ce Spectacle ; les maladies qui ont affligé quelques uns de ses principaux Sujets ; tout semble s'être réuni pour arrêter l'effort du zèle des Directeur & Membres de l'Académie Royale de Musique. Le travail qu'on y a fait mérite pourtant encore de grands éloges, puisque, malgré tous ces accidens, on y a représenté cinq Ouvrages nouveaux. Un en un Acte, Apollon & Coronis, Musique de MM. Rey : l'Inconnue persécutée, en trois Actes, parodiée sur la Musique d'Anfossi : Adèle de Ponthieu, Tragédie en trois Actes, remise en Musique par M. Piccini : la Double Épreuve, en trois Actes, Musique de M. Grétry ; & Thésée,

Tragédie de Quinault, arrangée en quatre Actes, & remise en Musique par M. Goffec. On peut ajouter à ce travail, la remise d'Andromaque, d'Orphée, d'Écho & Narcisse, du Seigneur Bienfaisant, des deux Iphigénies de M. Gluck; celle du Devin du Village, de Myrtil & Lycoris; de Théodore, de Bathile & Chloé; enfin, celle de la Chercheuse d'Esprit, joli Ballet pantomime de M. Gardel. Tout Lecteur de bonne-foi conviendra qu'au milieu des désastres qu'a éprouvés l'Opéra, il étoit impossible d'y travailler avec plus d'ardeur qu'on ne l'a fait. Le tableau que nous venons de présenter en est une preuve incontestable.

La santé de M. d'Auvergne, devenue chancelante, tant par les longs travaux auxquels il s'est livré, que par des maladies assez dangereuses, l'ont engagé à se démettre, entre les mains du Ministre, de sa place de Directeur de l'Académie Royale de Musique. Sur cette démission, on s'est proposé de confier l'Administration de ce Spectacle aux premiers Sujets qui en font aujourd'hui l'honneur. Nous n'oserions répondre du succès que peut avoir une pareille Administration; néanmoins, il est naturel de penser que des Acteurs réunis ensemble pour l'intérêt général, dont peut résulter seulement l'intérêt particulier de chacun d'eux, doivent être animés d'une ardeur plus active, se livrer à des soins plus étendus, à des recherches plus laborieuses, qu'un être isolé, tranquille sur son sort,

quand il doit lui être fait avant tout , & même qu'un Entrepreneur, dont l'intention doit toujours être de sacrifier l'état & la fortune de ceux qui lui sont subordonnés, au plus grand avantage de son entreprise. C'est de l'inselligence & de la conduite des personnes qui seront placées à la tête de l'Opéra, que va dépendre la solution d'une question long-temps agitée , & sur laquelle ont presque toujours été divisés les Amateurs passionnés de ce Théâtre.

Nous fera-t-il permis de proposer ici quelques observations générales sur les moyens propres, peut-être, à donner à l'Opéra une consistance qu'il n'a pas encore? La Musique, portée en Italie à un degré de perfection si éminent, ne doit sans doute une grande partie de son éclat qu'à ces Écoles fameuses, plus connues sous le nom de *Conservatoires*, où d'habiles Professeurs, pensionnés par le Gouvernement, élèvent tout-à-la-fois des Chanteurs & des Compositeurs, dont le talent soutient l'Art musical dans leur Patrie, & qui se répandant ensuite dans les différens Royaumes de l'Europe, y portent la réputation de leurs Instituteurs, & la gloire du Pays qui les a vus naître. Comment, sur le modèle de ces institutions utiles, ne s'est-on point encore avisé d'établir une École de Chant à l'Académie Royale de Musique? Il seroit facile de prouver qu'avec très-peu de dépense, on pourroit établir cette École; mais ce n'est pas ici le lieu de

débatte cette question. Nous connoissons plusieurs projets qui nous ont paru fort raisonnables, & qui, placés sous les yeux du Ministre, lui donneroient vraisemblablement la connoissance intime de ce que nous avançons. Nous examinerons seulement les avantages réels qui en peuvent résulter pour l'intérêt de l'Académie & pour les plaisirs du Public.

Il est souvent arrivé que, soit pour cause de mort, soit pour cause de retraite, l'Opéra s'est trouvé dépourvu de Sujets propres à remplir les rôles les plus importants. Obligé de s'en procurer de la manière la plus prompte possible, il s'est vû réduit à se contenter de ceux qu'il a pu rencontrer dans les Cathédrales, dans les Concerts, dans les Spectacles de Province où l'on joue l'Opéra-Comique, & même dans les Spectacles particuliers: de sorte que les uns se sont présentés avec une ignorance absolue du Théâtre, avec une gaucherie, une mal-adresse désespérantes; les autres avec un jeu mesquin, un mauvais goût de Chant; enfin, avec tout ce qu'a de ridicule la manière du petit genre. * Le Public, d'abord indulgent, est devenu sévère, parce qu'il n'a point vu de progrès; il a pris de l'humeur, il l'a témoignée, & il a eu raison. Une École de Chant sauroit de tels inconvéniens. Que

* Ceci mérite quelques exceptions, mais en si petit nombre, qu'il y auroit presque de la méchanceté à les faire connoître.

le choix des Sujets qui la composeront dépende d'un bon Maître, ou même de plusieurs Artistes capables d'appercevoir dans les jeunes gens le germe des dispositions nécessaires; & au bout de quelques années, tant par la nature de la bonne éducation musicale qu'on y recevra, que par la connoissance raisonnée du Théâtre qu'on saura donner aux Élèves, & par les essais qu'on leur fera faire, cette École deviendra une pépinière de Sujets distingués, que l'on attachera comme Acteurs à l'Opéra, quand les circonstances l'exigeront, & qui lui donneront alors cette consistance que nous regrettons tout-à l'heure de ne lui pas voir encore.

La nécessité de cette École peut aussi se prouver par les sacrifices auxquels la disette de Sujets a souvent forcé l'Académie. Un Chanteur aimé du Public, & bien convaincu du besoin que l'on a de ses talens, par l'impossibilité où l'on est souvent de placer dans ses rôles des Comédiens capables de satisfaire les Amateurs, fait alors la loi à l'Administration. Il met ses services à un prix exorbitant, & l'on est quelquefois obligé de se soumettre à tout ce qu'il exige. De quelque talent qu'un Acteur soit doué, il n'est pas possible qu'en lui accordant un sort particulier & extrêmement avantageux, on ne décourage, on ne dégoûte même quelques-uns de ses Camarades qui, avec moins de mérite peut-être, font pourtant un travail plus assidu & plus réellement utile. On a vu, & l'on voit

même encore de temps en temps, des Membres de l'Académie Royale de Musique demander avec fermeté une augmentation de traitement, & menacer de quitter le Théâtre, si on ne la leur accorde pas. La facilité de trouver dans les Royaumes étrangers la considération passagère, le sort brillant que l'on accorde pour un moment aux Artistes attachés aux Spectacles François, est la raison sur laquelle ils fondent leurs demandes. Ces ambitieux ne pensent point à l'honneur d'être Pensionnaires du Roi de France, au sort heureux que la munificence du Prince réserve à tous les Comédiens qui sont restés fidèles à son service, & qui assure la tranquillité de leur vieillesse. Ils semblent préférer à tout l'avantage de courir rapidement à la fortune en ne faisant qu'un métier précaire, tandis qu'ils pourroient jouir ici du degré d'estime qu'on accorde à ceux qui méritent le nom de gens à talens. On est donc forcé souvent, par le besoin qu'on en a, de les satisfaire malgré les inconvéniens qui en résultent, & d'augmenter la dette d'un Théâtre déjà très-dispendieux. Il est clair qu'avec une École de Chant, * on parviendra à fournir tous les emplois des Sujets nécessaires; alors, ceux qui auront déjà acquis

* L'Académie Royale de Musique a déjà une École de Danse qu'il seroit intéressant de perfectionner. Les pertes que la Danse de l'Opéra a faites depuis un an, en prouvent la nécessité.

Une certaine réputation, craindront de se voir pris au mot, quand ils auront la fantaisie de proposer leurs démissions ; l'Administration ne sera plus la victime des circonstances, & ne recevra plus la loi ou de l'avarice ou de l'amour-propre exagéré. Si l'on compare la dépense qu'exigera l'établissement dont nous parlons, & celle de son entretien, aux avantages réels qui en doivent naître, on se persuadera bientôt que ces dépenses seront plus que compensées, & qu'elles en épargneront d'autres.

L'abondance des matières nous force à renvoyer les articles des Comédies Française & Italienne au prochain Mercure.

SCIENCES ET ARTS.

Découverte d'une nouvelle Planète.

LE nouvel Astre aperçu en Angleterre le 13 Mars 1781, par M. Herschel, vers les pieds des Gémeaux, & dont nous n'avons point encore parlé, continue de paroître comme une étoile de la sixième ou septième grandeur, que l'on entrevoit, quoiqu'avec peine, à la vûe simple ; les Astronomes qui l'observent avec soin, se sont déjà occupés à calculer son mouvement, mais il est trop lent pour qu'on puisse décider quelle est la véritable courbe que cette Planète décrit. Cependant, M. de Lalande ayant calculé des observations éloignées de près d'un an, trouve qu'on les représente fort bien, en supposant que cette Planète

décrit un cercle autour du soleil, à la distance de 18 fois celle de la terre, & 931 millièmes de plus, ce qui fait environ 650 millions de lieues, & dans un intervalle de 82 ans. Le premier Janvier 1782, à midi, sa longitude étoit de 3 signes & un degré; cette orbite ne diffère que de quelques minutes de l'écliptique; en sorte qu'on peut négliger la latitude quant à présent. Le mouvement diurne de cette Planète est de 43 secondes & 13 centièmes, vû du soleil. Les données suffisent pour calculer sa position, à un jour quelconque, d'ici à plus d'un an. La suite des observations nous en apprendra davantage. Suivant l'observation de M. Dagelet, faite à l'École Militaire, avec le quart de cercle de huit pieds de M. Bergeret, cette Planète avoit, le 15 Mars, à 6 h. 12 m. de tems moyen, 88 d. 45 m. 28 secondes d'ascension droite, & 23 d. 43 m. 9 secondes de déclinaison boréale. La découverte de cette Planète est une des plus extraordinaires que l'on ait faites en Astronomie: elle prouve l'utilité qu'il y a de s'appliquer à faire un catalogue exact des plus petites étoiles; il pourroit bien s'en trouver d'autres qui seroient de véritables Planètes; on a trop négligé les petites étoiles; M. Mayer en a observé 72 qui sont doubles, & dont les deux parties pourroient bien n'être pas toujours à la même distance. Nous avons reçu à ce sujet une invitation à faire aux Astronomes, elle est de M. Baudouin de Guémadec, ancien Maître-des-Requêtes, connu par différens Mémoires que l'Académie des Sciences a adoptés; les revers qui l'ont éloigné de Paris n'ont point altéré son goût pour les Sciences, & nous voudrions que l'étendue de sa Lettre nous permit de publier ses Réflexions sur les étoiles doubles & sur la Planète de Herschel. Cette Planète, suivant lui, paroitra jusqu'au premier Juin; alors elle se plongera pour 50 jours dans les rayons du soleil.

GRAVURES.

PORTRAIT du Général Washington, gravé d'après le Tableau de Trumbull, par M. Leroy. Prix, 3 liv. Washington est représenté debout sur le bord de la mer, appuyé sur son épée, & tenant une Carte roulée. Son Nègre garde son cheval; à quelque distance on voit un Fort embrasé, le Pavillon de l'Indépendance flotte sur les batteries; on apperçoit dans l'éloignement des Vaisseaux qui se battent. La tête a de l'expression, & l'Estampe est d'un bel effet. Cette Gravure fait partie des Planches des Essais Historiques & Politiques sur les Anglo-Américains, par M. d'Auberteuil, dont les deux premières Parties viennent de paroître, & pour lesquelles on souscrit chez l'Auteur, rue des Bons-Enfans-Saint-Honoré. On ne trouve le Portrait de Washington que chez M. d'Auberteuil.

Portrait de M. de Juigné, Archevêque de Paris, gravé par Varin, de l'Académie de Châlons. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Isabey, Marchand d'Estampes, rue de Gèvres; & la veuve Lagardette, rue du Roule. La tête de ce Portrait est gravée avec soin; la physionomie du nouveau Prélat annonce la douceur & la bonté.

Vue de la Galerie élevée dans la Place de Grève à l'occasion de la Naissance de Mgr. le Dauphin. Prix, 15 sols. A Paris, chez Lachaussée, Graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis la Fontaine S. Severin.

Catalogue de quelques Tableaux & Dessins, avec une belle Collection d'Estampes encadrées & en feuilles, & d'un précieux Fonds de Planches gravées & usensibles de Graveur, provenans de la succession de feu Claude Drevet, Graveur du Roi, dont la

vente se fera le 15 Avril & jours suivans de relevée, en son logement aux Galeries du Louvre. Ce Catalogue se distribue chez Levasseur, Huissier, rue des Bourdonnois; & Jollain, Marchand de Tableaux & d'Estampes, quai de la Mégisserie.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

ON distribuera Lundi prochain, 8 Avril, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, le nouveau *Prospectus* qui contient le modèle exact du papier, du format, du caractère, de la justification de l'*Encyclopédie* par ordre de matières, en cinquante-trois Volumes de Discours & sept Volumes de Planches. On prévient de nouveau à ce sujet que le prix de 672 liv. n'aura plus lieu pour qui que ce soit à la fin du mois d'Avril courant, & que la Souscription qui sera ouverte le premier Mai, sera de 751 liv.

Nouveau Théâtre Allemand, ou Recueil des Pièces jouées avec succès sur les Théâtres des Capitales de l'Allemagne, par M. Friedel, Professeur des Pages du Roi en Survivance. II^e Vol., contenant *Jules de Tarente*, Tragédie en cinq Actes, de M. Leisewitz; *le Comte d'Olsbach*, Comédie en cinq Actes, de M. Brandes; *Menzikow*, Drame en deux Actes, de M. Wezel. A Paris, au Cabinet de Littérature Allemande, rue S. Honoré, au coin de la rue de Richelieu; chez la Veuve Duchesne & Couturier fils, Libraires; à Versailles, chez Blaisot, Libraires. MM. les Souscripteurs sont priés de faire retirer leurs Volumes.

Les Après-Soupers de la Société, contenant la *Vanité du nom*, huitième Aventure, petit format. A Paris, chez l'Auteur, maison de M. Brunet

Agent de Change, rue des Bons-Enfans, vis-à-vis
la Cour des Fontaines.

Suite de la Clef du Sanctuaire Philosophique, par
M. Chevalier. Prix, 4 sols. A Paris, chez l'Auteur,
Fauxbourg S. Denis. N°. 30, & Quillau, Libraire,
rue Christine.

*Hymne à l'Amour, suivi d'une Ode sur la Ca-
lomie*, par M. Mateur, in-8°. A Paris, chez
Desauges, Libraire, rue S. Louis du Palais, & chez
les autres Libraires qui vendent les Nouveautés.

Abrégé de l'Histoire des Plantes usuelles, dans
lequel on donne les noms différens, tant François
que Latins, la manière de s'en servir, la dose des
différentes compositions de Pharmacie dans lesquelles
on les emploie, par feu M. Chomel, Docteur en
Médecine, nouvelle Édition, Volume in-8°. de
650 pages. Prix, 6 liv. relié. A Paris, chez Leclerc,
Didot, Samson, Fournier, Nyon, Bailly & Durand,
Libraires-associés.

Traité de la Force des Bois, Ouvrage qui donne
les moyens de procurer plus de solidité aux édifices,
de connoître la bonne & mauvaise qualité des
bois, de calculer leur force, de ménager près de
moitié sur ceux qu'on emploie ordinairement, &c.
par M. Lecatous de Mézières, Architecte. Volume
in-8°. Prix, 5 liv. 10 sols relié. A Paris, chez l'Au-
teur, rue du Foin Saint-Jacques; & B. Morin, Im-
primeur-Libraire, rue S. Jacques.

*La Gendarmerie de France, son origine, son
rang, ses prérogatives & son service*, par M. d'Isnard,
Chevalier de S. Louis, Officier de Dragons, ci-
devant Gendarme du Roi, &c. Volume in-8°. Prix,
1 livre 4 sols. A Paris, chez Durand, Libraire, rue
Galande.

Moyens de préserver les édifices des incendies, &

d'empêcher les progrès des flammes, par M. Piroux, Architecte, Mémoire qui a remporté le prix de l'Académie de Nancy, Volume in-8°. Prix, 3 liv. broché. A Strasbourg, chez les Frères Gay; & à Paris, chez Pichard, quai & près des Théatins.

Observations sur quelques Antiquités Romaines déterrées dans le Jardin du Palais Royal au mois de Novembre 1781, par M. Bourguignon de Saintes, in-8°. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Gueffier, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe.

Supplément aux Lettres Persanes, où l'on trouve la continuation de l'Histoire des Troglodites, commencée par M. de Montesquieu. Volume in-12. Prix, 2 liv. A Paris, chez Pichard, quai & près des Théatins.

Vers Latins & François sur la Naissance de Mgr. le Dauphin, adressés à la Reine, par M. Richard, Étudiant en Rhétorique au Collège de Lisieux, in-4°. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

T A B L E

<i>Vers à M. le Duc de Cril</i>	Académie Roy. de Musiq.	37
<i>lon</i> ,	3 Découverte d'une nouvelle	
<i>Air de Thésée</i> ,	5 Planète,	45
<i>Enigme & Logogryphe</i> ,	8 Gravures,	46
<i>Discours prononcés dans l'Académie Française</i> ,	9 Annonces Littéraires,	43

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 6 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Avril 1782. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 13 AVRIL 1782.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A MM. de l'Académie de Lyon, sur la
Réception de Mme la Comtesse DE B....
parmi eux.*

AIMABLES favoris du galant Apollon,
Quand, par vos soins, une branche cueillie
Dans les bosquets d'Anacréon *
Vint orner le chapeau du Peintre d'Eugénie,
Vous connoissiez ses talens, son génie;
Mais ce qu'en elle on révere le plus,
Ses biens les plus touchans, les plus dignes d'envie,
Son cœur, son âme, ils vous sont inconnus.

* Personnage principal de l'*Aveugle par Amour*, Roman
charmant de Madame la Comtesse de B....

N^o. 15, 13, Avril 1782,

C

Le laurier dont la France a couronné Voltaire,
 La palme qui verdit sur le vieux front d'Homère,
 Ne sauroient payer ses vers.

(Par M. de Tréogat.)

ÉPIQUE sur les Divinités de la Fable.]

J E pardonne à l'antiquité
 D'avoir aux Grâces de la Fable
 Prostiné sa gravité :
 Sans doute son goût respectable
 Trouvoit dans le charme emprunté
 D'une pieuse absurdité ,
 Les motifs d'un culte adorable ,
 Et l'attrait de la vérité.
 Mais nous , sectateurs imbécilles
 De ces ornemens puériles ,
 Devons-nous , dans un fol accès ,
 Parsemer nos rimes serviles
 Du nom de ces Dieux imparfaits ?
 Et , quand nous chantons un bocage ,
 Faut-il que tout leur équipage
 Soit-là pour y faire les frais
 De notre simple badinage ?

SANS le charme ressuscité
 D'une ridicule imposture ,
 Ce chêne , en sa simple parure ,

DE FRANCE

51

En aura-t'il moins de beauté ?
 En sera-t'il moins respecté
 Comme l'enfant de la Nature ?
 Eh ! se fût-on jamais douté,
 Qu'épris d'amoureuse étincelle,
 Pan, avec toute sa suite,
 Vint, sur son hautbois enchanté,
 Jurer une flamme éternelle
 Aux rameaux de sa majesté ?
 Et que son mobile feuillage,
 Sous l'épaisseur de son ombrage,
 Cachât une Divinité ?

Toi, qui fais toute ma félicité,
 Adorable simplicité,
 Ah ! laisse en proie à l'ignorance
 L'insipide stérilité
 Et la pompeuse extravagance
 Des rêves de l'antiquité.
 Quand tu peindras une Bergère,
 Peins-la jeune, vive, légère,
 Amoureuse, sans le veur ;
 Mais plus de lâcheté que ses sourcils
 Soient l'ouvrage de la Nature,
 Et que le tourment qu'elle endure
 Paré des regards séduisants
 D'un pastoureau de quatorze ans,
 Qui la presse, qui la rassure ;
 Que la beauté soit la parure ;

C 4

Qu'elle n'ait d'autres sentimens
 Que ceux que l'innocence épure,
 D'autres soucis que ses tourmens,
 D'autre sofa que la verdure.

AMI, voilà ce que je pense
 De la payenne extravagance.
 Que n'ai-je, hélas! pour mon bonheur,
 Sauvé ma folle complaisance
 De son prestige séducteur;
 Et, content du champêtre asyle
 Où m'avoit placé le destin,
 Savouré cette paix tranquille
 Qu'offroit à mon âme indocile
 La simplicité de Cantin! *
 Moins fastueux dans mon langage,
 Et toujours libre des travers,
 Qui sont le stérile partage
 Des serviteurs du Dieu des Vers;
 Sans sortir de mon hermitage,
 J'eusse été toujours assez fin
 Pour être, avec quelqu'avantage,
 Le conseiller de mon voisin
 Ou le Bailli de mon village.

(Par M. Goguille.)

* Village de Flandres.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Rime*; celui du Logogryphe est *Écolier*, où se trouvent *Éole*, *colier*, *Élie*, *école*, *rôle*, *lyre*, *Loi* & *Roi*.

É N I G M E.

QUAND je brûle pour toi, tu me fuis, cher Dorval...
Il sort; où va-t'il donc? O maudit carnaval!

Il va, de belle en belle,
Brûler un grain d'encens,
Tandis qu'en l'attendant
Moi, je fais sentinelle.

Est-il une Beauté qui m'efface en blancheur,
Qui jette plus d'éclat, qui soit plus enflammée,
Qui brûle avec plus d'ardeur?
En est-il de moins aimée?...

Minuit sonne, & le méchant ne vient pas.

Cruel Dorval, tu veux donc mon trépas?

Tu languis aux genoux de l'insensible Alzire;
Lassé de ses rigueurs, tu reviendras fâché,
Et sans moi, par ta faute, il te faudra coucher.

Arrive... Il n'est plus temps; je m'affoiblis... j'expire.

(Par M. Prévost Demoka, Américain.)

LOGOGYPHE.

JE suis peu stable, & ma tête légère
 Annonce que sur moi l'on doit très-peu compter.
 Avec tous ces défauts, comment puis-je te plaire?
 Cependant, quelquefois tu viens me consulter.

Mais, je l'ai dit, je suis peu stable;
 Et quand, vers toi me tournant à propos,
 A tes desirs tu me crois favorable,
 Souvent je te tourne le dos.

Neuf pieds composent ma structure;
 Tu trouveras, si tu les défunis,
 L'endroit charmant où la Nature
 Chez Lise a su placer les roses & les lys;

Ce qui contient une liqueur aimable;
 Ce qui porte un éclat à nul autre pareil,
 Et que fait naître le soleil;
 Ce que tu peux voir à ta table;

Un animal féroce; un reptile fangeux;
 Une couleur à tes yeux favorable;
 Une passion méprisable;

Et dans la Bible enfin un ouvrage fameux.

(Par M. de L***, Officier au Troisième
 Régiment des Chevaux-Légers.)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ADÈLE ET THÉODORE, ou *Lettres sur l'Éducation*, contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'Éducation des Princes, des jeunes Personnes & des Hommes. 3 Vol. in-8°. A Paris, chez Lambert & Baudouin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme.

QUEL intérêt ne doit pas inspirer le courage d'une femme qui, renonçant à tous les plaisirs d'un monde où elle pouvoit jouer le rôle le plus distingué par les charmes de son esprit, s'envelit dans la retraite, & consacre sa vie à des méditations pénibles sur l'art si difficile & si important d'élever la jeunesse ! Nous partageons bien sincèrement la reconnoissance que doivent à Mme la Comtesse de G*** tous les chefs de famille assez éclairés pour sentir le prix d'une méthode d'éducation propre à rectifier leurs vûes & à simplifier leur travail ; & nous félicitons les femmes d'avoir un Écrivain de plus à placer dans la brillante galerie des Femmes célèbres. La vigueur d'âme que montre l'Auteur dans son nouvel Ouvrage, nous persuade qu'elle doit aujourd'hui savoir apprécier les éloges qu'on a donnés

d'abord à ses *Annales de la Vertu & à son Théâtre de Société*. Une critique motivée est sans doute plus digne de fixer les regards; Mme de G. semble nous y inviter elle-même par son exemple, puisqu'elle a cru pouvoir se permettre une censure rigoureuse des Nobles, des Financiers, des Philosophes, des Prêtres, des Littérateurs, & de toutes les classes d'hommes qu'elle a été à portée d'observer.

Il nous seroit difficile de donner une idée bien distincte du plan & de la marche de son Livre; à certains égards on pourroit le comparer à cette fameuse machine de Marli, beaucoup trop compliquée pour l'effet qu'elle doit produire. Embarrassée sans doute au milieu des principes qu'elle avoit recueillis sur l'éducation, Mme la Comtesse de G. emploie, pour les offrir au Public, une si grande multitude de ressorts, que l'esprit & la mémoire en sont accablés. Qu'on se figure une espèce de Drame épistolaire, moitié historique & moitié romanesque: les personnages en sont si nombreux, si variés, si mobiles, qu'il est impossible d'en esquisser les traits; ils sont même quelquefois si difficiles à mettre en action, que l'Auteur, dans l'embarras de les conduire avec adresse sur la scène, est forcée de les y jeter brusquement, & sans aucun art. La scène, aussi étendue que les Acteurs sont multipliés, change & passe d'un instant à l'autre, de Paris à la campagne, de la campagne à

Paris : de là , en Bretagne , en Languedoc , en Italie , en Hollande , en Alsace , en pays inconnu , & jusqu'au-delà des mers. Outre l'éducation d'*Adèle* & de *Théodore* , l'Auteur entreprend encore celle d'un Prince destiné au Trône , celle de deux femmes mariées , celle de deux enfans , dont l'un doit épouser *Adèle* & l'autre *Théodore* ; enfin , celle d'un M. *Porphire* , Homme de Lettres , que M^{me} la Comtesse rend bien aimable & bien sage , & qu'on persécute indignement. Sa méthode d'éducation est confondue parmi des romans , les romans coupés par d'autres aventures romanesques ; celles ci par des descriptions de villes ou de peuples déjà connus , & le tout par des Lettres critiques sur les mœurs , les livres , les opinions , les modes , &c. &c.

Mais si l'on juge que l'Auteur n'a pas la force de tête suffisante pour concevoir un plan d'une certaine étendue , au moins ne lui contestera-t'on pas le talent de bien dessiner un portrait , de peindre avec énergie les vices & les ridicules des personnes parmi lesquelles elle a vécu , de saisir avec beaucoup de sagacité le caractère & l'esprit des enfans , d'imaginer des situations ingénieuses pour leur faire connoître & sentir ce qui est bien & ce qui est mal ; de donner aux moindres choses un grand intérêt ; de conduire un dialogue avec la plus aimable simplicité ; de développer enfin les sentimens & les devoirs d'une mère de la manière la plus vive , la

33 M E R C U R E

mieux raisonnée & la plus attachante. Plusieurs scènes d'*Adèle & Théodore* font répandre des larmes délicieuses. Quand Mme la Comtesse de G. parle de sa fille, on se rappelle involontairement l'aimable & tendre mère de Mme de Grignan : les Lettres de ces deux Femmes célèbres sont en effet remarquables par l'esprit, l'aisance, le grand usage du monde. Quoiqu'accessibles l'une & l'autre à des préventions étranges, cependant on croiroit Mme de G. plus instruite que Mme de Sévigné ; elle annonce plus d'esprit & de mémoire, mais sa sensibilité a moins de profondeur & d'abandon ; le style de ses Ouvrages n'a point de caractère distinctif, il est pur en général, & quelquefois élégant, mais peu riche en images & en tournures. Celui de Mme de Sévigné, qui, presque toujours peint la même chose, éloigne sans cesse la monotonie par la variété des mouvemens & des formes, & par un naturel inimitable ; aussi le reconnoit-on entre mille autres, comme les vers de La Fontaine & la prose de Rousseau. Les Philosophes qui lisent encore ses Lettres, lorsqu'ils veulent voir de près les personnages de la Cour de Louis XIV, liront sans doute, avec le même intérêt, celles de Mme de G., pour avoir une idée juste des Grands de la Capitale, à la naissance du beau règne de Louis XVI.

Essayons d'abord de rassembler ce qui est épars sur l'Éducation proprement dite, dans

les trois Volumes d'*Adèle & Théodore* ; ensuite nous jetterons un coup-d'œil sur les autres parties de l'Ouvrage.

Bien différente de l'Auteur d'*Émile*, qui s'élève à la plus grande hauteur pour mieux saisir le plan de la nature, & former l'homme de tous les États & de toutes les Nations, Mme la Comtesse de G. se place dans une sphère beaucoup plus étroite ; sa théorie d'Éducation n'est applicable qu'aux enfans de la Noblesse opulente, & sur-tout aux personnes de son sexe ; ce qui regarde l'Éducation des hommes en général & des Princes destinés à régner, se réduit à quelques Lettres. Mais pour entendre ce que nous allons dire, il faut se représenter l'Auteur sous trois formes différentes. Mme de G. est en même-temps la *Baronne d'Almane*, qui préside à l'Éducation de sa fille *Adèle* ; le *Baron d'Almane*, qui élève son fils *Théodore* ; & le *Comte de Roseville*, Gouverneur d'un Prince destiné au trône. On pourroit même encore attribuer à l'Auteur une partie des moyens qu'emploie un *M. d'Almeri*, pour élever son petit-fils le *Chevalier de Valmont*, destiné à épouser *Adèle*. C'est dans le cours d'Éducation de ces quatre enfans qu'est sur-tout développé la théorie de Mme de G.

Tout ce qui concerne l'Éducation physique se borne à ce qu'on va lire. Jusqu'à l'âge de trois ans, il faut laver l'enfant de la tête aux pieds, avec de l'eau tiède en

hiver & de l'eau naturelle en été, en observant de le frotter avec une éponge. On doit le coucher dans un lit assez dur & sans rideaux; n'ayant qu'un béguin de toile, une petite camisole, une seule couverture en hiver & un drap en été; les fenêtres de la chambre presque toujours ouvertes durant le jour, excepté dans les temps humides; le tenir continuellement au grand air; ne point se presser de le faire marcher, attendre que les jambes soient assez fortes pour porter le corps sans peine; une extrême attention à le préserver de l'humidité, & sur-tout en garantir les pieds. Dès l'instant du sevrage, de l'eau pour toute boisson, jamais de crème ni de bouillie; de temps en temps du lait froid, des œufs, des légumes, de la soupe grasse, du fruit; point de confitures, de bonbons, ni de pâtisserie; point de corps baleinés jusqu'à quatre ans; après cette époque, des corps très-minces & larges; *excepté dans l'été, les corps sont commodes & sains.*; en plaçant bien les épaules, ils ouvrent la poitrine, soutiennent les reins, maintiennent l'estomach dans une situation qui facilite la digestion, & rendent d'ailleurs les chûtes moins dangereuses. Pour tout vêtement d'été, une chemise & une lévite de gaze ou de mousseline; point de bas ni de souliers pendant les grandes chaleurs, si ce n'est lorsque l'enfant va se promener.

On voit qu'à l'exception des corps baleinés, ces observations n'ont rien d'extraor-

dimaire; mais il est douteux que l'Auteur parvienne à rétablir l'usage de ces corps tant décriés par les Anatomistes, comme par les Écrivains Philosophes. S'ils sont *bien larges*, comme le veut Mme de G., ils n'ouvriront pas la poitrine, & ne forceront jamais les épaules à se jeter en arrière; s'ils serrent l'enfant, ils lui comprimeront l'estomach; & nuiront au développement des viscères. Les Nègresses digèrent aussi bien que nous; leurs formes sont aussi élégantes que celles des Européennes, quoiqu'elles n'aient jamais subi la torture des corps baleinés.

Une des premières maximes de l'éducation morale, c'est de toujours donner l'exemple des vertus qu'on exige, & d'obtenir de son élève une confiance entière: "*Ne lui donnez jamais une idée fautive; le mensonge ne peut jamais être utile; s'il découvre que vous lui avez déguisé la vérité dans une seule occasion, vous perdrez sa confiance sans retour.*" Il faut aussi ne négliger aucune occasion d'enseigner aux enfans tout ce qui est à leur portée. Le choix des récompenses ne doit pas être indifférent; n'en proposez jamais que d'intéressantes, de nobles & d'utiles, *telles qu'une marque de confiance, votre portrait, un livre instructif.* Point de conversations avec les domestiques: "*Les enfans n'y prennent que des expressions triviales, des ridicules, des sentimens bas & le goût de la mauvaise compagnie.*" Corrigez rarement vos élèves

par la sensibilité: en leur répétant sans cesse qu'ils vous affligent, qu'ils vous rendent malade, on les familiarise avec une idée qui devoit toujours leur faire horreur; c'est le moyen d'anéantir la sensibilité; corrigez-les par les privations & par la crainte, qui est l'estime des enfans. Pour connoître leur caractère, leurs inclinations & l'étendue de leur esprit, observez-les dans leurs jeux; s'ils y montrent de la constance, ils en auront pour l'étude; s'ils se plaisent à conter, à comparer des choses nouvelles pour eux, croyez qu'ils auront de l'esprit & de l'imagination.

L'éducation des femmes ne doit point ressembler à celle des hommes. Il faut aux premières des goûts modérés, des ressources contre l'ennui, de la patience, de la douceur, & point de passions. Adèle possède plusieurs langues; sait broder, dessiner, danser, peindre, chanter, jouer de plusieurs instrumens; géographie, chronologie, histoire, architecture, blason, géométrie, physique, chimie, histoire naturelle, philosophie, controverse; rien ne lui est étranger de ce qui peut concourir aux agrémens de la société & au bonheur d'un époux; mais il faut à son frère des passions vives, l'ambition, l'amour de la gloire; l'amour même des femmes bien dirigé, ne peut lui être nuisible. Théodore lit *infinitement plus qu'Adèle*; il apprend l'Italien, l'Anglois, l'Allemand & le Latin, qu'il commence à quatorze ans; les ma-

thématiques, qu'il commence à douze, & qu'il continue pendant six. Point de musique ni de miniature, le deslin lui suffit avec la géométrie pour savoir lever un plan : il fait nager, jouer au billard & supporter la fatigue. Il possède la science des lois & de la politique. Quand il épouse *Constance*, il en est éperduement amoureux; quand *Adèle* épouse le Chevalier de *Falimont*, elle n'a pour lui qu'un léger mouvement de bienveillance, elle est toujours prête à lui sacrifier tout autre époux qu'on lui proposera.

Par quel secret Mme de G. vient-elle à bout de donner à ses élèves une aussi prodigieuse multitude de connoissances & de bonnes qualités ? Elle leur apprend les langues étrangères par l'usage, comme nous apprenous la langue maternelle, & l'orthographe en leur corrigeant ce qu'ils écrivent de mémoire. On leur enseigne d'abord la géographie dans une optique, le catéchisme historique & les métamorphoses d'*Ovide* dans une lanterne magique; l'histoire & la chronologie, sur les tapisseries qui meublent la maison entière où ils demeurent; la botanique, dans un jardin qu'ils cultivent eux-mêmes; l'architecture, avec des cartons qui représentent les cinq ordres de l'art, & servent à faire des châteaux pour leur récréation.

C'est ainsi que l'Auteur fait employer utilement jusqu'aux heures données au plaisir. Aussi a-t-elle pour maxime que le seul changement d'occupation suffit pour délasser la

jeunesse. Tout ce qui environne ses élèves est pour eux une source féconde d'instructions. Mme. de G. veut qu'on s'attache sur-tout à leur donner de l'expérience, en mettant en action les principes moraux, & leur faisant éprouver, dans un court espace de temps, toutes les tentations dont l'homme est susceptible. Pour accoutumer ses élèves à se vaincre, elle leur donne des bonbonnières remplies de pralines, leur fait promettre d'abord de n'y pas toucher jusqu'au lendemain; celui qui tient sa promesse, obtient de l'estime & des égards; on s'indigne contre celui qui y manque, & on lui fait sentir le poids du mépris attaché à l'infraction d'un engagement.

Pour éloigner la paresse du jeune Prince, son Gouverneur lui ôte une boutique de jou-joux qui l'ennuyoient au lieu de l'amuser; il écarte en même-temps une foule de Domestiques occupés jusqu'alors à prévenir tous ses besoins & à satisfaire ses moindres fantaisies. Chaque jour on lui fait raconter deux ou trois histoires, afin qu'il acquierre la facilité de s'énoncer en Public; & chaque jour le Comte de Roseville écrit les actions & les paroles de son élève, qu'il lui remet sous les yeux le lendemain, & qu'il accompagne de moralités convenables à son âge.

Pour développer la sensibilité & la bien-faisance, on mène Adèle & Théodore à la promenade; ils rencontrent sur la route une pauvre mère accablée de fatigue, & dont

l'enfant meurt de faim ; on les fait monter dans la voiture , on les reconduit dans leur chaumière , & l'on prend soin de la famille. Pour les guérir de la curiosité , & les exercer à la discrétion , la Gouvernante leur révèle qu'elle a épousé le Peintre de la maison , mais qu'il est pour elle de la plus grande importance de laisser ignorer ce secret à la Baronne d'Almane : celle-ci leur confie à son tour qu'elle travaille à marier la même Gouvernante avec un autre homme , mais qu'elle ne veut l'en instruire qu'après avoir fait tous les arrangemens convenables. Cette double confiance met les deux élèves dans un tel embarras , qu'ils renoncent à la curiosité , & n'ont plus le moindre desir d'être dépositaires du secret d'autrui. Veut-on les rendre courageux & les préserver de la mollesse ? on les familiarise d'abord avec des squelettes , avec les animaux hideux , avec le tonnerre , en leur faisant admirer la majesté de ce phénomène ; on leur fait voir des morts , ensuite on les fait voyager ; c'est sur-tout en voyageant qu'ils apprennent à dormir dans une auberge , à se contenter d'un mauvais repas , à se passer de Domestiques , & à ne craindre ni la mer , ni les mauvais chemins , ni les mauvais temps. S'agit il de les disposer à faire leur première Communion ? on les mène en Bretagne voir un hôpital fondé & desservi par un homme riche qui a quitté le monde pour se consacrer au service des malheureux.

Faut-il donner aux jeunes personnes un préservatif contre la vanité, la *Baronne* introduit un étranger dans une compagnie où la beauté d'*Adèle* est excessivement admirée; les éloges qu'elle reçoit paroissent absurdes à l'inconnu, qui trouve cette petite figure très-commune & sans régularité, & prétend qu'il faut être stupide pour croire à des compliments aussi faux qu'injurieux. On vient rapporter ces propos à *Adèle*, qui d'abord en est piquée; sa mère saisit cette occasion pour l'instruire sur une matière aussi importante, & *Adèle* finit par écrire une lettre de remerciemens au rigide censeur de sa beauté.

La *Baronne* d'*Almane* guérit sa fille de cet esprit moqueur si commun parmi nous, en l'exposant aux plaisanteries d'une ville étrangère. La mère & la fille se trouvent à Gènes dans une assemblée nombreuse: à l'aspect du costume & de la coëffure d'*Adèle*, on se moque des modes Françaises; un *Destinateur* fait à l'instant le portrait de la jeune étrangère: dès le lendemain elle le découvre chez un *Marchand d'Estampes*: nouveau sujet d'instruction pour la *Baronne*, qui détermine *Adèle* à acheter sa caricature, à la faire encadrer & à la placer dans le salon de compagnie, afin d'imposer silence aux moqueurs.

Enfin, pour exercer *Adèle* aux vertus & à l'intelligence d'une épouse & d'une mère, on la charge de régler chaque jour les comp-

tes de la maison, & on lui donne un enfant de quatre ans à élever. Adèle, qui est dans sa quatorzième année, paroît assez raisonnable pour entreprendre une première éducation, qui, nécessairement sera moins bonne que la seconde; car une mère, suivant l'Auteur, élève mieux sa seconde fille que la première, parce qu'elle a plus d'expérience; il faut donc prévenir ce mal en lui apprenant avant le mariage, un art qu'elle seroit obligée d'acquiescer au préjudice de l'aîné de sa famille.

Voilà ce que Mme de G. appelle un *cours de vertu expérimentale*, qu'on doit commencer dès l'âge de neuf ans. Quoiqu'il soit beaucoup plus facile d'enseigner ces secrets que de les mettre en pratique, on n'est pas moins redevable à l'Auteur qui a su les découvrir ou nous les présenter d'une manière très-attachante; il seroit même à désirer qu'elle eût multiplié davantage ces sortes de leçons en faveur des Instituteurs qui n'ont ni le temps ni le génie d'en trouver au besoin; il falloit sur-tout en imaginer pour détruire les défauts, les mauvaises habitudes, les vices de caractère & d'esprit: objets les plus difficiles de l'éducation, & que l'Auteur a totalement négligés.

L'analyse de cette partie de l'Ouvrage sur *Adèle & Théodore*, seroit incomplète si l'on omettoit l'article des Livres & celui de la Religion. Ici l'Auteur a des idées remarquables; il doit bien se féliciter d'être né à

une époque si favorable à la publication de ses Ouvrages. Nous n'avons pas un Livre d'Heures qui ne contienne des fautes choquantes & des expressions ridicules, & Mme de G. a composé un Livre de Prières qu'on ne peut lire sans attendrissement. Nous n'avons aucun Livre de Mythologie convenable à la jeunesse, & l'Auteur a fait pour elle un Ouvrage Mythologique. Nous n'avons aucun Poëte qui puisse convenir aux enfans, & l'Auteur a un Recueil de Poësie tout prêt à être mis au jour. Nous n'avons pas un Conte dont on puisse raisonnablement amuser l'enfance, & l'Auteur d'Adèle en a un Volume de 500 pages. Nous n'avons ni Livres de controverse ni Abrégé historique propres à l'Éducation, & Mme la Comtesse de G. a composé un Livre de controverse en 80 Lettres, & un Abrégé historique en 6 Vol. *in-8°*. Enfin, *sans Adèle & Théodore*, nous n'aurions pas un seul bon Traité d'Éducation. Rousseau lui-même est un enfant près de Mme de G. « *Émile* » est rempli de déclamations de mauvais goût & de principes dangereux; il manque d'action & d'intérêt, & offre presque qu'à chaque page les inconséquences les plus révoltantes. »

Ce Rousseau n'est qu'un plagiaire, qui doit à Sénèque, à Montagne, à Charon, à Locke, à Fénelon, &c. tout ce qu'il y a d'utile dans son Livre; celui de Mme de G. (c'est toujours elle qui parle ou qui fait parler)

révèle tous les secrets de l'éducation ; Mme d'Almane fait des chef-d'œuvres d'éducation.... Elle est la meilleure des mères.... elle possède la vraie vertu.... on l'aime autant qu'on la respecte & qu'on l'admire. Elle porte l'enthousiasme jusqu'à se faire dire par la Vicomtesse de Limours : " O vous , mère si tendre & si vertueuse , vous obtiendrez du Ciel , pour votre malheureuse amie , le pardon de ses fautes. "

Tout cela , sans doute , est fort joli ; mais l'Auteur auroit peut-être dû nous laisser le plaisir de lui adresser ces ingénieux compliments.

Au reste , il ne faut pas croire que , même en ce point , la Baronne d'Almane cesse d'être une femme supérieure aux faiblesses de son sexe. Les louanges qu'elle se donne , ou qu'elle se fait donner , sont d'accord avec ses maximes. *On peut , dit-elle , se glorifier ouvertement. " O , qu'il est satisfaisant pour l'amour-propre d'entendre louer son Ouvrage !.... on n'est pas obligé de dissimuler cette espèce d'orgueil. "*

Elle soutient également , " qu'il est permis de mentir quand il s'agit d'excuser un tort véritable , une faute grave , ou pour cacher notre secret , &c. " En conséquence elle conseille le mensonge à Mme d'Ostalis , son ancienné élève , qu'elle continue de diriger. Voici la leçon : " Si on vous parle de cette aventure , niez tout avec assurance ; soutenez que vous êtes certaine que Mme

« de Valcé n'a pas même mis le pied au
 « Palais Royal, qu'elle étoit rentrée avant
 « minuit. Il n'y a pas d'autre moyen de dé-
 « fendre une mauvaise cause.»

La Religion, comme la loi naturelle, avoient toujours mis l'aumône au rang des devoirs; mais l'Auteur, dans un Livre uniquement destiné à l'éducation des gens riches, a cru devoir enseigner le contraire:

« L'aumône n'est, dans l'Évangile, qu'un
 « conseil, qu'une exhortation, & non pas
 « un précepte positif.»

Les secours spirituels que l'Église administre aux malades n'y sont guère plus respectés que la morale évangélique: « Com-
 « ment se persuader, s'écrie-t-on, qu'un
 « mourant supportera, sans terreur & sans
 « désespoir, ces funestes apprêts de la mort,
 « ces cierges lugubres dont son lit est en-
 « touré, & ces Prières de l'agonie qui re-
 « tentissent à ses oreilles.... On empoisonne
 « ses derniers moments, on les rend affreux
 « & terribles; que dis-je, on les avance.
 « Est-il possible qu'une Religion, dont la
 « morale est aussi douce qu'elle est sublime,
 « puisse inspirer un délire & une cruauté
 « aussi absurde? » Ici, M^{me} de G. est-elle bien d'accord avec elle même? N'offre-t-elle pas toujours l'appareil de cette Religion près de ses Héros mourans, comme une des choses les plus propres à inspirer l'amour du Christianisme? C'est un Prêtre qui reçoit les derniers soupirs du vertueux Lagaraye;

quand Cécile meurt, c'est encore entre les bras d'un Prêtre qui lui présente un Crucifix, « en disant, d'une voix forte, ces terribles paroles: *Recommandez votre âme à Dieu.* »

On pourroit peut-être reprocher à l'Auteur des inconséquences d'un autre genre: inconséquence dans le titre & l'exécution du Livre; il ne remplit point l'objet qu'il annonce. Inconséquence dans les reproches d'exagération qu'on fait aux plus célèbres Romanciers, & les invraisemblances qu'on se permet. Inconséquence dans le respect que, d'une part, on recommande pour les mœurs, & la peinture trop détaillée des mœurs corrompues. Inconséquence dans le conseil de n'enseigner que ce qui est à la portée des enfans, & la prodigieuse multitude de choses qu'Adèle & son frère ont apprises. Inconséquence entre les paroles & les sentimens d'Adèle. Inconséquence dans les maximes pour & contre le mensonge. Le conseil qu'on donne à Mme d'Orlais est fondé sur un mensonge. La leçon sur la discrétion & la curiosité repose sur deux mensonges. Celle qui concerne la gourmandise est également vicieuse: la Baronne d'Almane permet à sa fille de manger à discrétion dans une fête, en s'assurant qu'elle n'y regardera point; & lorsqu'Adèle a gagné une indigestion, sa mère la gronde, en lui reprochant d'avoir mangé dix tarteleros, six mergues & deux tasses de glaces à la crème. Comment concilier ces faits avec le pré-

cepte de l'Auteur : " Le mensonge ne peut
 » jamais être utile ; & si votre élève décou-
 » vre que vous lui avez déguisé la vérité
 » dans une seule occasion, vous perdrez sa
 » confiance sans retour. »

Mme de G., dans une nouvelle Edition, pourroit aisément faire disparaître la plupart de ces taches ; elle n'ignore pas qu'un Livre élémentaire exige la plus scrupuleuse exactitude. L'Auteur propose aussi d'enseigner la logique à l'aide de la controverse ; nous pensons, d'après l'expérience, que de pareilles matières ont trop peu d'analogie avec la raison naissante. On ne sauroit appliquer l'art de raisonner à des choses trop simples ; le grand défaut des élémens de logique connus, tient uniquement aux exemples qui ne sont pas assez familiers ; c'est presque toujours de la métaphysique, qui ne laisse aucune trace durable dans l'esprit des jeunes gens. Les controverses philosophiques & théologiques que nous annonce Mme la Comtesse, seront sans doute fort supérieures à celles des Holland & des Bergier ; on ne pourra mieux faire que de les mettre entre les mains de la jeunesse, comme les *Annales de la Vertu*, qui doivent être si supérieures aux *Elémens Historiques* des Millot, des Condillac, & de tant d'autres qui ont échoué dans cette entreptise ; mais nous sommes persuadé qu'on ne doit point enseigner la logique par la controverse.

La suite au Mercure prochain.

HISTOIRE

HISTOIRE de la dernière Révolution de Suède, précédée d'une Analyse de l'Histoire de ce Pays, pour développer les vraies causes de cet événement, par Jacques le Scène Desmaisons. Cogitemus, si majus Principibus praestent obsequium, qui servitute civium, quam qui libertate latantur. Plin. in-8°. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

M. DE VOLTAIRE commence son Histoire de Charles XII par une Histoire abrégée de la Suède, dans les temps qui précèdent le règne qu'il décrit. Ce précis a cinq ou six pages, & on y trouve tout ce qui concerne le climat, le Gouvernement & les principales révolutions de la Suède. Ce même tableau est ici plus étendu & plus développé; mais nous ne savons si les six pages de M. de Voltaire, dans leur brièveté substantielle, ne laissent pas dans la tête une idée plus nette des différens objets, des différens tems & des époques vraiment mémorables, que les détails auxquels s'est livré l'Auteur de l'Histoire que nous annonçons. Il nous semble que dans le nouvel Ouvrage les accessoires étouffent un peu le principal, qu'ils n'en sont pas distingués d'une manière assez précise, & qui désigne assez de simples préliminaires. La dernière révolution, qui, dans le titre, est annoncée comme l'objet

N°. 15, 13 Avril 1782.

D

principal, ne paroît dans l'Ouvrage qu'une des époques ordinaires de l'Histoire de Suède. Il nous semble que l'Auteur n'auroit dû commencer son Ouvrage qu'à la mort de Charles XII; tracer en dix pages les révolutions précédentes, insister davantage sur les révolutions suivantes, & réserver les détails pour la dernière révolution, puisqu'elle est le véritable objet de son travail.

Sous Charles XI, le Gouvernement de la Suède avoit été despotique; sous Charles XII, il avoit été plus que despotique, il avoit été tout militaire. A la mort de ce Prince il devint presque Républicain. Le titre seul de la Royauté fut conservé, le droit héréditaire fut aboli, le droit d'élection renouvelé; Charles XII ne laissant que des sœurs, la Nation prétendit avoir droit d'élire; cependant la célèbre Christine avoit succédé sans contradiction à Gustave Adolphe, son père; mais Christine étoit fille, & parut être l'enfant de la Nation, les deux sœurs de Charles XII étoient mariées à des Princes étrangers, & furent réputées étrangères. On décida que, pour qu'une Princesse pût succéder à la Couronne, en vertu du droit héréditaire, il falloit qu'elle fût restée fille; on élut cependant une des sœurs de Charles XII; mais, pour bien établir le droit électif, on élut la plus jeune des deux sœurs, Ulrique-Éléonore, femme du Prince de Hesse. « Elle sacrifia depuis, dit M. de Vol-
taire, la jalousie de la Royauté à la ten-

» dresse conjugale, en cédant la Couronne
 » à son mari, & elle engagea les États à
 » élire ce Prince, qui monta sur le Trône
 » aux mêmes conditions qu'elle. »

Croit-on que l'Auteur, qui rappelle toutes les anciennes révolutions de l'Histoire de Suède, ne parle point de cette translation de la Couronne, d'Ulrique-Éléonore au Prince de Hesse, son mari, ni de la révolution qui fit passer cette Couronne à la Maison qui la porte aujourd'hui; de sorte qu'après avoir vû élire une Reine, on voit toujours agir & parler *le Roi*, & qu'on voit des actes signés *Adolphe-Frédéric*, sans avoir entendu parler d'aucun changement?

Il falloit dire que les États, après avoir élu, le 3 Février 1719, la Princesse Ulrique-Éléonore, élurent en sa place, d'après son abdication volontaire, & conformément à ses intentions, le 14 Mai 1720, Frédéric, son mari, Prince Héritaire de Hesse Cassel; que la Princesse Ulrique-Éléonore étant morte le 5 Decembre 1741, ils désignèrent pour successeur à Frédéric, Charles-Pierre-Ulric, Prince de Holstein-Gottorp, qui descendoit de Charles XI, Roi de Suède, par la Princesse Hedwige-Sophie, son aïeule, sœur aînée d'Ulrique-Éléonore, & du Czar Pierre I, par Anne sa mère, fille aînée du Czar; Charles-Pierre Ulric ne put accepter la Couronne de Suède, parce qu'il avoit fait son option pour celle de Russie, dont il avoit été désigné successeur par l'Impératrice

Elisabeth, sa tante, & qu'il avoit en conséquence fait profession de la Religion Grecque, (c'est le Czar Pierre III, mort le 28 Juin 1762); sur son refus, les États de Suède nommèrent Adolphe-Frédéric, Duc de Holstein, de la branche d'Enting, branche cadette, lequel n'avoit, par sa naissance, aucun droit à la Couronne de Suède. Il succéda en 1751 au Roi Frédéric, mari d'Ulrique-Éléonore, & il eut pour successeur, en 1771, Gustave III, son fils, auteur de la révolution qui fait l'objet de cet Ouvrage.

Revenons aux temps d'Ulrique-Éléonore & de Frédéric, son mari.

Les Suédois n'étoient pas en état de recevoir le bienfait de la liberté, ils ne furent pas en jouir. Bientôt la Nation fut divisée en factions. « Des noms toujours odieux » distinguèrent le Citoyen du Citoyen, & » entretenaient la haine des deux partis. »

Ces noms étoient encore plus ridicules qu'odieux; les auteurs & partisans du nouveau Gouvernement, furent nommés les *Bonnets*, leurs adversaires furent nommés les *Chapeaux*; & une espèce de tiers-parti, tel qu'il s'en forme presque toujours dans les dissensions civiles, lorsqu'elles ont quelque durée, fut nommé les *Bonnets-chasseurs*.

Il étoit sans doute du devoir de l'Historien de rapporter une fois pour toutes ces dénominations burlesques; mais on devoit une fois rempli, qu'étoit-il besoin de répe-

tet de d'employer sans cesse, sérieusement & gravement, dans le cours de son Histoire, les noms de *Bonnets* & de *Chapeaux*, comme on emploie ceux des *Guelphes* & des *Gibelins*, des *Armagnacs* & des *Bourguignons*, des *Lancastres* & des *Yotcks*, des *Zegriss* & des *Abencerrages*? Qu'étoit-il besoin de nous dire qu'on *décia* par-tout les mesures des *BONNETS*, comme s'il s'agissoit de leur hauteur, de leur largeur & de leur profondeur? L'Historien doit remarquer les ridicules des hommes & des nations, mais il ne doit point les adopter ni les partager.

Quoi qu'il en soit, ces *Bonnets* & ces *Chapeaux* furent également ridicules & funestes; ils ramènèrent l'anarchie, ils renversèrent tous les principes du Gouvernement, sur-tout ils se plurent à dégrader & à insulter la Royauté.

Les traits suivans montreront à quel point le trône étoit avili. Du temps du Roi Adolphe-Frédéric, les États avoient un droit général d'examiner les diamans & les meubles de la Couronne; droit qui n'avoit jamais été exercé, & qui n'avoit probablement d'autre objet que le cas d'une minorité ou de la vacance du trône. Ils présentèrent une adresse au Roi, où ils supplioient Sa Majesté de leur faire savoir le temps où il conviendrait à la Reine sa femme (sœur du Roi de Prusse actuel) de laisser inventorier, par leurs Députés, les diamans qu'elle avoit reçus dans le temps de son mariage. La Reine,

choquée d'un procédé qui annonçoit une défiance injurieuse de la part des États, répondit qu'elle feroit séparer les diamans de la Couronne de ses propres diamans, & qu'elle les feroit remettre aux États, se respectant trop pour jamais les porter désormais.

Sur cette réponse, les États, dans des remontrances fort dures, reprochèrent au Roi l'empire qu'il laissoit prendre sur lui à la Reine, & le supplièrent *très respectueusement d'être, sans que personne s'en mêlât, Maître de sa Cour & Roi de son Royaume.*

Le Roi ayant nommé un Sous Gouverneur au Prince Royal son fils, les États ne le trouvèrent pas bon: ils adressèrent au Roi cette requête.

Très-haut & très-puissant Roi,

« Après une mûre délibération sur l'éducation, objet si important pour V. M. & le Royaume, il nous a paru, entre-autres choses, que l'emploi de Sous Gouverneur du Prince Royal étoit inutile. Les États représentent donc, *avec soumission*, qu'un tel établissement n'est point d'usage dans ce Royaume, & que ce qui se pratique en d'autres pays, qui diffèrent par les principes de leur Gouvernement, ne peut s'appliquer à celui-ci.

» Tant que le Gouverneur a assez de santé & de vigueur pour remplir la charge qui lui est confiée, l'opinion des États est que

» l'office de Sous Gouverneur peut difficilement produire quelque bien.

» Les États respectent les vûes qui engagent V. M. à former un tel établissement, mais ils croient donner une marque de leur soumission & de leur respect, en donnant le sincère avis de supprimer à jamais cet emploi.

» Les États demandent encore très-humblement, que, conformément au droit qu'ils tiennent de la Constitution, il ne soit fait aucun changement ou nouvel établissement pour l'éducation des Princes, sans la participation desdits États. »

On voit qu'il ne restoit au Roi que de vaines formules de soumission & de respect, dont on usoit encore à son égard en l'outrageant.

Quelques Grands du Royaume ayant tenté de rétablir la Dignité royale dans ses droits essentiels, leur entreprise fut traitée de conjuration, & ils furent punis du dernier supplice comme ennemis publics.

C'est de cet état d'abaissement, c'est de cet anéantissement de l'autorité royale que le Roi actuel, Gustave III, sans aucune effusion de sang, sans aucune violence au moins funeste, mais par la seule force de la raison, par la sagesse de sa conduite, par le talent de profiter des dispositions de ses Sujets, las des horreurs de l'anarchie, est parvenu au pouvoir le plus absolu, du consentement de la Nation, qui s'applaudit tous les jours

d'une révolution qu'un Gouvernement paternel rend chère & précieuse à tous. « Il s'étoit
 » levé le matin, dit l'Auteur, le Souverain
 » le plus limité de l'Europe; il se rendit,
 » dans l'espace de deux heures, aussi absolu
 » que le Roi de Prusse à Berlin, ou le
 » Grand-Seigneur à Constantinople. »

Un des premiers usages qu'il fit du pouvoir suprême, fut d'abolir la question, & d'anéantir tous ces noms de *Bonnets* & de *Chapeaux*, & jusqu'aux moindres restes des factions qu'ils désignent.

Cette Histoire, grâce à l'importance & à la nouveauté du sujet, ne pouvoit manquer d'être intéressante: *Historia quoquo modo scripta placet*: elle n'est d'ailleurs recommandable ni par l'ordre ni par le style; ce style est foible & froid, il manque souvent de correction, & quelquefois de clarté.

« Leur délire de vengeance, dit l'Auteur,
 » en parlant de ceux qu'il appelle constamment *les Chapeaux*, les empêcha de voir
 » qu'ils n'étoient que *la patte crédule de la*
 » *Fable*, employée à un ouvrage dont tout
 » le profit étoit pour un autre.... »

« La mère de Gustave III, sœur du Roi
 » de Prusse, sembla *lui avoir passé* tout le
 » courage & les talens de son oncle. »

Si la force du sens ne faisoit pas sentir que *passé* est ici pour *transmis*, il signifieroit naturellement que la mère de Gustave *lui pardonnoit* d'avoir le courage & les talens de son oncle.

« *Le fait est, que les Bonnets, le trouvant*
 « *maîtres absolus de la Diète, s'enivrèrent*
 « *de leurs succès.* »

« Cette familiarité, *le fait est que*, passe
 dans la conversation, mais ne peut convenir
 à l'Histoire.

« La résistance dans un cas n'est pas moins
 « *justifiable que dans l'autre.* »

Justifiable est-il françois? il est au moins
 peu utile.

L'Auteur a quelquefois des tableaux qui
 ne sont pas sans mérite. Tel est celui de la
 Dalécarlie.

« Les Dalécarliens habitent la partie de
 « la Suède la plus stérile & la plus monta-
 « gneuse. Des neiges éternelles couvrent le
 « sommet de leurs montagnes, & des hivers
 « longs & affreux blanchissent leurs vallées,
 « même pendant les trois quarts de l'année.
 « Ce climat barbare, loin de fournir au-
 « cune des choses utiles à la vie, ne pro-
 « duit pas même ce que les peuples les plus
 « septentrionaux *estiment le nécessaire.* L'é-
 « corte de certains arbres leur tient lieu de
 « blé, qu'ils n'ont pas, & un morceau de
 « ce pain fait toute leur nourriture. Chaque
 « Dalécarlien fait pour lui même ce qui
 « occupe ailleurs les différens métiers. Il
 « façonne à sa rude manière tout ce qui sert
 « à le couvrir, & la grossièreté de ses vête-
 « mens répond à la pauvreté *de sa Diète.* »

« Que veut dire *la sa Diète*, écrit sur tout
 par un *D* majuscule? La force du sens nous

persuade que l'Auteur veut dire que les Dalécarliens ne sont pas mieux vêtus que nourris.

Nous croyons devoir observer encore que Charles XII est trop maltraité dans cet Ouvrage; il faut s'élever sans doute contre les conquêtes & les conquérans; mais il faut rendre justice à tout le monde, & rester dans les bornes de la modération & de l'équité.

LES Aventures de Télémaque, par M. de Fénelon. Premier Vol. in-4°. avec figures, dessinées par Cochin, & le Texte gravé par Drouet. A Paris, chez Drouet, rue & Collège des Cholets, & chez les Marchands d'Estampes des principales Villes de France & des Pays étrangers.

CETTE Édition, qui doit être de quatre Volumes, sera ornée de vingt-cinq sujets principaux; gravés par les plus célèbres Artistes de la Capitale, d'après les dessins de M. Cochin; d'une vignette en tête de chaque Livre, & d'un cul-de-lampe à la fin, composés par M. Barbier l'aîné, Peintre du Roi. D'après le Volume qu'on vient de mettre au jour, il paroît qu'on n'a rien négligé pour faire un chef-d'œuvre de cette Édition; c'est un monument digne du *Télémaque*. On a su réunir au fini des estampes la beauté & la correction de la gravure du texte, sur un papier de même teinte, & d'une égale force. L'exemplaire entier en

papier d'Hollande coutera 168 livres, & en papier de France 144 liv. Les Amateurs qui voudront avoir des premières épreuves, pourront se faire inscrire sans rien payer d'avance, chez le sieur Drouët. Il promet de leur délivrer même, s'ils le desirent, dans le temps intermédiaire d'une livraison à une autre, les Livres ou Cahiers à mesure qu'ils se graveront; & dès ce moment ils peuvent prendre le premier Volume qui est fait; mais on les prévient qu'il ne sera détaché du texte, aucune collection d'Estampes.

« On observe en outre, que le Procès
 » intenté par les Libraires au sieur Drouët
 » sur la gravure du texte, vient d'être jugé
 » en sa faveur par Arrêt du Conseil; ainsi
 » il n'y aura plus d'obstacle à la continuation
 » de son entreprise, que ces difficultés l'a-
 » voient contraint de suspendre; & il usera
 » de toute la diligence possible, afin d'accé-
 » lérer les livraisons; mais les efforts qu'on
 » a faits pour empêcher une concurrence
 » supérieure à tous égards, prouvent que
 » si son Edition n'avoit qu'un mérite ordi-
 » naire ou médiocre, on n'auroit pas cher-
 » ché à l'étouffer dès sa naissance. »



S P E C T A C L E S.

Suite du Coup-d'Œil sur le Travail fait aux trois Théâtres Royaux, pour l'augmentation de leurs Répertoires, pendant le cours de la dernière année Dramatique, (23 Avril 1781 au 16 Mars 1782.)

C O M É D I E F R A N Ç O I S E.

IL seroit difficile de statuer aujourd'hui sur le plus ou moins d'étendue que peut avoir présentement le Répertoire de ce Spectacle. Depuis qu'un Arrêt du Conseil a ordonné qu'il seroit fait une seconde lecture de tous les Ouvrages qui étoient sur le tableau, quelques Auteurs, & c'est le petit nombre, se sont soumis à cette formalité; les autres, soit de leur propre gré, soit comme arrêtés par les circonstances, ont négligé de s'y soumettre. On ne peut donc comparer le travail qu'ont fait les Comédiens François à celui qu'ils avoient à faire. Ils nous ont donné neuf Nouveautés dans le cours de l'année dernière. Deux Tragédies en cinq Actes: Richard III, par M. de Rozoy, & Jeanne de Naples, par M. de la Harpe. Une Comédie en cinq Actes & en vers, le Flatteur,

D E F R A N C E. 85

par M. Lantier. Un *Drame*, d'abord en cinq & puis en quatre Actes, la *Discipline Militaire du Nord*, Ouvrage imité de l'Allemand; un en trois Actes, *Henriette*, par Mlle Raucourt; & trois petites Pièces en un Acte: le *Chirurgien de Village*; le *Quiproquo*, & le *Rendez-vous du Mari*, Comédie de M. de Murville, dont nous rendrons incessamment compte à l'article des *Nouvelles Littéraires*. Ils ont en outre remis dix autres Ouvrages. Quatre *Tragédies* en cinq Actes: *Caliste*, de Colardeau; *Nicomède*, de Corneille; *Olympie*, de Voltaire, & *Manco-Capac*, de M. le Blanc. Trois *Comédies* en cinq Actes: *l'Esprit Follet*, d'Hauteroche; *l'Irrésolu*, de Destouches, & *l'École des Amis*, de la Chaussée. Une *Comédie* en trois Actes: *les Amazones modernes*, de le Grand; & deux *Comédies* en un Acte: *la Maison de Campagne*, de Dancourt, & *le Mariage Forcé*, de Molière. En tout dix-neuf Ouvrages. Si le nombre des Pièces remises excède celui des nouvelles, ce ne peut être un motif de reproche que pour les intéressés, mais le Public ne sauroit s'en plaindre; & certainement la reprise de nos chef-d'œuvres, en variant les plaisirs, ne peut être que très-utile aux Auteurs modernes.



COMÉDIE ITALIENNE.

ON a donné seize Nouveautés à ce Spectacle pendant le cours de l'année dernière. Six Drames Lyriques : Léonore ou l'heureuse Épreuve , en deux Actes , musique de M. Champein ; Ariane abandonnée , Mélodrame , musique de M. Benda ; l'Automate , Comédie en un Acte , musique de M. Rigel ; Lucette & Lucas , Comédie en un Acte , musique de Mlle D. Z. ; le Baïser , Féerie en trois Actes , puis remise en deux , musique de M. Champein ; & l'Éclipse totale , Comédie en un Acte , musique de M. d'Aleyrac. Sept Pièces à Vaudevilles : le Printems , par MM. de Piis & Barré ; Isabelle Huffard ; Richard III , Parodie de la Tragédie du même nom ; les Amours d'Été ; le Gâteau à deux Fèves , toutes deux par MM. de Piis & Barré ; la Soirée d'Été , par M. Parisau , & l'Amour & la Folie , par M. D....s : cette dernière est en trois Actes , & les cinq autres en un Acte , à l'exception du Gâteau à deux Fèves , qui est en deux Actes. Trois Comédies : les Maris corrigés , en trois Actes , par M. de la Chabcaussière ; l'Amant trop prévenu de lui-même , en deux Actes , & les deux Fourbes , en un Acte. De plus , ils ont remis trois petites Comédies en un Acte : la Joie imprévue , de Mativaux ; l'Apparence trompeuse , de Guyot de Merville , & l'Épouse Suivante ,

de Chévrier. En tout dix-neuf Ouvrages. Le travail extraordinaire que les Comédiens Italiens ont fait pendant l'année précédente, leur a été très-utile dans le cours de celle qui vient de finir, il a infiniment varié leurs représentations. Il ne nous reste plus qu'à les engager à s'occuper avec courage du soin de perfectionner à leur Théâtre la Comédie proprement dite, à encourager les Auteurs qui se sont occupés de ce genre; en un mot, à rendre leur Spectacle digne de représenter aux Amateurs, cette seconde Troupe Française après laquelle on soupire depuis si long-temps.

V A R I É T É S.

HISTOIRE NATURELLE.

M. LE Chevalier de Lamanon, connu par plusieurs Mémoires intéressans sur l'Histoire Naturelle, vient d'appliquer au sol de l'Isle de France, la théorie générale de la terre, dont il a donné l'année dernière les principaux résultats, en annonçant un Ouvrage, auquel il travaille, sur la nature & l'origine des montagnes, des vallées & des plaines. Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en leur présentant les idées de ce Naturaliste.

« Toutes les hypothèses, dit-il, qu'on a faites, jusqu'aujourd'hui pour expliquer la position & le mélange des fossiles que la terre contient, sont sujettes à des difficultés insurmontables. Mais nous devons aux efforts des hommes de génie qui ont voulu deviner la marche antique de la na-

ture, des observations précieuses & même des vérités utiles.

Les coquilles & autres animaux fossiles que nous trouvons dans l'intérieur des terres, ne paroissent pas des productions marines. Je ne crois pas non plus que les courans de la mer aient formé les vallées & les plaines. D'après un grand nombre d'observations, faites dans des voyages lithologiques en France, en Angleterre, en Suisse & en Savoie, je pense que les rivières & autres eaux courantes, en sillonnant le globe de mille façons différentes, ont produit les excavations & les attérissemens que nous trouvons par tout. J'ai choisi le *Vallais*, la plus grande vallée de Suisse, & la *Cräu*, la plaine la plus curieuse de France, pour faire voir que l'une est l'ouvrage du Rhône, & l'autre de la Duranee; mille observations me prouvent encore que les vallées sous-marines ont été formées par les rivières avant l'existence de l'Océan.... Selon moi, de grands lacs, distribués par toute la terre, y ont déposé les fossiles que nous y trouvons enfouis. Ces lacs s'ouvrant peu-à-peu des passages, y ont produit des inondations mémorables. Les animaux aquatiques ont été mêlés avec les animaux terrestres. Ces lacs, par leur écoulement, ont formé l'Océan. Ils nourrissoient des espèces d'animaux qui ont péri quand les eaux se sont écoulées. De-là, tant de coquilles dont les analogues sont perdus, & qu'on trouve pétrifiés sur nos montagnes dans les Îles & au-dessous des eaux de la mer. Si la Méditerranée se desséchoit tout-à-coup, ne verrions-nous pas des coquillages & des poissons dont les analogues vivans seroient perdus? L'écoulement de plusieurs lacs de la Suisse & de la Savoie produiroient le même effet, n'y ayant presque point de grand amas d'eau qui n'ait des espèces d'animaux

» qui leur sont propres... Lorsque ces lacs se sont
 » écoulés, leur sol abandonné a été filonné de mille
 » façons par les eaux des pluies, qui, se réunissant
 » en torrens & en rivières, ont creusé des ravins,
 » des vallées, &c. Il leur a fallu du temps pour se
 » frayer un cours. Elles ont creusé de toutes parts
 » leurs bassins; leurs vallées ont été agrandies, &
 » de nouveaux lacs se sont établis. Ce sont les lacs
 » fluviaux ou secondaires. »

M. de Lamanon a cherché, d'après ces principes, à expliquer l'origine des pierres gypseuses, si
 abondantes aux environs de Paris. Il ne croit pas que
 la mer ait pu les former. Le plâtre est un composé
 d'acide vitriolique & de terre, base de la craie : or
 la mer ne contient point d'acide vitriolique. Il ne
 croit pas probable l'opinion de M. de la Métherie,
 qui avoit dit : « Les volcans sont entretenus par les
 » pyrites & les charbons enflammés. Ces deux
 » substances sont chargées de soufre & d'acide
 » vitriolique. Lors des éruptions des feux sous-ma-
 » rins, qui sont très-fréquentes, il doit se dégager
 » une quantité prodigieuse de cet acide, dont s'im-
 » preignera la masse d'eau qui est dans les environs.
 » Si en même-temps il s'y trouve suspendu de la
 » terre calcaire, elle sera dissoute & produira des
 » gypses. Des vapeurs souterraines chargées d'acide
 » vitriolique produiront le même effet; peut-être
 » des argiles contenant une grande quantité de cet
 » acide, le céderont-elles à la terre calcaire, qui a
 » plus d'affinité avec lui, &c.... C'est par les
 » dépôts des lacs secondaires que j'explique la for-
 » mation des pierres gypseuses disposées en grandes
 » masses, dit M. de Lamanon. Des observations
 » faites dans le Vallais & en Provence, m'ont con-
 » duit à cette théorie, & tout ce que j'ai observé
 » dans l'Isle de France me la confirme. Au milieu
 » du bassin de la Seine, & entre les trois principaux

90 M E R C U R E

» courans qui se réunissent pour le former, c'est-à-
» dire, entre la Marne, la Seine & l'Oise, se trou-
» vent des collines de gypse qui s'étendent dans une
» longueur de plus de vingt-cinq lieues depuis No-
» gent jusqu'à Meulan, sur une largeur qui varie,
» comme on le voit par une Carte très exacte Cette
» masse de gypse repose sur des couches de pierre
» calcaire, avec lesquelles elle n'est point confon-
» due. » M. de Lamanon croit qu'un ancien lac
à formé les couches calcaires, & qu'un lac secon-
daire qui avoit la même étendue que les couches
gypseuses, a formé celles-ci. Ce lac, dont la lon-
gueur étoit dans la direction du cours de la rivière,
s'ouvrit enfin un passage du côté de Meulan, & il
laissa son sol à découvert après y avoir déposé cette
grande quantité de pierres à plâtre. Voici comme
l'Auteur en explique la formation. « La Marne tra-
» verse toute la Champagne remplie de craie. Cette
» craie, ainsi que l'argile des environs, contient
» beaucoup de pyrites martiales; elles se sont
» décomposées; leur acide vitriolique s'est uni à
» la craie, & a formé le gypse. Le feu de la pyrite
» répandu dans l'eau a été déposé, & a donné
» dans beaucoup d'endroits une teinte rougeâtre,
» On trouve à Montmartre des morceaux de mines
» de fer. »

Nous ne pouvons suivre M. de Lamanon dans
son travail. Il décrit un oiseau pétrifié dans un mor-
ceau de pierre à plâtre que possède M. Darcet. C'est
le seul qu'on connoisse conservé dans son entier. Il
décrit aussi un poisson trouvé également à Mont-
martre, des os, des dents, & sur-tout une belle
partie de la tête d'un amphibie sans analogue, dont
les deux mâchoires existent avec leurs dents. Ce
beau morceau est dans le cabinet de M. de Joubert.
Toutes ces descriptions annoncent le Naturaliste
instruit. Il seroit à souhaiter que les Savans

D E F R A N C E .

rassemblaient ainsi des faits épars : combien n'en avons-nous pas perdu d'intéressans ? Toutes ces dépouilles, dont une partie appartient à des animaux amphibies, & dont les analogues n'existent plus, prouvent à M. de Lamanon que ce ne peut pas être la mer qui a formé les gypses. Une remarque précieuse qu'a faite l'Auteur, c'est qu'on ne trouve point de coquilles pétrifiées dans la pierre à plâtre ; mais les couches de marne qui séparent celles de gypses sont remplies de coquilles dont les analogues vivans existent dans la Marne & la rivière des Gobelins, ce qui lui fournit une nouvelle preuve que c'est à ces rivières que ce lac séléniteux devoit son origine.

G R A V U R E S .

THÉÂTRE de la Guerre dans l'Isle de Minorque, réduit sur le plan original d'attaque du Port-Mahon, avec les Camps & tous les Ouvrages faits par les Espagnols au siège du Fort Saint-Philippe Dédié à M. le Duc de Crillon, commandant l'Armée combinée d'Espagne & de France audit siège, par J. P. Sarazin, son Ingénieur. Les explications sont en Espagnol & en François. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Lattré, Graveur du Roi, rue S. Jacques, la portecochère vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, chez lequel on trouve la nouvelle *Carte des Isles Antilles & du Golfe du Mexique*, en trois Feuilles, publiée l'année dernière par M. Bonne, Ingénieur-Hydrographe de la Marine, dédiée & présentée au Roi. Nouvelle Edition beaucoup augmentée. suivant des Observations nouvelles. Prix, 4 liv. 4 sols.

Agar, reçu par Abraham, gravé par Massard, d'après le tableau de Ph. Vandyck, tiré du cabinet de M. Servas, dédié à la Reine; faisant pendant à

Agar renvoyé par Abraham, par Porporati. Prix, 16 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Hyacinthe, place S. Michel.

Vûe perspective de la Décoration & du Feu d'Artifice tiré à l'Hôtel-de-Ville de Paris, en présence de Leurs Majestés, à l'occasion de la Naissance de Mgr. le Dauphin, le 21 Janvier 1782, dessiné & gravé par Nicolle. Prix, 3 liv. A Paris, chez Berton, Jardin du Palais Royal, près du café de Foy.

Sixième Cahier des Planches enluminées du Règne Minéral, publié par M. Buc'hoz, Docteur en Médecine, grand in-folio, papier d'Hollande. Prix, 18 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la Place Sorbonne.

Nouveau Recueil d'Ostéologie & de Myologie, dessiné d'après nature, par Jacques Gamelin, de Carcassonne, de l'Académie de S. Luc de Rome, & Directeur perpétuel de l'Académie des Arts de Montpellier. Deux Parties, grand in-folio. A Montpellier, chez l'Auteur; & à Paris, chez Chéreau, Graveur, rue des Mathurins.

M U S I Q U E.

D*eux grandes Ouvertures, suivies de petits Airs pour le Forte-Piano, avec accompagnement d'un Violon, par Küfner, Œuvre IV. Prix, 8 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Bétbzy, la deuxième Porte-cochère à gauche en entrant par la rue de la Monnoie; Mlle Castagnerie, rue des Prouvaires; M. Salomon, Luthier, Carrefour du quai de l'École.*

Recueil d'Airs avec accompagnement de Guitare, par M. Corbilly de Chantarene. Prix, 3 liv. A

D E F R A N C E.

98

Paris, chez l'Auteur, rue Babilie, au coin de celle des Deux-Écus, N^o. 33, & MM. le Menu & Boyer, rue du Roule, à la Clef d'or, & aux Adresses ordinaires de Musique.

La Muse Lyrique, ou Recueil d'Airs, avec accompagnement de Guitars, par M. Parovert fils; il se fera composé de quarante-huit feuilles, qui se distribuent de quinze en quinze jours. Prix, 12 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province. A Paris, chez Baillon, près la Comédie Italienne.

Six Duos concertans pour deux Flûtes, par M. Vanderhagen, Musicien de la Garde Française, Œuvre III. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez Baillon, rue Française.

Six Duos pour Flûte & Violon, composés par G. Cambini. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Muffard, rue Aubry-le-Boucher, vis-à-vis le Communifaire.

Six Quatuors concertans pour deux Violons, Alto & Basso, par M. Dalayrac, Amateur, Œuvre XI. Prix, 9 liv. franc de port par-tout le Royaume. A Paris, chez Leduc, rue Traversière-Saint-Honoré.

Journal de Harpe, numéros 2 & 3, 1782, contenant huit Airs différens. Prix, 1 liv. 16 sols chaque Cahier. A la même adresse. Le prix de l'abonnement est de 15 liv. pour Paris & la Province franc de port.

Septième Concerto à Violon principal, premier & second Violons, Hautbois, Cors, Alto & Basso, par A. Stamitz. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez Baillon, rue Française.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

RECUEIL de toutes les *Délibérations importantes* prises depuis 1763, par le Bureau d'Administration du Collège de Louis-le-Grand & des Collèges y réunis, Volume in-4°. A Paris, chez Simon, Imprimeur-Libraire, rue Mignon.

Histoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, in-4°. Tome premier. A Toulouse, de l'Imprimerie de Lescassin, & se vend chez Manavit, Libraire, rue S. Rome; & à Paris, chez Cellot, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine. La partie typographique de ce Recueil est beaucoup mieux soignée que celle de la plupart des Livres qu'on nous envoie de la Province.

Numéro 4 de l'Ami des Enfans. A Paris, chez Piffot & Barrois, Libraires, quai des Augustins.

Précis Historique sur le Comte de Vair, commandant les Volontaires de l'Armée, par un Major de Cavalerie, in-8°. A Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Le Temple de Gnide, Poëme imité de Montequieu, par M. L... de L... in-8°. A la même adresse.

Relation de la Fête célébrée par la Compagnie Royale de MM. les Pénitens-Bleus de Toulouse, le 30 Janvier 1782, à l'occasion de la Naissance de Mgr. le Dauphin. A Toulouse, chez Lescassin.

Ambigu Littéraire, ou tout ce qu'il vous plaira, par M. D... in-8°. A Paris, chez Delormel, Imprimeur-Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

D E F R A N C E. 96

Nouveaux Essais Historiques sur Paris, Tome III, in-12. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques.

État Militaire, Naval, Nobiliaire, Ecclésiastique, Civil & Municipal de la Grande-Bretagne, in-12. Prix, 2 livres 4 sols. A Paris, chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

Théâtre de Voltaire, augmenté de deux Pièces qui ne se trouvent pas dans les Éditions précédentes, 10 Volumes, petit format, avec fig. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers.

L'Ecole de la Miniature, ou l'Art d'apprendre à peindre sans Maître, & les Secrets pour faire les plus belles couleurs, nouvelle Édition, in-12. Prix, 2 liv. 5 sols relié. A Paris, chez Musier, Libraire, quai des Augustins.

La Liberté des Mers, Poème qui a remporté le prix de l'Académie de Marseille en 1781, par M. Cœuilhe, in-8°. Prix, 8 sols. A Paris, chez Gueffier, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe.

Le Duel, Comédie en un Acte & en prose, in-8°. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

Discours sur l'Histoire de France, par M. Moreau, Historiographe de France. Vol. in-8°. Tome XIII°. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Tome XXXVI^e de l'Histoire Universelle, nouvellement traduite de l'Anglois, in-8°. A Paris, chez le même Libraire.

Tome XIX^e des Annales Poétiques, depuis l'origine de la Poésie en France, petit in-12. A Paris, chez les Éditeurs, rue de la Jussienne, vis-à-vis le Corps-de-garde; & Mérigot le jeune, Libraire, Quai des Augustins.

On vient de mettre en vente les *trente premiers Chants de Roland Furieux*, Poëme de l'Arioste, nouvellement traduit par M. d'Ussieux, imprimé sur papier d'Angoulême, orné à chaque Chant de deux Estampes dessinées & gravées par nos plus célèbres Artistes. Formats *in-4°*. Prix, 4 liv. le cahier; & *in-8°*. prix broché, 2 liv. 10 sols. L'Ouvrage entier contiendra 93 Gravures, avec le Portrait de l'Arioste, gravé par Fiquet, & celui du Traducteur. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers; Lamy, quai des Augustins; Ponce, Graveur, rue S. Hyacinthe, & les principaux Libraires de la Province & des Pays étrangers. On offre aux personnes qui ont déjà retiré les premiers Chants de ce Poëme, de leur remettre la suite au prix de 4 liv. l'*in-4°*. & de 2 liv. 10 sols l'*in-12*, & même de fournir *gratis*, en se complétant, la seconde planche qu'on a ajoutée à chaque Chant, & qui peut manquer à plusieurs Souscripteurs de feu M. Brunet; & pour faciliter l'acquisition de l'Ouvrage entier, on délivre aux Souscripteurs tel nombre de Chants qu'ils desirerent, même un seul à la fois, pourvu qu'ils s'obligent d'en retirer un autre tous les huit jours.

T A B L E

<i>Vers à MM. de l'Académie</i>			
<i>de Lyon,</i>	49		82
<i>Eptre sur les Divinités de la</i>		<i>Comédie Française,</i>	84
<i>Fable,</i>	50	<i>Comédie Italienne,</i>	86
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	53	<i>Histoire Naturelle,</i>	87
<i>Adèle & Théodore,</i>	55	<i>Gravures,</i>	91
<i>Histoire de la dernière Révo-</i>		<i>Musique,</i>	92
<i>lution de Sade,</i>	73	<i>Annances Libraires,</i>	94

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Gardes des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 13 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 13 Avril 1782. DE SANCY.

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 20 AVRIL 1782.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A ROSE, en lui envoyant les Poésies
de Sapho.*

DANS l'âge où les Plaisirs embellissent tes jours,
Quand des Amours l'essaim volage
Jure à tes piés d'aimer toujours,

A son tour, l'Amitié, modeste en son langage,
Qui promet peu pour tenir davantage,

D'un art trompeur ignorant les détours,

Veut, de ses sentimens, t'offrir un foible gage.

Rose, daigneras-tu distinguer son hommage?...

LES Écrits d'une femme illustre, d'âge en âge,

Par ses vers & par ses amours,

Ont plus d'un titre à ton suffrage.

N^o. 16, 20 Avril 1782.

E

De ses rares destins Sapho trancha le cours :

Pour un ingrat, pour un volage,

Au rocher de Leucate elle immola ses jours.

Malgré tous ses talens, sa jeunesse & ses grâces,

Sapho ne put fixer les Amours sur ses traces :

Le Ciel, de la Beauté lui refusant les traits,

Lui donna ton génie & non pas tes attraits.

Rivale de Sapho, sans craindre ses disgrâces,

Jouis long-temps de ses succès !

Rose, tu reçus en partage

Les grâces, les talens, l'esprit & les appas ;

Tu ne trouveras point d'ingrats ;

Et près de toi, Phaon n'eût point été volage.

(Par M. le Chevalier d'Autume.)

*ROMANCE faite auprès du Berceau
d'un Enfant.*

HEUREUX Enfant, que je t'envie

Ton innocence & ton bonheur !

Ah ! garde-bien toute la vie

La paix qui règne dans ton cœur.

Tu dors ; mille songes volages,

Amis paisibles du sommeil,

Te peignent de douces images

Jusqu'au moment de ton réveil.

Ton œil s'ouvre, tu vois ton père

Joyeux accourir à grands pas.

M t'emporte au sein de ta mère ,
Tous deux te bercent dans leurs bras.

ESPOIR naissant de ta famille ,
Tu fais son destin d'un souris.
Que sur ton front la gâité brille ,
Tous les fronts sont épanouis.

HEUREUX Enfant , que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur !
Ah ! garde bien toute la vie
La paix qui règne dans ton cœur.

Tout plaît à ton âme ingénue ,
Sans regrets , comme sans desirs ,
Chaque objet qui s'offre à ta vue
T'apporte de nouveaux plaisirs.

Si quelquefois ton cœur soupire ,
Tu n'as point de longues douleurs ;
Et l'on voit ta bouche sourire
A l'instant où coulent tes pleurs.

PAR le charme de la foiblesse
Tu nous attaches à ta loi ;
Et jusqu'à la froide vieillesse ,
Tout s'attendrit autour de toi.

HEUREUX Enfant , que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur !
Ah ! garde bien toute la vie
La paix qui règne dans ton cœur.

MAIS , hélas ! que d'un vol rapide
 Ils viennent, ces jours orageux ,
 Où le sort, un Dieu plus perfide ,
 Vont porter le trouble en tes jeux !

MOI , qui des goûts de la Nature
 Garde encor la simplicité
 Avec une âme douce & pure,
 Quels soins ne m'ont pas agité !

AMITIÉS fausses ou légères ,
 Parens ravés à mon amour ,
 Mille espérances mensongères
 Détruites , hélas ! sans retour.

HEUREUX Enfant , que je t'envie
 Ton innocencę & ton bonheur !
 Ah ! garde bien toute la vie
 La paix qui règne dans ton cœur.

Si du sort l'aveugle caprice
 Me garde quelque trait nouveau,
 Je viendrai de son injustice
 Me consoler à ton berceau.

Et tes caresses, & tes charmes,
 Et ta douce sécurité,
 A mon cœur sombre & plein de larmes
 Rendront quelque sérénité.

QU'É ne peut l'image touchante
 Du seul âge heureux parmi nous !

Ce jour peut-être , où je le chante
De mes jours , est-il le plus doux !

HEUREUX enfant , que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur !
Ah ! garde bien toute la vie
La paix qui règne dans ton cœur.

(Par M. Berquin.)

Cette Romance est tirée de *l'Ami des Enfants* ,
Mai, quatrième Volume, qui paroît chez Pissot &
Barrois , Libraires , Quai des Augustins.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Chandelle* ; celui
du Logogryphe est *Girouette* , où se trouvent
*joue , outre , givre , rôti , tigre , ver , vert ,
jeu , tour (de Babel).*

É N I G M E.

LE besoin me donna le jour ,
Que je perdis sortant de chez mon père ;
Ranimé par le tendre amour ,
Ce nouveau bien ne fut qu'une chimère.
Lecteur , voici quel est mon sort :
D'être un moment , & puis de cesser d'être ;

E iij

Sans cesse allant de la vie à la mort,
 Sans avoir pu jamais me reconnoître.

(*Au Palais Bourbon.*)

LOGOGRYPHE.

CHACUN jadis me portoit, cher Lecteur;
 Aux Belles j'ai cessé de plaîre;
 Voilà, je crois, ce qui fit mon malheur:
 Depuis ce temps on ne me voit plus guère,
 Si ce n'est chez le Militaire,
 Où de moi quelqu'un d'eux se fait encore honneur.
 Pour éclaircir un peu plus ce mystère,
 Vous aurez, en changeant mes neuf pieds à loisir,
 La Dêité qui seconçoit Voltaire
 Quand sa Zaire enchantoit le Parterre;
 Deux fils d'un Patriarche; & ce qui fait plaisir
 Lorsqu'on joue au piquet, sur-tout pour s'enrichir.
 Dans mes cinq derniers piés, sans que rien s'y trans-
 pose,
 Il se trouve une étrange chose:
 L'enfant qui me fait est fouetté;
 Et s'il ne me fait pas, je suis encor la cause
 Qu'il est justement maltraité.
 (*Par un Officier du Régiment Royal Étranger.*)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SUITE d'Adèle & Théodore, ou Lettres sur l'Éducation, contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'Éducation des Princes, des jeunes Personnes & des Hommes. ; Vol. in-8°. A Paris, chez Lambert & Baudouin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme.

DANS la première Partie de cet article, nous avons analysé la méthode d'Éducation que propose Mme la Comtesse de G.; le reste du Livre n'a plus qu'un rapport indirect à l'art d'élever la jeunesse, quoiqu'en puisse dire son Apologiste: autrement, il faudroit aussi mettre au rang des Traités d'Éducation *les Caractères de Théophraste, l'Esprit des Loix, le Théâtre de Corneille, la Nouvelle Héloïse*, & généralement tous les Livres où l'homme peut acquérir quelque espèce de connoissances. Mais on lit ces *hors-d'œuvres* avec tant de plaisir, que la plupart des Lecteurs regretteroit de les voir retranchés d'une méthode dont ils gênent la marche & obscurcissent l'ensemble. En effet, rien n'est plus piquant que cette suite de portraits où les gens du monde sont représentés avec leurs grimaces, leur âme desséchée, leur langage imposteur, leur mau-

vais goût, leur mauvais ton, leurs mœurs détestables. D'une autre part, rien n'est plus attachant que ces tableaux moitié historiques & moitié romanesques de *Cécile*, de *Saint-André*, de *Stoline*, de *Lagaraye* & de la *Duchesse* Italienne. Ici Mme de G. se place à côté de Mme de Riccoboni; l'une & l'autre possèdent l'art de raconter & d'émouvoir; si l'Auteur d'*Adèle* est souvent minutieuse dans les détails, si son style est trop chargé d'épithètes, il a aussi l'avantage d'être plus harmonieux & plus noble que celui de l'aimable Auteur d'*Ernestine*, du *Marquis de Cressy*, des *Lettres de Myladi Catesby*, &c. On pourroit ajouter que cette dernière n'emploie pas aussi habilement que son Emule les ressorts de la pantomime pour donner de l'intérêt à ses personnages. Il est vrai que Mme de G. en abuse quelquefois : on pleure à l'aspect d'un château; on pleure avant qu'André raconte son histoire; on pleure en abordant Lagaraye; Adèle pleure après avoir fait sa première Communion; Theodore va pleurer devant une glace; Charles appuie sa tête sur le genoux de Cécile pour répandre des larmes; Cécile jette plusieurs fois ses deux bras autour du cou de M. d'AIMERY; en recevant une Lettre de son mari, la Baronne d'Almane se jette à genoux, &c. &c.; de tels moyens contribuent sans doute au pathétique d'une scène, mais il faut en user avec sagesse; parce que l'imagination étant très-active chez la plupart des hommes, il n'est

pas nécessaire de l'aiguillonner aussi souvent ni aussi fortement que les autres facultés de l'âme.

L'Auteur devoit également éviter la répétition du même sujet romanesque dans un même Ouvrage ; M. de Villemore & M. d'Amery jouent le même rôle sous deux noms différens ; Cécile & Saint - André éprouvent les mêmes malheurs par la même cause ; le but moral des deux Pièces n'est ni assez important ni assez neuf pour entrer deux fois , comme épisode ou comme accessoire , dans un Livre sur l'Éducation.

L'amour d'ailleurs n'est pas plus vraisemblable dans le Roman de Cécile que dans celui de la Duchesse, car , suivant les principes de Mme de G. , " l'amour , à sa naissance , n'est jamais bien vif ; il n'est " qu'un simple mouvement de préférence " dont il est facile d'arrêter les progrès en " cessant de voir l'objet qui l'inspire. " Malgré cette doctrine , Cécile & la Duchesse se passionnent violemment pour des hommes qu'elles ont à peine entrevus , & dont elles sont à l'instant séparées.

Nous croyons appercevoir dans ces Romans une autre irrégularité non moins choquante. L'Auteur entreprend d'y prouver que la Religion nous inspire un courage que la raison ne sauroit donner , & qu'elle est l'unique remède contre les grands revers & les profondes blessures des passions déordonnées. Cependant on voit Cécile déchirée

tour-à-tour par la crainte des châtimens du Ciel, & par le désespoir d'avoir perdu celui qu'elle aime. Peu de jours avant de mourir, elle éprouve encore des crises affreuses. Même défaut dans le caractère d'André; pieux comme Cécile, & plein de confiance en Dieu, il finit par se tuer comme un forcené, tandis que le Chevalier de Murville, amant de Cécile, meurt paisiblement dans son lit, quoiqu'il n'emploie que des moyens naturels pour traîner jusqu'à la fin sa déplorable existence. Au reste, c'est à ces défauts mêmes que tient en grande partie le mérite des Romans ordinaires : éteignez l'amour dans le cœur de Cécile, elle n'inspirera plus qu'un foible intérêt: qu'André meure naturellement, on ne donnera pas une larme à son infortune. Il n'est réservé qu'à un petit nombre d'Ecrivains d'imaginer, comme Fénelon, une fable brillante, de l'offrir sous mille aspects variés, d'en subordonner toutes les parties à un seul but moral, de donner à un tableau immense ces teintes savantes, ce mouvement soutenu & ces admirables proportions qui caractérisent les ouvrages des grands Maîtres. Par exemple, un Homme de Lettres n'auroit pas laissé *Théodore* confondu, comme il l'est, parmi une foule de personnages accessoires au tableau principal. *Théodore* n'est pas en Scène assez souvent, ni d'une manière assez attachante; presque toujours éclipsé par le Chevalier de Valmont, où paroît-il avec quelque avantage?

Est-ce à Rome, chez le Cardinal de B., où il recite deux cent vers Anglois *sans faire une faute*? Est-ce lorsque sa mère le querelle pour avoir mal reçu, dans un bal, les agaceries d'une femme décriée? Un des plus beaux momens de Théodore, est celui où il partage avec un chien le bonheur de retirer le Baron d'Almanç de la rivière.

Un vrai Littérateur auroit également su s'arrêter au point marqué par le bon goût. Ainsi, voulant graver une image ineffaçable de la misère dans l'âme du Prince destiné au Trône, il auroit peut-être imaginé, comme Mme de G., la scène d'Alexis Stezen : pour conduire son élève dans le réduit de ce père malheureux, il l'eût fait passer d'abord dans une *petite rue bien étroite*, ensuite, à la lueur d'un flambeau, le Lecteur eût monté avec le Prince & son Gouverneur, *un escalier de cent vingt marches dans une maison délabrée*; mais il n'auroit pas ajouté ce qui suit : « Nous grimpons ensuite, avec beaucoup de peine, une mauvaise échelle de bois qui nous conduit au grenier habité par cette infortunée famille. » L'escalier de cent vingt marches étoit suffisant, la vérité du tableau n'exigeoit rien de plus; l'Auteur devoit s'arrêter au pied de *l'échelle de bois*, qui devient une charge invraisemblable & de mauvais goût. Un Homme de Lettres nous auroit encore fait grâce d'une infinité d'autres détails aussi inutiles à l'intérêt des Romans, qu'étrangers à l'éducation d'un

Prince & des enfans de M. d'Almane. Que nous importent la description de la *corniche de Gènes*, la description de la *corniche de Foligno*, le dîner à la *cascade de Coo*, les étoffes qu'on envoie à M. d'Ostalis, l'inoculation de M. S.. & son *peu de fièvre*, &c. &c. Enfin, un Homme de Lettres auroit su distinguer les principaux personnages par des nuances de style différentes, règle de l'art dont Rousseau ne s'écarte jamais dans son *Héloïse*, & que Mme de G. a trop négligée dans *Adèle & Théodore*. Les hommes, les femmes, particulièrement la Vicomtesse de Limours, écrit comme la Baronne d'Almane; celle-ci, comme M. d'Ostalis; Porphyre, comme M. de Lagaraye; ce dernier, comme le Baron d'Almane & le Comte de Roseville; on voit presque toujours Mme de G.; même coupe de phrases, mêmes tournures, même harmonie, mêmes métaphores, mêmes figures de rhétorique; ensorte qu'en lisant ces Lettres, il est difficile de deviner à qui elles appartiennent.

Mais ces défauts n'empêchent pas d'y admirer une multitude de détails charmans. La Lettre du Chevalier de Murville à Cécile est une des plus vigoureuses de l'Ouvrage :
 « Quoi, demain!... C'est demain... je ne
 » puis achever... ma bouche ne peut pro-
 » noncer ces mots affreux... Cécile, il n'est
 » plus temps de dissimuler; eh quoi! n'au-
 » riez vous jamais lû dans mon cœur?...
 » Hélas! dans des temps plus heureux, j'osois

» me flatter quelquefois que le vôtre n'étoit
 » point insensible : j'ouvris mon âme au bar-
 » bare qui vous sacrifie ; il m'ôta tout es-
 » poir , & je me condamnai moi-même au
 » silence. Ah ! si j'avois pû prévoir l'horrible
 » tyrannie qu'on devoit exercer contre vous,
 » non , Cécile , vous n'en auriez point été
 » la victime ; malgré le père cruel qui vous
 » proscriit , malgré la famille qui vous aban-
 » donne , malgré vous même enfin , j'aurois
 » sù vous arracher au destin qu'on vous
 » préparoit. Mais loin de vous , dans un pays
 » étranger , j'ignorois ce comble d'horreur ,
 » & ne pouvois le soupçonner. Enfin , une
 » Lettre m'annonce que ma mère est dan-
 » gereusement malade ; je quitte aussitôt
 » l'Espagne ; j'arrive. Quels malheurs acca-
 » blans m'attendoient à mon retour ! je
 » trouve ma mère à l'extrémité , & j'ap-
 » prends que Cécile est à la veille de pro-
 » noncer ses vœux. Cet instant seul m'a fait
 » connoître à quel excès je vous aime. O
 » victime intéressante autant que chère , la
 » nature & l'amitié vous trahissent , mais
 » l'amour vous reste ! Seul , je vous tiendrai
 » lieu de père , d'ami , de frère , je serai
 » votre défenseur , votre libérateur , ô ma
 » Cécile ! votre époux. . . Puisque vous êtes
 » libre encore , vous êtes à moi ; vos parens
 » ont brisé tous les liens qui vous unissoient ,
 » vous n'êtes plus qu'à moi... Ecoutez-moi ,
 » Cécile , je respecte encore le cruel auteur
 » de vos jours , vous êtes libre ; mais si vous

« avez la foiblesse de lui obéir, de cet ins-
 « tant, je ne connois plus votre père, je ne
 « vois plus en lui qu'un tyran détestable,
 « & du moins je ne mourrai pas sans ven-
 « geance. Pour son intérêt même, osez donc
 « lui résister, ou cette main tremblante qui
 « vous écrit, cette main guidée par la haine
 « & par le désespoir, ira percer le cœur du
 « monstre qui veut vous immoler. Qu'il
 « réserve pour son fils, & sa fortune & sa
 « tendresse; qu'il vous deshérite, que m'im-
 « porte, je ne veux que Cécile, & je serai
 « le plus soumis, le plus reconnoissant &
 « le plus heureux de tous ses enfans... Je ne
 « vous demande que le courage de déclarer
 « que vous ne pouvez vous résoudre à pro-
 « noncer vos vœux, je me charge du reste,
 « & je ne vous verrai que pour vous con-
 « duire à l'autel, où le nœud le plus saint
 « & le plus doux nous unira pour jamais...
 « O Cécile ! ma chère Cécile, prenez pitié
 « de l'état où je suis, ne vous préparez point
 « des regrets éternels; songez, hélas ! que
 « vous n'avez que dix sept ans. Ah ! conser-
 « vez votre liberté, dussiez vous ne jamais
 « vivre pour moi. J'attends votre réponse
 « comme l'arrêt qui doit fixer ma destinée. »

La réponse de Cécile est d'une simplicité attendrissante :

« Votre Lettre est arrivée trop tard, Cé-
 « cile déjà n'existoit plus pour vous... Ou-
 « bliez-moi, vivez heureux, & respectez
 « mon père. »

C'est dans la Lettre qu'elle écrit à sa sœur,
 que son âme s'épanche en liberté : là, Mme
 de G. s'est, pour ainsi dire, identifiée
 avec son Héroïne; on voit Cécile, on en-
 tend ses sanglots, on pleure, on partage
 son désespoir... « O ma sœur, dans quel
 » moment j'ai connu mon cœur!... le jour
 » même!... je frémis... Lisez la Lettre que
 » je vous envoie, elle vous instruira de
 » tout... Cette Lettre que je remets entre vos
 » mains, est le dernier sacrifice qui me res-
 » toit à faire... Cette écriture chérie, je ne
 » la reverrai plus... Si vous saviez combien
 » il m'est douloureux de m'en détacher!
 » hélas! maintenant tout est crime pour
 » votre malheureuse sœur, jusqu'à l'aveu
 » des regrets qui la dévorent! insupport-
 » table contrainte qui ne peut produire que
 » les derniers excès du désespoir!... Vous
 » savez si j'étois née pour chérir la vertu.
 » Et bien, vous frémiriez d'horreur si je
 » vous détaillois toutes les funestes idées qui,
 » depuis trois semaines, troublent & noir-
 » cissent mon imagination. Le crime me
 » poursuit & m'environne. Je trouve dans
 » les objets les plus communs, dans les ac-
 » tions les plus indifférentes, les sujets des
 » plus affreuses tentations. A la promenade,
 » dans nos tristes jardins, mon œil mesure,
 » en frémissant, la hauteur des murailles,
 » & mille fois mon esprit osa concevoir
 » l'insensé, le coupable projet d'essayer de
 » les franchir. Dans le premiers jours de ma

» convalescence, à table, pendant ce morne
 » silence qu'on nous prescrit, quelle hor-
 » rible pensée a souvent égaré ma raison !...
 » le couteau posé près de moi... je ne puis
 » achever... O ciel ! est-il possible que ce
 » cœur, jadis si pur, ait pu se livrer à ce
 » délire affreux... Quelquefois, baignée de
 » pleurs, j'implore avec confiance la misé-
 » ricorde & le secours de l'Eternel...

» Pardonnez, ma sœur, ces tristes plain-
 » tes... je respecterai désormais la rigueur
 » du devoir qui me condamne au silence ;
 » je ne vous entretiendrai plus, ni de mes
 » peines, ni de l'objet... Vous-même, ma
 » sœur ; ah ! jamais ne me parlez de lui...
 » Ah ! cachez-lui la passion qui m'égaré...
 » Mais, ma sœur, souffrirez-vous qu'il
 » m'accuse d'ingratitude... Dieu ! qu'en-
 » tends-je ? La cloche m'appelle & m'an-
 » nonce l'agonie d'une de nos compagnes...
 » Quelle est heureuse ! elle va mourir...
 » Adieu... Je joins à ce paquet les cheveux
 » que vous m'avez demandés, ces cheveux
 » que vos mains jadis ont tressés tant de
 » fois. Vous ne les verrez point sans atten-
 » drissement. Puisse cette triste dépouille,
 » en vous rappelant mon sort & ma tendre
 » amitié, m'obtenir votre indulgence &
 » votre compassion, les seuls biens qui res-
 » tent désormais à l'infortunée Cécile. »

On voit ici combien l'Auteur est habile à
 tirer parti des moindres circonstances ; l'en-
 voi de la chevelure, si heureusement ima-

giné, fait naître plusieurs scènes du plus grand intérêt. La Lettre qui contient les détails de la mort de Cécile offre des traits non moins pathétiques, mais elle n'est pas écrite avec la même correction de style; presque tous les temps des verbes sont à contre sens. Dans un récit tracé le jour même de l'événement, il ne falloit pas dire, *j'arrivai ce matin*, mais je suis arrivé; *je trouvai cette maison consternée*; Charles lui *baisa* la main; M. d'AIMERY la *prit* dans ses bras, &c. &c.

L'histoire de la Duchesse de C... renferme des morceaux que nous regrettons de ne pouvoir citer; celui de la caverne est sur-tout remarquable par la sagacité des observations de l'Auteur. On aime à contempler les mouvemens qui se succédèrent dans l'ame de la Duchesse pendant sa longue & horrible captivité. Trop circonscrits pour développer les beautés de cet Épisode, nous n'insisterons pas non plus sur les invraisemblances qu'on y découvre.

Les mêmes beautés & les mêmes défauts se rencontrent dans l'histoire de M. Lagaraye. L'Auteur y abuse, comme ailleurs, de sa facilité pour écrire de petits détails, & de son goût pour dessiner des Scènes pittoresques; mais on doit l'applaudir d'avoir mis en action l'héroïsme de la bienfaisance dans la personne d'un citoyen opulent, qui renonce aux jouissances de la Capitale, se réfugie dans une Terre, y rassemble les malades, dont il prend soin lui-même, &

les indigens, auxquels il donne des motifs & les moyens de vivre. Là, tout inspire la vertu, la piété, la plus tendre affection pour les malheureux. Les discours de Lagaraye au moment où il va rendre le dernier soupir, sa résignation, ses conseils à Porphire, l'idée de faire porter le mourant dans un fauteuil au milieu de son infirmerie, tous ces malades qui, *se soutenant d'une main à leurs rideaux, se penchent en avant hors de leur lit pour voir entrer leur Bienfaiteur,* ce murmure confus de pleurs & de sanglots, cette foule de sombres images plongent le Lecteur dans une mélancolie profonde; mais après avoir décrit déjà très-longuement toutes les circonstances de la maladie & de la mort de Lagaraye, falloit-il revenir encore à cet hôpital, en tirer les malades pour assister à l'enterrement? « Nous attendions
 » les Prêtres, quand tout-à-coup nous
 » vîmes paroître six hommes de l'aspect le
 » plus effrayant; ils étoient pâles, livides,
 » décharnés; ils avoient pour tout vête-
 » ment un grand drap qui les enveloppoit
 » depuis la tête jusqu'aux pieds; ils pou-
 » voient à peine se soutenir sur leurs jam-
 » bes, & ressembloient à des fantômes, à
 » des spectres sortans de la tombe... Ils se
 » traînoient vers le cercueil, & se proster-
 » nant, ils firent retentir la chambre des
 » plus lugubres gémissemens... Ces infortu-
 » nés, échappés de l'infirmerie, venoient ren-
 » dre un dernier hommage à la mémoire de

leur Bienfaiteur... Abandonnés de leurs
gardes pendant quelques minutes, ils
avoient profité, pour s'évader, de cet
instant de trouble & de confusion... Deux
de ces malheureux s'évanouirent en tom-
bant près du cercueil... Je les fis empor-
ter, & les reconduisis moi-même à l'infir-
merie, où je leur laissai tous les secours
dont ils pouvoient avoir besoin, & je
revins dans la Salle d'École au moment
où les Prêtres arrivoient, &c.

Voilà un exemple de ce genre à-la-fois
puérile, ignoble & outré, que veulent nous
faire admirer les Enthousiastes du Drame.
En général, tous ces Romans sentent un peu
le travail de l'amplificateur; l'art s'y montre
trop à découvert; on les relit sans admira-
tion, parce qu'on en a fait toutes les beau-
tés dès la première lecture; en ce point
l'Auteur diffère des grands Moralistes, qui,
après avoir sondé les profondeurs du cœur
humain, nous en font parcourir les détours
& mesurer les abymes avec un plaisir tou-
jours nouveau.

Mais pour bien connoître le talent de
M^{me} de G. il faut examiner (qu'on nous
permette l'expression) les morceaux de mi-
niature; elle y déploie toute l'aifance, toute
la finesse, tous les charmes de son esprit
observateur.

Vous-vez connoître un Anglomane?
Voici M. de Valcé qui a beaucoup d'airs, &
pas une idée; il a la prétention d'être étourdi

» & distrait; sa conversation consiste à répéter
 » d'un air capable ce que les autres viennent
 » de dire; il n'a pas une opinion à lui, & il est
 » également importun, bavard & familier :
 » d'ailleurs, personne n'a poussé plus loin
 » l'Anglomanie. Il a malheureusement passé
 » quatorze jours à Londres; il parle sans
 » cesse de ce voyage; il vante continuelle-
 » ment le génie & la profondeur des An-
 » glois; il méprise les François de toute son
 » ame; il n'a que des chevaux anglois; il lit
 » les papiers anglois; il fait ses visites du
 » matin en bottes, avec des éperons; il
 » prend du thé deux fois par jour, & il se
 » croit le mérite de Locke ou de Newton. »

Voulez-vous prendre en aversion le Bal de
 l'Opéra? écoutez la Vicomtesse. « O l'in-
 » sipide chose quand on n'est plus co-
 » quette! Ne jouant aucun rôle, j'étois
 » seulement Spectatrice, & je ne pou-
 » vois concevoir qu'un semblable plaisir
 » eût eu tant d'attrait pour moi; je trou-
 » vois ridicule tout ce qui jadis me pa-
 » roissoit charmant. J'ai reconnu Mme de
 » G. elle a toujours au même degré de
 » perfection l'esprit de Bal; & bien loin de
 » m'amuser, comme autrefois, elle n'a été
 » à mes yeux qu'une bavarde insupporta-
 » ble, folle de sang-froid, étourdie par
 » air, bruyante sans gaieté, méchante sans
 » finesse, & pendant quatre heures entières
 » débitant de suite des extravagances ou
 » des platitudes avec une voix glapissante

» & un ton de comuérage qui dépareroient
 » & rendroient importune la. personne la
 » plus aimable & la plus spirituelle. Une
 » des choses qui m'a le plus frappée à ce
 » Bal, c'est le ridicule dont les hommes
 » démasqués y sont ; presque tous affectent
 » l'air de l'indifférence & de l'ennui , &
 » reçoivent en général tous les masques avec
 » beaucoup de dédain ; ils forment dans la
 » Salle plusieurs groupes arrêtés, & ne
 » paroissent fixés là que par désœuvrement
 » & la paresse de sortir pour aller se cou-
 » cher. J'aime mieux ceux qui n'y sont que
 » pour afficher une intrigue seulement
 » soupçonnée , & pour faire connoître à
 » tout le monde la femme masquée jus-
 » qu'aux dents, qui croit son secret ignoré
 » de tout l'Univers entier. D'autres, plus
 » amusans encore, prennent l'air du myf-
 » tère par fatuité, & passent une partie de
 » la nuit à promener quelques tristes capo-
 » tes bien ennuyeuses, & qu'ils ne connois-
 » sent pas, uniquement afin de persuader
 » qu'ils sont occupés d'une manière très-
 » intéressante. »

Voulez - vous jouir des minauderies de
 deux jolies femmes ? Transportons - nous
 chez Mme de Limours ; elle donne à déjeû-
 ner. « On annonce le Chevalier de Creni &
 » le Marquis de G. On dit que le premier
 » est amoureux de Mme de Valcé, & que
 » le second a les mêmes sentimens pour
 » Mme de Germeuil. J'étois placée entre ces

„ deux Dames (c'est Mme d'Orlais qui parle),
 „ & dans le moment je remarquai dans leur
 „ maintien, & , comme elles disent , dans
 „ leur manière d'être, un changement fur-
 „ prenant. Mme de Valcé devint tout-à-coup
 „ d'une tendresse extrême pour moi ; elle
 „ m'embrassoit, se penchoit sans cesse à
 „ mon oreille pour me dire en secret la
 „ chose la plus commune, & puis ensuite
 „ elle faisoit des éclats de rire aussi forcés
 „ qu'immodérés, tout cela accompagné de
 „ tournoyemens de tête impossibles à dé-
 „ peindre, mais dont je souffrois extrême-
 „ ment ; car à toute minute je me trouvois
 „ ses plumes & ses nattes sur le visage : en-
 „ fin, voyant que j'étois très-froide, & que
 „ je la secondois mal, elle se leva, ainsi que
 „ Mme de Germeuil, & toutes deux se
 „ promenant dans la chambre, elles se
 „ tenoient de manière que leurs bras étoient
 „ entrelacés autour de leurs tailles ; &
 „ après avoir marché ainsi nonchalamment
 „ un demi-quart d'heure, elles furent en-
 „ semble s'asseoir sur un canapé, s'y pla-
 „ cèrent en attitude, & n'y restèrent que le
 „ temps nécessaire pour nous laisser re-
 „ marquer qu'elles formoient dans cette
 „ position le plus joli tableau du monde. »

On voit souvent dans l'Ouvrage reparôî-
 tre ces deux femmes, avec une Marquise de
 Gerville; elles y étalent toutes les extrava-
 gances imaginables; l'une finit par se ruiner
 & mourir de la poitrine; une autre se fait

dévoté, & quitte bientôt ce rôle pour former un jeune homme qui débute dans le monde. C'est Mme de Germeuil qui, écrivant de la campagne à Mme de Valcé, lui dit, après une déclamation contre la mort :

« Adieu, mon cœur, mandez-moi de
 » grace si les Lévites sont encore à la mode,
 » & si l'on porte encore des *Culs*; dans ce
 » cas je vous prierois de m'en envoyer
 » deux. »

On trouve plus de gravité dans les réflexions suivantes; nous les citons comme des morceaux bien écrits.

« Jamais la divine amitié n'a été plus à la
 » mode que dans ce moment; les femmes
 » se chérissent toutes; elles ne peuvent plus
 » se quitter; à souper elles évitent, elles
 » fuient les hommes, & se placent ensem-
 » ble à côté les unes des autres; elles sont
 » inséparables; si quelqu'importun se glisse
 » indiscrettement parmi elles, toute la
 » troupe entière le maudit, se désole, &
 » marque son chagrin par les mines les plus
 » expressives; cependant, malgré tout cela,
 » les méchans soutiennent qu'elles s'envient
 » & se déchirent tout comme de notre
 » temps, & qu'au fond les hommes n'en
 » sont pas plus essentiellement maltraités
 » qu'ils ne l'étoient il y a dix-huit ans. A
 » propos, mon cœur, savez-vous que la
 » belle, la sérieuse, l'insipide Mme de N...
 » a pris un Amant; je puis le dire sans
 » scrupule, puisqu'elle en fait gloire, & le

» dit même à qui veut l'entendre ; cette
 » franchise lui fait un honneur infini, & l'a
 » rendue très-intéressante. Tout le monde
 » loue sa candeur ; on répète qu'elle est d'une
 » vertu & d'une bonne-foi qui doit tout
 » faire excuser, & enfin cet Amant lui
 » procure des éloges & des amis sans
 » nombre. »

Heureux qui n'a pas l'honneur de fréquentier la bonne compagnie, si elle est à ce point dégradée : nous aimons à croire que Mme de G., dans ses peintures des mœurs actuelles, a pris, comme Dorat, l'exception pour la règle générale ; erreur où tombent fréquemment nos Moralistes de société.

« Presque toutes les femmes ont reçu
 » l'éducation la plus négligée ; aussi-tôt
 » qu'elles sont leurs maîtresses, elles ne
 » lisent que de mauvaises Brochures & des
 » Drames qui achèvent de leur gâter le goût ;
 » elles mènent la vie la plus dissipée, &
 » prétendent à la Science universelle ; elles
 » se connoissent en Tableaux, en Architec-
 » ture ; elles sont *Gluckistes* ou *Piccinistes*
 » sans savoir un mot de composition ; elles
 » font des cours, montent à cheval, jouent
 » au billard, vont à la chasse, conduisent
 » des calèches, passent les nuits au bal &
 » au pharaon, écrivent au moins dix billets
 » par jour, reçoivent cent visites, se mon-
 » trent par-tout ; on les voit successivement,
 » dans l'espace de douze heures, à Versailles,
 » à Paris,

» à Paris, chez un Marchand, à une Au-
 » dience de Ministre, aux promenades, dans
 » un atelier de Sculpteur, à la Foire, à
 » l'Académie, à l'Opéra, aux Danseurs de
 » corde, applaudissant & goûtant égale-
 » ment Prévile & Jeannot, Dauberval &
 » le *Petit-Diable*... Pour leur sensibilité, il
 » est vrai qu'elles ont des ajustemens de
 » cheveux, des galeries de portraits, des
 » autels à l'amitié, des hymnes à l'amitié;
 » elles ne brodent plus que des chiffres, ne
 » parlent plus que de sentiment, de bien-
 » faisance & des charmes de la solitude, &
 » sont toutes esprit fort. »

On ne doit pas être surpris qu'avec une
 aussi mauvaise opinion de son sexe, Mme de
 G. conseille aux Princes de se mettre en
 garde contre la séduction des femmes, &
 qu'elle s'attache à démontrer combien leur
 empire est dangereux auprès du Trône. Les
 femmes, dit-elle, sont par essence légères,
 indiscrètes, aiment à parler, à se vanter de
 la confiance qu'on leur témoigne; celles
 mêmes qui ont du courage & des principes,
 ne méritent pas plus de confiance, parce
 qu'elles trahiront involontairement. « La
 » foiblesse de leur constitution, la mobilité
 » de leurs traits, l'expression de leurs yeux,
 » la rougeur involontaire que la moindre
 » surprise excite en elles, la délicatesse même
 » de leur teint, qui rend cette rougeur plus
 » visible & plus marquée, tout enfin con-
 N^o. 16, 20 Avril 1782. F.

» court à rendre leurs premiers mouvemens
 » indiscrets. » Aussi recommande-t-elle de
 les éloigner des affaires, & de ne leur confier
 aucun secret important. Si tout cela est
 vrai, l'on conviendra qu'il falloit du cou-
 rage pour en convenir, & sur-tout pour
 l'écrire.

Nous croyons avoir considéré le talent de
 l'Auteur sous tous ses aspects. Son Livre est
 analysé autant que le permettent les bornes
 d'un Journal; on n'a dissimulé ni le mal ni
 le bien. Son Ouvrage suppose des connois-
 sances, du talent, beaucoup d'esprit, trop
 de prétentions & d'idées tranchantes: il
 renferme des choses utiles en plus d'un
 genre; & si ce n'est pas un beau Livre, c'est
 du moins une production fort originale;
 qui doit ajouter à la célébrité de l'Auteur.

(*Cet Article est de M. l'Abbé Remy,
 Avocat au Parlement.*)



*MÉMOIRE Physique & Médicinal ,
montrant des rapports évidens entre les
Phénomènes de la Baguette Divinatoire,
du Magnétisme & de l'Électricité, &c. par
M. T. D. M. A Paris, chez Didot, quai
des Augustins.*

EN 1692, un Payfan du Lyonnais, (Bayle dit du Dauphiné) appelé *Jacques Aymar*, fut très-vanté par son adresse à se servir de la Baguette Divinatoire. Tous les prodiges qu'il avoit opérés furent réunis dans un Traité particulier sur cette matière, qui fut publié quelques années après. Ce Livre eut quelques partisans ; il eut aussi d'illustres contradicteurs. Mallebranche entreprit de le réfuter, & tous les Physiciens pensèrent avec lui que Jacques Aymar étoit un fourbe. Depuis cette époque, on a plusieurs fois renouvelé de semblables prétentions. Des personnes très-instruites ont attribué à un certain Parangue l'étonnante propriété de voir les amas d'eau dans les entrailles de la terre. Maintenant le sieur Bleton est vanté comme un des plus habiles *Sourciers* que l'on ait connus. Il a parcouru le Dauphiné & la Lorraine ; par-tout il a indiqué des sources, des courans d'eau, & il en a déterminé la profondeur : des certificats nombreux en sont garans.

Témoin des recherches & des expériences du sieur Bleton, M. Thouvenel les a recueil-

lies dans un Ouvrage que nous annonçons aujourd'hui ; mais il ne s'est pas contenté d'en être simple spectateur ; en Physicien éclairé, il a varié & multiplié ces Essais. Jamais les effets de la Baguette Divinatoire n'ont été présentés avec tant de vraisemblance ; ce Savant les a fait sortir de la classe des merveilles pour les ranger dans celle des phénomènes les plus naturels.

Il n'est cependant pas le premier qui ait tenté ce rapprochement, L'Auteur du Traité de la Baguette Divinatoire avoit eu recours à des émanations, à des corpuscules qu'il avoit dirigés de différentes manières, & dont les impulsions occasionnoient, suivant lui, les mouvemens de la Baguette.

M. Formey, un des plus ingénieux Physiciens, de l'Académie Royale de Berlin, a pris la peine d'en donner une autre explication, La Baguette tourne, dit-il, & se meut à la manière de l'aiguille aimantée, & il compare l'action des vapeurs aqueuses à celle de la matière magnétique. M. Thouvenel a traité cet objet avec beaucoup plus d'étendue & d'érudition. Il a cru appercevoir des rapports entre les phénomènes de la Baguette, ceux du Magnétisme & de l'Electricité. Les détails de son système sont disposés avec toute l'intelligence que donnent une imagination féconde & un esprit formé par le travail & par l'étude.

Quoique plusieurs Journalistes aient déjà exposé les principes de M. Thouvenel, nous

croÿons devoir en donner un précis; & nous pouvons d'autant moins nous en dispenser, que le Mercure Historique de 1693, contenant ce qui étoit alors relatif à Jacques Aymar, il nous a paru convenable que les observations analogues, dont Bleton a été le sujet, fussent consignées dans le même Journal.

La première impression que l'eau souterraine lui fait éprouver, se porte sur le diaphragme; elle produit un serrement avec oppression, auquel succèdent un faiblissement & un refroidissement général; ses jambes chancellent; son pouls se concentre. Cet état convulsif disparoît tout-à-coup lorsque Bleton se place à côté de la source; le malaise est moins grand lorsqu'il suit le cours naturel des eaux. Ces sensations sont plus vives à jeun, & dans les temps secs & chauds. Les eaux stagnantes dans les entrailles de la terre, & les eaux découvertes, quoique courantes, produisent peu d'effet sur lui.

La baguette dont il se sert n'est point angulaire & à deux branches comme celle que la plupart des Sourciers emploient; c'est une simple tige qu'il se contente de courber un peu, & qu'il place horizontalement sur ses doigts, où elle fait depuis trente jusqu'à quatre-vingt révolutions par minute. Lorsque Bleton quitte la partie du terrain qui correspond à la source, la baguette éprouve un mouvement de rotation dans un sens contraire au premier; mais elle ne fait qu'un

seul tour, & elle s'arrête ensuite avec une régularité, l'on pourroit dire une docilité surprenante. La distance de ce point à celui où elle a commencé à tourner, exprime la profondeur de la source.

L'étonnement augmentera encore par les détails suivans. Si on place sur le lieu même de la source une échelle au moyen de laquelle l'observateur puisse s'élever à des hauteurs différentes, la rotation rétrograde ne manquera jamais d'arriver à une distance qui indiquera la profondeur de la source.

M. Thouvenel a mis en usage des procédés très-ingénieux pour varier ses essais. Il a isolé Bleton avec des morceaux d'étoffe de soie ou de toile cirée pliés en plusieurs doubles, & le *Sourcier* a perdu toute sa sensibilité. Des gants de soie ont diminué les mouvemens de la baguette; & lorsque les pieds & les jambes de Bleton étoient recouverts d'un tissu de soie un peu épais, son corps ne ressentoit aucune commotion.

Cette baguette, toute étonnante qu'elle nous paroît, & que M. Thouvenel regarde comme une *bouffole hydrométrique*, ne sert cependant que pour rendre sensibles aux assistans les nuances du sentiment que Bleton éprouve; elle lui est tout-à-fait inutile pour lui-même; l'oppression, le faisissement, la commotion, sont des moyens qui ne le servent que trop bien, & les seuls qui lui soient nécessaires. Cette propriété, par laquelle la baguette tourne sur ses doigts,

est un bienfait de la nature qu'il ne tient qu'à lui de communiquer. Il suffit qu'il touche celui sur les doigts duquel la baguette est placée, pour qu'elle soit entraînée par ses mouvemens directs ou rétrogrades, suivant la circonstance. Comment se fait-il qu'en étendant ainsi cette vertu, Bleton ne communique pas en même-temps une partie du trouble dont il est agité? On avoit écrit à l'Académie Royale des Sciences, que ces rotations de la baguette sont dûes à un balancement que Bleton fait donner adroitement, soit à ses poignets, soit à ceux des personnes sur les doigts desquels il fait tourner la baguette. M. Thouvenel assure qu'il s'est convaincu du contraire par l'observation.

Ne peut-on pas supposer qu'il existe un agent mixte ou combiné qui, n'appartenant ni à l'électricité ni au magnétisme, mais tenant de l'un & de l'autre, soit capable de produire sur les corps vivans des effets déterminés? Certains oiseaux ont une aversion naturelle pour l'eau, dont les émanations sont un bon conducteur du fluide électrique; c'est sans doute parce que le sens sur lequel il agit est en eux très-susceptible d'ébranlement. Enfin, la baguette ne pourroit-elle pas, comme la boussole magnétique, avoir des pôles sur lesquels l'agent dont on a parlé porteroit toute son action? Avec ces données, M. Thouvenel explique tous les phénomènes dont il a rapporté l'histoire.

Quelle que soit la valeur de cette théorie, les détails des faits sont curieux; & quand on ôteroit de cet Ouvrage tout ce qui concerne Bleton & sa baguette, il y auroit encore un grand nombre de réflexions & d'observations intéressantes.

Il resté une chose à faire à l'Auteur pour répondre victorieusement à toutes les objections, c'est de mander ce *Sourcier*, & de le soumettre à l'examen des Physiciens incrédules de la Capitale. Nous savons que ce projet est celui de M. Thouvenel, & il suffit pour justifier sa délicatesse & sa bonne-foi. Ce Savant est trop instruit pour blâmer dans les autres un doute qu'il auroit lui-même, s'il n'avoit pas été le coopérateur des expériences dont il a parlé. Il est moins rare & plus facile d'admettre une erreur pour une vérité, que de prendre une vérité pour une erreur. Cette réflexion doit excuser ceux qui n'accordent leur confiance qu'après la démonstration la plus rigoureuse des faits qu'on leur annonce. Les honneurs du triomphe seront d'ailleurs d'autant plus grands pour M. Thouvenel, qu'il aura eu des juges plus difficiles à convaincre. On devoit applaudir à leur réserve, quand elle ne nous vaudroit que le plaisir de voir cet individu surprenant & malheureux, qui doit être si souvent dans le saisissement & dans la transe, puisqu'il ne peut rencontrer une source, un courant d'eau, sans éprouver une commotion. Ce don de la nature, tout merveilleux

qu'il est, ne lui fera point envié. Jacques Aymar étoit plus étonnant & plus malheureux encore. Sa sensibilité étoit excitée, non seulement par l'influence des eaux souterraines ou des filons métalliques, mais encore par la présence des voleurs & des malfaiteurs, qu'il étoit habile à démêler dans la foule, & qu'il suivoit à la piste. Un homme ainsi constitué devoit fuir les grandes villes, & se plaindre sous le toit du Laboureur, qu'habite souvent la vertu. Aussi n'eut-il pas des succès à Paris, où il fut appelé; l'on ne fut nullement satisfait de ses essais à l'hôtel de Condé; l'on vit, ce qui est très-notable, un grand Prince (1) détruire un grand prestige, & le règne de cette baguette, pour nous servir de l'expression de Bayle (2), fut fort court. (3) Bleton est plus réservé, & donne plus d'espérance. Ruisch répondoit à ceux qui refusoient de croire les nouveautés que son art découvroit, *veni & vide, venez & voyez*. C'est aussi ce que M. Thouvenel dit aux Mécréans. Ce grand procès, sur lequel on a déjà tant écrit, va donc être terminé. De quelque manière qu'on le juge, il suffit de

(1) M. le Prince de Condé.

(2) Voyez le mot *Abaris* dans son Dictionnaire, & non le mot *Rabdomancie*, qui ne s'y trouve point. Ce mot est mal-à-propos indiqué dans l'Encyclopédie, Art. *Baguette Divinatoire*.

(3) Voyez aussi les Lettres & le Mercure Historique du mois de Mai 1693.

lire l'Ouvrage de M. Thouvenel, pour s'assurer que son erreur, quand même son opinion en seroit une, ne peut être que celle d'un homme dont les lumières égalent la probité. L. N.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL

GRACE aux soins de M. Legros, jamais le Concert Spirituel n'a été ni plus fréquenté ni plus digne de l'être que cette année. Mme Mara & M. Viotti ont principalement fixé l'attention des Amateurs. La première est en effet étonnante par l'étendue de sa voix, qui a près de trois octaves, & par sa souplesse & sa hauteur; elle s'élève jusqu'à l'octave de sol, & s'élançe, avec justesse, des sons les plus graves aux sons les plus aigus, parcourt de même, avec la plus grande facilité, tous les sons intermédiaires. Mme Mara, sans avoir le timbre aussi pur que Mlle Laguerre, n'aussi accentué que Mme Todi, n'a pas moins réuni tous les suffrages, parce qu'elle chante également bien le récitatif, le cantabile & les airs de bravoure: sa méthode de chant, d'une perfection exquisite, suppose un travail & une continuité d'efforts inconcevables.

La prééminence de M. Viotti n'a pas été reconnue d'une manière aussi unanime ; des Connoisseurs prétendent que son jeu est quelquefois brusque & heurté, qu'il sacrifie souvent l'expression & l'esprit de son sujet au desir de tirer de son instrument des sons extraordinaires ; qu'enfin, son genre de composition est inférieur à celui de Jarnowick & de quelques autres Virtuoses connus. Quoi qu'il en soit, nous croyons que M. Viotti est un des plus grands Violons qui se soient fait entendre au Concert Spirituel depuis vingt ans ; quand sa tête est montée, il exécute parfaitement & les morceaux d'expression & les choses difficiles ; il seroit seulement à desirer que la plupart de ces choses si difficiles devinssent impossibles, nos plaisirs n'y perdrieroient rien.

De tous les jeunes gens qui ont débuté dans ces Concerts, M. Eck est celui qui promet le plus ; s'il compose un jour comme il exécute, on le citera parmi les premiers Violons de l'Europe.

M. Nodi mérite d'être encouragé ; il a du talent, sa voix est agréable ; son début auroit été plus brillant, s'il eût choisi un morceau mieux assorti au goût actuel.

On a entendu avec un nouveau plaisir le *Stabat* de Hayden & celui de Pergolèze, où Mlle Saint-Huberti s'est particulièrement distinguée ; le caractère de sa voix a paru beaucoup plus analogue à ce genre de chant que celui de M. Guichard. Nous exhortons

le Directeur du Concert à choisir toujours les voix les plus accentuées pour chanter les morceaux tristes ou pathétiques, les Motets qu'il fait reparoître intéresseroient davantage.

On ne répétera point les éloges qu'on a donné plusieurs fois, dans ce Journal, à MM. Bezozzi, Berthame, Ozi, Punto, Laïs, Chéron, Legros, &c. & aux habiles Compositeurs qui, depuis long-temps, jouissent des suffrages du Public; il suffit de dire que le talent des Virtuoses étrangers n'a point fait oublier le leur, & qu'ils ont obtenu constamment les mêmes témoignages de bienveillance & d'estime.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

L'OUVERTURE de ce Spectacle n'a rien offert d'intéressant. On y a représenté, le Mardi 9 de ce mois, *Colinette à la Cour*, Ouvrage dont nous avons dit tout ce que nous pouvions en dire, & qui a toujours excité les mêmes reproches & les mêmes applaudissemens.

Depuis environ quinze mois, on a vu disparoître de ce Théâtre plusieurs Sujets, dont la perte a été d'autant plus sensible, que leurs talens étoient assez généralement égaux à la réputation dont ils jouissoient. Nous allons parler de chacun d'eux de la manière la plus rapide qu'il se pourra.

1^o. Mlle Allard. Cette Danseuse, qui

avoit déjà quitté une fois le Théâtre, & qui y avoit reparu quelques temps après, l'a quitté sans retour au mois d'Avril de l'année dernière. A beaucoup de force & de légèreté, elle joignoit de la grâce, de la vivacité, & sur-tout une gaité charmante. On se rappellera long-temps l'intérêt qu'elle donnoit à sa pantomime, & l'intelligence avec laquelle elle savoit animer les rôles qu'elle remplissoit dans les Ballets où elle étoit placée. Aussi habile à instruire des secrets de son Art qu'à en faire au Théâtre l'usage le plus heureux, elle laisse après elle de doubles regrets que la situation actuelle de la Danse de l'Opéra ne promet pas de faire bientôt cesser.

2°. M. Vestris le père. Peu de Danseurs ont porté aussi loin que lui l'art de tout exécuter avec grâce, de donner à leurs mouvemens autant de majesté, de souplesse & de facilité. Il n'a paru au Théâtre que pour y montrer un modèle; il s'en est retiré quand il en pouvoit servir encore.

3°. Mlle Heynel. La fureur de comparer les talens dont on jouit à ceux qu'on a perdus, a souvent rendu les vieux Amateurs injustes à l'égard de quelques-uns des Sujets dont nos Théâtres se sont enrichis depuis quelques années. Cette Danseuse n'a point été soumise à cette épreuve. Dès les premiers jours de son début, elle a captivé tous les suffrages. On a généralement admiré la noblesse & la décence de son maintien, la sou-

pléssé de ses développemens & le fini de son exécution. Il suffit de rappeler avec quelle sublimité elle rendoit le rôle de Médée dans le Ballet d'action que M. Noverre a fait exécuter à l'Opéra, pour que tous nos Lecteurs conviennent qu'elle a été une des meilleurs Actrices Pantomimes de ce Spectacle. C'est au moment où son talent avoit le plus d'éclat qu'elle en a privé le Public. Cette résolution la conduira-t'elle au bonheur ? Nous le désirons, & dans ce cas elle aura assez fait pour sa gloire.

4^o. Mlle Cécile Dumegnil. Une santé foible a constamment arrêté l'effort de ses dispositions, dont les Connoisseurs attendoient beaucoup, avec raison. A la figure la plus agréable, à une taille svelte & élégante, elle réunissoit d'excellens principes, dont ses forces ne lui permettoient pas toujours de faire un usage bien marqué. Elle a obtenu des succès très-distingués jusqu'à l'instant où la mort l'a frappée. Elle n'a paru que pour disparoître. On peut lui appliquer ces deux vers de Malherbe :

Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,

L'espace d'un matin.

5^o. M. Noverre. Si l'on jugeoit des talens de cet homme, justement célèbre, par quelques Ballets qu'il a attachés à plusieurs Actes de nos Opéras, on auroit grand tort. On ne fait pas que les Compositeurs sont souvent obligés de retrécir leurs idées pour le sou-

mettre à de petits principes d'économie, & pour ne pas heurter l'orgueilleuse indocilité de certains Danseurs. Il faut chercher le talent de cet homme de génie dans les beaux Ballets d'action qu'il a fait représenter sur les premiers Théâtres de l'Europe, & dont quelques-uns ont obtenu ici le succès le plus brillant & le plus mérité. C'est en jetant un coup-d'œil sur les programmes qui en ont été imprimés, qu'on apprendra à connoître la fécondité des ressources de M. Noverre, avec quel goût & quelle vérité il faisoit contraster les groupes & les figures, & qu'on se convaincra qu'il est digne d'être regardé comme le premier des Auteurs qui ont travaillé dans le genre de la pantomime. Ses Lettres sur la Danse annoncent un Artiste consommé dans la connoissance physique de l'homme, & présentent la meilleure théorie qu'on ait encore publiée sur l'Art des Marcel & des Pilade. Les éditions de cet Ouvrage sont épuisées; il seroit nécessaire que l'Auteur s'occupât d'en donner une nouvelle. Il la doit & à sa gloire & à la satisfaction des Amateurs de cet Art, auquel il a su donner un nouveau lustre. M. Noverre étoit Maître des Ballets de notre Opéra. Il a quitté sa place au mois de Juillet de l'année dernière, & est passé à Londres, où son mérite est admiré comme il doit l'être.

6°. M. Nivelon. Ce jeune homme, que le Public aimoit parce qu'il avoit déjà un talent très-agréable, & qui promettoit de se per-

fectionner, a quitté la Scène tout-à-coup. Il est en Angleterre, où il est, dit on, fort goûté. Cela peut-être; mais nous laisserons le soin de faire son éloge au peuple chez lequel il a porté le resultat & le fruit des études qu'il a faites sous les yeux du Public de Paris.

7°. M. Laurent. Ce Danseur étoit connu sous le nom du *Lapon*. C'étoit plutôt un sauteur vigoureux & hardi, qu'un danseur digne des suffrages des gens de goût. Cependant ce genre de talent est quelquefois nécessaire dans certains pas. L'Opéra, comme tous les autres Théâtres, est forcé de temps en temps d'admettre des caricatures. Considéré sous ce point de vûe, M. Laurent étoit utile; il n'a pas jugé à propos de rester attaché au Théâtre de la Capitale; mais nous ne le croyons point difficile à remplacer.

Nous ne dirons rien de M. Gardel l'aîné, quoiqu'il ait cessé de danser, parce qu'il reste à l'Opéra comme Compositeur de Ballets.

COMEDIE FRANÇOISE.

CE Théâtre a perdu, dans la personne de M. Augé, un Acteur très-recommandable. Il étoit reçu depuis 1763, & le Public le regardoit, avec raison, comme un excellent Comique. Les rôles de l'emploi des Valets, qu'on appelle *la Grande Livrée*, étoient sou-

triomphe. Beaucoup de gâité, d'aisance, un organe quelquefois un peu élevé, mais sonore & relatif à son emploi, une articulation nette, un masque très-expressif, une taille avantageuse & bien prise, une démarche légère & facile: voilà les qualités qui lui ont valu ses succès & sa réputation. Les regrets que donne sa retraite doivent engager ses successeurs à redoubler de zèle pour les faire oublier. Ce sera travailler à la fois pour leurs intérêts & pour ceux des connoisseurs.

On vient de recevoir au nombre des Comédiens François Mlle Olivier, jeune Actrice qui a débuté, il y a deux ans, dans l'emploi des Jeunes Amoureuses, & des débuts de laquelle nous n'avons rien dit. On ne fau- roit, sans se compromettre, dire qu'elle a du talent, en prenant ce mot dans la véritable acception; mais on doit avouer qu'elle a du zèle, de l'intelligence, une jolie figure, qu'elle fait un service aussi exact que soigné, & qu'elle est fort utile.

Mlle Joly, dont nous avons annoncé les débuts dans l'emploi des Soubrettes, n'a pu être reçue cette année au nombre des Comédiens du Roi, parce que, sauf les cas extraordinaires, les réglemens de la Comédie veulent que ce ne soit qu'après deux années d'essai qu'un Comédien soit admis à réception. Mais en considération du talent qu'elle a montré, des services qu'elle a rendus & qu'elle peut rendre encore, & de la satis-

faction que le Public en a témoigné, son ordre de réception lui est promis pour l'année prochaine. C'est une nouvelle raison pour qu'elle se livre plus que jamais à l'étude d'un état dans lequel elle a paru d'une manière assez brillante pour mériter les plus grands encouragemens.

La nouvelle Salle de ce Théâtre a été ouverte le 9 de ce mois, comme nous l'avions annoncé, par une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, Tragédie de Racine, précédée de *l'Inauguration du Théâtre François*, Pièce en un Acte & en vers, par M. Imbert.

Ce petit Ouvrage qui, par sa nature, ne pouvoit être décidément une Comédie, est une Pièce du genre de celles que l'on nomme *Pièces à tiroirs*. Mercure, par l'ordre d'Apollon, fait orner de branches & de couronnes de laurier le nouveau Temple qu'on vient d'élever à Thalie & à Melpomène. Tour-à-tour on voit paroître différens Personnages épisodiques, tels que la Cabale, la Critique, le Génie de Corneille, le Génie de Molière, un Auteur tragique, un Auteur comique, Thalie, Melpomène, &c. &c. Il en résulte une suite de Scènes dont quelques-unes ont de la gaîté, d'autres de la grace, d'autres enfin de l'élévation & de la noblesse. Le style en est facile, la critique en est douce, & par-tout, dans le rôle d'Apollon principalement, on découvre un Auteur ennemi du charlatanisme & de la médiocrité, mais ami des Arts & des

Talens. On pourroit lui reprocher quelques longueurs au Théâtre; à la lecture il n'en est pas de même. Nous avons été un peu étonnés d'entendre le Génie de Molière dire, en parlant de la Métromanie,

Enfant cher à Thalie, & si beau, que Piron
Fut surpris d'en être le père.

Nous ne concevons pas comment Piron auroit pu éprouver un pareil étonnement, d'autant plus que si cet Écrivain original eut une qualité, ce ne fut pas la modestie. Il fut modeste une fois dans sa vie en écrivant à M. de Maurepas :

Aussi bien ce que je vais taire
Seroit plus analogue au son
De la trompette de Voltaire
Que du chalumeau de Piron.

Mais par combien de mots aussi durs que présomptueux n'a-t-il pas fait oublier cet aveu modeste ! Et puis le Poète Bourguignon avoit réellement du génie, & n'étoit pas fait pour s'étonner de son ouvrage.

Le Vendredi 12, on a représenté pour la première fois *Molière à la nouvelle Salle*; c'est encore une Pièce en vers & en un Acte, relative à la circonstance. Thalie & Melpomène reçoivent Molière dans le nouveau temple qu'on vient de leur élever. Elles l'instruisent des révolutions que les Lettres, le Goût & l'Art Dramatique ont éprou-

vées depuis qu'il a quitté la terre : de là naît une diatribe quelquefois gaie, mais plus souvent violente, contre les Spectacles forains, les Tragédies & les Comédies modernes, les Dictionnaires, les Almanachs & les Journaux. Les deux Muses se retirent, & Thalie charge Molière de tenir audience en son nom. Alors paroissent successivement un garçon Limonadier devenu Auteur; une espèce de Bourgeois Misantrope (1) qui déclame contre tous ceux qui aiment, jugent & parlent des Spectacles; un Chef de cabale qui se dit un Officier réformé, & dont la garnison étoit au Partette; le Vaudeville & la Muse du Drame. Il y a de l'esprit & de la raison dans toutes les Scènes épisodiques que fait naître l'entrée de chacun de ces Personnages: mais le ton en est dur & tranchant, plutôt méchant que malin, plutôt satyrique que gai: d'ailleurs, l'Auteur, qui s'est permis une sortie très-vive contre les farces, ne s'est pas apperçu que la Scène du garçon Limonadier & celle de la Muse du Drame sont deux caricatures d'un assez mauvais goût, si on en excepte la réponse de Molière aux éloges que la Muse fait du genre qu'elle protège. Puisque l'Auteur a placé Molière sur la Scène, il auroit

(1) Ce personnage rappelle à la mémoire le Chrisalès des Femmes Savantes. Mais celui-ci a de la philosophie & de la douceur, ce qui vaut mieux que le caractère intolérant du frondeur moderne.

dû, avant de se faire représenter, se rappeler deux vers de ce grand Homme :

On doit se regarder soi-même un fort long temps
Avant que de songer à condamner les gens.

Au reste, ce petit Ouvrage, qui annonce un homme de beaucoup d'esprit & un ami des bons principes, a été fort bien accueilli. On peut même ajouter que le ton d'humeur qui y règne ressemble souvent à la colère d'un homme indigné de la décadence des Lettres & des irruptions du mauvais goût.

Au Numéro prochain, les Articles de la Comédie Italienne,

GRAVURES.

GRANDE Carte Générale de la France, contenant les Gouvernemens des Provinces & petits Cantons du Royaume, avec les Pays - Bas, la Hollande, la majeure partie de l'Angleterre, les Confins d'Espagne, l'Allemagne dans le plus grand détail, & l'Italie jusqu'à Rome. Carte en six feuilles réunies, Prix, 4 livres : collée sur toile & pliée dans un étui, 10 liv. 4 sols. A Paris, chez Desnos, Ingénieur-Géographe & Libraire du Roi de Danemarck, rue S. Jacques, au Globe. — On trouve chez le même la Mappe-monde de feu M. Jaillot, sur laquelle M. Brion de la Tour vient de tracer les Voyages & dernières Découvertes de Cook & des autres Navigateurs qui ont fait avec lui le tour du Monde. Prix, 1 livre 4 sols.

Vingt-troisième Cahier de l'Herbier de la France,

par M. Bulliard, in-4°. A Paris, chez l'Auteur, rue des Postes; Didot le jeune, Debure & Belin, Libraires.

Première Vue d'Avignon, peinte par Delacroix, & gravée par J. Ouvrier. — *Seconde Vue de Naples*, peinte & gravée par les mêmes. A Paris, chez Ouvrier, Marchand d'Estampes, Place Maubert, maison du Commissaire.

La Cage Symbolique, peinte par Charles le Peintre, & gravée par Martin Fessard. A Paris, chez Fessard, rue & Isle S. Louis, maison du Charron. — On trouve chez le même une *Estampe allégorique sur la mort de l'Impératrice Reine*, qui est d'une composition fort ingénieuse, & qui mérite d'être distinguée parmi celles qui ont paru sur le même sujet.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

SATIRES de Juvénal, traduites par M. Dufaulx, ancien Commissaire de la Gendarmerie, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & de celle de Nancy, seconde Édition. A Paris, chez M. Lambert & F. J. Baudouin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près S. Côme.

Répertoire universel & raisonné de Jurisprudence Civile, Criminelle, &c. Tomes XLIX, L. A Paris, chez Vasse, rue de la Harpe, près la rue Serpente. — On trouve à la même adresse les *Commentaires sur les Loix Angloises*, de Blackstone, traduits de l'Anglois par M. D. G***. sur la quatrième Édition d'Oxford, 6 Volumes in-8°. Prix, 24 liv. brochés. — *Voyage du Capitaine Cook, Tome V, in-4°.*, qui fait suite aux quatre

premiers Volumes que l'on a publiés en 1777. Prix, 10 liv. broché; relié en veau, avec filets d'or semblable aux quatre premiers Volumes, 12 livres. Ce cinquième Volume doit manquer à plusieurs personnes.

Nouveau Voyage en Espagne fait en 1777 & 1778, dans lequel on traite des Mœurs, du Caractère, des Monumens, du Commerce, du Théâtre, de la Législation & de l'Inquisition, avec de nouveaux détails sur son état actuel & sur une Procédure récente & fameuse, 2 Vol. in-8°. Prix, 6 liv. A Paris, chez Th. Barrois jeune, Libraire, rue du Hurepoix.

Mémoire sur un Dent-albifique & anti-scorbutique nouveau & infaillible dans ses succès, qui, à la propriété de blanchir les dents, de prévenir leur carie, d'en arrêter les progrès, réunit celle d'anihiler la fétidité de l'haleine; remède qui, pris intérieurement, guérit les douleurs rhumatismales, même goutteuses, & plusieurs autres maux; par M. Toussaint Baret, Étudiant en Médecine, in-8°. Prix, 12 sols broché. A Paris, chez l'Auteur, à l'Hôtel de Carignan, rue Froidmonteau, proche la Place du Louvre.

Pensées Morales de Confucius, recueillies & traduites du latin par M. Lévêque, petit format. Prix, 1 livre 10 sols en papier d'épreuves, & 4 liv. en papier d'Annonai. — *Poésies de Boileau*, 2 Vol. même papier & même format. Prix, 10 livres. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée; & Debure l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

Lettre Pastorale de Mgr. l'Archevêque de Trèves, traduite de l'Allemand, Volume in-8°. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers; & Belin, Libraire, rue S. Jacques.

*AVIS concernant la Bibliothèque Universelle
des Romans.*

Les Personnes qui voudront, ou se procurer des Volumes détachés de la Bibliothèque des Romans de l'Édition in-12, ou réparer la négligence qu'elles ont eue de renouveler leur abonnement dans les années antérieures, ou se procurer des collections entières, ne paieront le Volume que sur le pied de 10 sols, tant en feuilles que broché. Cette offre n'aura plus lieu à la fin de Juin prochain, & l'on ne pourra profiter de l'avantage qu'elle présente qu'autant qu'en prenant des années pour se compléter, ou des collections complètes, ou souscrits en même temps (au prix courant de 24 liv. & de 32 liv.) pour la huitième année, qui commencera au premier de Juillet prochain. Le troisième Volume in-4^o. est sous presse, chez Didot l'aîné; il paroîtra le plus tôt qu'il sera possible. La nécessité de faire passer des Prospectus chez l'Étranger, & d'en attendre l'effet pour déterminer de tirage, est la seule cause du retard qu'éprouve cette Édition; elle n'aura lieu qu'une fois. Le prix du Volume in-4^o. br. papier ordinaire, est de 8 liv. On s'adresse rue Neuve-Sainte-Catherine, au fleur Blerie, & l'on aura soin d'affranchir les lettres & l'argent. La collection complète des sept premières années est de cent deux Volumes.

T A B L E

<i>V</i> ERS d Rose,	97	Concert Spirituel,	130
Romance,	98	Académie Roy. de Musiq.	132
Enigme & Logogryphe,	101	Comédie Française,	136
Suite d'Adèle & Théodore,	103	Gravures,	141
Mémoire Physique & Médicinal,	123	Annales Littéraires,	142

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 20 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 21 Avril 1782. DE SANCY.

M E R C U R E
D E F R A N C E.

S A M E D I 27 A V R I L 1782.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

V E R S

En l'honneur des Dames DE ROMANS.

A Madame de Montélegier.

EST-IL vrai, qu'au milieu d'une fête joyeuse,
Paris obtienne encor vos regrets & vos vœux ?

Ah ! sachez du moins être heureuse,
Puisque vous faites tant d'heureux.

A Mademoiselle de Giller l'aînée.

HEUREUX qui ne connoît encore
Tous les charmes de ton esprit !
S'il est vrai, comme chacun dit,
Que lorsqu'on les connoît, il faut qu'on les adore.

A Mademoiselle sa Sœur.

DE la trop sensible Julie,
Le cœur étincelle en tes yeux ;

N^o. 17, 27 Avril 1782.

G

Et tous les attraits précieux
 Dont on peint ton âme embellie,
 Chez toi n'en éclatent que mieux
 Dans l'ombre de la modestie.

A Madame de Saint-George.

Le printemps règne en des climats plus doux ;
 L'hiver défend aux fleurs d'oser encor paroître ;
 Cependant, Flore est toujours parmi nous.
 Aux roses de son teint peut-on la méconnoître ?

A Madame de la Bâtie.

ESPRIT, grâces, talens, gaité,
 De tous les dons vous êtes embellie.
 Vous seriez encore accomplie
 Quand vous n'auriez pas la beauté.

A Mademoiselle de Chaballet.

Le Temps, dont la beauté craint les fâcheuses traces,
 Respecte vos seuls traits en poursuivant son cours :
 Vous étiez à quinze ans la plus belle des Grâces,
 Vous êtes aujourd'hui la Mère des Amours.

A Madame de Belzévries.

Tous les cœurs disposés à vous rendre les armes,
 Entre deux sentimens demeurent suspendus ;
 L'Amour fait adorer vos charmes,
 L'Hymen admirer vos vertus.

(Par M. * * .)

VERS pour le Portrait d'une jolie Française.

ELLE nous plaît à tous, à tous est infidelle ;
 Ses grâces, ses talens nous charment tour-à-tour,
 Comme Ninon qu'elle a pris pour modèle,
 Elle cède au Plaisir sans connoître l'Amour.

(Par M. T. . .)

*NOTICE sur M. LEGOUVÉ,
 Avocat au Parlement.*

IL seroit trop injuste de ne pas compter les Avocats distingués parmi les hommes qui ont bien mérité de leurs compatriotes & de leurs contemporains, & de ne pas donner à leur mémoire toute l'estime qu'elle a droit d'obtenir. C'est ce motif qui me porte à entretenir un moment le Public sur la perte récente que le Barreau vient de faire dans M. Legouvé, véritable homme de bien, Jurisconsulte du premier ordre, & à qui il n'a pas été donné de remplir toute sa carrière. Son Confrère & son ami, j'ai pu connoître une partie de ses travaux, & recevoir l'exemple de ses vertus. Bien d'autres ; qui ont été aussi & plus long-temps que moi les témoins de sa vie, auroient pu & la peindre & l'apprécier plus dignement. Mais puisqu'il m'arrive quelquefois de placer des morceaux dans ce Journal, quel motif plus cher & plus noble pourroit m'y ramener & me concilier plus d'indulgence, que le desir d'annoblir les regrets de l'amitié par une justice publique rendue à un homme d'un solide mérite ?

En parlant d'une profession plus honorée que connue, j'aurai souvent occasion d'en expliquer les travaux, les principes, les vertus, & je le ferai avec quelqu'étendue. S'il falloit à cet Écrivain une raison de plus pour obtenir quelque intérêt, je la trouverois dans ces accessoires de mon sujet.

Comme tous les enfans des familles nombreuses, M. Legouvé sentit bientôt que sa fortune dépendroit de son mérite. Ce qui est ou très-utile ou très-dangereux aux jeunes gens de Province, il vint de bonne heure à Paris. L'étude étoit la passion de sa jeunesse ; elle le sauva des dangers qui environnent cet âge dans la Capitale, & lui fit recueillir tous les secours que la Capitale seule peut offrir aux talens & à l'émulation. Il avoit fait ses études de la manière la plus distinguée ; il en tira le meilleur avantage où elles puissent conduire, celui de les rendre vraiment utiles, en les recommençant dans une plus grande maturité de son esprit, & sur le plan de la profession à laquelle il se destinoit. C'est alors qu'il se nourrit de la Littérature ancienne & moderne, qu'il étudia l'Histoire, qu'il médita nos bons Livres Philosophiques, & qu'il tourna en instruction toutes ses lectures. Communément les hommes qui se destinent au Barreau négligent trop d'orner leur jeunesse de ce genre de connoissances. Les études de cette profession sont si vastes & si multipliées : d'un autre côté, le desir & le besoin d'obtenir de prompts succès sont si pressans, qu'on se permet à peine de s'arrêter dans d'autres occupations, & que, tout jeune encore, on se précipite dans tous les détails de la Jurisprudence & dans le train des affaires. Mais qu'arrive-t'il ? Cette instruction qui embellit, qui fortifie tous les talens, & qu'un homme né sensible cultive dans tous les âges,

comme une partie de son bonheur, cette instruction sans laquelle on n'est jamais digne des grands objets, un Avocat, qui parle sur les Lois dans des assemblées solennelles, ne la possédera jamais. Il viendra un temps où il en sentira le prix & le besoin ; mais ses organes déjà vieillis ne s'ouvriront plus à tout le charme des Beaux-Arts, ou ne se prêteront plus aux sublimes méditations de la philosophie ; & des travaux commandés par sa situation l'absorberont invinciblement. Il restera privé toute sa vie, non-seulement de l'instrument par lequel on annoblit tous ses travaux, mais encore de celui par lequel on les rend supérieurs ; car cette logique sûre & ferme, ces heureux & simples procédés de l'esprit, sans lesquels il n'y a rien de bon, n'ont jamais appartenu à des esprits bornés dans leurs vûes & leurs connoissances, sur-tout à des esprits étrangers à toutes les grandes créations de l'esprit humain. Aussi c'est une observation que l'on peut faire tous les jours au Barreau, que les hommes réduits à la science dans laquelle ils ont vieilli, sont toujours vaincus dans leur science même, par des hommes qui, avec une moindre expérience, ont un bon sens mieux cultivé & plus étendu.

Dans le même temps que M. Legouvé acquéroit pour le reste de sa vie la connoissance & le goût de la Littérature & de la Philosophie, il s'appliquoit à une étude bien différente, il faisoit chez un Procureur son cours de procédure. Si l'on ne regarde dans les formalités de notre justice que les subtilités de la chicane & cette rouille de barbarie qui en obscurcit & en déshonore encore la langue, on ne sera pas étonné du mépris & de l'aversion qu'on leur témoigne ; mais si l'on veut bien observer que ces formes sont néanmoins les protectrices de la liberté & de la sûreté des Citoyens, les gardiennes de l'ordre public, les garantes d'une justice sage, éclairée, impartiale, on en prendra une

autre idée; on les trouvera dignes de toute l'attention des Philosophes, comme elles ont été un des soins les plus importants des Législateurs. En quel-qu'état que soit cette science parmi nous, elle est toujours indispensable pour le Magistrat & l'Avocat; elle entre de toutes parts dans leurs fonctions: il faut qu'ils sachent s'en servir, s'en garantir, & en préparer la réforme, autant qu'il est en eux. Cette étude leur offre autant qu'une autre de quoi philosopher; & par-là elle peut devenir pour eux moins rebutante, & moins ingrate. On la décrie trop aujourd'hui, comme autrefois on en exagéroit trop l'importance. Apprenons de la philosophie de notre siècle à perfectionner la manière d'acquérir toutes les connoissances qui nous sont utiles ou nécessaires, & non à les dédaigner.

M. Legouvé savoit assez la procédure pour y redresser souvent les Procureurs les plus expérimentés.

Ce n'étoit encore-là que des études préliminaires. M. Legouvé en voyoit encore une autre devant lui, qui devoit être celle de toute sa vie, & qu'il importe sur-tout de bien commencer.

La science de l'Avocat est immense; il a besoin en politique, en morale, en histoire, de toutes les connoissances du Philosophe; mais il lui faut de plus une connoissance approfondie de toutes les Lois positives, les Coutumes, les Édits & Ordonnances des Rois, les Arrêts, qui sont devenus des règles pour des cas semblables, & une partie des Livres qui expliquent ou interprètent les Lois.

Il semble d'abord qu'un homme sensé doit reculer devant cet amas de connoissances, incapable également & de l'acquérir & de le garder. Et cependant, sans la pleine connoissance de toutes les règles qui peuvent entrer dans l'administration de la justice; comment se placer entre-elle & les Citoyens, pour

éclairer celle-là & diriger les autres? Comme l'exécution en toutes choses présente une foule d'obstacles que la théorie ne fait ni prévenir ni prévoir, elle amène aussi des facilités que l'on n'eût osé se promettre. En vain tout paroît disposé dans notre Législation pour embarrasser la justice; arbitre entre tous les combats des intérêts & des passions contraires, il faut également qu'elle examine & qu'elle décide; & cette nécessité, qui entraîne sa marche, lui a fait trouver des routes souvent sûres & simples dans le dédale immense de nos Lois. La sagacité exercée d'un Juge ou d'un Avocat, dénoue tout de suite une foule de difficultés qui arrêteroient long-temps un Philosophe. Cette habileté de l'expérience est encore, après tout, le meilleur guide auquel on puisse s'abandonner; mais il y a dans l'administration de la justice deux manières de simplifier, celle des esprits ignorans & bornés qui, ramenant tout dans le cercle de leurs idées & de leurs observations, renversent tout l'ordre des choses pour le soumettre à la marche qu'ils ont adoptée, & qui n'instituent que des routines; & celle des esprits vastes & éclairés qui, voyant d'en-haut & embrassant tout, saisissent des résultats, posent des principes, & abrègent beaucoup l'instruction; en n'y admettant que les bonnes règles.

Les études d'un Jurisconsulte aussi distingué que M. Legouvé sur la science des Lois, sont la meilleure source où l'on puisse acquérir cet Art, ou plutôt ce talent supérieur, & je crois devoir en tracer ici le plan & les principes.

Il étoit né avec cette philosophie naturelle, à qui il appartient sur-tout de nous diriger dans les connoissances que nous acquérons. C'est elle qui apprend à notre esprit à bien démêler son but, ses moyens & ses ressources, à s'assurer de ce qu'il a & de ce qui lui manque,

à compléter ses richesses, à perfectionner ses facultés, à les faire concourir ensemble, à ne tendre qu'où il peut arriver, par la meilleure route, & à se procurer ainsi dans ses plus grandes entreprises, tout ce qui seconde également bien les travaux de l'esprit & du corps, un usage libre & confiant de toutes ses forces; cette philosophie enfin, instrument nécessaire de toute bonne instruction, de tout bon travail, qui peut suppléer à tout, & qui ne peut être suppléé par rien. M. Legouvé possédoit cet heureux tact de l'esprit. Aussi, lorsqu'il s'approcha de notre Jurisprudence, à la vûe d'une si énorme multiplicité de Lois, d'un ordre civil où l'on ne trouve plus le droit naturel qu'infiniment altéré & modifié, d'un système de législation dont la contrariété & la variation des Lois sont les principaux caractères, il sentit qu'il avoit besoin d'une règle générale, à laquelle il pût rallier tous ces systèmes, si compliqués, si divers, d'un moyen par lequel il put les saisir, les apprécier, les comparer: quelle sera cette règle, quel sera ce moyen? Ce sera cette raison forte & flexible qui fait descendre & remonter du premier principe de l'ordre social au plus bizarre statut des Lois positives; distinguer celles-ci par leur but, leurs caractères & leurs effets, saisir leur système ou le créer, les rapprocher par leurs rapports ou les séparer par leurs différences, chercher leur sens dans leur esprit, & leur esprit ou dans la justice universelle, ou dans les vûes & les circonstances particulières, cette raison vaste & ferme qui peut habiter sans danger & sans trouble dans cette confusion des Lois. Avec beaucoup d'études & d'expérience, on pourra connoître beaucoup de Lois; mais sans cette grande qualité, on ne sera jamais un Jurisconsulte. M. Legouvé conçut donc qu'il devoit se pourvoir d'un riche fond de vûes & de principes sur l'ordre social, sur les constitutions politiques, sur le Droit civil.

Il sentit le besoin de méditer le seul Recueil de Lois fait par un peuple éclairé de toutes les lumières de la civilisation ; il ouvrit le Droit Romain, & il y trouva ce qu'il cherchoit.

Depuis quelque temps le Droit Romain est attaqué par les Philosophes, & beaucoup plus défendu qu'étudié par les Jurisconsultes. Il me semble que l'on pourroit s'entendre & se rapprocher, en considérant ce Corps de Lois sous ses divers aspects.

Comme Recueil, on convient généralement que les trois parties qui composent le Droit Romain, les Pandectes, le Code & les Nouvelles, sont des Ouvrages rédigés sans accord entre les principes, sans ordre, sans méthode, sans critique. On sait d'ailleurs que penser de cette rédaction, quand on se rappelle qu'elle a été confiée à un Légiste vénal par un Prince idiot & débauché, lequel n'a rien conçu de mieux pour illustrer son règne, qu'une compilation. Comme Corps de Législation, par cela seul que ses parties sont mal liées & mal assorties entre-elles, il seroit déjà mauvais. Mais il a encore de bien plus grands défauts. Il n'a pas été formé sur un plan unique, ni rectifié dans cette vûe ; il est le produit de tous les systèmes de Gouvernement, de toutes les formes de mœurs, de tous les chocs des pouvoirs qui ont régné à Rome dans les diverses époques, & encore plus des disputes & des combats des deux sectes rivales, qui s'étoient partagé le *forum*. Tiré du chaos de ces contrariétés, il ne pouvoit même être approprié à l'état alors actuel de l'empire Romain. Comment pourroit-il convenir à une Nation moderne quelconque, au milieu de toutes les dissimilitudes survenues dans nos mœurs & dans nos gouvernemens ? Le corps des Lois Romaines n'est donc devenu, dans quelques Provinces, une partie, & dans d'autres le supplément de notre Législation, que par le besoin de chercher des règles telles qu'elles

soient hors des Usages & des Coutumes établis par la féodalité, & par l'impuissance d'en créer dans la barbarie où nous étions alors. Il ne subsiste encore parmi nous que par l'empire d'une longue habitude, & par la difficulté de déraciner les vieux abus. Mais si on considère le Droit Romain comme une collection de principes sur l'administration de la justice, comme un dépôt des faits d'une grande Nation à cet égard, on en pensera différemment. Ce n'est pas cependant qu'il ne soit rempli de décisions tirées des préjugés & des mœurs propres des Romains, & par conséquent inapplicables aux nôtres; ce n'est pas qu'il n'en ait une foule d'autres absurdes, injustes, contradictoires; mais il est en général le sommaire des travaux de l'esprit humain dans cette partie, l'ouvrage de plusieurs siècles, l'assemblage des pensées des hommes qui s'étoient fait une science de la justice. Il renferme sur plusieurs matières le précis d'une raison saine & lumineuse; souvent l'esprit le plus armé de critique ou même de prévention, souscrirait à cette qualification de *raison écrite*, qui lui a été donnée. Quand on le compare ensuite à tous ces autres Codes qui nous sont venus des temps les plus déplorable de notre histoire, on ne peut s'empêcher de reconnoître que le Droit Romain ne soit le seul monument où l'on puisse chercher les grandes règles de la justice; que cette connoissance ne soit aussi utile à un esprit philosophique, qu'elle peut être dangereuse à un esprit superstitieux, & qu'elle doit être le fondement des études d'un grand Jurisconsulte.

Pénétré de ce principe, M. Legouvé s'étoit proposé de bonne heure le vaste dessein d'enrichir son jugement de la collection de tous les principes du Droit Romain qui entrent dans notre Jurisprudence. Il avoit employé, pour en comparer les textes & pour les classer dans sa mémoire, tout cet art des mé-

thodes dans lequel les esprits de la nature du sien sont encore plus inventeurs qu'imitateurs; & il a eu la gloire, qui devient rare de plus en plus, d'être un des Savans les plus profonds, & sur-tout les plus méthodiques dans l'importante connoissance du Droit Romain.

C'est par ces vastes & solides études qu'il s'étoit préparé aux travaux de sa profession; il les acheva au milieu de ces travaux mêmes; car c'est l'avantage propre de ceux qui ont bien employé leur jeunesse, de ne jamais perdre ni le desir, ni la facilité d'apprendre: chaque jour de sa vie ajoutoit à son instruction comme à son expérience.

Le moment où M. Legouvé est entré au Barreau, mérite d'arrêter quelques instans nos regards. Alors finissoient les Avocats qui ont eu le plus de renommée, & s'élevoient ceux qui ont le mieux soutenu la gloire de cette profession. Il me semble que le tableau des titres de leur gloire ne peut être déplacé dans l'éloge d'un Avocat distingué: on ne peut mieux le faire connoître, qu'en le plaçant au milieu des progrès de la Science qu'il a cultivée, & des Hommes célèbres qui ont été ses modèles & ses rivaux. -

On sait quel genre de mauvais goût a régné au Barreau presque jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV. Lorsqu'on parcourt les nombreux Recueils des Plaidoyers de ce temps, dont nos Bibliothèques sont surchargées, on est tenté de croire que ceux qui les débitoient & ceux qui les écoutoient étoient tous devenus ou des foux ou des imbécilles. Ces hommes avoient réduit toutes les facultés de leur esprit à leur mémoire. Ils n'entrent dans leur sujet que pour en sortir; il ne leur sert que de lien à trois ou quatre cent citations qui composent tout le discours, & dans lesquelles, comme dit la Bruyère, « Ovide & Ca-
» rulle achèvent de décider des mariages & des tes-
» tamens, & viennent, avec les Pandectes, au se-

» cours de la veuve & de l'orphelin, où le sacré &
 » le profane ne se quittent jamais, où les Poètes
 » sont de l'avis de Saint-Augustin & de tous les
 » Pères. » Voilà comme l'on plaidoit: les Juges al-
 loient à leur tour se citer vers & prose, & com-
 piler toute l'antiquité à propos du mur mitoyen.
 Parmi ces Ecrivains, on doit cependant faire quel-
 qu'estime de Lemâtre, l'admiration de son temps,
 qui mourut dans l'illustre retraite de Port-Royal,
 où il dût bien rougir de sa gloire, lorsqu'il lut les
Lettres Provinciales. C'étoit un homme de beau-
 coup d'esprit, & même de talent: il cite autant &
 plus qu'un autre; mais il expose son fait, & il prouve
 ses moyens, avant de faire son tissu de grec & de
 latin. Du reste, sa raison a quelquefois de la force,
 & son style, de la couleur. Il éprouve terriblement
 la patience de son Lecteur, mais il le dédommage
 souvent par de beaux traits.

La saine raison & le bon goût ne sont entrés au
 Barreau qu'avec Patru; mais Patru, correct & froid,
 n'a su que retrancher des défauts dans l'éloquence
 judiciaire; il n'en a connu ni le caractère, ni les
 ressources, ni les effets. Quelques vers de Despréaux,
 qui attestent sa vertu & l'amitié qui le lioit avec les
 beaux génies de son siècle, sont plus aujourd'hui pour
 sa renommée, que ses Ouvrages.

On trouve autant de bon esprit & bien plus de
 talent dans un Avocat qui a précédé la génération
 la plus distinguée du Palais, celle sur laquelle je
 vais particulièrement m'arrêter, c'est Éraré, dont
 nous avons un Volume de Plaidoyers. Il est bien
 loin de l'éloquence des grands Hommes de son
 siècle, mais il en a la raison & le goût. Il discute
 avec sagacité & noblesse; il écrit avec élégance; &
 quoiqu'enclin au ton de l'épigramme & de la satire,
 il y conserve de la dignité & de la mesure. Le Re-
 cueil de ses Plaidoyers mérite d'entrer dans un bon

plan d'instruction pour les jeunes Élèves du Barreau.

Il y a eu un intervalle de temps considérable entre Érad, & les Normand, les Aubry, les Cochin, les Terrasson, les Laverdy, qui, en paroissant ensemble, ont formé la plus belle époque du Barreau. Malheureusement nous pouvons moins apprécier leurs talens, parce qu'on n'a pas recueilli les plus beaux Ouvrages de plusieurs d'entre-eux; on ne les trouve qu'épars dans d'immenses Collections de Factums & de Mémoires. D'après plusieurs Écrits de le Normand, il m'a paru qu'il avoit beaucoup plus pour mérite distinctif une discussion ferme & noble, que cette vive sensibilité de l'âme, qui passionne toutes les idées, & cette richesse d'imagination qui les pare d'une grâce toujours variée, lesquelles seules, avec une forte raison, constituent l'éloquence, & sont les sources d'un beau style; mais tout le charme que l'on pourroit désirer dans son talent se trouvoit dans sa personne. Il couvroit la science de l'Avocat de toutes les grâces d'un homme du monde, & de l'attrait bien plus puissant encore des sentimens généreux. Bon & affable à tous les hommes, il ne se refusoit pas à la société des Grands, au milieu desquels il exerçoit cet empire flatteur qui appartiendra toujours à trois nobles avantages qui relevoient en lui le don de plaire, une belle figure, une grande réputation & un beau caractère.

Aubry eut un autre genre de mérite. Esprit très-bon & très-fin en même temps, il adopta un genre de plaidoyer qui lui étoit propre; maniant la plaiderie avec beaucoup de goût & de noblesse, il la fit entrer dans les objets le plus sévères; dans le ministère le plus grave: elle faisoit à la fois sa parure & sa force.

Terrasson, dont il nous reste un Volume, est bien moins connu qu'il ne le mérite. Son Livre, qui

contient des Plaidoyers & des Discours analogues à la profession d'Avocat, est très-rare, & mérite d'être recherché. Il n'eut pas un goût aussi sage que les Avocats dont je viens de parler; il est plus bel esprit qu'Orateur; mais il les surpasse tous en talent de style; il est plein d'expressions brillantes d'esprit ou d'imagination. Il eut moins de réputation au Barreau par une raison qui devoit lui faire produire de meilleurs Ouvrages, c'est qu'il étoit à la fois Avocat & Homme de Lettres; il a été un des meilleurs & des plus laborieux Rédacteurs du Journal des Savans.

Laverdy a été distingué au milieu de ces Hommes célèbres, dont il a été plutôt l'émule que le rival, & c'est encore un assez grand éloge.

Ces contemporains de Cochin n'ont servi qu'à donner plus d'éclat à sa renommée. Ses Ouvrages ne sont lus que par les hommes du Barreau, mais son nom est au nombre des noms les plus fameux. On a recueilli tout ce qu'il a écrit, & cela compose six Volumes *in-4°*. En les lisant, on cherche les causes d'une si belle gloire, & on est forcé, pour l'expliquer, de croire que le Cochin de l'audience, étoit un autre homme que celui que nous retrouvons dans ses Écrits. Tant de bons Juges qui l'ont entendu déposent assez de toute l'admiration qu'il excitoit. Je souscris volontiers à des témoignages si universels, si imposans. Je n'examine ici que le talent de l'Écrivain. Et dans cette partie même, personne ne sent plus que moi son vrai mérite; mais j'avoue qu'il falloit avoir une grande envie d'établir un modèle dans l'éloquence du Barreau, pour lui déférer cet honneur. Cochin doit certainement rester un des premiers Avocats; mais il n'est ni un grand Jurisconsulte ni un grand Orateur. Lisez ses plus beaux Mémoires, vous y verrez une discussion nette & précise, jamais ni de vastes développemens, ni de grands principes créés, ni d'er-

reurs & de préjugés détruits. Communément dans son style, il ne tombe ni ne s'élève, parce que son style n'est guère que celui d'une discussion d'affaires. * Il a cependant un certain nombre de Mémoires vraiment distingués. Dans ceux-ci, ses plans sont conçus avec peu d'étendue, mais avec une grande justesse d'esprit; son style a de la force, de la simplicité, mais de la sécheresse; il n'élève jamais ni l'âme ni l'esprit; il a si peu le talent du style, que toutes les fois qu'il veut ou animer sa pensée, ou colorer son expression, il approche du mauvais goût. Cependant (dans une douzaine de ses Ouvrages) il retient & il attache son Lecteur; c'est qu'il possède à un haut degré une des qualités les plus précieuses de l'art d'écrire, la rapidité; il presse ses idées, il serre sa phrase, il avance toujours; & comme il y a une très-bonne logique dans sa composition, on le suit sans embarras & sans fatigue. Je suis d'autant plus étonné qu'on ait voulu l'ériger en modèle, qu'on a mieux fait avant & après lui, qu'il n'a rien corrigé, rien ajouté dans son art, & qu'il paroît plutôt s'être proposé d'en retrécir l'enceinte que d'en reculer les bornes. Je le répète, c'est un Avocat d'un grand mérite; mais, j'ose le dire, c'est un talent du second ordre.

S'il falloit fixer les rangs entre tous les hommes supérieurs qui ont illustré cette époque de l'histoire du Barreau, je placerois bien au-dessus d'eux tous, le Chancelier d'Aguesseau. Je fais que sa philosophie

* Dans les trois quarts de sa Collection, il n'en faisoit pas d'autres. Ce n'est pas lui qui a tort de n'être pas attachant dans des Ouvrages où il suffit d'être judicieux, clair & précis; c'est son Editeur, qui auroit dû voir que tous les travaux d'un Avocat ne sont pas dignes de survivre aux procès qui les ont fait naître.

fut timide, & son éloquence sans originalité ; mais sa science étoit immense, & son esprit, secondé par une prodigieuse mémoire, étoit vaste, fécond, bien ordonné ; personne ne l'a égalé dans le grand mérite de bien rassembler tous les principes d'une matière, & d'en faire un corps de science ; toutes ses ouvertures de moyens dans ses beaux Plaidoyers sont d'excellens Traités. Ses plaidoyers me paroissent en général mieux écrits que ses Discours & ses Mercuriales. Son élégance y est plus sage & plus noble, & la majesté des Loix passe souvent dans son style ; mais elle s'y montre dans un trop grand repos, car le calme même de la sagesse & de la puissance doit être animé. Il n'étoit pas né pour réformer notre Jurisprudence, mais pour l'éclairer.

La mémoire de tous ces hommes célèbres étoit encore récente au Barreau au moment où M. Legouvé y est entré ; il a pu recueillir leur esprit, qui étoit conservé avec respect par des hommes qui les avoient vus, & qui les imitoient. Pourrois-je me refuser au plaisir de citer encore à mes Confrères & au Public des noms respectés & chéris ? Les premiers hommes du Barreau à cette seconde époque furent : *

M. de la Monnoye, plein de finesse dans les idées comme dans la figure, portant au Barreau le ton d'une conversation facile & noble, un de ces hommes dont les qualités aimables appellent toutes les récompenses du mérite, & pour qui le respect devient de l'attachement.

* J'ai rédigé le morceau qu'on va lire, d'après des conversations avec plusieurs de mes Confrères ; d'après des faits connus, & sur-tout d'après des notes qui m'ont été données par l'Homme du Barreau en qui je pouvois avoir, à tous égards, le plus de confiance.

M. Simon de Mansfere, un des Avocats qui a parlé avec le plus de noblesse & de graces au Barreau de Paris, peu instruit, ayant besoin d'être guidé & éclairé, mais donnant un plus grand prix aux connoissances qu'on lui fournissoit

M. Guyot de Reverseaux, grand Jurisconsulte par ses connoissances & la force de son esprit, Orateur qui avoit plus d'énergie que de graces; homme dont le caractère quelquefois dur & impérieux imprimoit une sorte de crainte dans le respect qu'on lui devoit & dans la grande autorité qu'il avoit obtenue.

M. Davaudier, qui a eu & mérité de grands succès, estimé & aimé dans le grand monde, où il a toujours vécu.

M. Degennes, d'une timidité si extrême, qu'il n'a jamais pu seulement envisager l'Audience où il devoit plaider, qui n'a fait que des Mémoires; mais ces Mémoires réunissent le talent du Jurisconsulte & celui de l'Homme de Lettres.

M. Bigot, homme austère dans ses principes & ses mœurs, & ayant le talent des hommes de ce caractère, une vaste instruction & un esprit très-solide.

M. Doucet, ayant de grands succès à l'Audience par la supériorité seule de sa logique, & dans le caractère duquel la simplicité d'un enfant faisoit un contraste piquant avec cette puissance du raisonnement.

M. Mallard, homme vraiment extraordinaire, ignoré pendant vingt ans, l'oracle de la France pendant les dix dernières années de sa vie, qui acquit cette célébrité sans avoir ni plaidé ni presque écrit, uniquement par les richesses & les ressouces que l'on puisoit dans sa conversation, plein d'instruction & de talent dans tous les genres, qui, après avoir donné à un jeune Avocat le plan de la plus solide défense, lui traçoit & lui esquissoit celui du Plaidoyer

le plus éloquent; à qui des Appréciateurs, qui ont le droit d'être difficiles, ne font pas difficulté d'accorder le titre d'Homme de génie; & dans sa conduite privée, homme d'une probité égale à sa réputation.

MM. Gillet, l'Herminier & Cellier, sçavans Jurisconsultes, habiles Consultans, qui auroient honoré l'ordre des Avocats dans toutes les époques;

M. Caillard, de qui on pourroit dire qu'il ne savoit que plaider; froid, taciturne, indifférent, inhabile sur-tout; voilà ce qu'il paroïssoit dans le monde, dans les consultations, dans son cabinet même. Il lui falloit absolument le Barreau & le bonnet quarré; alors ce n'étoit plus le même homme. On voyoit un esprit très-net, très-nourri des principes de la Jurisprudence, & de la conception la plus facile; il ne lui falloit qu'un rapide examen des piéces d'un procès & de ses livres pour se trouver en état de plaider. Il étonnoit sur-tout par l'abondance de la parole. C'étoit un spectacle attachant de voir un homme, à qui l'on auroit auparavant refusé quelque esprit, s'élevant avec un extérieur modeste & timide, parlant avec une voix claire & assez agréable, mais que l'on auroit toujours cru prête à s'éteindre, fournissant cependant deux ou trois heures de plaidoirie (tant que l'on auroit voulu), sans jamais se trouver ni dérangé dans son plan & ses idées, ni embarrassé dans ses expressions, s'élevant toujours au-dessus du bavardage, n'arrivant jamais à l'éloquence, mais ne manquant pas de graces dans le débit & dans l'élocution, & ayant souvent dans la discussion une manière élevée.

Enfin, M. Loyseau de Mauléon, qui a marqué dans l'histoire du Barreau par des succès & des écarts. M. Loyseau de Mauléon vouloit porter les talens de l'Homme de Lettres dans les travaux de l'Avocat. Rien de mieux conçu que cette réunion, si

naturelle & si simple, qu'elle n'auroit jamais dû étonner. Mais il manquoit de ce qu'il faut dans ces deux carrières, un esprit fort & étendu, & un style éloquent; il étoit borné dans ses connoissances & ses vûes, foible dans sa logique, bel-esprit dans sa manière d'écrire. Il se contentoit de plaire dans des Ouvrages où il faut éclairer & échauffer, & où rien n'est beau que ce qui est en même-temps solide & vrai. Aussi, en voulant attacher dans les Écrits du Barreau, il n'a guère su qu'y porter les graces frivoles & l'afféterie des mauvais romans. Son genre a eu du succès dans sa nouveauté, parce qu'il étoit soutenu par du bon esprit & du talent; il est devenu insupportable dans ses imitateurs. Indépendamment de ce que ses Mémoires ont long-temps gâté le goût des jeunes Avocats, ils ont encore produit un grand mal, celui de faire croire à beaucoup d'esprits estimables, mais qui ne se donnent pas la peine de bien examiner la question, que les Ouvrages de notre Barreau n'admettent ni les grandes vûes de la Philosophie, ni les grandes beautés de l'Éloquence. Je parle un peu sévèrement de M. Loysau, de même que je l'ai déjà fait de Cochin; il importe sur-tout de discuter le mérite des hommes dont une admiration juste ou injuste a fait des modèles. Les défauts de cet Écrivain ne sont pas l'unique chose que j'aie à relever en lui. Il a plusieurs Mémoires où il est au-dessus de son genre, & ceux-là ont de la dignité & de l'intérêt. Il s'est même élevé quelquefois à la véritable Éloquence, sur tout dans quelques morceaux de son Mémoire pour les Calas. Il est mort jeune, & généralement estimé & regretté.

C'est au milieu de ces hommes que M. Legouvé avoit commencé sa carrière. Je pourrois encore rappeler plusieurs Avocats d'un mérite égal; mais ils sont vivans, & le bonheur de les conserver pourroit

rendre suspect de flatterie l'hommage qui leur seroit rendu.

Il est rare au Barreau qu'un homme d'un talent supérieur arrive tout de suite à sa place ; il faut qu'il y avancé de succès en succès, & que des petites causes, il s'élève aux grandes. Il est des talens qui se dégradent dans les petits objets ; il en est d'autres qui ne font qu'y acquérir des qualités nouvelles ; & ceux-ci sont les véritables, car il est de leur nature de tourner tout à leur avantage. M. Legouvé n'eut pas à se repentir d'avoir passé plusieurs années dans les occupations les plus sèches & les moins relevées du Palais ; mais il ne tarda pas à être apprécié. De bonne heure il fut appelé à la défense des affaires qui attirent l'attention publique, & désigné comme un des Avocats qui feroient le plus d'honneur au Barreau.

En 1761, il s'éleva une Cause qui occupa l'Europe entière pendant plusieurs années, & qui, par son influence & ses suites, tiendra une grande place dans l'Histoire de notre siècle, c'est celle des Frères Léoncy, contre la Société des Jésuites. Je ne présenterai pas le précis de cette affaire : qui ne la connoît pas ? Mais je remarquerai comme une circonstance que je me plais à recueillir dans cette Cause, qu'elle a commencé ou cimenté la réputation de trois Avocats, dont les noms sont bien faits pour être unis, MM. Gerbier, Target & Legouvé. Chacun d'eux y recueillit le genre de gloire qui convenoit à son talent. M. Gerbier y déploya cette éloquence franche & noble, qui ne procède souvent qu'avec la discussion simple d'un esprit juste & net, mais qui s'élève ou se passionne dans tout ce qui y est grand ou pathétique, & qui accroît encore ses effets, en passant par l'organe & l'action d'un homme doué de toutes les grâces du naturel & de toute la

puissance des fortes émotions. M. Target, en développant le premier les Constitutions des Jésuites, y trouvoit un sujet qui appeloit naturellement ces vastes connoissances, cet esprit cultivé par la Littérature, fin & profond en même-temps, qui se mêlant chez lui à tous les mouvemens de l'âme, lui donnent, avec une gloire égale, un autre genre d'éloquence. M. Legouvé a soutenu, sans en être effacé, cette glorieuse concurrence. Son Plaidoyer est un des meilleurs Ouvrages de ce genre. Il réunit la dignité d'une Cause nationale à cette force de Logique qui, dans la discussion de ces grands intérêts, devenoit la principale partie de l'Éloquence.

Depuis, M. Legouvé s'est trouvé dans toutes les grandes Causes. Comme il réunissoit au talent de plaider celui de mieux écrire encore, il a fait beaucoup de Mémoires, & c'est par eux sur-tout qu'il faut l'apprécier. On y remarque un Écrivain formé sur les bons modèles, & un Jurisconsulte du premier ordre. Il ordonne ses plans d'une manière supérieure; il remonte toujours aux grands principes sur chaque matière, & il en fait toujours les motifs de décision. Il embrasse tout dans ses sujets, & traite tout avec précision & clarté. Il est admirable sur-tout dans les questions abstraites: c'est-là qu'il déploie deux qualités importantes dans un Avocat, qui doivent toujours aller ensemble, & qu'il possédoit dans un degré égal, la sagacité & la méthode. Un autre mérite encore bien précieux qui me frappe dans les Écrits de M. Legouvé, c'est de rendre toujours compte des motifs de la loi, de les rapprocher de la raison commune, & autant qu'il le peut, de la faire aimer; service particulier qu'il appartient aux Avocats de rendre à la Société. Il sentoit le besoin de porter de l'intérêt dans les écrits solides; mais il n'admettoit d'autres ornemens dans son style, que ces impressions de l'ame qu'un homme

de bien éprouve dans la défense des Citoyens, & ces ornemens simples & graves qu'un homme de goût & de talent saisit dans son sujet même. J'ose dire qu'un grand nombre de ses Mémoires & de ses Consultations sont des modèles de discussions bien faites & bien écrites.

M. Legouvé se retira de la Plaidoierie bien avant que l'âge l'y forçât, pour se donner tout entier à la Consultation, où ses connoissances & la sagesse de son esprit l'appeloient déjà; & en changeant de carrière, il ne fit que changer de succès. On ignore trop dans le monde tout ce qu'un Avocat peut faire de bien par les lumières & les conseils qu'on va puiser dans son cabinet. On ne remarque pas même assez combien cette fonction, quand elle est dignement remplie, est touchante & auguste. Il faut que tout se corrompe & dégénère; c'est la destinée des meilleures institutions. Le plus grand des maux dans l'ordre des Avocats, seroit que cette fonction ne fût plus exercée avec le plus saint respect. Rappelons-nous sans cesse tout ce qu'elle a de beau, de noble & d'utile, pour ne rester jamais au-dessous de ses devoirs. J'ai essayé autrefois d'en tracer le tableau: qu'on me permette de le replacer ici*.

« Respectons, honorons ces Hommes à qui l'é-
 » tude & l'expérience, leur gloire & leurs services
 » ont décerné pour repos l'emploi de la sagesse. La
 » confiance de leurs Concitoyens leur a dressé dans
 » leurs foyers une sorte de Tribunal, où elle les in-
 » terroge sans cesse comme les Arbitres du juste &
 » de l'injuste, & comme les Docteurs de la loi, s'ils
 » n'en sont pas les Dépositaires. C'est dans ces re-
 » traites révérees que l'infortuné reçoit des consola-
 » tions, l'ignorant, des conseils, l'opprimé, des
 » secours; que la chicane & l'iniquité sont toujours

* Essai sur l'Éloquence du Barreau, imprimé en 1779.

& dévoilées & prosrites ; que la connoissance des
 » hommes s'unit à celle des loix pour étouffer les
 » desseins funestes & désarmer les passions ; que
 » l'homme obstiné & l'homme dur s'étonnent quel-
 » quefois d'avoir fait des sacrifices, l'un à la raison,
 » l'autre à l'humanité, & que des ennemis arrivent
 » avec des projets de vengeance, & se donnent des
 » paroles de paix ; c'est-là qu'un homme de bien
 » repose entre les bonnes actions du jour & celles du
 » lendemain ; que les mœurs antiques décorent digne-
 » ment la science profonde ; que les réformes de la
 » Justice doivent être méditées, & que la discipline
 » du Barreau doit trouver des surveillans attentifs &
 » des défenseurs intrépides ; que les préjugés ne doi-
 » vent pas s'élever contre les innovations utiles ;
 » qu'une bienveillance éclairée doit proclamer le
 » mérite inconnu, & que l'auguste vieillesse doit
 » distribuer à propos des éloges solennels : les
 » éloges des vieillards sont pour les jeunes talens
 » ce que sont les bénédictions des pères pour les
 » enfans vertueux. »

Je goûte une satisfaction bien pure en déclai-
 rant que je n'ai pas puisé ce modèle uniquement dans
 mon imagination. Admis dans l'intimité de plusieurs
 de mes anciens Confrères, j'ai rassemblé ce que
 j'avois vu. J'avois sur-tout alors M. Legouvé sous
 les yeux ; & en lui appliquant ce portrait, je ne fais
 que lui rendre ce que j'en ai emprunté.

Il est encore dans la carrière de l'Avocat un troi-
 sième genre de gloire & de services, c'est celui de
 donner à la Jurisprudence des Traités qui en ras-
 semblent & en expliquent bien les principes, & qui
 puissent en préparer la réforme. Quand on songe
 que dans aucune Science les bons Ouvrages ne man-
 quent, autant que dans la nôtre, & qu'une des
 grandes causes de ce malheur est que les Livres
 de cette Science, depuis près d'un siècle, n'ont prés-

que jamais été faits que par des hommes incapables d'obtenir quelques succès au Barreau, on ne peut apprendre sans regret qu'un des meilleurs Jurisconsultes de notre temps ait commencé, sans l'avoir fini, un Traité où il rassembloit à dessein toutes les questions les plus vastes, les plus compliquées, les plus abstraites de la Jurisprudence. Il étoit singulièrement propre à y répandre une grande lumière & même un grand intérêt. C'est dans un pareil Ouvrage qu'il auroit pu développer tout ce qu'il avoit dans l'esprit d'étendue & de sagacité. Malgré tout ce qu'il a eu de mérite, sa réputation auroit été fondée essentiellement sur ce Livre, qui, travaillé avec tout son zèle & son talent, seroit resté comme un des plus précieux & des mieux faits de la Jurisprudence. Faut-il que mon affection pour sa mémoire m'autorise à lui faire un reproche, & c'est le seul qu'il ait pu encourir, celui de s'être trop dévoué à la confiance publique, & d'avoir négligé un monument aussi utile, qu'il nous avoit fait espérer? Hélas! il différoit cet Ouvrage, mais il ne l'oublioit pas; il le réservoir comme son occupation chérie; elle lui eût donné en effet tout le bonheur qu'un bon esprit doit goûter à voir la Science qu'il cultive se perfectionner sous ses propres travaux.

Tels furent les talens & les travaux de M. Legouvé. Mais pourrois-je oublier que sa Profession ne s'honore de rien davantage que des qualités morales & des vertus particulières qu'elle s'impose, & sur-tout qu'elles furent la plus belle gloire de l'homme dont je dois exposer le mérite? Les cœurs de tous ceux qui l'ont connu m'attendent à cet endroit, & le mien aussi desire depuis long-temps d'y arriver.

M. Legouvé avoit fait des principes de sa Profession les sentimens habituels de son âme. Pénétré de tout le bien & de tout le mal qu'un Avocat peut faire

faire à ses Cliens & à la Société, il apportoit dans tous ses travaux la plus scrupuleuse attention, ne donnant jamais un conseil sans avoir acquis la plus grande instruction sur les faits & sur les loix, & sans en avoir pesé toutes les conséquences; jugeant une affaire qu'on lui proposoit à défendre avec la plus sévère impartialité; repoussant une mauvaise cause avec cette aversion qu'elle inspire naturellement à un esprit droit & à un cœur honnête; se livrant à la bonne avec ce zèle que l'on doit à l'homme persécuté, & cette confiance que l'on doit à ses propres principes; intrépide pour dire les vérités nécessaires, ne profanant jamais son ministère par une injure, imposant à son Client la modération, sous peine d'abandonner sa cause, & prenant sous sa garde l'honneur de son adversaire; plus pressé à bien faire qu'à faire beaucoup; plus avide d'estime que de célébrité, & bien plus délicat encore par sa conscience que pour son honneur. Un Magistrat ne peut apporter plus de vertus dans ses fonctions publiques, qu'il n'en mettoit dans les occupations intérieures de son cabinet.

Aussi désintéressé que fidèle dans son ministère, il pensoit qu'un Avocat ne devoit ni rechercher ni espérer une grande fortune, qu'il devoit se trouver heureux d'une médiocrité honorable. Son temps, son travail, ses soins, ses secours même étoient prodigués aux indigens, qu'il savoit distinguer à travers tous ces voiles dont ils s'efforcent de couvrir leur misère, pour arrêter les douloureux sacrifices de leur reconnoissance, & pour leur accorder plus d'intérêt & d'égards. Il n'éprouvoit souvent que de l'ingratitude de la part des gens les plus riches; il n'en étoit ni étonné ni affecté; ces désagrémens de l'état d'Avocat lui paroissent les charges naturelles

de toute la considération publique où il permet d'aspirer.

Il portoit cette noble probité jusques dans ses affaires domestiques. Il est des moyens légitimes d'avancement qu'il ne se permettoit pas, des droits qu'il ne vouloit pas exercer, des sacrifices qu'il s'imposoit. *Ce qui conviendrait à un autre homme, disoit-il, ne conviendrait pas à un Avocat.* Les hommes ne peuvent être ni injustes ni insensibles pour de telles vertus; elles furent récompensées par les marques d'estime les plus flatteuses & les plus touchantes. Ceux qui avoient quelque chose à contester avec M. Legouvé, le forçoient de décider lui-même dans sa cause, & c'étoit un moyen assuré de gagner un procès douteux. Quand on avoit besoin d'un Défenseur, dont le nom seul fût une autorité pour la cause, il étoit du nombre de ceux que la voix publique désignoit. On croyoit avoir déjà gagné quelque chose de son procès, quand on avoit son suffrage; & les Magistrats, dans le Sanctuaire des Loix, prenoient plus de confiance dans leurs Arrêts, quand ils étoient conformes à ses décisions. Combien l'homme de bien a de nobles privilèges! L'impression de ses vertus, autant que la douce insinuation de ses discours, dispoit aux bonnes actions qu'il conseilloit à ses Cliens & à ses amis; & tous ceux qui avoient besoin des talens d'un Avocat, n'osoient réclamer les siens; sa bonne renommée veilloit à sa porte, pour en écarter les malhonnêtes gens.

Celui qui devoit à sa Profession tant de contentement intérieur & une gloire si pure, devoit beaucoup l'aimer. M. Legouvé l'aimoit dans tous ceux qui la cultivoient avec honneur. Lorsque des hommes se prescrivirent des devoirs & se proposèrent des honneurs communs, sentant le besoin d'étouffer

l'onvie & de faire naître l'amitié de la rivalité même, ils se donnèrent un nom qui rappelle les rapports & l'union des frères ! Quelle belle & heureuse institution ! Quelle idée elle donne des hommes dont elle doit diriger toute la conduite à eux-mêmes & aux autres ! Mais depuis long-temps ce mot touchant de la confraternité ne réveille plus dans les âmes les mêmes devoirs, les mêmes sentimens, les mêmes idées. L'égoïsme de nos jours a prévalu. Opposons à ses tristes maximes le peu de bons exemples que nous pouvons encore citer. Cette vertu fut encore éminemment celle de M. Legouvé. Il honoroit les anciens Confrères avec une sorte de respect filial ; il chérissoit les jeunes pour les espérances qu'ils donnoient ; son bonheur étoit de leur être utile, & d'en être aimé.

Un Avocat de ce mérite, un si homme de bien, méritoit d'être heureux & il le fut : il n'est bien doux de pouvoir tirer ce résultat de l'examen de sa vie ; en général elle s'est écoulée dans toute la satisfaction des prospérités domestiques, & dans toute cette considération publique attachée aux talens, aux vertus, aux services de son état. Heureux dans sa famille, qui s'honoroit de lui, & où il ne vit jamais que des personnes dignes de toute son affection ; heureux dans une épouse qui veilloit sur son bonheur, comme sur le plus cher & le plus sacré des dépôts ; heureux dans un fils unique ; dont l'éducation faisoit son plus doux délaînement, qui entroient dans cet âge où le cœur d'un fils peut s'acquiescer envers son père, & où leur tendresse commune s'accroit de toutes les délices de l'amitié ; heureux même dans sa fortune, que la faveur des événemens avoit augmentée au-delà de ses espérances & de son ambition, & qui, administrée avec toute la

sagesse & la modestie de son caractère, lui a procuré ce bonheur honorable, qui suffiroit seul à l'éloge d'un autre, d'avoir été sensible & généreux envers les infortunés, ses amis, ses parens, autant qu'elle le lui a permis; heureux sous tous les aspects de la vie: que lui a-t'il manqué, que d'en jouir plus long-temps? Telle a été sa destinée, que presque son unique malheur a été de perdre, dans les quinze années qu'il pouvoit encore fournir avec gloire, toutes les consolations dont un bon père, un bon époux, un bon ami, un grand Avocat & un homme de bien peut environner sa vieillesse. Chaque homme reçoit sa physionomie du caractère de sa passion dominante. Ce bonheur habituel respiroit sur celle de M. Legouvé; elle n'annonçoit ni la gaieté vive, ni la joie bruyante, mais la paix douce & noble d'une âme qui jouit de la modération de ses desirs & des bons témoignages de sa conscience. Ainsi, il avoit pour attrait particulier la sérénité de la vertu. Cette sérénité de son âme & de son visage s'est conservée jusques dans les bras de la mort; il a expiré dans un doux sommeil. Il a fait lui-même toute son histoire dans cette parole, qui termina ses derniers conseils à son fils; *Je vous souhaite, lui dit-il, une vie aussi pure & une mort aussi douce que la mienne,* parole qui émeut & qui console, la plus touchante bénédiction de la tendresse paternelle, & le plus bel adieu que l'homme de bien puisse faire à la vie.

Chacun de ses amis trouve dans son cœur des motifs particuliers à ses regrets; qu'il me soit permis de déposer les miens dans ce foible monument que je lui consacre; qu'il me soit permis de parler de moi un instant, pour satisfaire à la reconnoissance. Arrivé, il y a six ans, dans cette Capitale, & n'ayant d'autre titre pour intéresser que le besoin même de trouver des amis dans des hommes faits pour me

guider & m'éclairer, le premier de tous, il daigna m'accueillir, m'encourager & me faire jouir de tous les fruits de son amitié. Le premier ami que l'on trouve dans le temps de l'abandon, est le plus touchant des bienfaiteurs. Hélas ! le premier de mes amis étoit celui que je devois perdre le premier ! La douleur attachée à ce souvenir a quelque charme ; & , quelle que soit l'impression de cet Écrit, je sens qu'il me sera précieux toute ma vie d'y retrouver l'image d'un homme à qui je devois tant d'affection & de respect.

(Cet Article est de M. Lacretelle.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Plaisir* ; celui du Logogryphe est *Moustache*, où se trouvent *Muse*, *Sem*, *Cham*, *as*, *tache* & *tâche* (d'ouvrage.)

É N I G M E.

Sous mille formes différentes
 Nous reparoissions chaque jour
 Et disparoissions tour-à-tour,
 Tantôt légères, élégantes,
 Et tantôt riches & brillantes.
 Quoiqu'on nous arme de piquans
 Nous ne sommes point malfaisantes,
 Mais malfaites par fois au goût de bien des gens.

H iij

Que nos destins aussi, Lecteur, sont différens ?
Les unes, & ce sont sans doute les aînées,

Au plus haut poste en tout temps élevées,

Paroissent naître avec les fleurs,

Et de la liberté goûter quelques douceurs ;

Tandis qu'en esclaves traitées,

Les autres tout le jour avec force arrêtées,

Occupent le plus bas degré ;

Mais elles sont aussi la nuit en liberté,

Et celles-là pour lors en esclavage.

Dans le siècle dernier, siècle à bon droit vanté ;

Les premières encor tenoient grand étalage,

Mais aujourd'hui les autres ont leur tour

Sans cependant avoir changé de place,

Et sont dans la plus belle passe,

Tandis qu'on voit tomber les autres chaque jour.

Pour vous dire enfin qui nous sommes,

Et mieux encor nous définir,

Sachez que l'on nous voit également servir

Les animaux, les belles & les hommes.

Apprenez encor, pour cesser

Ce long détail, qui, je crois, vous entête,

Que sans avoir ni piés ni tête,

Nous ne saurions nous en passer.

(Par le P. St. P., Capucin.)



LOGOGRYPHE.

JE déchire, je mords impitoyablement;
 Plus mes coups sont cruels, & plus on les estime.
 Jamais pourtant je ne commis de crime,
 Quoique pour te venger je serve d'instrument.
 À me voir pour le mal un penchant aussi tendre,
 Tu devines d'abord de quel genre je suis;
 Reste, cher Lecteur, à t'apprendre
 Combien en moi l'on peut trouver d'appuis.
 J'en vois neuf bien comptés; quatre sont sous ta main
 Les autres te diront le nom d'un Souverain
 Dont le fils fut vaincu par le bouillant Achille;
 Un oiseau habillard; un Pontife; une ville,
 Prise jadis par les Grecs réunis;
 Ce qui d'auprès de nous chasse les Jeux, les Rîs;
 D'un pauvre Auteur le casse tête;
 Un mal affreux; un élément;
 L'attribut de Cérés.... Mais, Lecteur, je m'arrête,
 C'en est assez, tu dois me connoître à présent.

(Par M. C. de G., Officier au Régiment
 de Boulonnois.)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE Générale & Particulière de Bourgogne, avec les preuves justificatives, composée sur les Auteurs, les Titres originaux, les Registres publics, les Cartulaires des Eglises Cathédrales & Collégiales, des Abbayes & autres anciens monumens, &c. par Dom Plancher, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, & de la Congrégation de Saint-Maur, continuée par un Religieux Bénédictin de la même Congrégation, & de la Province de Bourgogne. In-folio, Tome IV^e. & dernier. A Dijon, chez Frantin, Imprimeur du Roi; & à Paris, chez Mourard, rue des Mathurins.

CEST par l'Histoire particulière, bien prouvée & bien détaillée, de chaque Province, qu'on prétend parvenir à donner un jour une bonne Histoire générale de la France, comme c'est par l'amas des expériences en tout genre qu'on parviendra peut-être un jour à un système du monde qui ne soit pas chimérique : on a commencé par les systèmes, c'est à-dire, par les chimères, & on en est revenu aux expériences; de même, on a commencé par les Histories générales de France, avant d'en avoir les matériaux, qui

ne peuvent être fournis que par la multitude des Histoires particulières & des titres sur lesquels elles sont fondées. Les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur se sont chargés de ce travail, lequel ne peut être fait que par un Corps qui ne meurt point, & qui ne change point, & auquel tous les dépôts ou appartiennent ou sont ouverts. Nous devons déjà aux Bénédictins trois bonnes Histoires de ce genre; celle de Languedoc, celle de Bretagne & celle de Bourgogne, dont voici le dernier volume. Ces trois Ouvrages ont le suprême mérite d'un Ouvrage savant, celui de faire autorité & d'offrir des matériaux sûrs à l'Histoire générale. Le P. Papon de l'Oratoire, est actuellement occupé d'une Histoire de Provence qui ne cède en rien à celles dont nous venons de parler.

La frivolité reproche de la prolixité à ces grands corps d'Histoire; mais leur mérite est de tout dire, de tout prouver, de tout discuter. Ne les regardez, si vous voulez, que comme des matériaux que l'éloquence & le goût mettront un jour plus à la portée des gens du monde, qui ne veulent s'instruire qu'en s'amusant; des matériaux peuvent-ils être trop abondans, une mine peut elle être trop riche, une source trop féconde, & ne vaut il pas mieux avoir à choisir & à réduire, qu'à regretter & à étendre?

L'Histoire de Bourgogne de Douin Plancher & de son Successeur, contient en tout quatre volumes *in-folio*, dont nous annonçons le

dernier qui est en entier du Successeur. Les trois premiers volumes comprenoient dix-sept Livres; celui-ci en comprend six, & s'étend depuis l'Histoire de Philippe, surnommé *Le Bon*, troisième Duc de Bourgogne, de la seconde race, né à Dijon en 1396, jusqu'à la paix de Nimègue, époque où la cession du Comté de Bourgogne à la France termina entièrement la grande querelle de la succession de Bourgogne, en ôtant tout moyen de pénétrer dans le Duché par le Comté, ce qui jusqu'alors avoit souvent été ou exécuté ou tenté par les ennemis de la France, & ce qui avoit encore été proposé, en 1674, par le Duc de Lorraine, Charles IV, dans le cours de la guerre terminée par la paix de Nimègue.

Le moyen de donner à ces immenses collections une de leurs plus grandes utilités, consiste principalement dans les Tables. On en trouve trois ici; deux au commencement du volume, & une à la fin. Les deux premières sont, 1.^o. la Table des Sommaires, c'est-à-dire, des indications marginales des différens articles de l'Histoire; 2.^o. la Table des Preuves, c'est-à-dire, de toutes les Pièces justificatives imprimées à la fin du volume.

La troisième Table, qui termine le volume, est une Table générale des noms propres & des matières.

Cet Ouvrage a encore le mérite d'une belle exécution Typographique.

LES Après-Soupers de la Société, petit Théâtre Lyrique & Moral sur les aventures du jour. A Paris, chez l'Auteur, rue des Bons-Enfans, la porte-cochère vis-à-vis la cour des Fontaines du Palais Royal.

PARMI les petites Pièces qui composent ce joli Recueil, il faut distinguer celle du Cayer que nous annonçons, intitulée *la Fausse Porte*. Cette Comédie est en trois Actes & en vers. Floricour & Damon font tous deux amoureux de Lucile; mais Damon est aimé, & Floricour se fait haïr par une jalousie importune. La Scène se passe dans une maison habitée par Damon & par Dorilas, père de Lucile, & le Théâtre représente un vestibule commun aux deux appartemens. La porte de Dorilas & celle de Damon sont en face l'une de l'autre; une troisième, cachée dans la cloison, est la fausse-porte. On se sert de cette fausse-porte pour jouer plusieurs tours au jaloux Floricour, qu'on veut rendre ridicule aux yeux du père de Lucile par les accès d'une jalousie absurde & injuste. Comme cette jolie Comédie est toute en situations & en intrigue, elle nous permet peu de citations. Nous nous contenterons de rapporter quelques fragmens d'une Scène qui a paru charmante, & qui est digne des éloges qu'elle a reçus. Pour entendre cette Scène, il faut savoir que Florise, riche héritière, avoit été

H vj

promise à Damon; mais ce mariage n'est pas du goût de Damon, qui a pris de l'amour pour Lucile. Frontin, qui opine pour les richesses, a long-temps entretenu, au nom de son maître & à son insçu, un commerce de lettres avec cette même Florise, espérant toujours ramener son maître vers elle. Le hasard fait que Florise arrive chez Lucile, qui se trouve son amie de Couvent. D'après les confidences qu'elles se font mutuellement, elles concluent que Damon est un fourbe qui les trompe toutes deux. Sur cela arrive Damon. Florise se cache, & Lucile lui dit qu'elle a recours à lui pour une lettre qu'elle a besoin de faire écrire par une main étrangère. Damon apporte une petite table, & tout ce qu'il faut pour écrire, & dit à Lucile :

Tout est prêt, ordonnez ce qu'il faut que j'écrive.

LUCILE.

« Je viens d'apprendre, ma chère amie,

DAMON. (écrivant.)

« Ma chère amie,

LUCILE.

« Que le perfide, le parjure,

DAMON.

« Le parjure,

LUCILE.

« Que j'ai tant aimé,

D A M O N , *(troublé, sans écrire.)*

Quoi ! Madame , il se peut !...

L U C I L L E .

Monsieur , écrivez donc .

D A M O N , *(à part.)*

Est-ce point m'éprouver ? Il faut que je poursuive ,

(Haut, écrivant.)

» Tant aimé ,

L U C I L L E .

» Nous trompoit toutes deux en même-temps .

D A M O N , *(à part.)*

Je ne fais que penser...

L U C I L L E .

Eh bien , Monsieur Damon ?

D A M O N .

J'écris... Assurément je n'ai trompé personne .

L U C I L L E .

» Les lettres qu'il vous écrivoit ne sont pas de son
» écriture .

D A M O N .

Je tremble , & je ne sais pourquoi ;

Car tous ces mots-la sont une énigme pour moi .

L U C I L L E .

» Après cette indignité , vous êtes dégagée de la
» parole que vous lui avez donnée .

D A M O N.

» Donnée.

L U C I L E.

» Et moi,

D A M O N.

» Et moi,

L U C I L E.

» Je le vois dans ce moment,

D A M O N, (*regarde Lucile tendrement.*)

» Je le vois dans ce moment,

L U C I L E.

» Pour la dernière fois de ma vie.

D A M O N, (*sans écrire.*)

Pour la dernière fois!

L U C I L E, (*à part.*)

Que je me sens troublée!...

(*A Damon.*)

Oui, Monsieur.

D A M O N.

C'en est trop. Mon âme est accablée!

Je ne puis supporter....

L U C I L E.

Écrivez donc, Monsieur.

D A M O N.

Je vous obéis; mais vous me percez le cœur.

Fai fini.

DE FRANCE.

183

LUCILE.

Non, Monsieur. L'adresse n'est pas mise.
» A Mademoiselle

D A M O N

» Mademoiselle,

L U C I L E

» Florise.

D A M O N.

Ah ! tout est éclairci : je vois votre méprise.
Avez-vous pu me croire un lâche, un imposteur, &c.

Cette Scène est intéressante & ingénieuse.
Ce Cayer est terminé par *la Sage Epreuve*,
qui est du ton des Pièces précédentes, & qui
en fait desirer la suite.

LA MORT D'ABEL, Poème de M. Gessner,
traduit en Italien par M. l'Abbé Mu-
gnozzi, Professeur de Langue Italienne,
Volume in-12. A Paris, chez Jombert,
Libraire, rue Dauphine.

LA Traduction de ce Poème, qui nous
offre le tableau touchant des mœurs sim-
ples & naïves du premier âge du Monde,
étoit désirée depuis long-temps de la plu-
part de ceux qui veulent s'initier dans la
Langue Italienne; elle a, sur beaucoup d'au-
tres Livres, l'avantage de pouvoir être mise
dans les mains des jeunes personnes de l'un
& de l'autre sexe. Le Traducteur, né à

Rome, où des succès établirent solidement sa réputation, a joint au mérite de l'exactitude la pureté & l'élégance du style; il a accentué tous les mots pour faciliter aux Commencans les moyens d'en acquérir l'exacte prononciation: enfin il n'a rien négligé pour rendre son Ouvrage utile, même aux Amateurs qui ont déjà fait des progrès considérables dans l'étude de la Langue Italienne, cultivée de plus en plus parmi nous.

Il se vend chez l'Auteur, rue Montorgueil, vis-à-vis le Passage du Saumon; chez Esprit, Libraire, au Palais Royal, & Molini, Libraire, rue du Jardinét.

SPECTACLES.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mardi 9 de ce mois, l'ouverture de ce Spectacle s'est faite par la première représentation du *Public Vengé*, Comédie-Vau-deville en un Acte, avec un Prologue qui a pour titre: *le Poisson d'Avril*.

Voici une idée du Prologue. La petite Thalie attend le Public. Elle lui veut faire un compliment, mais comment s'exprimer pour répondre aux bontés dont on l'a comblée? Voilà son embarras. Momus survient, elle implore son secours. Celui-ci lui indique un dif-

cours & la manière de le prononcer; elle le refuse, parce que, dit-elle, *c'est la harangue de sa grande sœur*. Elles s'empare seulement du sifflet du Public, que celui-ci a laissé tomber, & que Momus a ramassé, & s'enfuit quand elle en voit paroître le propriétaire. Celui-ci arrive à pas lents, & suit le bord de la rivière en pêchant à la ligne. Il se plaint de n'avoir rien pris de la journée; s'apperçoit qu'il a perdu son sifflet, le cherche un moment, puis s'en console, parce qu'on peut s'en passer un jour de politesse. Pendant cette recherche & ce dialogue, Momus, caché derrière des roseaux, attache des tablettes à la ligne du Public, qui la retire, & trouve sur ces tablettes une chanson, dans laquelle on propose de rendre un *sifflet de prix* à celui qui l'a perdu, pourvu qu'il promette de tout entendre au Spectacle, pendant le jour, sans critiquer. *Ma foi*, dit le Public, *c'est un Poisson d'Avril*. "Allons, il en faut passer" par là; mais il me sera permis de bâiller." La petite Thalie revient, rend au Public son sifflet. Elle chante: *Ne courbez pas sur vous ce sceptre rigoureux*; * & elle ajoute, avec une révérence; "le moment où l'on" rentre est fait pour les heureux." *Est-ce là-tout votre compliment*, reprend le Public;

* *Un sifflet qui est un sceptre!* Cette figure nous paroit forcée. Qu'est-ce encore que la prétendue maxime qui suit? Si c'est une plaisanterie, elle est d'un mauvais genre.

Thalie lui montre son affiche, qui annonce une Comédie nouvelle intitulée le *Public*. Ce titre le fâche, mais Thalie l'appaise, en l'assurant que *le respect sera sa loi suprême*. « Il faut être au moins un demi-Dieu pour vous représenter, lui dit *Momus*, je me charge du rôle. » *Passe pour cela*, dit gaîment le *Public*, *je t'arme mon Chevalier*; & il lui passe son sifflet au col. Quatre couplets terminent ce Prologue.

Passons à la Comédie. Le Théâtre représente un désert. La Vérité y paroît endormie dans les bras du Temps. Le Caprice & l'Opinion ouvrent la Scène. Le premier craint que le *Public* ne cherche à se rapprocher de la Vérité. L'Opinion le rassure. *Il en est, dit-elle, de la vérité comme de ce qu'on appelle sentiment : le mot a fait fortune, la chose n'existe plus*. Pour éloigner néanmoins l'instinct d'une réconciliation à craindre, quand le *Public* approche, l'Opinion fait tomber une toile magique qui cache le séjour de la Vérité, & elle sort avec le Caprice. Le *Public* entre avec Girouette, son Secrétaire. Il lit, ou se fait lire des annonces, des affiches, des avis, des tablettes, &c. & critique tout-à-tour les Charlatans, les Écrivains, les Sousscriptions, les Journaux *. Il critique ensuite

* Dans un autre endroit, l'Auteur revient sur les Journalistes. « Je leur veux quelquefois du mal, dit le *Génie National*, quand ils m'arrêtent trop court sur la route; mais c'est une *Maréchaussée* bien

ses propres goûts, ses occupations, ses excès, ses fantaisies, sa légèreté, ses sottises, & finit par la lecture d'une feuille de demandes dans ses projets de dépense, il refuse tout à l'indigence & au mérite; mais il se montre disposé à se ruiner pour le jeu, des bagatelles & des ordures. Une Novice qui veut débiter, vient lui demander sa protection & des avis. Il lui conseille d'abord de ne point attendre un goût; mais un coffre-fort, de prendre la contenance hypocrite de nos jeunes personnes, & de n'avoir que l'esprit du jour; il se laisse pourtant défarmer par la bonne-foi de la consultante, l'engage à ne pas se fier excessivement à la conscience du Public, & finit par cette leçon: *Vous êtes une rose, prenez garde au zéphir.* Après la Novice, vient un agréable de Ville, qui a tous les vices de nécessité & toutes les vertus de convention. Cette Scène peint le caractère d'un de ces routés à la mode, dont nos Laïs & nos femmes blâsées sont folles. Elle est effrayante de vérité. A celui-ci succèdent une femme en place, fière de son crédit, & un homme disgracié devenu modeste. Le Public ramène la première à la raison & console l'autre. Une Mme du Costume vient à son tour proposer une Académie... de *Tournure*. Plaisanteries sur cette expression, que l'on applique à tout,

utile contre les brigands. Laissons-la tranquille. Combien de gens diront que ce Génie là est un imbécille?

& qui est à propos de tout dans la bouche de tout le monde. Enfin, l'Amphigouri s'avance. Il est suivi de Cabale, de Paradoxe, de Dramomane, de Niéticorax & d'Harmoniche, ses Suppôts. Le Public, qui le reconnoît pour son tyran, veut lui échapper par le sommeil. On en profite pour l'enchaîner. Cependant, un personnage inconnu paroît en habit de Pèlerin, on l'entoure, on lui demande qui il est. Il répond qu'il n'en fait plus rien lui-même; mais ses discours effraient les tyrans du Public, & rendent le courage à celui-ci. On le reconnoît enfin, c'est le Génie National; ses ennemis se disposent à l'écraser avec des brochures; le Public invoque le Temps & la Vérité; la toile de l'illusion se lève, le Temps & la Vérité se présentent, les Charlatans sont précipités dans les entrailles de la terre, & le Génie National retrouve sa gloire.

Il y a du mérite, de l'esprit & de bonnes vûes dans cette Allégorie, souvent ingénieuse, & dont les détails sont quelquefois un peu longs; mais le ton en est chagrin; la critique en est excessivement dure. En lisant cet Ouvrage, on ne peut se dispenser de se rappeler le *facit indignatio versum*. Au reste, il est assez naturel que la disette des bons Ouvrages, les progrès du charlatanisme & l'effronterie du mauvais goût, allument la colère des bons esprits, de ceux qui ont encore vû quelques rayons des beaux jours de notre Littérature. C'est à

ces causes, sans doute, qu'il faut attribuer, comme nous l'avons dit, le ton rigoureux de Molière à la nouvelle Salle, Ouvrage que nous avons revu avec un nouveau plaisir, dont le succès est décidé, malgré quelques légères taches qu'on y apperçoit, & qui annonce, en dépit des soins que l'Auteur prend pour se cacher, un de nos premiers Littérateurs, & un Écrivain tour-à-tour nerveux, élégant, harmonieux & facile.

GRAVURES.

PREMIÈRE Livraison des Estampes destinées à orner les Éditions de M. de Voltaire, in-4°. , contenant dix sujets relatifs aux dix Chants de la Henriade, dessinés par M. Moreau le jeune, de l'Académie Royale de Peinture, & gravés par les plus célèbres Artistes de la Capitale. A Paris, chez M. Moreau, rue du Coq-Saint-Honoré, près du Louvre. Les sujets que l'Auteur a choisis, sont, pour le premier Chant, l'Entretien de Henri IV avec le Vieillard de l'Isle de Jersey; deuxième Chant, la mort de Coligny; troisième Chant, celle de Joyeuse; quatrième Chant, la fermeté du Président du Harlay; cinquième Chant, les Seize interrogeant le Destin; sixième Chant, Henri plante son étendard sur les murs de Paris; septième Chant, ce Héros reconnoît dans les enfers l'assassin de Valois; huitième Chant, le jeune d'Ailly expire sous les coups de son père; neuvième Chant, Henri IV aux genoux de la belle Gabrielle; dixième Chant, triomphe de ce Monarque dans Paris. On voit par la seule énumération de ces sujets qu'il eût été difficile de les mieux choisir.

en les examinant, on jugera qu'il seroit également difficile de les mieux exécuter; esprit, variété, harmonie, expression, élégance, tout y respire le genre de l'Inventeur, & répond à l'Édition magnifique qu'on nous prépare. M. Moreau fait graver actuellement la seconde Livraison des Estampes relatives au Théâtre de M. de Voltaire. Outre le format *in-4°.*, il y en aura un *in-8°.*, qui paroîtra au mois de Juin, & un autre *in-18* pour les petites Éditions de la Henriade. Le prix de chaque Estampe *in-4°.* est de 2 liv., & l'*in-8°.* 1 liv.

Deuxième Livraison du Voyage Pittoresque de Sicile, de Malte & de Lipari, par M. Houel, Peintre du Roi, grand *in-folio*. Prix, 12 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue du Coq-Saint-Honoré, à côté du Café des Arts. On a joint à ce Cahier la réimpression du Texte de la première Livraison de l'Ouvrage, où se trouvoient quelques omissions importantes: attention qui prouve combien l'Auteur est jaloux de remplir l'attente de ses Souscripteurs. Les Gravures, ainsi que le Texte, sont en effet exécutés avec beaucoup de soin.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

L'INAUGURATION du Théâtre François, Pièce en un Acte & en vers, par M. Imbert, représentée pour la première fois au Théâtre François, le 9 Avril 1782, *in-8°.* Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais Royal, & à la Porte Royale du Luxembourg.

Lecture du Matin, ou nouvelles Historiettes en prose, par M. Imbert, Volume *in-8°.* A Paris, chez Bastien, Libraire, rue du Petit-Lion, Fauxbourg Saint-Germain.

Traité de l'autorité du Pape, dans lequel ses droits sont établis & réduits à leurs justes bornes, & les Principes des Libertés de l'Eglise Gallicane justifiés; par M. L. de B... de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, revu; corrigé & considérablement augmenté, par M... Conseiller du Roi, &c. 6 Vol. in-8°. Prix, 17 liv. brochés, 21 livres reliés. A Vienne; & se trouve à Paris; chez B. Morin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Nouveaux Principes de Physique, ornés de Planches, par M. Carra, in-8°. Tomes I & II; A Paris, chez Esprit, Libraire, au Palais Royal; Morin, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques; & chez l'Auteur, rue Neuve des Petits-Pères, maison de M. Leduc. Cet Ouvrage aura cinq Volumes; le troisième paroîtra au premier jour. Prix de la Souscription, 24 liv. jusqu'à la fin de Mai.

Manuel-Pratique, où l'on traite des différentes manières les plus simples & les meilleures pour faire toutes sortes de Vins qui soient de qualité & de garde, avec l'art méthodique de les gouverner, joint à de nouveaux secrets pour les bonnifier & les établir; par M. Bridelle de Neuillan, Volume in-12. A Montargis, chez Prevost, Libraire; & à Paris, chez Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers.

Ode sur la Naissance de Mgr. le Dauphin, par le P. Lombard, de la Doctrine Chrétienne, in-8°. A Toulouse, chez Dalles, Imprimeur; & à Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Dictionnaire de la prononciation Angloise, dans lequel on a essayé de rendre les sons Anglois par une peinture imitative en sons François. Nouvelle Edition, augmentée d'une dissertation sur l'accent prosodique, d'une idée de la poésie & d'un abrégé de la Grammaire Angloise. Vol. in-8°. de plus de 900 pages. Prix,

9 liv. broché. A Paris, chez Pissot & Barrois le jeune, Libraires, Quai des Augustins.

Leçons Élémentaires d'Histoire Naturelle & de Chimie, dans lesquelles on s'est proposé, 1°. de donner un ensemble méthodique des connoissances Chimiques acquises jusqu'à ce jour. 2°. D'offrir un Tableau comparé de la Doctrine de Stahl & de celle de quelques modernes, pour servir de résumé à un Cours complet sur ces deux Sciences; par M. de Fourcroy, Docteur de la Faculté de Paris, & de la Société Royale de Médecine. A Paris, rue & hôtel Serpente, 1782. 2 Vol. in-8°.

Cours d'Opérations de Chirurgie, démontrées au Jardin du Roi par M. Dionis, huitième Édition, augmentée de Remarques importantes, & enrichie de figures en taille-douce qui représentent les Instrumens nouveaux les plus en usage, par M. G. de la Faye, Démonstrateur Royal en Chirurgie, 2 Vol. in-8°. Prix, 8 liv. reliés en un Volume, & en deux, 9 livres. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

T A B L E

<i>V</i> ERS en l'honneur des Dames de Romans, 145	<i>lière de Bourgogne, 176</i>
<i>Pour le Portrait d'une jolie Française, 147</i>	<i>Les Après-Soupers de la cité, 179</i>
<i>Notice sur M. Legouvé, ib.</i>	<i>La Mort d'Abel, Poëme, 183</i>
<i>Enigme & Logogryphe, 173</i>	<i>Comédie Italienne, 184</i>
<i>Histoire générale & particu-</i>	<i>Gravures, 189</i>
	<i>Annonces Littéraires, 199</i>

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 27 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Avril 1782. DE SANCY.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 10 Février.

LE poste de Dragoman de la Morée, vacant par la mort du dernier qui en étoit pourvu, & dont la tête a été exposée sur la porte du Serrail, vient d'être réuni à celui de Dragoman de la Porte.

M. de Bulgakow, Envoyé de Russie, a eu une conférence avec le Reis Effendi, on dit qu'elle a eu pour objet un Traité de commerce entre les deux Empires, que tous deux sont autorisés à le conclure, & que déjà ils ont échangé leurs pouvoirs.

S'il faut en croire quelques avis reçus ici de l'Inde, une escadre Française a établi sa croisière entre les côtes de l'Arabie & celles de Malabar. Ce qui semble le confirmer, c'est qu'en effet depuis le mois de Novembre dernier, il n'est point arrivé de Courier Anglois venant des Indes à Constantinople.

6 Avril 1782.

a

« Elis-Oglou, nouveau Musselim du plat pays, écrit-on de Smyrne, a fait un tour dans cette ville, & y a séjourné quelques jours. — Le fils d'un Négociant Vénitien, nommé Marys, établi ici, étant dernièrement à la chasse, a eu le malheur de rencontrer deux Arabes, qui ont eu l'inhumanité de le massacrer. Un de ces assassins a été arrêté, sur les instances du Consul général; & on s'occupe actuellement à obtenir qu'il soit puni de mort, pour servir d'exemple ».

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 27 Février.

IL est arrivé ici depuis quelques jours un Envoyé du Chan de Crimée; il a eu aujourd'hui une audience du Vice-Chancelier, & Dimanche prochain il en aura une publique de l'Impératrice. Parmi les objets dont il est chargé, il y a une demande que fait son Maître à l'Académie des Sciences, de nommer un Savant qui voyagera dans la Crimée, où il examinera les mines qui s'y trouvent. Ce Savant est désigné déjà; c'est M. Herman, connu avantageusement par plusieurs Ouvrages, & entre autres par ses Voyages d'Autriche & de Styrie.

Depuis quelques tems les Anglois ont recommencé à acheter ici des munitions navales, & entre autres une très-grande quantité de chanvre; on dit qu'ils le payent 15 roubles le pud, ce qui est très-cher, puisque le pud ne fait que 40 livres pesant; on croit que le prix de cette marchandise augmentera encore.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 5 Mars.

L'OUVERTURE du Conseil suprême se fera le 7 de ce mois, & S. M., selon l'usage, présidera la première séance.

Le Comte Ernest de Schimelmann a été nommé pour diriger le commerce & la navigation de la Nation, d'après les plans de feu son père.

On a dit dans le tems que le Chambellan de Beringschiold avoit été arrêté par ordre du Roi & conduit à la Citadelle; il y est encore prisonnier. Il a été nommé une Commission pour instruire son Procès, qui est déjà commencé. Cette Commission est composée de M. de Rosenorn, Conseiller-Privé de conférence, MM. de Carstens & de Ste-mann, Conseillers Privés, & M. de Col-biornsen, Conseiller de Justice, Avocat au Conseil suprême.

Un orage du N. O. a nettoyé le Sund de toutes les glaces qui le couvroient. Il y est entré le 2 un bâtiment de Königsberg & 2 de Stetin; tous les trois sont chargés de chanvre & de bois de construction pour Brest; le vent contraire les empêche de repartir.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 12 Mars.

LE Comte de Zinzendorf, Gouverneur

de Trieste , est ici depuis quelque tems ; il travaille beaucoup avec S. M. I. , à laquelle on dit qu'il a présenté un plan pour la réunion du commerce d'Ostende avec celui de Trieste.

Il a été enjoint par des lettres circulaires aux Seigneurs territoriaux de la Gallicie , de n'exiger de leurs Vassaux que trois corvées par semaine , en attendant le règlement qui sera fait sur ce sujet.

On apprend par des lettres de Transylvanie , que les Hospodars de la Moldavie & de la Walachie ont été mandés à Constantinople ; les Chrétiens de ces Provinces , ainsi que ceux de la Bulgarie , se plaignent amèrement de l'oppression des Turcs.

On a appris le départ du Pape , qui a quitté Rome le 27 du mois dernier , & qui est attendu ici à la fin de celui-ci. Le Nonce qui va au devant de S. S. à Gorz , est parti le 7. On croit que S. S. acceptera l'appartement que S. M. I. lui a offert dans son Palais , d'autant mieux qu'en-insistant pour le faire agréer , elle a observé que leurs dignités réciproques l'exigeoient , que la décence le demande absolument , & que d'ailleurs étant plus près l'un de l'autre ; ils pourront conférer ensemble avec plus de commodité & de confiance.

On vient de notifier aux Carmes de cette Ville l'Edit de leur suppression. Leur Maison est destinée à un Hopital. Les Religieux âgés auront des pensions ; les jeunes , après un

examen attentif, seront pourvus de Cures s'ils en sont jugés capables. La volonté de S. M. I. est qu'il y ait désormais un Curé dans chaque Village; elle veut aussi qu'il y ait dans chacun une Ecole, dont le Maître jouira de 300 florins d'appointemens. On établira également à la campagne des Maisons d'Orphelins pour les enfans de Payfans. Les biens des Couvens supprimés fourniront aux fonds de ces établissemens utiles.

De HAMBOURG, le 15 Mars.

S'IL faut en croire des lettres de Pologne, il s'est passé, à Cracovie, un fait assez extraordinaire. Le Chapitre de cette Ville a fait arrêter son Evêque & l'a fait enfermer dans un Couvent sous prétexte de folie. Cet Evêque est le fameux Comte de Soltyk, qui, pendant les troubles de ce malheureux Royaume, avoit été arrêté la nuit à Varsovie par ordre du Prince de Repnin & conduit en Russie d'où il étoit revenu depuis quelques années. Comme, en qualité de Sénateur du Royaume, on ne pouvoit prendre aucune résolution contre lui sans le consentement du Sénat, la conduite du Chapitre est généralement désapprouvée; il a été nommé en conséquence une Commission, à la tête de laquelle est le Chancelier, pour examiner cette affaire qui fait beaucoup de bruit & qui peut avoir de grandes suites.

On dit que l'Empereur a fait déclarer en

Bohême à ceux qui suivent la Doctrine de Jean Huss, d'embrasser la confession Helvétique ou celle d'Augshourg s'ils veulent participer aux privilèges de l'Edit de tolérance.

Cet Edit a donné lieu dans quelques endroits à diverses émeutes populaires. Quelques sujets, pour se dédommager en quelque façon de la longue contrainte dans laquelle ils ont vécu pendant long tems, ont insulté la Religion dominante. L'Empereur s'est hâté de faire publier le Règlement suivant, dont le but est de rétablir l'ordre, l'union & la paix.

I. Dès que les Protestans exciteront quelque tumulte, le Magistrat du lieu doit les faire souvenir de se conformer au contenu des Lettres-Patentes; qu'il ne leur est permis ni de faire des prosélytes ni de s'attrouper; mais que chacun est libre de professer une autre Religion que la Catholique, pourvu qu'il s'annonce au Magistrat, lequel sera tenu de donner à chacun un certificat de sa déclaration. Chaque mois le Magistrat indiquera le nombre de ceux qui se seront ainsi annoncés, au Sur-Intendant ou Gouverneur de la Province, qui ne manquera pas d'en faire son rapport à la Régence de Vienne. Si le nombre des Protestans est assez considérable dans un endroit, pour faire bâtir une Eglise & entretenir un Ministre, la Régence doit en accorder la permission sans délai; & si e'le jugeoit que quelques circonstances empêchassent de déférer à leur demande, la Régence en fera immédiatement son rapport à l'Empereur même, qui en décidera. II. Les Protestans jouissant ainsi de la liberté de conscience, se garderont de contraindre par menaces, par des marques de mé-

pris ou autres mauvais traitemens , leurs femmes ; maris , enfans ou domestiques qui voudroient persévérer dans la Religion Catholique. III. Les Protestans se garderont d'outrager la Religion Catholique , d'en dire du mal , d'insulter les images , les statues des Saints , les Eglises , &c. En pareil cas , ils seront punis très-sévèrement , non à cause de leur Religion , mais comme perturbateurs du repos public , & comme voulant exercer eux-mêmes , qui sont tolérés , une contrainte sur les consciences. IV. Il est défendu aux Protestans de tenir dans les auberges & autres assemblées des discours de controverse en matière de Religion , ou de déprimer la Religion adverse. Les Juges du lieu sont tenus d'y avoir l'œil très-attentivement ; & ils seront punis eux-mêmes en cas de négligence ou de contravention. V. Les Sujets Catholiques sont exhortés à se comporter pacifiquement avec leurs frères Protestans , à n'insulter ni attaquer leur culte , mais à agir à leur égard d'une manière douce & humaine , puisque les contrevenans seront punis , aussi-bien que tous les autres. VI. Les Magistrats des Provinces & des Bailliages sont exhortés à ne jamais agir contre la teneur de cette Ordonnance Impériale , & doivent , autant qu'il dépend d'eux , veiller , 1°. à ce qu'ils montrent une exacte impartialité envers tous les Sujets Protestans , soit en accordant des faveurs , soit en infligeant des peines , pour prouver qu'ils n'ont ni haine , ni prévention contre eux. 2°. Qu'eux-mêmes ne troublent , ni ne permettent que d'autres troublent les Protestans dans le libre exercice de leur culte , lors même que ces derniers s'assemblent à la même heure que les Catholiques pour le Service divin. 3°. Dans le cas où ils se verroient obligés de punir des Sujets Protestans , ils doivent toujours leur mettre sous les yeux que cela ne se fait pas à cause de leur Religion , mais pour avoir transgressé les Loix ,

& que si les Sujets Catholiques commettoient les mêmes crimes, ils subiroient aussi une peine de la même espèce. Enfin, il est encore recommandé au Clergé & aux Prêtres, qu'en montant en Chaire, ils doivent expliquer l'Évangile & la Morale, sans s'arrêter, ainsi qu'en faisant le Catéchisme, ou dans leurs conversations particulières, aux dogmes de controverse; que leur devoir exige d'exposer aux auditeurs les principes de la Religion Catholique, son éminence, sa dignité, son utilité, le tout sans amertume & sans propos insultans contre les Protestans «.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 15 Mars.

LE mariage du Prince François, Grand-Prince héréditaire de Toscane, est arrêté & conclu, avec la Princesse Guillemine de Wurtemberg Stutgard; elle est âgée de 15 ans, & sœur de la Grande-Duchesse de Russie.

S. A. R. vient de faire adresser à tous les Archevêques & Evêques de ce Grand-Duché, une lettre circulaire, en date du 3 de ce mois, par laquelle il leur est expressément recommandé de n'admettre à l'avenir, au service de l'Eglise & du public, & à plus forte raison aux charges & dignités Ecclésiastiques, que des sujets qui auront donné des preuves de leur sagesse & de leur savoir dans les Universités; il est défendu aussi d'accorder des bénéfices, de quelque espèce qu'ils soient, à la seule protection;

les Magistrats ont ordre de veiller sur l'exécution de ce point essentiel.

Selon les lettres de Rome, lorsque le Grand-Duc de Russie, a été instruit de la résolution de S. S. de faire le voyage de Vienne, il lui envoya une pelisse d'une grande beauté du plus grand prix pour qu'elle s'en servît pendant sa route. Les mauvais chemins ayant retardé la marche du S. P., il n'est arrivé à Bologne que le 10 de ce mois; il a dû prendre de-là sa route pour Ferrare, Padoue, &c.

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 22 Mars.

LA nation attend toujours avec impatience des nouvelles de St-Christophe; il est vraisemblable que si les François en ont fait la conquête, c'est par eux que nous l'appren-drons; l'Amiral Hood ne se pressera pas de nous instruire de cette nouvelle perte; nous nous attendons en effet à celle-là; sa lettre nous y prépare; les troupes qu'il a rem-barquées & renvoyées, l'aveu qu'il fait qu'un combat naval n'auroit point décidé du sort de l'Isle, nous annoncent en effet qu'elle a changé de Maître; le Gouver-nement en est sans doute instruit, & il cir-cule déjà des avis particuliers qui assurent ce fait, & qui nous apprennent qu'au moins l'Amiral Hood, favorisé par les vents, a eu le bonheur de quitter Bassc-Terre & de re-

tourner à son premier mouillage sans être inquiété; cette expédition auroit pu nous coûter plus cher que la perte de la frégate le *Solebay* qui a péri sur les récifs de Nevis pendant que l'escadre manœuvroit pour gagner la rade de Basse-Terre. L'*Alfred* & la *Nymphé* ont aussi souffert des avaries considérables, ils se sont abordés, & l'Amiral a ordonné les arrêts aux Officiers qui étoient alors de quart jusqu'à ce qu'on examine leur conduite.

« Si c'est un malheur pour une isle quelconque d'être envahie, dit un de nos papiers, c'en est un bien plus grand encore pour une isle de l'Amérique, qui, pendant ce tems, est bien plus exposée que toute autre, à des calamités de toute espèce. Les Nègres brûlent alors les cannes, &c. & prouvent qu'il n'y a point de petit ennemi. Si nous ne perdons pas Saint-Christophe, ce qui est au moins très-douteux, nous craignons bien que cette isle ne se ressente des tristes suites d'une invasion pendant la récolte. — Selon les nouvelles de la Barbade, la culture y diminue tous les ans; le sol est tellement épuisé, qu'il y a des plantations où il produit à peine la moitié des anciennes récoltes. On imagine même, que sous peu d'années, le produit des sucres sera si peu considérable, qu'il employera tout au plus 10 vaisseaux ».

On remarque en général dans plusieurs papiers une attention singulière à rabaisser le prix de nos Isles; on diroit qu'ils cherchent à consoler la Nation de leur perte, & à lui faire envisager avec moins de regret celle des endroits qui sont menacés.

Quelques-uns des derniers vaisseaux venus de la Jamaïque, rapportent qu'à leur départ

on n'y avoit point encore entendu dire qu'on fit des armemens à la Havane pour investir ou attaquer cette Isle. Cependant la Loi martiale y a été publiée, & les Nègres libres montant à 1000 ou 1200 hommes, ont été enrôlés pour servir conjointement avec les troupes & la milice en cas d'attaque. L'Amiral Graves est dans cette Isle; une lettre qu'il a écrite à l'Amirauté, en date du 20 Décembre, porte la liste d'une quarantaine de prises qu'il a faites sur les Américains depuis le 20 Août dernier jusqu'au 31 Octobre suivant.

Nos nouvelles de l'Amérique Septentrionale ne vont que jusqu'au 6 Février dernier; la saison suspend toutes les hostilités de ces côtés; & il ne s'y passe que de légères escarmouches, qui ne font que coûter de part & d'autre quelques hommes & qui ne décident rien. Il paroît que le Congrès a pris enfin le parti de défendre par une Loi expresse l'usage des Ouvrages des Manufactures Britanniques dans tous les États-Unis. Les Législateurs de Pensylvanie se sont empressés d'y accéder & de recommander l'obéissance, en en donnant eux-mêmes l'exemple.

L'Opposition depuis le petit triomphe qu'elle a obtenu sur la majorité relativement à la guerre Américaine, n'a pas perdu de vue son grand objet, le changement de l'Administration actuelle; elle a échoué deux fois sans se laisser déconcerter; la première fois elle avoit eu 10 voix contre elle, & la

seconde fois 9 ; elle y est revenue encore le 20 ; & cette dernière séance remarquable, a eu une issue à laquelle personne ne s'attendoit. Le Comte de Surrey avoit annoncé qu'il feroit lui-même la motion : une foule immense s'étoit rendue au Parlement, & occupoit toutes les galeries. Le Brigadier-Général Arnold s'y trouvoit lui-même en uniforme, & reçut une mortification à laquelle il devoit s'attendre, & qu'il eût évitée, s'il eût eu autant de prudence que de curiosité. Sa présence blessa tous les regards ; pour le faire sortir, on proposa de renvoyer tous les étrangers : l'ordre étoit général, mais il ne regardoit que lui ; on le lui fit même entendre d'une manière qui auroit couvert de confusion tout autre : cependant par égard pour le grand nombre de personnes de distinction qui étoient présentes, & après l'assurance qu'il donna de ne plus reparoître, il resta dans la foule spectateur de la scène qui alloit se passer.

» Le Comte de Surrey se leva pour porter sa motion, quand le Lord North se leva à son tour, & s'autorisant d'un signe d'approbation de l'Orateur, il alloit commencer à parler. Un murmure général l'interrompit : on accusa l'Orateur de partialité ; il fallut pour faire cesser le tumulte rappeler à l'ordre, & le droit de parler le premier ayant été accordé au Nord, il prononça ce discours qui n'étonna pas peu la Chambre. — Un moyen bien simple de prévenir l'effervescence dont on se plaint ici, étoit de m'écouter ; au premier mot on auroit vu que loin de venir souffler le feu, je viens

l'éteindre. Je connoissois l'objet de la motion, puisqu'il a été annoncé; ce que j'ai à dire doit la rendre inutile, & c'est ce qui m'a fait désirer de parler le premier. Quoique l'effet des deux précédentes motions ne se soit pas étendu jusqu'à une résolution qui auroit constaté que la Chambre avoit retiré sa confiance à l'Administration alors existante, j'avoue que le nombre des Membres prêts à souscrire à cette résolution est si considérable, que, quoique la majorité l'emporte, il est sensible que le bien du service de S. M. exige un changement dans l'Administration de son royaume. Comme on m'a répété mille fois que je m'obstinois à rester en place, que je m'opposois à la formation d'un nouvel arrangement, dont je reconnois la nécessité, je viens expressément pour déclarer que la personne, que l'ordre de la Chambre ne permet pas de nommer ici (le Roi), s'est déterminée à éloigner immédiatement de ses Conseils l'Administration qui existoit hier; que je suis autorisé à annoncer que cette Administration n'existe plus dans le fait; que les Membres qui la composent, continuent à remplir les devoirs attachés à leurs départemens respectifs, jusqu'à ce que ce nouvel arrangement soit fixé, ce qui sera, à ce que j'espère, l'affaire de deux jours au plus; mais qu'ils n'existent plus comme Ministres, & qu'ils doivent être considérés, à cet égard, comme s'ils étoient à mille lieues de la Cour. — Qu'on me permette en prenant congé d'ajouter un mot, non sur moi, mais sur mon administration. Je remercie bien sincèrement la Chambre des marques répétées & soutenues de bienveillance qu'elle m'a données si long-tems, & de l'appui que j'en ai reçu dans un poste, je l'avoue, fort au-dessus de mes talens. C'est dans cette Chambre que je me suis fait connoître; c'est la conduite que j'ai tenue qui m'a recommandé à mon Souverain. Je ne puis qu'être affligé de la voir désirer ma démission & me retirer

la confiance ; mais ce sentiment douloureux n'affoiblit point ma reconnoissance. Je me flatte que la sincérité de ma déclaration ne sera point suspecte ; qu'elle suffit pour démontrer que la motion projetée étoit superflue , si elle n'a pour objet que l'éloignement des Ministres. Si elle en avoit un plus étendu , comme celui de me faire rendre un compte plus strict de mon administration , cela ne m'empêche point de proposer l'ajournement pour quelques jours ; je ne fuirai pas , il sera toujours tems de m'appeller à la Barre de la Chambre , & je suis prêt à subir toute espèce d'Enquêtes «.

C'est ainsi que se termina cette séance ; la Chambre s'ajourna au 25. On dit que le Lord North en sortant du Parlement , avoit la satisfaction peinte dans les yeux ; j'ai enfin , dit-il à un de ses amis , terminé ma vie politique , & je ne crains rien pour ma vie naturelle ; on prétend que quelques-uns de ses collègues n'ont pas pris si noblement leur parti ; il y en a un , dit-on , qui a fait bien des démarches pour se faire comprendre dans la nouvelle Administration , & il n'y a pas réussi ; on veut , dit le *Morning-Herald* , exclure les Ecoissois de tous les Départemens & de tous les Bureaux. L'administration du Lord North a été très-critique & très-embarrassante dans ces derniers tems ; on la censure peut-être avec trop de sévérité. On devrait faire plus d'attention aux besoins énormes de la nation , & au peu de ressources qui se présentent ; cet état étoit tel qu'il devoit mettre à la gêne le plus habile Financier ; & il

n'est pas étonnant que les moyens n'aient été souvent très-petits, & toujours onéreux.

« Pendant que nous perdons nos possessions en Occident, dit un de nos papiers, nous perdons en Europe notre opulence & notre liberté. Qui peut lire sans effroi cette légende de taxes nouvellement créées, oppressives dans leur nature, & dangereuses dans leur perception. Le premier Ministre de la Nation pour fonder un subsidé destiné à la soutenir, a été jusqu'à calculer la quantité de savon que la famille d'un pauvre consomme par semaine, afin d'ajouter une taxe au blanchissage des guenilles auxquelles les taxes précédentes ont réduit l'ouvrier pour tout habillement; on a mis des impôts sur tout ce qui est nécessaire à la vie; il y en a sur la lumière, depuis l'aube du jour qui tire l'artisan de son grabat & le conduit au travail, jusqu'à la mèche qui l'éclaire pour retrouver son lit. Le génie inventif de l'oppression, a porté les impôts jusques sur le charroi de toutes les denrées de nécessité absolue; il n'y a pas jusqu'au moyen dont se sert la partie honnête de la Nation pour assurer sa propriété contre la calamité du feu, pour l'avantage des familles & des créanciers, qui ne soit assujetti à une taxe égale aux trois quarts de la prime que reçoivent les assureurs. Ces hommes qui ont dissipé des millions de millions du trésor national, osent nous dire: vous nous payerez pour assurer le peu qui vous reste, quoique nous ne soyons pas assureurs ».

Toutes ces taxes sont en effet l'ouvrage du Lord North; mais la plupart de ceux qui blâment ses opérations auroient été fort embarrassés à sa place. Ils disent qu'il ne falloit pas entamer la guerre actuelle; mais elle est allumée, il faut la soutenir, & on ne le peut sans argent.

» Les partisans du Lord North, dit un papier estimé, lui reprochent trois grands solécismes en politique, 1°. en ne faisant pas ce qu'il auroit dû pour engager le Comte de Shelburne à prendre part à l'administration, ce qui lui auroit assuré au moins 40 voix; 2°. en mettant un peu moins de mesquinerie dans le quart d'établissement du Prince de Galles, tandis que s'il lui eût donné un établissement complet, il se fût assuré au moins 30 Membres, qui s'y seroient trouvés compris; 3°. en faisant un marché de com-
père à commère avec 8 particuliers dénués d'influence, au lieu d'admettre, selon l'usage, aux dou-
ceurs du dernier emprunt, une cinquantaine de Membres qui se sont retournés depuis qu'ils ont vu qu'ils n'avoient plus de part au gâteau «.

En attendant que le choix du Roi pour les places de l'Administration, soit public, voici la manière dont on dit que cet arrangement est fait; le Lord North qui étoit premier Lord du Trésor & Chancelier de l'Echiquier, a deux successeurs; le Marquis de Rockingham & M. Fox. Le Marquis de Rockingham en qualité de Membre de la Chambre des Pairs, ne pouvoit pas présenter aux Communes les bills des subsides, ce qui a fait donner la seconde place, celle de Chancelier de l'Echiquier, à M. Fox. Le Duc de Grafton remplace le Lord Sandwich en qualité de premier Lord de l'Amirauté; le Lord Camden est Chancelier à la place du Lord Thurlow, qui devient Président du Conseil à la place du Lord Bathurst. Le Colonel Barré succède à M. Jenkinson dans le Ministère de la guerre, & M. Burke à M. Rigby dans

la place de Trésorier-Général des Troupes. Le Comte de Richemond & le Comte de Shelburn , sont Secrétaires d'Etat pour les affaires étrangères , à la place du Vicomte de Stormont & du Comte Hillsborough. Il n'est pas question du département de l'Amérique avec laquelle on veut faire la paix , & qui n'appartenant plus à l'Angleterre , ne doit plus exiger un Ministre. Ce changement dans l'Administration rappellera sans doute à la tête de nos escadres , les Amiraux Keppel , Howe , Barrington ; Byron , &c.

On attend avec impatience l'effet que produira ce nouveau système , quelles sont les propositions qu'on fera à l'Amérique , & la manière dont elle les recevra. On se flatte que la paix ne tardera pas ; mais peut-être deviendra-t-elle plus difficile qu'on ne croit , à moins que nous ne fassions les plus grands sacrifices ; nous y paroissions résignés ; & nous ne doutons pas que les Américains ne soient très-exigeans. La séparation est faite sans retour ; ils ne veulent pas être nos sujets , seront-ils plus portés à devenir nos alliés ? Ce ne sera pas dans ce moment. Nous avons aliéné leurs cœurs , & ils ont des divers devoirs à remplir à l'égard de nos ennemis ; ils s'en acquitteront sans peine. On peut juger de leurs sentimens pour nous , par l'avertissement suivant qu'ils ont mis dans leurs papiers.

On demande pour la campagne prochaine dans

L'Amérique septentrionale, un Général en chef, qui prendra le commandement des armées Britanniques. Quiconque se sent propre à cet emploi difficile, peut s'adresser à S. M. ou aux Lords North & Germaine au Palais Saint-James, tous les matins de la semaine, à l'exception du Dimanche, depuis 9 heures jusqu'à midi. Les candidats apporteront des attestations de bonne conduite, honnêteté, sobriété & mœurs. Celui pour lequel on se décidera est averti d'avance qu'il doit donner caution, qu'il n'écrira pas de longues épîtres contenant des détails particuliers de victoires qui n'ont jamais existé, ou de combats qu'il eût mieux valu ne pas donner. S'il veut encore s'engager à réprimer la rébellion dans une année ou moins d'une année, pour une certaine somme d'argent, il ne sera que mieux reçu.

Autrefois les Américains se plaignoient gravement & sérieusement; ils cherchoient à se faire rendre justice, ils répugnoient à rompre avec nous, ils nous aimoient encore (1) : aujourd'hui ils plaisantent, & ils montrent un mépris qui est plus difficile peut-être à dissiper que la haine. Dans un autre papier, ils ont mis l'anecdote suivante sur le Chevalier Clinton.

(1) L'Histoire de cette révolution qui change la destinée du nouveau monde, & qui doit peut-être influer un jour sur celle de l'ancien, ne sauroit être plus intéressante. Nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer à nos Lecteurs, & de leur recommander l'ouvrage que publie en France M. Hilliard d'Auberteuil sous le titre d'*Essais Historiques & Politiques sur les Anglo-Américains*. Il y en aura deux Editions, une in-4°. à 12 liv., & l'autre in-8°. à 21 liv. Le premier volume paroît chez l'Auteur rue des Bons-Enfants-Saint-Honoré. On trouve aussi chez lui le portrait du Général Washington, gravé d'après le portrait de Trumbull, par M. le Roi; il fait partie des planches destinées aux *Essais Historiques & Politiques, &c.*

« Deux Officiers Britanniques donnoient un bal à New-York. Sir Henri Clinton devoit l'ouvrir avec une beauté célèbre, Miss Frank. S. E. ayant dit aux Musiciens de jouer cet air : *Britons Strike Home, courage Bretons*, ou mot à mot, *Bretons frappez chez vous*; il vaudroit mieux, lui dit Miss Frank, leur faire jouer à présent *Briton Go Home, Bretons allez chez vous*. Sir Henri trouva la plaisanterie mauvaise; il s'en plaignit au père de la demoiselle : *vraiment*, dit le vieillard, *c'est une folle, si vous voulez danser avec elle, il faut bien souffrir ses folies* ».

On dit que la Cour est enfin décidée à faire restituer aux anciens propriétaires Hollandois les effets & marchandises saisis à Saint-Eustache par l'Amiral Rodney & le Général Waughan. On portera pour cet effet devant les *Doctors Commons*, Collège de Jurisconsultes versés dans le Droit Romain, & qui font les fonctions de juges dans les affaires pendantes devant le Tribunal de l'Amirauté, des preuves authentiques de la propriété de ces effets. Il ne paroît pas que cette résolution soit un retour tardif aux principes de justice & d'humanité; elle est plutôt l'effet de la déclaration expresse faite par la France qu'elle usera de représailles.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 2 Avril.

LA Vicomtesse de Merinville, ci-devant Dame pour accompagner Madame Sophie

de France , & qui passe en la même qualité à Madame Elisabeth de France , eut l'honneur d'être présentée au Roi par cette Princesse le 17 du mois dernier. Le 19 le Comte de Lage de Volude , ci-devant présenté au Roi , eut l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. & de chasser avec Elle. Le 24 , le Bailli de Breteuil , Ambassadeur de Malte , présenta à S. M. les faucons que le Grand-Maître de la Religion est dans l'usage d'envoyer annuellement au Roi. Ce présent qui fut remis au nom du Grand-Maître par le Chevalier d'Andelarre , fut reçu par le Marquis de Vaudreuil , Grand-Fauconnier de France , & par le Marquis de Forget , Capitaine du Vol du Cabinet. Le même jour la Comtesse de Maulevrier , dont le Roi avoit signé le contrat de mariage le 10 , eut l'honneur d'être présentée à LL. MM. & à la Famille Royale par la Marquise de Maulevrier.

L'Abbé de Berault-Berstaffel , Chanoine de l'Eglise de Noyon , eut l'honneur de remettre aussi au Roi le 17 du mois dernier , les Tomes XIII & XIV de l'Histoire de l'Eglise , dont S. M. a daigné agréer la dédicace (1. .

De PARIS , le 2 Avril.

LES nouvelles que l'on attendoit de M. le Comte de Grasse & de M. le Marquis de

(1) Cet Ouvrage intéressant , se trouve à Paris chez Moutard , rue des Mathurins , Hôtel de Clugny , prix 3 liv. le volume relié.

Bouillé sont arrivées; elles ont confirmé la prise de St-Christophe, & nous ont instruit de la réduction du Fort de Brimstone-Hill, à laquelle on s'attendoit & qui eut lieu le 12 Février dernier. M. le Chevalier de Marigny, Capitaine du vaisseau l'*Ardene*, M. le Marquis de Livarot, Colonel du régiment d'Armagnac & M. le Chevalier de Mirabeau, expédiés le 20 du même mois, avec les dépêches des Généraux, arrivés le 21 Mars à Brest, sur la frégate l'*Aigrette*, ont pris sur-le-champ la poste pour Versailles, où ils arrivèrent le 27 à une heure & demie après-midi. Le bulletin qui a été publié le même soir, contient les détails suivans.

» Le 11 Janvier, l'armée aux ordres du Comte de Grasse a mouillé dans la rade de Basse-Terre de Saint-Christophe, où elle a pris une vingtaine de bâtimens de 200 à 300 tonneaux. Le débarquement des troupes sous le commandement du Marquis de Bouillé, commença dès le soir même. Les habitans capitulèrent sur-le-champ. L'armée marcha dans la nuit, & investit, le 12, le fort de Brimstone-Hill. La tranchée fut ouverte la nuit du 16 au 17. Le 24 l'escadre Angloise parut; l'armée Française appareilla le même jour pour faciliter la réunion des vaisseaux qui étoient restés en réparation à la Martinique, & l'arrivée des transports qui apportoient les munitions de guerre & de bouche, & pour empêcher l'Amiral Hood de gagner le mouillage de Sandy-Points; ce qui l'auroit mis à portée de secourir le fort. Le 25, l'armée du Roi a attaqué l'arrière-garde de l'escadre Angloise; mais elle n'a pu la joindre d'assez près. Le 26, le Comte de Grasse a attaqué deux fois l'Amiral Hood

au mouillage , sans pouvoir l'entamer. Il paroît , par les différens rapports , que l'escadre Angloise a beaucoup plus perdu que l'armée du Roi. 1500 hommes mis à terre par le Général Prescott , ont été repoussés avec perte par le Comte de Fléchin , qui n'avoit à ses ordres que 300 hommes , Grenadiers & Chasseurs. Ces 1500 hommes se sont rembarqués le lendemain. Le 12 Février le fort a capitulé , & la garnison s'est rendue prisonnière de guerre , à l'exception des Généraux Shirley & Fraser , à qui le Marquis de Bouillé a permis de servir , en considération de leur belle défense. La garnison étoit composée , au commencement du siège , de 800 hommes de troupes réglées & de 500 hommes de milice. On a trouvé dans la place une grande quantité de munitions de guerre.

L'Amiral Hood a pris le large aussi-tôt que le fort s'est rendu ; & M. de Grasse après le départ de l'*Aigrette* , a dû quitter l'Isle pour retourner à la Martinique , où il a été prendre des vivres. M. le Marquis de Bouillé a nommé Gouverneur de l'Isle M. le Comte de Dillon , Colonel du Régiment de son nom , & le Roi a confirmé ce choix. Le Général François a remis aux habitans le tiers des impositions qu'ils payoient au Roi d'Angleterre , ce qui n'est pas un petit soulagement pour eux ; & ceux dont les habitans ont souffert , seront indemnisés de leur perte par le trésor commun de l'Isle. Cette conquête nous a coûté , dit-on , cinq Officiers & 300 hommes tués ou blessés , tant dans les attaques de mer que de terre. Aux détails que nous venons de don-

ner, nous joindrons ceux-ci, qui circulent depuis l'arrivée de nos Officiers.

L'expédition projetée par nos Généraux, étoit contre la Barbade; M. le Marquis de Bouillé se proposoit d'y descendre, d'aller par terre attaquer l'Amiral Hoed à boulets rouges, & le forcer par-là de tomber dans la flotte Française. Les vents en ordonnèrent autrement; l'armée fut retenue pendant douze jours dans le canal de Saint-e-Lucie. Le vent & les courans firent dériver quelques transports, & sur-tout le *Lion-Britannique*, bâtiment qui portoit l'artillerie, qui tomba sous le vent jusqu'à Saint-Enstache; il fallut se décider à le suivre, & attaquer Saint-Christophe. Dès que le Marquis de Bouillé fut débarqué, il signifia aux habitans que leur propriété seroit respectée, s'ils vouloient être simples spectateurs de la guerre qu'il vouloit faire à la garnison, & lui fournir à prix d'argent les vivres & les autres objets dont il pourroit avoir besoin. Les habitans se trouvèrent trop heureux d'accepter cette proposition; & pendant le siège, on n'a rien eu à leur reprocher. A mesure que M. de Bouillé avançoit vers Brimstone-Hill, les différens piquets de troupes Angloises se renfermoient dans le fort. On en auroit peut-être pu couper quelques-uns, si M. de Bouillé, avec sa prudence ordinaire, n'eût pas voulu, avant d'investir le fort, faire reconnoître toute l'Isle, visiter les ravins, &c. car il étoit possible que quelques corps de milice fussent en embuscade: ce qui prit la moitié de la journée. L'armée Française étoit composée de 6000 hommes effectifs & de 800 volontaires de la Martinique. M. de Bouillé voulant investir Brimstone de plus près, fit occuper un petit bourg qui est au pied de ce morne par la Brigade de M. de S. Simon, dans l'espérance que l'ennemi respecteroit ce joli endroit, & ne voudroit

pas le détruire. Il avoit trop espéré , car nos troupes ne furent pas plutôt dans le bourg , que les Anglois du fort firent un feu d'enfer qui les obligea d'en sortir ; ainsi , ce sont les ennemis , & non M. de Bouillé , qui allumèrent cet incendie , dont on s'est plaint dans quelques lettres de Londres. Cela n'empêcha pas que les batteries ne fussent dressées contre le morne. Il est vrai qu'elles ne firent pas d'abord beaucoup d'effet , parce qu'on n'avoit que des canons de 12 ; il falloit nécessairement de la grosse artillerie , & on se détermina à prendre les canons du vaisseau le *Caton*. Un Ingénieur fort habile les arrangea sur des affuts de son invention , & on battit en brèche. On n'avoit pas beaucoup de bombes ; mais par un bonheur singulier , on en avoit trouvé 2000 sur le rivage que les ennemis avoient abandonnés , & qui se trouvèrent être de calibre propre à être lancées par nos mortiers : on les renvoya à leurs anciens maîtres. Brimstone attaqué de cette manière , vit bientôt ses premiers retranchemens emportés ; & lorsqu'on se fut logé sur celui qui est au milieu de la montagne , l'ennemi épouvanté , craignant d'être forcé dans celui qui lui restoit , demanda à capituler , le 12 Février à minuit , jour du Mardi-Gras. Les 1500 hommes que le Général Prescott avoit mis à terre , furent repoussés par 300 Grenadiers & Chasseurs aux ordres de M. le Comte de Flechin , Colonel en second du Régiment de Touraine. Cet Officier s'est acquis beaucoup d'honneur en cette occasion. Voyant sa petite troupe prête à être tournée sur une petite crête où il s'étoit posté , il eut bien de la peine à faire descendre ses Grenadiers , qui défioient l'ennemi de les forcer ; & par une marche rapide , il gagna une autre hauteur , d'où , par un feu bien soutenu & bien dirigé , il culbuta les trois colonnes Angloises & les força de se retirer. Sa perte fut de 86 hommes. — La ma-
nœuvre

œuvre hardie que fit l'Amiral Hood pour occuper le mouillage de Basse-Terre, & la manière dont il y disposa les vaisseaux, ont été admirées. La flotte Française ne pouvoit pas la tourner, & M. de Bouillé qui étoit venu avec des mortiers, vit avec regret qu'il ne pouvoit l'attaquer. Elle étoit à 1800 toises de la terre. Les vaisseaux qui ont le plus perdu de monde, sont la *Ville de Paris* & le *Saint Esprit*. Le feu prit au premier, mais il fut bientôt éteint. M. de Grasse pouvoit espérer d'entamer l'arrière-garde de l'escadre Angloise lors de sa retraite; mais les vents contraires l'empêchèrent de la joindre. M. de Vaudreuil étoit arrivé le 4 Février; il n'avoit été suivi que par 7 transports, à bord desquels il n'y avoit point de troupes.

On ajoute à ces détails, qu'on a laissé 1400 hommes à Saint-Christophe; que l'activité de M. de Bouillé le fait penser à de nouvelles expéditions, & qu'on en entreprendra une aussi-tôt que M. de Grasse aura pris les vivres nécessaires.

Les articles de la capitulation des Isles de St-Christophe & de Nevis sont les suivans :

1°. Les Gouverneur & Commandant des Troupes, les Officiers & les Soldats, les Officiers de Milice & les Habitans Miliciens, sortiront par la brèche du fort de Brimstone-Hill avec leur mortier, deux pièces de canon de campagne de fonte, dix coups par pièce, armes & bagages & tous les honneurs de la guerre, & mettront bas les armes après, à l'exception des Officiers. — 2°. Les Troupes réglées seront prisonnières de guerre & transportées en Angleterre dans de bons bâtimens avec des vivres pour la traversée, mais elles ne pourront servir contre le Roi de France que quand elles

6 Avril 1782.

b

seront échangées : les Officiers pourront rester dans les Isles sur leur parole : les Miliciens & Nègres armés retourneront sur leurs habitations. — 3°. Les Habitans ou leurs fondés de procuration, seront obligés de prêter serment de fidélité au Roi de France, dans l'espace d'un mois, entre les mains du Gouverneur des Isles ; & ceux qui ne pourront le faire dans ce temps par maladie ou autrement, obtiendront un délai. — 4°. Ils observeront une neutralité exacte, & ne seront pas forcés de prendre les armes contre Sa Majesté Britannique ni aucune autre Puissance. Ils conserveront des armes chez eux pour la police de leurs Nègres, mais ils seront tenus d'en faire la déclaration chez les Juges de paix, qui répondront du mauvais usage qui pourroit en être fait contre la teneur de la présente Capitulation. — 5°. Ils conserveront jusqu'à la paix leurs loix, coutumes & ordonnances ; la justice sera exercée par les mêmes personnes actuellement en charge, & les frais pour l'entretien de la justice seront à la charge de la Colonie. — 6°. La Cour de la Chancellerie sera tenue par les Conseillers actuellement en place, & dans les mêmes formes, & les appels de ladite Cour, seront faits au Conseil de Sa Majesté Très-Chrétienne. — 7°. Les Habitans & le Clergé seront maintenus dans la possession de leurs biens, de quelque nature qu'ils soient, & dans leurs privilèges, droits, honneurs & exemptions, dans la profession de leur religion, & les Ministres dans la jouissance de leurs Cures. Ceux absents qui sont au service de Sa Majesté Britannique, seront maintenus dans la possession & jouissance de leurs biens qui pourront être gérés par des fondés de procuration. Les Habitans pourront vendre leurs biens & possessions à qui ils jugeront à propos ; ils pourront aussi envoyer leurs enfans en Angleterre pour leur éducation, & pourront aussi les faire revenir. — 8°. Les Habitans

paieront pour tous droits , entre les mains des Trésoriers des Troues , chaque mois , la valeur des deux tiers des droits que les îles de Saint-Christophe & Nevis payoient au Roi d'Angleterre , d'après l'évaluation des revenus que les Colonies ont faite en 1781 , & qui servira de base. — 9°. Les Esclaves qui auroient été pris pendant le siège , seront rendus religieusement , & ils pourront être réclamés dans toutes les Isles Françoises du Vent & sous le Vent. — 10°. Les Habitans ne seront pas obligés de fournir de logement aux gens de guerre , à l'exception des cas extraordinaires ; mais les Troupes seront toujours logées aux frais du Roi ou dans les maisons qui lui appartiennent. — 11°. Dans le cas où le Roi auroit besoin de Nègres pour les travaux , ils seront fournis par les Habitans des dites Isles jusqu'au nombre de 500 ; mais ils seront payés à raison de deux esca'ins par jour chacun , & nourris aux frais du Roi. — 12°. Les vaisseaux & bâtimens caboteurs appartenans aux Habitans lors de la capitulation , leur resteront en nature de propre. Les bâtimens que lesdits Habitans attendent des ports d'Angleterre ou de ceux des possessions de Sa Majesté Britannique , seront reçus dans lesdites Colonies pendant l'espace de six mois , & ils pourront expédier en retour sous pavillon neutre , & même pour les ports de l'Angleterre , avec la permission particulière du Gouverneur ; & si lesdits bâtimens attendus relâchoient dans quelque Isle Angloise , le Gouverneur sera autorisé à donner des permissions pour les faire venir de ces Isles où ils auroient relâché. — 13°. Les Habitans & les Négocians jouiront de tous les privilèges accordés aux Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne dans toute l'étendue de ses domaines. — 14°. Les fournitures qui ont été faites à l'armée Française pendant le siège jusqu'à ce jour , par lesdites Colonies , les pertes que plusieurs habitans

ont éprouvées par l'incendie de leurs habitations ou de toute autre manière, & toutes les dettes civiles, seront estimées par une assemblée des habitans, & le montant sera réparti par les deux Colonies, à titre de contribution ou d'indemnité des frais de la guerre, de manière que tous ces objets ne puissent être imputés sur l'imposition stipulée qui aura lieu de la date de la présente capitulation; mais l'assemblée des habitans pourra y employer les arrérages des droits en général qui restent à percevoir jusqu'à ce jour. — 15°. Les Maclots des bâtimens de commerce, ceux des Corsaires & autres particuliers qui n'ont pas de propriété dans lesdites Isles, en sortiront dans l'espace de six semaines, s'ils ne sont point employés au cabotage, ou avoués par des propriétaires qui en répondront, & il leur sera permis de passer dans les Isles neutres. — 16°. Il sera remis au Général des troupes Françaises toute l'artillerie, tous les effets dépendans desdites Colonies, appartenans à Sa Majesté Britannique, toutes les poudres, armes, munitions & bâtimens du Roi, & le tout en seront remis au Gouverneur. 17°. Eu égard à la conduite ferme & courageuse des sieurs Shyrley & Fraser, nous consentons qu'ils ne soient pas réputés prisonniers de guerre; que le premier retourne à son Gouvernement d'Antigue, & que le second continue son service, étant fort aises de donner à ces braves Officiers des marques de notre estime particulière. — A St.-Christophe, le 12 Février 1782. Signés, le Marquis DE BOUILLÉ, THOMAS SHYRLEY, Gouverneur & Major-Général de l'armée de Sa Majesté Britannique, & THOMAS FRASER, Brigadier-Général — Il est en outre convenu que les habitans de ces Isles, avec la permission du Gouverneur, emporteront leurs denrées dans des bâtimens neutres, pour tous les ports d'Europe & d'Amérique «.

Après la Capitulation on fera bien aisé de trouver ici le Précis des opérations de M. de Grasse.

L'armée navale a x ordres du Comte de Grasse, étoit partie de la baye de la Chesapeake le 5 de Novembre 1781; le 8, ce Général détacha quatre vaisseaux sous le commandement du Chevalier d'Albert de Saint-Hipolye, à Saint-Domingue, pour le service de cette Colonie. Le projet du Général, en partant de la Chesapeake, étoit de se porter sur la Barbade, pour intercepter l'Amiral Hood à son retour, ou quelque convoi venant d'Europe; mais il trouva des vents si contraires & si frais, qu'une partie des vaisseaux de l'armée fut endommagée dans la mâture; chaque instant étant marqué par un signal d'incommodité, il se vit forcé d'aller se réparer à la Martinique, pour reprendre la mer le plutôt qu'il lui seroit possible. Il mouilla au Fort-Royal le 26 Novembre, & on s'occupa sur le champ des réparations qu'exigeoient les vaisseaux. Le Marquis de Bouillé revint de son expédition de Saint-Eustache dans les premiers jours de Décembre. Les deux Généraux, après s'être concertés, résolurent d'embarquer 3500 hommes pour aller attaquer la Barbade. M. de Barras, Lieutenant-Général des armées navales, étoit chargé de favoriser le débarquement avec quelques vaisseaux, tandis que le Comte de Grasse avec le gros de l'armée, bloquerait l'Amiral Hood, arrivé de la Nouvelle-Angleterre avec 18 vaisseaux. L'armée mit à la voile le 17 Décembre, mais elle trouva les brises si fortes, & les grains si violens dans le canal de Ste-Lucie, qu'elle fut obligée de relâcher. Le *Solitaire*, entr'autres, fut démâté, tomba sous le vent & gagna Saint-Domingue. Le Comte de Grasse remit à la voile le 28, avec le même projet; mais les contrariétés soutenues qu'il éprouva, le forcèrent

encore de revenir au Fort-Royal, le 3 Janvier 1782. Le Comte de Grasse & le Marquis de Bouillé tournèrent alors leurs vœux sur Saint-Christophe; près de 6000 hommes s'embarquèrent sur les vaisseaux de guerre & quelques petits bâtimens, & on fit voile le 5; les vaisseaux l'*Hector*, le *Palmier*, le *Conquérant* & le *Réfléchi*, restèrent au Fort-Royal pour y réparer le dommage qu'ils avoient souffert, avec ordre de se rallier à l'Armée aussitôt que leur radoub seroit achevé. L'Armée arriva le 11 devant Saint-Christophe, & à peine étoit-elle mouillée dans la rade de Basse-Terre, que les notables de l'Isle vinrent en députation, & promirent de ne point prendre les armes, & de ne commettre aucun acte hostile. Les troupes & milices Angloises se renfermèrent dans le fort de *Brimstone-Hill*. Les nôtres débarquées dans la journée, se mirent en mouvement pendant la nuit pour aller investir ce rocher, que l'art & la nature ont fortifié. Le 24, on signala 22 vaisseaux de guerre: ne doutant point que ce ne fût l'Amiral Hood, qui venoit au secours de Saint-Christophe, le Comte de Grasse mit sur le champ à la voile: plusieurs raisons le déterminèrent à prendre ce parti. En restant à la Basse-Terre, il laissoit les Anglois maîtres du mouillage de *Sandy-Point*, d'où ils auroient été à portée de jeter au secours dans *Brimstone-Hill*: les vaisseaux le *Conquérant* & l'*Hector*, attendus de la Martinique, pouvoient être interceptés en se réunissant à l'armée: enfin, il importoit sur-tout d'assurer une communication libre entre Saint-Christophe & la Martinique, d'où l'on tiroit les munitions de guerre & de bouche, & tous les secours nécessaires pour la conduite du siège. Le 25, au point du jour, on aperçut les ennemis sous Mont'Sarat, courant la bordée du Nord; ils virèrent de bord, & portèrent sur Saint-Christophe. Le Comte de Grasse mit tout

en usage pour approcher l'ennemi ; il forma une Escadre légère des quatre plus petits vaisseaux , & une ligne de vingt-cinq des plus gros : les ennemis ne parurent pas disposés à accepter le combat ; les vents s'étant fixés à l'est-sud-est, leur donnèrent la facilité de venir vent large au mouillage de la Basse-Terre ; tandis que nos vaisseaux étoient obligés de tenir le vent pour les joindre , les Anglois serroient la terre de fort près , & gagnèrent le mouillage de la Basse-Terre sous le feu de l'avant-garde Françoisse , qui ne put joindre leur arrière-garde. La nuit s'approchoit ; le Comte de Grasse la passa sur les bords, résolu d'attaquer les Anglois au mouillage le lendemain 26, ce qu'il exécuta deux fois dans la journée. L'attaque du matin obligea plusieurs vaisseaux de l'arrière-garde ennemie de couper leurs cables & de prendre une meilleure position. Il eut moins d'avantage à celle de l'après-midi , les Anglois étant serrés & emboffés dans une position des plus formidables. Le Comte de Grasse voyant l'impossibilité d'entamer les ennemis , & que de nouvelles attaques ne pouvoient produire qu'une perte d'hommes de part & d'autre , sans qu'il pût en résulter aucun avantage décisif , se borna à les bloquer jusqu'à la fin du siège. Il assuroit d'ailleurs , par ce moyen , l'arrivée des convois attendus d'Europe. Il garda cette station jusqu'au 14 Février. Un convoi portant des vivres pour l'armée , étoit venu de la Martinique à l'Isle de Nevis , distante de quatre lieues de Saint-Christophe ; le Comte de Grasse se rendit à Nevis pour recevoir ces vivres ; mais dans la nuit , les Anglois appareillèrent sans faire aucun signal , & se réfugièrent à Antiques à la faveur des ténèbres. Le 20 , le Comte de Grasse étoit encore à Saint-Christophe , occupé au rembarquement des Troupes & des effets d'artillerie. Il devoit lever l'ancre peu de jours après pour retourner à la Martinique prendre , en passant , l'Isle

de Mont-Sarat , & joindre cette conquête à celles de Saint-Christophe & de Nevis.

» Deux nouvelles frégates sont entrées à Gibraltar , & la gazette de Madrid parle de 7 bâtimens qui ont mouillé dans cette baie dans l'espace de 5 à 6 jours. Elle contient aussi quelques détails sur un petit Fort que les Milices de la Louisiane ont enlevé aux Anglois dans la Nouvelle - Espagne. Les Milices du pays se sont aussi distinguées vers les Appalaches contre les Indiens montagnards & féroces , qui ne désolent que trop souvent de ce côté les établissemens Espagnols «.

On lit dans des lettres de Marseille , qu'une Tartane Angloise ignorant la reddition du fort Saint-Philippe , est entrée dans le port de Mahon , où l'on s'en est emparé , ainsi que des dépêches dont le Capitaine étoit chargé pour le Général Murray. Un Cutter de la même nation , plus défiant ou soupçonnant la prise du fort , se contenta d'envoyer son canot , qui a été également pris.

Les troupes qui doivent former un camp en Bretagne sont en mouvement , & les Officiers supérieurs ont eu ordre de rejoindre le premier de ce mois. C'est le Maréchal de Broglie qui les commandera ; il aura sous lui M. le Comte de Stainville.

Les travaux continuent à Brest avec beaucoup d'activité ; les escadres & les transports qu'on y prépare , seront prêts à mettre en mer incessamment.

» Le 6 Février dernier , écrit-on d'Antibes , un bateau du Roi affecté au service de l'Isle Sainte-Mar-

guerite, ayant été submergé près de la pointe de la Croisette, le nommé François Fourmain, témoin de ce malheur, sans être intimidé par l'imétu des vagues, qui pouvoient le biter sur les rochers, se précipite dans la mer, & parvient, après avoir lutté long-tems contre les flots, à saisir le bras presque inanimé d'un matelot, & le traîne vers le rivage, où il le dépose. Il retourne en chercher un second, qu'il sauve encore; il se replonge une troisième fois, & ne revient à terre, recevoir les secours dont il avoit le plus grand besoin, que lorsqu'on l'eût averti qu'un autre matelot avoit gagné le rivage, & qu'ayant reconnu le cadavre du Patron jeté contre les rochers, il se fut assuré qu'il ne lui restoit plus personne à sauver. Sur le compte qui a été rendu au Roi du courage de ce pêcheur, connu dans le pays par plusieurs autres actions de cette nature, S. M. lui a accordé une gratification «.

Les nouvelles de nos côtes font mention de plusieurs bâtimens ennemis échoués en divers endroits pendant les tempêtes du mois dernier. Le 12 Mars le navire Anglois *The-Hope-Well* de 800 tonneaux, armé de 6 canons, 6 pierriers, 26 hommes d'équipage, a échoué à la côte de St-Quentin près de St-Vallery; c'étoit un transport du Roi d'Angleterre. Le même jour échoua sur la côte de Bern, près de la même ville, *The-Friends-Goodwill* de 90 tonneaux, dont la cargaison consistoit en sel blanc raffiné, & en 42 boucauts de différens sels propres à la médecine; le sloop Anglois le *Succès*, de 100 tonneaux, échoua aussi le même jour à la pointe de Lornes à une lieue de la baie de Tables.

Les corsaires continuent d'être fort heureux dans leurs croisières.

La *Levrette* a conduit à Saint-Malo une barque Angloise de 60 tonneaux , chargée de bled & de sucre. — Le corsaire la *Madame de Granville* , a conduit au Ferrol le navire Anglois le *Twofriend* , de 300 tonneaux , chargé de comestibles destinés pour la Jamaïque , qu'il a pris le 13 Février. — Le corsaire l'*Union* , de Dunkerque , a pris & envoyé au Havre , où il est arrivé le 21 Mars , le *Thomas-and-Williams* , de 150 tonneaux. — La *Victoire* , de Dunkerque , a conduit le 29 du même mois à Brest , le brick le *Freind-Ship* , de 12 canons de 9 & de 6 , dont il s'étoit emparé le 17 vers les côtes d'Irlande.

On lit dans une lettre de Bordeaux les détails suivans.

» Le premier Mars , on apperçut vers la côte de Bidart , près Saint-Jean-de-Luz , une baleine , qui s'étant avancée trop près de la plage , avoit de la peine à se remettre à flot. La marée ayant tout-à-fait baissé , elle demeura à sec sur un rocher dont les brisans ne permettoient pas qu'on approchât ; la haute mer la releva quelques heures après , & elle s'éloigna au grand regret des Pêcheurs de Bidart & de Saint-Jean-de-Luz , qui virent cette proie leur échapper faute des moyens nécessaires pour la prendre. Les Pêcheurs de Fontarabie instruits par une vigie qu'ils tiennent sur la côte , armèrent aussi-tôt 4 chaloupes , auxquelles le Commandant de la place fit délivrer les harpons , funins & autres ustensiles que le Gouvernement fait garder en dépôt pour ces sortes d'occasions. Avec ce secours ils ont réussi , le 2 de ce mois , à la harponner & à la tuer sur la plage appelée la Magdeleine. Cette baleine s'est trouvée avoir 60 pieds de longueur sur 35 de circon-

férence, & son fanon une aune & demie. On a vu en même-tems un baleinon qu'on a poursuivi, & qui aura été vraisemblablement pris par les mêmes chaloupes. Cette bonne fortune produira au moins 12,000 liv. à ces Pêcheurs. M. Dupré de Saint-Maur, Intendant de Bordeaux, informé qu'elle n'avoit échappé aux Basques que parce qu'ils se sont trouvés dépourvus des ustensiles nécessaires, va prendre des mesures pour former, à Saint-Jean-de-Luz, un dépôt semblable à celui que l'on tient à Fontarabie. Les précautions du Gouvernement Espagnol à cet égard, paroissent n'être qu'une suite de la pêche qui avoit lieu autrefois dans ce golfe, lorsque les baleines y paroissent plus fréquemment. L'établissement de la vigie dont on vient de parler, n'avoit même d'autre objet que de mettre les Pêcheurs à même d'être instruits de l'arrivée des baleines ou de leur attérissement à la côte «.

On vient de publier une estampe très-agréable, très-piquante & très-fraîche, d'après M. Fragonard, Peintre du Roi, de l'Académie de Peinture & de Sculpture; elle est intitulée : *les Hasards heureux de l'Escarpolette*; elle fait honneur au burin de M. de Launay, Graveur du Roi, de la même Académie, & Membre de celle des Beaux-Arts de Danemarck; il l'a dédiée à M. Fragonard lui-même; c'est l'art & le talent qui rendent leur hommage à l'art & au talent, seuls faits pour s'apprécier réciproquement (1).

La famille de Thierry, en Picardie, desireroit trouver l'extrait de baptême d'Evreux Thierry, mort à Ravenel, près Montdidier, en 1618, où,

(1) Cette Estampe qui sera en vente demain mercredi, est du prix de 9 livres, & se trouve chez M. Delaunay, rue de la Bucherie, près la rue des Rats.

selon la tradition , il est venu s'établir marchand. On pense que son origine étoit de Château-Thierry en Champagne , des environs , ou de la Lorraine. On prie MM. les Curés d'examiner dans les registres de baptême s'ils n'ont pas cet extrait , & si cet Evreux Thierry n'étoit pas fils de Pierre ou de Claude Thierry. Si l'on peut trouver cette piece , en l'adressant au sieur le Roux , Libraire à Montdidier , il y aura une récompense honnête.

Le 29 Janvier 1781 , il mourut à Neuville-en-Ferrain , la nommée Marie-Jeanne Jafin , Accoucheuse de profession , âgée de 105 ans 10 mois ; elle en avoit vécu 69 avec Jean-Thomas Coursck , son mari , qui vient de mourir le 15 Février dernier , âgé de 101 ans & un mois. Ce vieillard avoit servi 7 ans sous Louis XIV dans le Régiment de Béarn , Dragons.

Anne-Evrard de la Magdeleine de Ragni , Bailli , grand Trésorier de l'Ordre de Malte , Commandeur de Ruetz , est mort le 7 de ce mois à Saint-Dizier , âgé de 83 ans & 7 mois. Il avoit pour trisaïeul , François de la Magdeleine , Marquis de Ragny , Chevalier des Ordres du Roi à la promotion de 1595.

Marguerite de Ribeyre , veuve de Louis-Théodore Descorailles Marquis de Rouffille , est morte à Clermont-Ferrand , le 23 de ce mois , dans sa 86^e année.

Commission du grand Sceau , qui nomme des Commissaires du Conseil pour assister M. le Grand-Aumônier dans l'examen des placets qui seront présentés par les criminels , à l'effet d'obtenir la grace que Sa Majesté veut bien accorder , en considération de la

naissance de Monseigneur le Dauphin, du 28 Février 1782. — « Louis, &c. à nos amés & féaux Conseillers en nos Conseils, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, les sieurs Brochet de Saint-Prest, Chaillon de Jonville, de Tolozan, de Chevignart, le Camps de Neville, Gravier de Vergennes, Amelot de Chaillou, Chaumont, & le Sartine; salut. Le bienfait signalé dont il a plû au ciel de combler nos vœux, & ceux de nos bons sujets, par l'heureuse délivrance de la Reine, notre tres-chère épouse & compagne, & par la naissance d'un Dauphin, nous ayant engagé, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs, singulièrement du feu Roi notre aïeul, à faire ressentir les effets de notre clémence à ceux de nos sujets qui, prévenus de crimes ou délits, y auront recours pour des cas rémissibles, & qui se trouveront détenus dans les prisons de notre bonne ville de Paris & de notre ville de Versailles, même de ceux qui se remettront volontairement dans les prisons de Versailles, pendant l'espace de deux mois du jour & date des présentes, il Nous a paru nécessaire de faire préalablement visiter lesdites prisons, & examiner les causes de la détention des prisonniers pour fait de crimes ou délits, afin de ne rendre participans de nos grâces que ceux qui en seront jugés dignes. A ces causes, & autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous vous avons commisi & députés; & par les présentes, signées de notre main, commettons & députons pour assister notre Grand-Aumônier dans la visite qu'il fera faire des prisons de nosdites villes de Paris & de Versailles, & examiner, soit avec lui conjointement, ou les uns en l'absence des autres, les causes de la détention des prisonniers qui se trouveront y avoir été constitués, en vertu des décrets de nos Cours ou des Juges ordinaires, même de ceux qui,

dans ledit délai de deux mois, se seront remis volontairement dans les prisons dudit Versailles; faire représenter les charges & informations sur lesquelles ceux qui sont actuellement dans lesdites prisons auront été décrétés, & procéder aux interrogatoires des uns & des autres, suivant l'exigence des cas; auquel effet nous enjoignons à tous Greffiers, Concierges, Gardes & Geoliers des prisons de nosdites villes de Paris & de Versailles, d'obéir à notre Grand-Aumônier & à vous, en tout ce qui concernera l'exécution de la présente Commission. Voulons que par vous il soit dressé procès-verbal sommaire, sur l'examen que vous aurez fait des crimes ou délits de ceux qui auront été constitués prisonniers par autorité de justice, ou qui se seront remis volontairement dans les prisons de Versailles; pour, sur le rapport qui nous en sera fait, être par nous incessamment pourvu à la délivrance de ceux dont les cas se trouveront rémissibles; sous les conditions de la grace qu'il nous plaira de leur accorder; de ce faire vous donnons pouvoir & commission, &c. «

De BRUXELLES, le 6 Avril.

L'AFFAIRE importante de la reconnoissance de l'indépendance Américaine, fait tous les jours de nouveaux progrès. La Province de Frise est la première qui s'est décidée sur ce grand objet, & qui a fait passer sa résolution à ses députés à l'assemblée des Etats-Généraux. Les négocians des villes d'Amsterdam, de Harlem & de Leyde, ont présenté des requêtes sur ce sujet à L. H. P.; ceux de Rotterdam & de Schiedam en ont adressé à leurs Magistrats, dans lesquelles ils expriment le

même vœu ; on ne doute pas que toutes les provinces ne s'y conforment ; l'opinion générale est que ce feroit en politique , une grande faute de se laisser prévenir par les Anglois , dans une affaire sur laquelle ils paroissent aujourd'hui penser bien différemment que les années dernières.

La résolution de la Frise ne doit pas tarder à décider la Généralité. Cette Province a , dit-on , fait remettre aux Etats-Généraux une lettre dans laquelle elle insiste sur les trois points suivans ; 1^o. sur une recherche exacte & rigoureuse , de l'emploi qu'on a fait des 30 millions de florins accordés l'année dernière ; 2^o. sur la nécessité de reconnoître les Etats de l'Amérique septentrionale comme des Etats libres & indépendans , d'admettre M. Adam en qualité de leur Ministre , & de conclure au plutôt un traité de commerce avec eux ; 3^o. sur l'éloignement du Duc de Brunswik.

Ce dernier article a étonné tout le monde après la résolution prise précédemment dans les autres provinces , de ne point donner de suite à cette affaire. Les Etats de cette province écrivirent le 11 Mars la lettre suivante au Stadhouder.

Le grand intérêt que nous mettons dans un tranquille exercice de la Régence légale du pays , & en même-tems la vive considération d'un de ses principaux fondemens ; savoir , la juste & ferme confiance des bons habitans , non-seulement en leurs

Souverains , mais aussi généralement en tous ceux qui se trouvent placés a la tête des affaires d'Etat , & sont chargés de leur exécution , nous ont engagés de mettre sous les yeux de V. A. S. avec ce sérieux qu'exige l'importance de l'affaire , qu'il est amplement connu a chaque Membre d'Etat dans les circonstances critiques où la République se trouve actuellement , qu'il y règne généralement parmi les bons habitans , tant grands que petits , une méfiance & un mécontentement sur la grande direction des affaires qui concernent l'intérêt du pays , & spécialement sur la conduite de la marine de la République , sur la marche lente & sur la petite protection du Commerce , aussi bien avant qu'après le tems que la Couronne d'Angleterre a déclaré la guerre à cet Etat, — De ce mécontentement & de cette méfiance , qui au lieu de diminuer , paroissent augmenter journellement à notre grand regret , il est né & s'est accru une haine universelle contre la Personne & le Ministère du Seigneur Duc de Brunswick , lequel étant considéré comme Conseiller de V. A. S. , est soupçonné d'être la cause principale de la direction défectueuse & lente des affaires. — Que de cette disposition trop inquiète des bons habitans , les suites les plus dangereuses pour le repos public , & pour la constitution légale de cette République sont à craindre , ce que chaque Régent bien intentionné est indispensablement obligé de tâcher de prévenir , autant qu'il est possible. — C'est par cette conviction , sérénissime Prince , que nous nous trouvons forcés de mettre sous les yeux de V. A. S. cette façon de penser de nos bons habitans si défavorable & qui augmente généralement , non-seulement avec toute cordialité & par un vrai amour de la patrie mais aussi par le devoir indispensable qui nous oblige , comme la régence souveraine de ce pays , de veiller & de conserver la tranquillité & la

confiance publiques, les vraies sources de la prospérité du pays, & de témoigner très-sérieusement, qu'afin de prévenir les suites pernicieuses, qui sont fortement à craindre de cette méfiance & de ce mécontentement des habitans, tant pour la tranquillité publique, que pour la constitution légale du pays, nous ne pouvons nous dispenser de prier V. A. S. de la manière la plus amicale & la plus énergique (dans la confiance que V. A. S. comprendra aussi bien que nous, l'importance de l'affaire, tant par rapport au pays, que pour elle-même) de vouloir persuader de la manière la plus convenable le Seigneur Duc de Brunswik, de ne se plus mêler de la direction des affaires, & de se retirer hors de la République; afin que par-là tout soupçon soit ôté, la concorde rétablie, & le bon peuple ramené à une confiance sans réserve en ceux qui sont chargés de l'exécution des affaires tendantes aux intérêts les plus précieux du pays. Sur ce, sérénissime Prince & seigneur, nous recommandons V. A. à la protection du Tout-Puissant etc.

Le lendemain le Stadhouder fit à cette lettre la réponse suivante.

C'est avec autant de regret que d'étonnement, que nous avons vu par la lettre de V. N. P. du 11 du courant, la prière qu'elles nous ont faite, de persuader le Seigneur Duc de Brunswik, de s'abstenir de la direction des affaires, & de se retirer hors de la République, & cela à cause de la méfiance, &c... (*Ici la Récapitulation des motifs énoncés dans la lettre précédente.*) — Quoi que nous soyons toujours disposés à satisfaire, autant qu'il est en notre pouvoir, les justes desirs de V. N. P., & que nous ne souhaitons rien avec plus d'ardeur que de trouver des occasions de donner des preuves de notre zèle pour l'avancement des véritables intérêts de cette République, & particu-

lièrement de la Province de Faise, nous ne saurions dissimuler que nous ne pouvons com.asser avec la justice, que quelqu'un, & particulièrement un Seigneur d'une maison si illustre, à la charge duquel on allègue vaguement un mécontentement conçu sans le moindre indice de fondement ou de preuve de délit, un Seigneur à qui nous & notre maison sommes tant redevables, qui depuis plus de trente ans a servi la République en qualité de Feld-Maréchal avec tout le zele & la fidélité possible, & pendant notre minorité, a exercé le poste de Capitaine-Général à la satisfaction tant de L. H. P., que de V. N. P. & des Seigneurs Etats des autres Provinces, doive non-seulement être exclu de toute administration & même de celle qui lui est imposée par les commissions des Charges militaires, dont il est revêtu, mais aussi quitter le pays. Nous sommes persuadés que V. N. P. approuveront, que sur les fondemens de la reconnoissance & de la justice nous nous croyons obligés de justifier le susdit Seigneur Duc, autant que cela dépend de nous, du blâme que la passion inconsidérée d'un public mal-informé lui attribue, & qu'ainsi nous renouvellons à cette occasion à V. N. P. de la manière la plus solennelle la déclaration, que nous avons faite dans l'Assemblée du Corps des Nobles de Hollande, qu'on ne peut avec aucune ombre de raison attribuer au susdit Seigneur Duc l'état de défense misérable & défectueux, où le Pays s'est trouvé au commencement de la guerre, ni la prétendue négligence qui auroit eu lieu à cet égard, & toutes les soi-disantes fausses mesures prises depuis un certain tems, avec toutes les suites fatales qui en ont résulté, & que nous sommes pleinement assurés, que jamais, & au grand jamais, il ne nous a été donné par le susdit Seigneur Duc, de su

ou de gré aucun conseil ou avis , qui ne s'accorde point avec les vrais intérêts de la République , & que spécialement on attribue injustement à l'influence des Conseils du susdit Seigneur Duc sur notre esprit , que la marine de la République ne se trouve pas en meilleur état , ou bien qu'il y auroit eu de l'inactivité l'année derrière dans les opérations militaires par mer , n'ayant jamais consulté ledit Seigneur Duc sur ce dernier point. — C'est pourquoi nous pensons qu'aussi long-tems que le fondement de ce mécontentement ne sera pas démontré , & qu'aucune des accusations quelconques , qu'un public préoccupé a portées contre le Seigneur Duc , n'ayant été prouvée en quelque manière , nous ne pouvons , ni devons déférer aux instances de V. N. P. dont nous souhaitons qu'elles veuillent bien se désister : nous croyons aussi , que si , contre toute attente , il étoit fourni à V. N. P. quelque chose qui pourroit être considéré comme une preuve fondée de la méfiance conçue contre le susdit Seigneur Duc , V. N. P. donneront au susdit Seigneur Duc occasion de se justifier convenablement , avant de le condamner , ou d'insister ultérieurement sur son éloignement de notre personne Et en cas que rien de pareil ne soit fourni à V. N. P. & produit par elles , nous jugeons que le susdit Seigneur Duc n'a besoin d'aucune justification , mais qu'il doit être considéré pleinement justifié de ce blâme «.

Cette grande affaire n'est point encore finie ; elle peut occasionner quelques nouvelles divisions parmi les esprits : il y a déjà eu sur la résolution de la Frise une protestation du quartier des villes. Quant à la résolution de contester les plans de campagne avec la France , toutes les voix se sont réu-

nies, comme nous l'avons dit ; les Etats-Généraux ont fait remettre cette résolution à l'Ambassadeur de France, qui le 18 Mars leur présenta le Mémoire suivant à cette occasion.

Le Roi a reçu les deux résolutions du 4 de ce mois, dont V. H. P. m'ont donné une communication ministérielle. Par la première, V. H. P. acceptent la médiation de S. M. l'Impératrice de Russie, en posant pour base fondamentale la reconnaissance préliminaire de la liberté illimitée des mers ; & elles déclarent en même-tems, qu'elles ne prendront avec la Cour de Londres aucun engagement, qui pourroit être incompatible avec la Neutralité, que la République a constamment observée : par la seconde, V. H. P. autorisent le Prince Stadhouder, à proposer au Roi un concert d'opérations contre l'ennemi commun. — Le Roi, fidèle aux principes de modération, qui forment essentiellement son système politique, s'est abstenu soigneusement d'engager V. H. P. à prendre part aux troubles survenus entre la France & l'Angleterre. Sa Majesté s'est bornée à les exciter au maintien de la dignité de la République & des droits constitutifs de son indépendance & de sa prospérité ; & elle a donné en même-tems à V. H. P. les marques les moins équivoques de la bienveillance la plus généreuse. Depuis que les hostilités ont commencé entre les Provinces-Unies & la Grande-Bretagne, S. M. constante dans sa réserve, n'a point jugé devoir les provoquer à une combinaison de mesures contre cette Puissance. Si, cédant au sentiment de leur propre intérêt, V. H. P. se déterminent aujourd'hui à la proposer au Roi, il est persuadé, qu'elles ont prévu que toute combinaison seroit illusoire,

si elle n'avoit pour fondement la certitude , que l'on ne pourra , ni de part ni d'autre , s'écarter du plan arrêté , pour quelque cause & quelque considération que ce fût être. — Mais , quoique le Roi rende à cet égard une entière justice à la sagesse & à la pénétration de V. H. P. , S. M. pense néanmoins devoir leur demander une explication amicale & précise sur un objet aussi important. La réponse de V. H. P. mettra le Roi en état de délibérer avec une entière connoissance de cause , sur leur proposition , avec le Roi Catholique , son allié , & de concerter avec ce Prince une résolution commune. En attendant S. M. me charge d'assurer des-à-présent V. H. P. de toute son affection , du désir qu'elle a de seconder leurs vues , & de la disposition où elle est de donner à la République des preuves essentielles de sa bienveillance dans les conjonctures actuelles , comme dans toutes celles , qui pourront intéresser la tranquillité & le bien-être des Provinces-Unies «.

On a reçu en Hollande des lettres du Cap de Bonne-Espérance en date du 23 Novembre dernier , dans lesquelles on lit les détails suivans sur l'état de cet établissement , & sur ce qui se passe dans l'Inde.

» Vous savez l'arrivée des troupes auxiliaires Françaises , elles consistent toutes en très-beaux hommes. Nous venons d'être délivrés d'une grande inquiétude , par l'envoi qu'on nous a fait , de l'Isle de France , d'un nombre considérable de grosse artillerie & de quantité de poudre. A présent l'on travaille tous les jours à fermer de toutes parts cette Place & les avenues , ainsi qu'à rendre une descente impraticable aux endroits où les ennemis pourroient débarquer. Ainsi , si nous voulons faire un bon usage des moyens que la Providence a mis

entre nos mains , nous serons en état de tenir tête aux ennemis , à moins qu'ils n'envoient contre nous des forces extrêmement supérieures ; mais il est à espérer que MM. les Etats-Généraux , de concert avec les autres ennemis de la G. B. leur donneront assez d'occupations dans les autres parties du monde , pour qu'il ne leur soit pas aisé de se passer de forces si supérieures. — Nos *avisos* , expédiés tant pour Batavia que pour Ceylan , y sont arrivés très-promptement , & même de si bonne heure , qu'à Ceylan & à Negapatnam , on a eu la nouvelle de la rupture avant les Anglois. Peu de jours avant la réception de notre avis , il mouilloit encore quelques vaisseaux de l'Escadre Angloise de l'Amiral Hughes dans la Baie de Trincomale ; & même il s'en est trouvé dans la Baie de Gale. Nos lettres arrivèrent d'autant plus à propos , que , craignant la puissance croissante de Hyder-Aly , & dans l'appréhension qu'il ne lui prît envie de s'emparer aussi de nos possessions , vu qu'il avoit déjà séquestré notre Loge de Porto-novo avec notre Résident , l'on étoit entré avec les Anglois dans une espèce de négociation préliminaire , pour leur fournir quelques troupes auxiliaires contre Hider-Aly. Ces troupes auroient été ainsi perdues , car il n'est guère probable que les Anglois les eussent renvoyées après avoir reçu la nouvelle de la déclaration de guerre. — » A Batavia l'on paroît sans inquiétude : les Princes de Java ont promis unanimement de défendre les possessions de la Compagnie jusqu'à la dernière extrémité. L'on a envoyé de-là à Ceylan un secours de deux navires avec des provisions & environ 500 *Malais*. L'on a pareillement expédié récemment d'ici , sur la requisiion qui en avoit été faite , un bâtiment pour cette Isle , chargé de grains. S'ils arrivent les uns & les autres à bon port , on se flatte que cette Isle importante & précieuse pourra se sou-

tenir, du moins jusqu'à l'arrivée de l'escadre Française. Suivant les avis les plus récents, elle étoit à l'Isle de France prête à faire voile, & n'attendoit que l'époque de la jonction avec l'escadre de M. de Suffren, qui a conduit ici les transports François. Cette flotte doit porter un corps d'environ 4000 hommes de troupes réglées à la Côte de Coromandel, & en détacher peut-être un petit renfort pour le débarquer à Ceylan. Du moins les François nous assurent ici, que leur Souverain a pris sur lui la défense de tous nos Etablissmens dans l'Isle «. — Nos dernières nouvelles de la Côte de Coromandel, portent que Hyder-Aly continuoit de bloquer Madras; & qu'il tenoit également enfermée l'armée Angloise sous Sir Eyre Coote, qui campoit entre Pondichery & la mer. Ainsi il avoit coupé à ce Général toute communication avec l'intérieur du pays, & l'empêchoit d'en recevoir des approvisionnemens, qui ne pouvoient plus venir que par eau. Hyder-Aly attendoit donc la flotte Française avec impatience: si elle arrive heureusement, l'on peut s'attendre à de grands événemens, sur-tout si la fortune favorise aussi les François par mer. Le Conseil de Bengale avoit envoyé de-là au secours de ses établissemens sur la côte un secours tant en troupes réglées qu'en Sympayes; mais que jusqu'alors Hyder-Aly avoit su empêcher la jonction de ce corps avec l'armée de Syre Eyre Coote; d'un autre côté les Marates étoient sur pied avec des forces considérables, & paroissoient avoir intention d'aller inquiéter les Anglois, même dans le Bengale. Si ces nouvelles sont vraies, les Anglois auront les mains pleines, & ils n'auront pas le temps de penser à nous causer du mal. — Quoique nous ayons ici des avis assez récents d'Europe, & que nous soyons informés du coup sensible que nos bons amis les Anglois nous ont porté en Améri-

que, nous soupçons après des nouvelles directes — Nous n'avons pas été peu consternés de la perte de nos établissemens aux Indes Occidentales. Nos ennemis espéroient nous porter un semblable coup imprévu, & très-probablement ils auroient rempli leur but, si les François n'avoient pris les devans. — Je ne saurois fermer cette lettre, sans vous témoigner notre reconnoissance pour le Commandant François : il fait observer la discipline la plus exacte parmi les troupes ; de sorte que nous n'avons pas eu la moindre raison de plainte, ni contre lui, ni contre les gens «.

On lit dans une lettre de la Haye, en date du 28 Mars, les détails suivans :

» Hier, vers environ minuit, le feu prit, par accident, à l'Hôtel du Duc de la Vaugnyon, Ambassadeur de France, & le progrès des flammes fut si rapide, que, malgré les secours qu'on y apporta ce superbe édifice, construit à neuf depuis peu d'années, fut entièrement réduit en cendres, avec tout ce qui étoit dedans, à l'exception néanmoins, dit-on, des papiers de l'Ambassade, de l'argenterie, de quelques effets précieux & d'une partie de la garde-robe de Son Excellence. M. de Carency, fils aîné de M. l'Ambassadeur, a couru le plus grand danger de périr, ayant été enlevé de son lit au moment où la chambre étoit déjà en feu. On n'apprend point que ce violent incendie ait coûté la vie à quelqu'un. Son Excellence a accepté l'invitation qui lui a été faite de se loger, en attendant à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, avec M. son fils ; & l'on a la satisfaction d'apprendre que cet événement aussi terrible qu'imprévu, n'a pas altéré leur santé «.

*Supplément aux Nouvelles de Londres, le Samedi
30 Mars 1782.*

*Extrait de la Gazette ordinaire de la Cour. Du Bureau de l'Amirauté,
le 26 Mars 1782.*

LE Capitaine Everitt, qui commandoit la Frégate le *Solebay*, est arrivé ce matin avec des Dépêches du Contre-Amiral Hood, adressées à M. Stéphen. En voici l'Extrait.

A bord du Barfleur, en mer, le 22 Février.

Les assurances que le Gouverneur Shirley m'avoit données sur la sécurité de Brimstone-Hill, & la réponse déterminée & encourageante du Général Frazer au Général Prescott, m'avoient convaincu que je réussirois à sauver l'Isle, dès que je m'étois emparé du mouillage de l'Ennemi. Le Gouverneur ayant désiré qu'on lui fit passer un Officier de Marine avec quelques Matelots, je lui envoyai le Capitaine Curgeuven & le Lieutenant Hare (qui étoit ci-devant sur le *Solebay*). Ces deux Officiers se sont présentés comme Volontaires, avec trente hommes, pour se jeter sur deux canots dans la Garnison. Je fis garnir leurs avirons, & l'on prit toutes les précautions imaginables pour éviter qu'en nageant, ils ne donnassent l'alarme à l'Ennemi. Mais au moment où les canots abordèrent, ils reçurent une décharge de mousqueterie, & furent contraints de revenir.

Deux nuits après, l'homme que j'avois envoyé la première fois au Fort, & qui avoit ensuite accompagné le Capitaine Curgeuven, assura qu'il pouvoit seul pénétrer jusqu'au Fort. Il en fit l'essai sur un très-petit canot, & fut également obligé de revenir, voyant que l'on tiroit sur lui par-tout où il essayoit de se rendre. Le même soir, le Lieutenant Faye, du *Burfait*, se fit débarquer dans la Baie de Red-Flag (ou Pavillon Rouge). Il connoissoit parfaitement tous les sentiers & faux-fuyans qui conduisoient au Fort; mais après avoir deux nuits de suite essayé d'y parvenir, il trouva toutes ses tentatives inutiles, & revint aussi.

Le 8, on fit un signal de la montagne, qui indiquoit que les batteries de l'Ennemi avoient endommagé les ouvrages, & que la Garnison alloit manquer de munitions pour l'Artillerie. Je redoublai mes efforts pour essayer de faire parvenir un Officier dans le Fort. Le Capitaine Curgeuven se présenta encore, ainsi que le Capitaine Bourne, des Troupes de la Marine. Le soir même, je les fis descendre dans une chaloupe, qu'une autre conduisoit à la remorque vers le rivage, où ils espéroient de se rendre. Au bout de dix heures, après leur petit débarquement, le Capitaine Curgeuven revint, & ordonna aux chaloupes de retourner à bord du *Barfleur*; mais aucun de ces deux Officiers n'est parvenu, & ils ont été fait Prisonniers dans différens endroits.

Vers le temps à-peu-près que ces Officiers quittèrent mon bord, on débarqua encore le Capitaine Fayhie sur la partie septentrionale de l'Isle; il s'étoit proposé pour faire aussi un essai; je n'en ai

(Sam. 6 Avril 1782.)

point entendu parler depuis, & je crois qu'il a été fait prisonnier.

Mon intention, en faisant passer un Officier à la Garnison, étoit d'informer le Commandant, que je croyois être sûr que le Comte de Grasse étoit fatigué de sa position, & que, le Marquis de Bouillé faisant sauter tous les Forts & tous les Magasins de la Basse-terre, j'étois convaincu qu'il renonçoit à son entreprise; que, si le Fort pouvoit tenir dix jours, l'Isle seroit sauvée. Mais c'est avec douleur que j'ajoute que, le 13 au soir, le Capitaine Robinson, du quinzième Régiment, vint à mon bord, & demanda à parler au Général Prescott, pour lequel il étoit chargé d'une lettre du Gouverneur Shirley & du Général Frazer, par laquelle ils l'informoient que dans la matinée du même jour, ils avoient rendu la Garnison & la Place aux Armes du Roi de France.

Voici ce que j'ai appris du Capitaine Robinson. Le 12, à sept heures du soir, il fut envoyé à M. de Saint-Simon pour lui proposer une cessation d'armes. On envoya un autre Officier au Marquis de Bouillé, avec les mêmes propositions. Ce Général étoit si impatient d'occuper la Montagne, qu'il accorda tout ce qu'on demandoit, & à minuit, au retour du Capitaine, les termes furent arrangés. Je le questionnai pour savoir si, par quelque article, on n'étoit pas convenu de m'informer de l'état de la Garnison avant sa capitulation, &, à mon grand étonnement, il me répondit que non.

Le 14, la Flotte Ennemie vint mouiller devant Nevis. Elle étoit composée de la *Ville de Paris*, de 6 Vaisseaux de 80, 23 de 74, & 4 de 64.

En outre, il y avoit à la vieille rade un Vaisseau de 64. Le *Triomphant* & le *Brave* ont rejoint.

Les affaires étant dans cet état, je n'avois plus rien à faire dans la rade de Basse-Terre. L'Ennemi se préparoit à établir des batteries de canons & de mortiers sur une hauteur d'où il pouvoit faire beaucoup de tort à mon Avant-garde; je sortis donc dans la nuit sans être, à ce que je crois, aperçu par l'Ennemi; car dans la matinée nous ne vîmes aucun de ses Vaisseaux.

La supériorité des François étant si considérable, je ne pouvois que me joindre le plus tôt possible au Chevalier Rodney; & comme il étoit très-important pour le service du Roi, que je lui remette tous mes Vaisseaux dans le meilleur état possible, afin qu'ils soient sous voiles en même-temps, autant que faire se pourroit, je crus indispensable d'ordonner à l'Escadre de couper les cables, manœuvre que l'Amiral Drake approuva, tout concourant à nous faire imaginer que nous serions attaqués encore une fois, l'Ennemi n'étant éloigné de nous que de cinq-milles. Si l'on en excepte la Lettre du Gouverneur Shirley, & celle du 24 du mois dernier, de la part du Général Frazer, je n'ai pas eu un mot de Brimstone, ni d'aucun des Habitans de l'Isle. Quelque chose de bien plus extraordinaire, c'est que, selon toutes les apparences, la garnison n'auroit pas été forcée de se rendre sans le secours des huit pièces de 24, des deux mortiers de fonte de treize pouces, des 1500 bombes & des 6000 boulets de 24, que l'Ennemi a trouvés au pied de la Montagne, où le Gouvernement les avoit envoyés. Lorsqu'on proposa de les faire

porter dans le Fort , les Planteurs refusèrent de prêter la main à cette opération.

Le Vaisseau chargé des bombes des François , avoit coulé bas & c'étoit avec des peines infinies que l'on parvenoit à en pêcher quatre ou cinq par jour , & l'*Espion* , qui portoit toutes les bombes de la Martinique , avoit été pris par une de mes Frégates à la pointe de Nevis.

La Capitulation , à ce qu'il me paroît , est pareille à celle de Dominique. Voilà tout ce qu'il m'est possible de vous dire par l'instruction de Leurs Seigneuries. Je suis bien loin d'imaginer que la Garnison auroit pu tenir un jour de plus ; car on m'a assuré que tout le Fort n'étoit qu'un amas de ruines , & qu'il n'y avoit aucun espoir. Le 19 , après le coucher du Soleil , toute l'Escadre jeta l'ancre dans la rade de Saint-John ; aujourd'hui à midi j'ai appareillé pour aller à la rencontre du Chevalier Rodney à la Barbade & pour faire de l'eau. La *Fortunée* & le *Pégase* , que j'avois laissés en vigie pour observer les mouvemens de l'Escadre Française viennent de me rejoindre , & rapportent qu'hier dans la matinée trente-six Vaisseaux de ligne ont quitté la rade de la Basse - terre avec plus de cinquante Bâtimens de tous rangs.

Signé , SAMUEL HOOD.

Extrait d'une seconde Lettre de l'Amiral Hood , le même jour.

Au moment où je quittois la rade de Saint-John , j'ai reçu des papiers ci-joints , du Capitaine Day , Commandant le Sloop de la *Surprise*.

A bord de la Surprise , dans la Baye de Carlisle , dans l'Isle de la Barbade , le 12 Février 1782.

Le sieur Thomas Edgard , Lieutenant , est arrivé hier à 5 heures du soir ; il m'a appris qu'une Escadre Française étoit entrée dans la rivière Demerary. Nos Vaisseaux l'ont remontée , & se sont mis sous la protection du Fort Island. Ce même Officier étoit chargé de Dépêches qu'il a détruites , mais il m'a remis son Journal.

Signé , J. DAY.

Extrait du Journal.

Le Vendredi premier Février , sur les 2 heures du soir , M. Boker Hollandois , m'a informé que Demerary avoit capitulé le Jeudi 30 Janvier , à trois heures après midi. Signé , SAMUEL HOOD.

Chambre des Communes , le 27 Mars. Déclaration officielle d'une partie de la nouvelle Administration.

Après la Prière , M. Richard Brinsley-Shéridan , Membre pour Stafford , se leva , & fit une Motion pour que l'on remplaçât comme Représentant de la Cité de Westminster , l'honorable Fox qui avoit accepté l'emploi de l'un des principaux Secrétaires d'État.

Le Chevalier Joseph Mawbey fit ensuite une Motion pour que l'

aplaçât , comme Représentant du Comté de Suiry , l'Amiral
 Appel , qui a accepté l'emploi de premier Lord de l'Amirauté.

M. Byng fit diverses Motions semblables pour plusieurs Mem-
 bres de la Chambre qui étoient entrés dans la nouvelle Adminis-
 tration , & entr'autres pour le Lord Cavendish , qui a accepté la
 place de Chancelier de l'Échiquier ; pour M. Townshend , qui a
 accepté le Secrétariat de la Guerre ; pour le Colonel Barré , qui
 a accepté la Trésorerie de la Marine ; pour M. Burke , qui a ac-
 cepté la place de Trésorier-Général des Troupes ; & pour M. Dun-
 g , qui a accepté la place de Chancelier pour le Duché de
 Lancaster.

Voilà jusqu'à présent toutes les places du Ministère que l'on
 a vu devoir être occupées par des Membres de la Chambre des
 Communes.

La Gazette de la Cour , qui doit annoncer la répartition de tous
 les Départemens de la nouvelle Administration , n'a point encore
 paru. Il semble cependant constant que le Marquis de Rokingham
 sera le premier Lord de la Trésorerie ; le Comte de Shelburne , Se-
 crétaire d'Etat ; le Duc de Richmond , Grand-Maitre de l'Artil-
 lerie ; & que le Lord Thurlow conservera son poste de Chance-
 ller , personne n'ayant plus que lui contribué à la chute de l'ancien
 Ministère.

Les tristes nouvelles arrivées des Isles le 26 , ont répandu la cons-
 ternation parmi tous les Négocians , & plusieurs d'entre-eux ont
 expédié des Couriers à différentes Manufactures , pour contremar-
 quer leurs ordres , la ville de Londres étant particulièrement en re-
 lation avec Saint-Christophe.

Au départ du Capitaine Everitt , de la Barbade , le 26 Février ,
 l'Amiral Rodney n'étoit point encore arrivé. Le bruit couroit alors
 que les François avoient attaqué Antigua.

Le Roi a conservé au Lord North le titre de Gardien des 5 Ports.
 Cette place rapporte des revenus immenses.

Le Lord Sandwich doit se retirer dans ses terres avec des pensions
 considérables.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 15 Février.

LA Porte a expédié, dans la Moldavie, un ordre précis à tous les Turcs domiciliés dans cette Province de se retirer & de venir s'établir sur le territoire du Grand-Seigneur, en-deça du Danube.

Le Patriarche Arménien continue toujours ses vexations contre les Catholiques Romains; elles semblent accroître un bruit qui n'est peut-être fondé que sur le mécontentement & la haine que sa conduite inspire; un riche Marchand Catholique d'Ancire a été trouvé assassiné; on ne craint pas de le désigner comme l'auteur ou l'instigateur de ce coup.

L'Iman de Mafere & son fils, écrit-on de Bassora, se font brouillés au point de prendre les armes l'un contre l'autre; le dernier s'est rendu maître de la Citadelle, & a saisi dans son parti quelques bâtimens, étrangers & armés, qui mouilloient dans le

13 Avril 1782

port, & leur en a confié la garde. — Le Major Johnstone, le Capitaine Smith & un troisième Anglois arrivèrent ici le 12 Septembre; ils avoient fait en 28 jours le trajet dangereux d'Alep jusqu'ici par les détroits. Le 21 du même mois, ils s'embarquèrent à bord du paquebot de leur nation *le Mercure*, pour passer l'un à Bombay, l'autre à Madras, & le troisième au Bengal. — On dit que les Anglois se sont emparé de la factorerie Hollandoise de Surate, & qu'ils ont envoyé ensuite 5 bâtimens à Broochia pour en prendre aussi la factorerie «.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 2 Mars.

LE bâtiment le *Prince Constantin*, appartenant à M. Sidnef & Compagnie, est arrivé de Smyrne à Taganrok, avec une cargaison de marchandises de ce pays.

On a compté l'année dernière dans cette Capitale 5540 naissances, 4873 morts & 1207 mariages.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 12 Mars.

LA frégate le *Bornholm*, Capitaine Billé; allant aux Indes Occidentales, est arrivée en Angleterre, très-maltraitée dans un orage violent. Elle a perdu tous ses mâts; & on évalue les frais de la réparation à 18,000 rixdahlers.

Le 17 il est arrivé à Helsingor 7 bâtimens;

dont 6 Anglois sont destinés pour la Baltique.

La Cour de Londres a , dit on , fait déclarer à celle-ci qu'il ne sera pas nécessaire qu'à l'avenir elle fasse donner des escortes aux navires marchands Danois destinés pour les Antilles.

Le tems s'est excessivement refroidi depuis 8 jours ; il neige & il gèle comme au plus fort de l'hiver.

S U È D E.

De STOCKHOLM , le 12 Mars.

ON a beaucoup parlé de la Secte de ces fanatiques , qui prenoient le nom de *Frères bien intentionnés* ; la vigilance de la Police a empêché les désordres que leurs assemblées pouvoient occasionner ; pour prévenir l'impression qu'ils auroient pu produire sur des esprits foibles , on a imaginé de les exposer au ridicule qu'ils méritent , dans une Comédie intitulée , *la Secte* , qui a été jouée plusieurs fois avec une grande affluence de Peuple. Elle a produit l'effet qu'on en attendoit ; on a beaucoup ri aux dépens des Fanatiques , qui ont cessé dès l'instant d'être dangereux ; ils ne séduiront point ceux qui s'en sont moqués ; les représentations de cette Pièce continuent. Les Gardes du Spectacle avoient été doublées pendant les premières , parce qu'on craignoit que les Sec-

raires ne prissent mal la raillerie ; ils ont été plus sages ; & on a lieu de croire qu'ils n'oseront plus se montrer.

Le 4 , une frégate Angloise de 16 canons est entrée dans le Sund , où elle est mouillée.

A L L E M A G N E .

De V I E N N E , le 20 Mars.

C E matin l'Empereur s'est rendu à deux lieues au-dessus de Neustadt, dans l'endroit où le Pape avoit passé la nuit. S. M. I. l'a conduit elle-même dans sa voiture au Palais Impérial , où il occupe l'appartement de feu l'Impératrice - Reine ; comme S. S. a paru désirer que son Nonce logeât auprès d'Elle , l'Empereur s'est empressé de lui faire préparer un appartement voisin de celui du S. Père , dans lequel il a été introduit au moment où il se dispoisoit à retourner dans son Hôtel.

On mande de Buckovine qu'on a découvert au pied de la montagne de Strahorn , une saline qu'on vient de mettre en exploitation ; le sel qu'on en retire est aussi beau & aussi bon que celui de Wielliczka ; on a donné à cette saline le nom de *Joseph* ; elle est très-abondante & peut fournir à toute la Buckovine , à qui cette découverte conservera annuellement 60,000 florins qui en sortoient pour l'achat du sel.

On travaille ici, écrit-on de Fiume, à un nouveau tarif pour les droits de Douane, qui, dit-on, seront sur le même pied que ceux qu'on paye à Trieste. Le charriage de Carlstadt dans ce port, dont l'entreprise n'avoit pas trop bien réussi au Comte de Beniowski & au Baron de Maretti, sera entrepris par une Compagnie, au moyen d'actions «.

On connoît actuellement d'une manière plus particulière le plan de bienfaisance de S. M. I. pour l'éducation des enfans des soldats. Il sera élevé 48 jeunes garçons de chacun des 50 Régimens d'infanterie cantonnés dans les Etats héréditaires d'Allemagne & dans la Hongrie. S. M. I. en fait les frais, & accorde annuellement pour cet objet 100,000 florins. Les Commandans des Régimens seront chargés de veiller à l'éducation de ces jeunes gens, dont on fera de Bas-Officiers. Ils seront sur-tout accoutumés à l'ordre, aux bonnes mœurs, à la propreté, à la subordination, à l'économie, & aux exercices de leur état futur; ils apprendront dans les Ecoles Normales tout ce qu'il leur est nécessaire de savoir. A l'âge de 18 ans ils joindront les Régimens respectifs. Dans l'espace de 10 ans il y aura 4000 de ces Elèves militaires dans les armées de S. M. I.

De HAMBOURG, le 25 Mars.

Nous avons rendu compte de l'Ordonnance, par laquelle l'Empereur a réprimé la conduite des Protestans qui ont abusé de la tolérance qu'il a daigné leur accorder;

il en a publié une autre , en conséquence de quelques représentations du Clergé , pour prévenir toutes les mauvaises interprétations qu'on pourroit donner à ses volontés. Elle contient en substance.

» 1°. On n'admettra point comme valables les déclarations qu'auront données sur leur religion des Communautés & des Corps entiers, mais tous les sujets Acatoliques tant les hommes que les femmes, qui se seront déclarés pour tels, devront être cités de nouveau les uns après les autres pardevant leur Magistrat respectif, où, en présence d'un Prêtre dénommé par l'Ordinaire, ils seront examinés en peu de mots, mais clairement, sur leur religion, leurs principes & leurs doutes; il sera dressé une petite note par écrit, contenant les réponses que chacun d'eux aura données & qu'on aura soin de lui faire signer après lui en avoir fait la lecture. Le Prêtre susdit tâchera alors par des paroles douces & convaincantes d'instruire, comme l'exige son emploi, ceux qui sont ou entièrement ignorans ou chancelans, &c. dans leurs principes, afin de les ramener au sein de la religion Catholique; on fera sentir en même-tems à ceux qui se déclareroient pour toute autre religion ou secte, que, outre les trois religions tolérées dans l'Empire, on n'en souffrira aucune autre, & qu'ils seront à l'avenir regardés comme Catholiques; 2°. dans les endroits où les sujets se seront déclarés pour la religion Acatolique, selon les règles prescrites, ils seront obligés, en attendant qu'ils aient leur propre Ministre, Maître d'école & un Temple, d'envoyer leurs enfans aux écoles Catholiques pour leur faire apprendre à lire & à écrire; quant aux batêmes, mariages & enterremens, ce seront aussi les Prêtres Catholiques qui en feront les cérémonies. Les Maîtres d'école Acatoliques, dont on se pourvoira ensuite, devront

être enfans du pays, & avoir été bien instruits dans les écoles Normales; 3°. dès-lors qu'il aura été présenté un Ministre & accordé un Temple, les Magistrats s'en tiendront à l'Ordonnance publiée & ne s'aviseront point d'examiner quels sont les fonds des Acaholiques, ni comment ils pourront entretenir leur Ministre & Maître d'école; mais ils abandonneront entièrement auxdits Acaholiques le soin de cet objet. Il ne sera pas toujours nécessaire d'élever de nouveaux bâtimens pour cela; on pourra leur accorder pour cet usage ceux qui existent déjà; 4°. il a été ordonné par la Patente sur la tolérance, que les Acaholiques, ne pourront point empêcher les Prêtres Catholiques, d'aller trouver les malades qui les demanderont, & c'est pour confirmer encore plus cet article que Sa Majesté accorde, comme une prérogative en faveur de la religion dominante, la permission aux Prêtres Catholiques de visiter une seule fois les malades Acaholiques quand même ils ne les auroient point demandés; cependant les Prêtres Catholiques se garderont bien d'user d'aucune contrainte: ils ne pourront leur parler qu'en des termes fort modérés & dans tous les cas où les malades refuseront les secours desdits Prêtres, ils devront s'en éloigner sans faire aucune autre instance. Sa Majesté veut en outre que les Acaholiques aient la permission d'avoir un Temple & une école à eux dans tous les endroits où il se trouveroit en tout 500 personnes Acaholiques, quand même le nombre de 100 familles prescrit par l'Ordonnance n'y seroit pas.

Selon les lettres de la Pologne Autrichienne, l'Empereur y a fait publier un Règlement, qui fixe à 3 par semaine les corvées des Payfans, dont le nombre étoit auparavant illimité. Les Habitans de la campagne avoient besoin de ce soulagement que

l'Empereur leur a procuré dans tous les Etats, où ils en avoient besoin. On se rappelle la Requête courte, mais énergique, que lui présentèrent les Valaques en 1773, dans un voyage qu'il fit dans cette Province.

» Nous avons quatre jours de corvée ; le 5e & le 6e sont pour la pêche & la chasse au profit du Seigneur ; le 7e à Dieu : quel est celui où nous pouvons gagner de quoi vivre & payer les impôts « ?

Le célèbre Busching a donné la description suivante du nouveau port Russe de Cherson.

» Il est éloigné de 5 milles Allemands de la forteresse d'Oczakow qui appartient aux Turcs, & peut être regardé comme une forteresse contre l'Empire Ottoman. Le terrain entre le Bug & le Dnieper, où la ville de Cherson est bâtie à l'ouest, est appelé De'ika Polic, dans les anciennes cartes de l'Ukraine, & il constitue depuis 1764 la plus grande partie du Gouvernement général de la nouvelle Russie. Il n'est plus un desert, comme il l'a été ci-devant. Le lac marécageux de Liman dans lequel le Bug tombe, a 8 milles de long, 1 demi-mille jusqu'à 1 mille & demi de large. Sa profondeur est suffisante pour recevoir des vaisseaux de guerre qui y sont en sûreté, ainsi qu'à l'embouchure du Bug ; mais à cause de l'eau-douce, ils sont exposés à se gêner facilement ; l'entrée & la sortie du Liman sont défendues par la forteresse de Kinburn. Le port Russe situé à l'ouest de la mer Noire, est celui qui avoisine le plus près Constantinople ; il doit par conséquent exciter l'attention de l'Empire Ottoman «.

On dit qu'un Souverain va prendre sous sa protection l'ancien Ordre du St-Sépulcre

de Jérusalem ; qu'il n'y aura de conservé que la première classe de Chevaliers ; qu'il faudra , pour être reçu , faire preuve de Noblesse de 200 ans , & en sus faire le voyage de Jérusalem , ou prouver que l'on est des familles qui ont fait les guerres des Croisades.

E S P A G N E.

De CADIX, le 13 Mars.

M. le Comte de Guichen a reçu ordre de mettre à la voile avec son escadre & 12 vaisseaux Espagnols , commandés par D. Antonio Osorno , Chef-d'Escadre. Ces vaisseaux sont , le *San Damafo* , le *Fiume* , le *San Miguel* , le *Serio l'Oriente* , la *Galicia* , le *San Carlos* , l'*Atlante* , le *San Pablo* , le *San Juan Baptista* , le *San Isidoro* & le *Gallardo*. La plupart de ces vaisseaux sont sortis de cette baie le 11 ; le lendemain le reste les a rejoints sous Rota , & on les a perdus de vue le même jour. On ignore la destination de cette escadre.

M. le Duc de Crillon est attendu à Madrid le 15 ou le 18 de ce mois ; on ne croit pas qu'il y fasse un long séjour ; on s'attend à le voir arriver à la fin du mois au camp de St-Roch , où tous les préparatifs sont faits pour commencer enfin le siège de Gibraltar , qui sera poussé avec vigueur.

On lit les détails suivans dans la Gazette de Madrid.

» On a appris par des lettres de D. Bernard de Galvez, qu'un détachement de 65 Miliciens & 60 Indiens des nations Oraqua, Soxu & Putuatami, sous les ordres de Don Eugenio Purré, Capitaine de Milices, accompagné du sous Lieutenant Don Carlos Tayon, & de Don Louis Chevalier, homme versé dans les idiomes Indiens, ainsi que des grands chefs de ces nations, Eleturno & Naquiguen, étant parti le 2 Janvier 1781 de Saint-Louis des Illinois, s'étoit emparé du poste de Saint-Joseph, que les Anglois occupoient à 220 lieues de Saint-Louis. Pendant une marche si longue & si pénible, ils ont effuyé les plus grandes incommodités du froid & de la faim; & ils se sont vus exposés à des dangers continuels dans un pays, occupé par des nations Sauvages. En passant de grands déserts couverts de neige, chaque homme étoit obligé de porter ses propres provisions, outre différentes marchandises pour contenter, s'il étoit nécessaire, les nations barbates au milieu desquelles on devoit passer. Ce ne fut qu'à force de négociations & de prudence que le Commandant empêcha un Corps considérable d'Indiens, qui étoient à la dévotion des Anglois, de s'opposer à l'entreprise; sans quoi il eût été difficile de s'emparer du poste ennemi. Le peu d'Anglois, qui s'y trouvoient encore, ont été faits prisonniers: le reste, informé de l'expédition, s'étoit retiré à tems. Don Eugenio Purré a pris au nom du Roi possession du poste de Saint-Joseph, de ses dépendances & de la rivière des Illinois; & à son retour à Saint-Louis il a remis le pavillon Anglois à Don Francisco Cruzat, qui commande dans ces quartiers. Par le succès de cette entreprise on est parvenu non-seulement à détruire le dépôt de vivres & de marchandises, que les Anglois tenoient dans cette contrée, & d'où ils les

distribuoient parmi nos Indiens & ceux de Saint-Joseph; mais on les a aussi mis hors d'état d'exécuter leur projet d'attaquer notre poste de Saint-Louis des Illinois, & en intimidant les Sauvages, on a forcé ceux-ci à promettre & à garder la neutralité.

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 1er. Avril.

LA dernière dépêche de l'Amiral Hood apportée par le Capitaine Everitt, en nous confirmant la perte nouvelle que nous venons de faire de St-Christophe, n'a surpris personne. On l'a seulement été de l'étonnement du Contre-Amiral sur un événement auquel sa première lettre préparoit. On ne voit pas comment il peut dire qu'il avoit encore l'espérance de conserver l'isle après être convenu que s'il avoit refusé le combat que lui offroit le Comte de Grasse, c'est qu'une victoire navale n'auroit pas influé sur le sort de cet établissement; après cela on ne doutoit pas ici que les premières nouvelles ne nous instruisissent que l'ennemi nous l'avoit enlevé.

La lettre de l'Amiral Hood nous a aussi appris la perte de Démerary. C'étoit, comme on s'en souvient, une des conquêtes de Rodney, dont il parloit d'une manière très-avantageuse. Nous ne possédons plus à présent aux isles que la Jamaïque, la Barbade, Antigoa, Sainte-Lucie, les Bermudes, & les isles de Bahama. Parmi ces possessions

plusieurs sont en danger ; le Capitaine Everitt rapporte qu'à son départ de la Barbade , le 26 Février , le bruit couroit que les François avoient attaqué Antigoa ; & dans ce cas on ne voit pas que cette isle puisse être mieux défendue par l'Amiral Hood que St-Christophe ; ce qui peut la sauver c'est le besoin qu'a M. de Grasse de relâcher quelques jours à la Martinique pour y faire de l'eau. Rodney n'étoit point encore arrivé à l'époque du départ du Capitaine Everitt , & jusqu'à son apparition dans ces parages les François conserveront une supériorité réellement alarmante ; peut-être même l'arrivée de son escadre ne la leur ôtera-t-elle pas ; il court divers rapports de différens bâtimens qui ont rencontré cet Amiral en mer , & qui ont compté 6 vaisseaux démâtés parmi ceux qu'il conduit. Dès qu'il fera à sa destination , il aura besoin de réparations urgentes , avant lesquelles il sera hors d'état de rien entreprendre , & qui lui deviendront difficiles par la disette des matériaux nécessaires.

Le bruit se soutient toujours que Rodney est rappelé ; il paroît fondé sur ce qu'on a appris des isles que les Officiers de notre escadre ne l'attendent pas avec plaisir , & que la plupart ne se soucient point de servir sous lui ; sa conduite politique & militaire pendant le tems qu'il a été chargé du commandement , ne leur a pas donné de ses talens une aussi grande

idée que celle que le peuple paroît en avoir pris en Angleterre. On dit même que lorsque le Comte de Sandwich alla porter au Roi les dépêches du Contre-Amiral Hood, S. M. lui déclara que son intention étoit de rappeler sur-le-champ Rodney. Le Ministre parut très-étonné de cette résolution; mais ayant connu par son entretien avec le Roi que c'étoit un parti décidément pris, il expédia aussi tôt des ordres pour envoyer un bâtiment fin voilier qui porte à l'Amiral ses lettres de rappel.

Le changement arrivé dans le Ministère prépare à un nouvel ordre de choses. On est persuadé sur-tout que la nomination de l'Amiral Keppel à la place de premier Lord de l'Amirauté, terminera routes les divisions de la marine; elle fera retirer du service bien des Officiers que l'intrigue plutôt que les talens a élevés au commandement; & elle y en fera rentrer plusieurs autres dont on connoît la bravoure & la capacité; on s'attend à voir employer bientôt les Amiraux Howe, Parker, Robert Harland, Barrington, Ross, Lindsay, Montagu, Campbell, Pigott, Byron, &c.

La Gazette de la Cour du 30 du mois dernier a publié ainsi la recomposition de l'Administration.

» Le Roi en son Conseil a nommé le 27 de ce mois le Lord Charles Camden, Lord Président du Conseil de S. M. Et aujourd'hui 30, le T. H. John Cavendish, Chancelier & sous-Trésorier de l'Echi-

quier. Les T. H. Charles-James Fox, Augustin Keppel, John Dunning & Edmond Burke, Conseillers-privés de S. M. ; ils ont pris leur place au Conseil. Le Duc de Grafton, Garde du sceau-privé. Le T. H. Charles-James Fox & le Comte de Shelburne, principaux Secrétaires d'Etat. Le Marquis de Rockingham, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere. Le T. H. John Cavendish, l'honorable Georges-John Spencer, appelé communément Lord-Vicomte Althorpe, James Grenville & Frédéric Montagu, Commissaires pour remplir les fonctions de Trésoriers de l'Echiquier — L'Amiral Keppel, le Chevalier Harland, le Vice-Amiral Hugh Pigot, les honorables William Ponsonby, John Townshend, Charles Brett & Richard Hopkins, Commissaires pour remplir les fonctions de Lord, Grand-Amiral du Royaume de la G. B. & de l'Irlande, des domaines, isles & territoires y appartenans. Le T. H. Isaac Barré, Trésorier de la Marine. Le Général Conway, Commandant en chef de toutes les forces de terre de S. M. dans le Royaume de la G. B. Le Lieutenant-Général Charles Duc de Richmond de Lenox & d'Aubigny, Grand-Maître de l'artillerie. Le T. H. Thomas Townshend, Secrétaire de la guerre. Le T. H. Edmond Burke, Receveur & Trésorier général des Gardes, garnisons & forces de terre de S. M. Edouard Hooper, Henri Pelham, le Chevalier William Mulgrave, James Jeffrey, Thomas Boone, Wellbore Ellis Agar, William Hey, Thomas Allan, le Chevalier Stanier Porten, Commissaires pour l'administration & la levée des douanes de S. M. cc.

Le Roi paroïsoit desirer que le Lord Stormont & M. Jenkinson restâssent dans le Ministère ; l'un est la créature du Lord Bute, & l'autre est neveu du Lord Mansfield ; le premier a fait tous ses efforts pour conserver sa place, mais il n'y a pas

réussi ; le plan général étoit d'écarter tous les Ecoïlois ; & puisqu'on prend le parti de réformer le Ministère , il convenoit de le recomposer de la manière la plus agréable à la nation.

Les nouveaux Ministres ne se sont pas chargés d'une petite besogne ; leurs partisans en sont effrayés pour eux ; les anciens ont laissé les affaires de la nation dans un cahos difficile à débrouiller ; & on est curieux de voir comment ils s'y prendront pour remplir l'attente & l'espérance de la nation.

Les trois grands objets dont ils vont s'occuper , lit-on dans un de nos papiers , sont , 1°. de faire la paix avec l'Amérique , en lui accordant l'indépendance ; 2°. de cesser la guerre avec la Hollande , & de conclure de nouveaux traités d'amitié avec cette Puissance ; 3°. d'employer toutes nos ressources nationales pour augmenter la marine & la rendre supérieure à celle des branches réunies de la Maison de Bourbon. — Voilà certainement de grands objets ; mais leur exécution est elle facile ? Il est certain que l'indépendance accordée levera bien des grands obstacles à la paix ; mais peuvent-ils la faire sans y faire entrer la France ? Commenceront-ils par manquer à leur premier Allié , à celui qui les a si bien servis , qui ne s'est embarqué dans la guerre actuelle que pour soutenir leurs efforts , & auquel ils doivent leurs succès & leur liberté ? Si nos Ministres ont conçu cette idée , elle est outrageante pour les Américains , & ils se plaindront qu'ils ne jugent pas mieux d'eux que leurs prédécesseurs ; & dès le premier pas , ils se priveront de leur confiance. On s'empresse de revenir aux contes ridicules qu'on a répétés si souvent , & jusqu'au dégoût , que l'Amérique est mécontente de son Allié ; que celle-ci n'a songé qu'à lui vendre ses services bien cher , qu'à

la mettre dans sa propre dépendance , & remplacer ainsi l'Angleterre dont elle vient de se séparer. Jusqu'à présent les faits ont prouvé le contraire ; la modération & le désintéressement de la France se sont manifestés de la manière la plus claire & la plus précise ; en traitant avec les Etats - Unis , elle n'a point cherché à les lier , puisqu'elle les a laissés maîtres , si l'occasion s'en présentoit , de faire leur paix séparée , pourvu que leur indépendance fût reconnue. Croit-on que s'ils usent de cette liberté , ils feront des dispositions en notre faveur ? Imagine-t-on que dès l'instant ils se réuniront à nous & se tourneront contre ceux à qui ils devront leur indépendance ? Nous pouvons avoir donné des exemples de manque de délicatesse , mais nous ne devons pas imaginer qu'ils seront imités. — Il est naturel de penser que la Hollande desire la paix ; mais la voilà à la veille de se concerter avec la France ; ce n'est qu'en nous pressant de la satisfaire , que nous pouvons espérer de la ramener à la neutralité ; nous lui aurons appris à se défier de nous ; nous lui avons donné une grande leçon. La République ne se reposera plus à l'avenir sur des traités que nous n'exécutons que tant que cela nous convient ; elle cherchera à se tenir toujours en état de les faire respecter. Nous avons été à la fois légers & injustes , en lui déclarant la guerre ; nous avons abusé de sa foiblesse , elle sait que pour nous conserver pour amis , il faut qu'elle se fasse craindre. — A l'égard de notre marine , ce n'est pas dans ce moment que nous pouvons espérer de la rendre supérieure à celle de la maison de Bourbon. Voyons l'état où elle est , les dépenses qu'exigeroit cette entreprise , & quels sont nos moyens ? Il est bien à craindre que la nouvelle Administration n'ait pris un fardeau au-dessus de ses forces. Elle arrive trop tard au gouvernail ; elle a besoin de beaucoup de zèle & de circonspection. La nation ne doit pas attendre d'elle des miracles.

On parle de construire incessamment & avec la plus grande diligence 12 vaisseaux de ligne, tant dans les chantiers du Roi, que dans les chantiers particuliers ; mais quelque activité qu'on mette à ces ouvrages, il ne faut pas s'attendre à les voir achever pour le service de cette année. Ils seront ralentis par les réparations nécessaires aux vaisseaux que nous avons déjà, & qui doivent être entreprises les premières, parce qu'ils seront plutôt prêts, & parce qu'on en a besoin.

Il a été ordonné de radouber avec la plus grande promptitude le *Royal William*, de 84 canons. Ce vaisseau n'a pas été encore mis en commission de cette guerre ; son histoire est assez extraordinaire. Il étoit autrefois du premier rang, & il resta après sa construction 30 ans dans le port sans quitter ses amarres. On en fit ensuite un vaisseau du troisième rang, & il alla en mer ; il fut vaisseau de pavillon aux Indes Occidentales pendant une grande partie de la dernière guerre. Il n'est pas neuf, comme on le voit ; les réparations qu'il exige sont immenses ; mais il passe pour être un excellent voilier.

Le Chevalier Carleton doit partir incessamment pour New York ; il a pris congé du Roi hier ; il s'embarquera à Portsmouth sur la frégate la *Cérés*, de 32.

» L'escadre actuellement à Spithead, écrit-on de Portsmouth, est composée des vaisseaux suivans, prêts à mettre à la voile, & ayant à bord leurs provisions & munitions, savoir : 3 vaisseaux de 100

canons, 5 de 90, 5 de 74, 1 de 70, 3 de 64, 1 de 60, 7 frégates, 4 sloops, 3 cutters & 5 brûlots : c'est le Lord Howe qui, dit-on, doit en avoir le commandement ; il aura sous lui l'Amiral Pigott. — On croit que nous n'aurons pas de grande escadre cette année ; on en équipera de petites pour la protection des flottes destinées pour l'Angleterre, & qui agiront ou se réuniront selon les circonstances ; on pense que nous n'avons rien à craindre pendant quelques mois des flottes combinées de France & d'Espagne, parce qu'elles attendront la belle saison pour s'approcher des Sorlingues ; il ne faut cependant pas trop y compter, s'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que le Comte de Guichen est parti de Calix avec 19 vaisseaux de ligne le 12 du mois dernier ; dans ce cas il peut venir à Brest, où il en trouvera 16 à 17 autres qui formeront une escadre formidable à laquelle nous n'en avons point d'aussi forte à opposer. — Les fortifications du côté de la mer sont presque finies, de sorte que nous ne craignons rien dans cette partie, & que les bâtimens marchands y sont en parfaite sûreté.

Selon d'autres lettres cette escadre prête à appareiller fera sous les ordres de l'Amiral Kempenfeld & du Commodore Elliot ; comme elle a avec elle plusieurs bâtimens munitionnaires, on suppose qu'elle est destinée pour Gibraltar. On fait que les Espagnols font des préparatifs immenses contre cette place, & que leur succès à Mahon les a déterminés à en faire le siège dans les règles ; le Général qui a pris le Fort St-Philippe sera chargé de cette nouvelle attaque ; & nous avons lieu de craindre qu'il n'ait le même succès. On doute plus que jamais ici qu'on puisse conserver cette forteresse ; on doute éga-

lement que l'intention du Gouvernement soit de la ravitailler. On dit même que le Roi est occupé sérieusement à délibérer avec son Conseil sur la cession qu'on parle d'en faire aux Espagnols ; s'ils la prennent , c'est une perte à joindre à celle de Minorque , & nous voilà chassés de la Méditerranée ; en s'en arrangeant avec eux , on pourra obtenir la restitution de Minorque , & alors nous conserverions un port dans cette mer.

Ce n'est que le 26 du mois dernier que la Cour a publié les dépêches du Général Murray sur la prise du Fort St-Philippe ; elles sont du 16 Février dernier.

J'ai l'honneur de vous informer que le Fort St-Philippe s'est rendu à S. M. C. le 5 du courant : la capitulation est annexée à cette lettre. Je me flatte que l'Europe entière conviendra que la brave garnison a fait preuve de cet héroïsme peu commun , qui a toujours distingué les troupes du Roi. Notre garde indispensable exigeoit 415 hommes ; la veille de la capitulation , le nombre en état de porter les armes ne montoit qu'à 660 ; par conséquent il n'en restoit point pour monter le piquet , & il en manquoit 270 pour relever la garde. Le scorbut le plus invétéré qui , je crois , ait infecté les mortels , nous avoit réduit à cette situation : le rapport des Médecins explique clairement ses ravages terribles , & démontre que trois jours d'entièrement de plus de ma part eussent inévitablement détruit les braves restes de cette garnison ; ils déclarèrent qu'il n'y avoit de remède pour ceux de nos gens qui étoient à l'hôpital , que dans les végétaux , & que de 660 hommes qui étoient encore en état de servir , 560 étoient affectés du scorbut & seroient dans l'hôpital dans le cours de

4 jours. Tel étoit le courage des soldats du Roi, qu'ils dissimuloient leurs souffrances & l'impossibilité où ils étoient de faire le service plutôt que d'aller à l'hôpital : plusieurs sont morts en faction ; on ne s'en appercevoit que lorsque leur tour revenant, on les appelloit pour relever la garde. Peut-être n'y eut-il jamais de spectacle plus noble & plus tragique que celui qu'offrit la garnison de St-Philippe, dans sa marche au milieu des armées Espagnole & Française ; elle n'étoit composée que de 600 soldats décrépits, 200 matelots, 120 hommes du corps de l'artillerie Royale, 20 Coriés, & 25 tant Grecs que Turcs, Maures, Juifs, &c. Les deux armées disposées sur deux lignes, de manière que les bataillons se faisoient respectivement face, formoient une haie par laquelle nous devions passer ; elles consistoient en 14,000 hommes & s'étendoient du glacier jusqu'à Georges-Town, où nos bataillons mirent bas leurs armes, déclarant qu'ils ne se rendoient qu'à Dieu seul, ayant la consolation de savoir que les vainqueurs ne se feroient pas une gloire de prendre un hôpital ; nos gens offroient en ce moment une image de détresse si affectante, qu'en les voyant passer, plusieurs Espagnols & François ont, à ce qu'on dit, versé des larmes ; c'est un fait que je ne puis certifier, mais que le Duc de Crillon & le Baron de Falkenhain attestent, & qui me paroît bien naturel. Quant à moi, je n'ai souffert en cette occasion que de l'appéhension que justifioit la maladie terrible qui nous menaçoit de la destruction : grâces au Tout-Puissant, mes craintes sont actuellement diminuées ; l'humanité du Duc de Crillon, dont le cœur étoit sensiblement touché de l'infortune de si braves gens, a même surpassé mes desirs, en nous fournissant tout ce qui pouvoit contribuer à notre rétablissement. Les Chirurgiens Espagnols & François prêtent également leurs secours à nos habitans. Nous avons de très-grandes obligations

Le Baron de Falkenhain qui commande les troupes Françaises, nous en avons d'infinies au Comte de Crillon; aucun de nous ne pourra jamais les oublier : j'espère que ce jeune Officier ne commandera jamais d'armée contre mon Souverain, car ses talens militaires sont aussi éclatans en lui que la bonté de son cœur. Je joins ci-inclus les états des morts & blessés, & canons qui ont été détruits par l'artillerie de l'ennemi, qui consistoient en 109 canons & 36 mortiers (en batterie). Je resterai ici jusqu'à ce que j'aie vu le dernier homme de ma noble garnison embarqué d'une manière sûre & commode : si les accompagner en Angleterre sur un transport pouvoit être de la moindre utilité pour aucun d'eux, je les suivrois de bon cœur sur mer; mais comme du moment où ils seront à bord d'un vaisseau je ne leur suis bon à rien, je me flatte que S. M. approuvera que j'aille à Livourne pour y prendre ma femme & mes enfans, qui s'enfuirent en Italie dans la soirée du jour où l'armée Espagnole débarqua sur l'Isle.

P. S. Il y auroit de l'injustice & de l'ingratitude à ne pas déclarer que, du premier au dernier moment du siège, les Officiers & soldats du régiment Royal d'artillerie, ainsi que les matelots, se sont distingués : je ne crois pas que l'on puisse trouver dans le monde des canonniers & bombardiers plus expérimentés que ceux qui ont servi à ce siège, & je suis assuré que les gens de mer ont fait preuve d'un zèle extraordinaire : il est également nécessaire de déclarer que jamais garnison ne fut approvisionnée de meilleures salaisons de toute espèce que celles qui nous ont été envoyées d'Angleterre : nous ne pouvions nous procurer des végétaux frais mais nous avons les pois secs en abondance, de bon pain, de bon riz, des groseilles & raisins secs. Nous avons laissé dans le Fort pour six mois de toute espèce de vivres, à ration entière, quoique

les bombes de l'ennemi aient consumé un magasin qui en contenoit pour six mois de plus «.

L'état des tués & blessés pendant le siège, depuis le 19 Août 1781, jusqu'au 4 Février 1782, est le suivant.

» Tués. 2 Officiers, 3 Sergens, 54 Fusiliers. Total 59. Blessés. 15 Officiers, 10 Sergens, 124 Fusiliers. Total 149. Tués. Corps de la Marine, les Lieutenans Davis & Crew. Blessés. 51e. régiment, le Colonel Pringle, le Capitaine Savages; les Lieutenans Fuller & Hull; l'Enseigne Naper. — 16e. régiment, le Capitaine Muet. — Goldacker, le Lieutenant Bottiche. — Royal Artillerie, le Capitaine Fade, les Lieutenans Irwin & Woodward. Ingénieurs, les Lieutenans Darcy & Johnson. — Corps de la Marine, Capitaine Harman, Lieutenant Hodges. — Coifes, le Capitaine Colle «.

Tel est l'état des canons & mortiers.

234 canons de divers calibres, dont 156 en état de servir, & 78 qui ne le sont pas. *N. B.* 23 canons de 4 liv. & 3 de 18 ont été reçus de M. Robinson. 55 canons de differens calibres appartenans aux vaisseaux de S. M. le *Minorca*, le *Cornwallis*, l'*Eagle*, le *Chance*, le *Porcupine* & le *St-Antoine de Padua*, dont 46 en état de servir & 9 endommagés. 49 mortiers de divers calibres, dont 18 en bon état & 31 endommagés. 22 pièces légères de campagne de 6 liv. de bronze, dont 17 en bon ordre, & 5 qui ne le sont pas. 12 obusiers, *idem* de 8 pouces & de 4, 2, 5, dont 11 en état de servir & un endommagé. 2 affûts de campagne hors d'état de servir. *N. B.* L'usage de plusieurs des canons rapportés comme en état de servir, mais qui ont été frappés par les boulets & bombes de l'ennemi, pourroit être dangereux à l'avenir. La plupart des mortiers de bronze, quoique rapportés être en état de servir, seroient dangereux à l'usage, à raison du feu continuel qu'ils ont fait.

Jamais la nation n'a porté plus impatiemment le joug des taxes qu'on ne cesse d'accumuler sur elle. Les moyens imaginés pour payer les intérêts annuels, ont surtout si fort révolté, que quelques Aldermans de cette ville ont écrit la lettre suivante au Lord Maire.

« Milord, nous souffignés, extrêmement inquiets sur les impositions qui doivent être levées cette année, & particulièrement sur les taxes des transports d'effets & assurances, ce qui doit être intolérable pour le commerce de cette Ville en particulier, & du Royaume en général, nous vous supplions de convoquer au plutôt le Conseil commun, afin qu'on y concerté les mesures les plus propres à prévenir le mal dont nous sommes menacés. — Les jours fixés pour verser dans la caisse de la banque, dit un de nos papiers, les divers paiemens relatifs à l'emprunt de 13,500,000 liv. sterl. à lever par annuités, sont 15 pour 100, au 1 Avril, 10 pour 100 au 12, autant au 7 Mai, autant au 13 Juin, autant au 19; 15 pour 100 avant le 22 Août, 10 pour 100 avant le 20 Septembre, 10 pour 100 au 24 Octobre, & autant avant le 26 Novembre. — Pour la loterie de 405,000 liv. sterl. 15 pour 100 avant le 1 Mars, 20 pour 100 avant le 28 Mai, 25 pour 100 avant le 6 Juillet, 20 pour 100 avant le 10 Septembre, 20 pour 100 avant le 11 Octobre. — Les huit particuliers qui avoient souscrit à la totalité du prêt des 13,500,000 liv. sterl. verserent le 1 Mars, à une heure après midi, dans la caisse de la Banque, 2,085,000 liv. sterl. »

Les nouveaux Ministres seront vraisemblablement forcés de laisser subsister les derniers arrangemens du Lord North, relativement aux finances, quelque onéreux

qu'ils soient pour le peuple, quelques plaintes qu'ils occasionnent ; on ne voit pas en effet ce qu'ils pourroient y substituer, surtout dans un moment où tous les impôts sont si multipliés, où tous les objets susceptibles de taxes en sont surchargés, & où d'ailleurs le besoin d'argent est si urgent ; leur embarras sera bien plus grand encore l'année prochaine si la guerre continue. Comment fera-t-on les nouveaux fonds ? Quelles mesures prendra le Ministre qui en sera chargé & qui s'est si fortement élevé contre celles du Lord North ? Cet embarras est encore éloigné ; mais en voici de plus prochains ; l'Irlande leur en prépare qui demanderont toute leur adresse ; & il est vraisemblable qu'ils gémiront plus d'une fois sous le fardeau dont ils ont consenti à se charger. Les affaires de ce Royaume occupèrent la Chambre des Communes dans la séance du 27 Mars dernier.

Le Colonel Luttrell pria la Chambre de prendre en considération la position très-alarante où se trouve actuellement l'Irlande. Il assura qu'elle étoit de nature à demander les premiers soins de la nouvelle Administration, sur-tout dans un tems où S. M. a déjà perdu la plus grande partie de ses possessions. — Il fut interrompu par M. Byng, qui ne voyant dans la Chambre aucun Membre de la nouvelle administration, le pria de remettre cette affaire à un autre tems. Il seroit d'autant plus déplacé, dit-il, d'alarmer les esprits, que je ne crains pas d'affirmer que rien ne sera négligé pour remédier au mal, & je crois qu'il seroit beaucoup plus convenable que

M.

M. Luttrell communiquât ses informations au nouveau Ministère, qui certainement y donnera la plus grande attention. — Le Colonel Luttrell répliqua : l'affaire est trop pressante pour qu'il soit permis de perdre un instant. Je n'ai en mon particulier aucune communication avec les nouveaux Ministres, & je vois avec effroi que pendant les vacances prochaines le mal va s'aggraver au point de devenir incurable, tandis qu'il seroit encore possible de prévenir ses funestes effets en s'en occupant. Les délais n'ont déjà causé que trop de ravages. Voilà pourquoi je renouvelle mes instances à la Chambre, pour qu'elle fasse de cette affaire l'objet de ses considérations les plus sérieuses. Cependant comme je ne vois ici aucun des nouveaux Ministres, je consens pour le moment à remettre ma motion. Au surplus je dois avouer que les détails que j'ai à communiquer apprendront à la Chambre peu de choses nouvelles, mais elles n'en sont pas moins intéressantes. Je ne doute pas que le mal ne soit réparé d'une manière qui assurera également les droits constitutionnels des deux Royaumes.

La Chambre passa ensuite aux affaires de l'Inde, & le Lord Avocat d'Ecosse présenta deux liasses d'appendix des précédens rapports du Comité particulier des affaires de l'Inde. Après avoir lu les titres de ces papiers & les avoir fait mettre sur le Bureau, il pria la Chambre de les prendre en considération le plutôt possible. Il assura que ces documens réclamoient toute la justice de la Chambre, qu'ils étoient relatifs à un grand nombre d'objets tous très-importans qui intéressoient plusieurs millions d'hommes, & que des affaires de cette nature ne pourroient sans danger être remises à la prochaine session du Parlement. En conséquence, & comme on ne pouvoit fixer à un terme trop prochain le jour de ce travail, il proposa : » que l'examen des rap-
» ports du Comité particulier nommé pour faire

13 Avril 1782.

d

» des recherches sur les affaires du Bengale , de
 » Bahar & d'Orissa , avec les appendix de ces rap-
 » ports , seroit mis en considération par la Chambre
 » le premier Mardi après les vacances ». Le Général
 Smith annonça ensuite à la Chambre que le len-
 demain , du jour indiqué par la motion du Lord
 Avocat , il en feroit une relative aux affaires de
 l'Inde.

Le lendemain la Chambre s'ajourna au 8 du mois
 prochain , & la Chambre haute au 18 «.

Les vacances de Pâques vont laisser au
 Ministère le tems de se retourner & de se
 préparer aux débats qui auront lieu dans
 les premières séances. L'Irlande en occa-
 sionnera de grands.

» Les affaires de ce Royaume , dit un de nos pa-
 piers , ont été long-tems négligées ; toute l'Europe a
 vu avec étonnement les efforts que ce Royaume a
 faits pour se procurer une force militaire. Aux ter-
 mes de la loi il devoit y avoir 12,000 hommes de
 troupes pour la garde de cette île ; par subterfuge ,
 ces troupes en ont été tirées pour aller faire la guerre
 en Amérique. Le Parlement a établi une milice dont
 les Officiers devoient recevoir leurs commissions du
 Roi. L'argent voté pour l'habillement de cette mi-
 lice a été employé à corrompre le Parlement ; pri-
 vés de troupes réglées & de milices , les Irlandois
 étoient exposés sans défense aux insultes de l'ennemi.
 Ils ont formé des associations , ils ont pris eux-
 mêmes les armes ; dans l'espace de quatre ans , l'Ir-
 lande a eu 80,000 hommes bien disciplinés & com-
 plettement armés. — Il est impossible que l'esprit de
 l'homme puisse rester dans l'inaction. Les volon-
 taires associés ont voté d'une voix unanime , que
 le Parlement de la Grande-Bretagne n'avoit point le
 droit d'assujettir l'Irlande à ses réglemens. Ils ont
 arrêté qu'elle jouiroit d'un commerce illimité qui ne

seroit assujetti qu'à ses propres réglemens, & tous les corps de leurs Jurisconsultes ont par leurs arrêtés confirmé ceux des associations armées. Mais ce n'est pas tout. Les Shérifs & les Grands-Jurés de toutes les Villes & Comtés du Royaume ont pris les mêmes arrêtés «.

Ces résolutions sont conçues ainsi.

» Nous, le Grand Juré du Comté de Fermanagh assemblés à Juniskillen le 18 Mars 1782.

Nous nous engageons à n'obéir jamais à aucune loi faite ou à faire pour gouverner l'Irlande, à l'exception de celles qui sont faites par le Roi, les Lords & les Communes d'Irlande. Nous demandons auprès de toutes les Nations un commerce aussi libre, aussi avantageux que celui dont jouit la Grande-Bretagne. Nous nous déclarons contre la loi de Poining, telle qu'elle est généralement entendue, persuadés qu'au moins il faut l'expliquer clairement, & révoquer par conséquent les parties qui paroissent tendre à limiter les libertés de l'Irlande. Enfin nous déclarons que le bill contre la mutinerie est inconstitutionnel, & qu'étant dangereux pour les libertés du peuple il demande des modifications. —

Le résultat des conseils tenus au Château la semaine dernière, lit-on dans une lettre de Dublin du 21 Mars, a été qu'il seroit rendu compte à l'Administration de la Grande-Bretagne de l'état actuel de l'Irlande, & qu'on l'informerait 1°. que toute opposition ultérieure de la part du Gouvernement établi ici, à une déclaration Parlementaire, est *dangereuse & impraticable*. 2°. Que dans les circonstances présentes, il est *très-convenable* aux amis du Roi de céder au torrent populaire «.

On dit que le corps des volontaires d'Irlande se monte à 72,400 hommes, dont 8600 de cavalerie.

Le discours que M. Burke prononça

dans la Chambre des Communes dans la fameuse séance du 20 Mars, mérite d'être cité ; nous y joindrons quelques morceaux de celui du Général Conwai.

« Quoique je ne m'oppose point à la motion pour l'ajournement, dit le premier, je souhai terois que les Ministres eussent été plus formels & plus clairs dans leurs déclarations. Je compte beaucoup sur l'exactitude & l'honnêteté avec lesquelles l'affaire sera conduite dans la conjoncture présente. Chaque moment qui se succède semble donner une nouvelle importance au dernier & rendre la crise doublement alarmante. Pour moi je ne regarde pas l'instant actuel sous un point de vue aussi flatteur que peuvent l'envisager beaucoup de gens dans leur première ivresse, je le considère comme un moment qui nous impose l'obligation de faire strictement notre devoir & de nous tenir plus que jamais sur nos gardes. Suivant la Déclaration qui vient d'être faite, il va se former une nouvelle Administration. C'est un point sur lequel je n'ai & ne dois avoir aucun doute. C'est pourtant cette circonstance qui fait naître mes soupçons & qui réveille mes craintes. Il y a peu d'époques plus critiques pour l'intérêt d'une nation que celles où il est question de choisir les chefs de son administration. Dans des crises de cette nature, on présente aux passions de l'homme mille objets de gratification, on ouvre sous ses pas un vaste champ de corruption, on cherche tous les moyens possibles de le tenter, & l'on parvient souvent à trahir ou à gagner celui qui montre les résolutions les plus pures & les sentimens les plus vertueux. D'après ces considérations, je supplie la Chambre de porter toute son attention sur la situation épineuse où elle se trouve & de se prémunir contre tous les dangers qui la menacent. Je ne connois point les grandes branches de cette nouvelle administration. Je n'ai point

assez de vanité pour me flatter d'y être placé dans quelque poste éminent. Quoi qu'il en soit, je souhaite que ceux qui seront élevés au premier rang puissent considérer le grand principe sur lequel le renvoi des derniers Ministres est fondé. Ils ont été forcés d'abandonner l'administration des affaires publiques, parce qu'ils ont perdu la confiance du peuple. Ce n'est pas à un vote de cette Chambre que leur disgrâce doit être attribuée, mais à l'impression & à l'influence des sentimens populaires sur les esprits du corps collectif de cette nation. On peut sans doute former une nouvelle Administration, mais ce nouveau système peut, dans son institution & dans ses principes, être aussi dangereux pour la sûreté publique & aussi destructeur du bien général que l'a été l'ancien. Ainsi ce n'est pas un changement d'hommes qui sauvera ou qui détournera l'orage dont nous sommes menacés, mais un changement total de système politique. Qu'on ne s'imagine pas cependant que cette révolution puisse être opérée par les seuls membres d'une Administration, quelque bien composée qu'elle puisse être. Il n'y a que le zèle & le concours de cette Chambre qui soient en état de donner de l'énergie & de la stabilité aux mesures & aux résolutions du Ministère. Si le nouveau système reprend les usages corrompus de l'ancien, & s'il se soutient sur les mêmes principes mercénaires & destructeurs, la nation ne gagnera rien par la présente révolution, & au contraire deviendra encore plus malheureuse. Si cela arrive, j'espère que tous les Membres honnêtes de cette Chambre s'attacheront à maintenir leurs privilèges & à abandonner une Administration dont la conduite seroit aussi déshonorante que la précédente. Les dons de la fortune, dans l'arrangement actuel des affaires de ce monde, peuvent être inégalement distribués. Il y a certains biens qui ne peuvent pas être répartis à tous. Mais il reste une ressource à tout homme

que la fortune délaisse ; c'est de remplir honnêtement son devoir & de déclarer hardiment l'opinion qui lui appartient comme homme, & qu'il ne peut déguiser sans crime dans certaines occasions. — Je le repète, la révolution actuelle n'est l'ouvrage ni de la faction ni de l'intrigue ; on ne doit l'attribuer qu'au vœu unanime de la nation. J'espère que les nouveaux Ministres sentiront, comme ils doivent, cette importante & flatteuse vérité, mais en même-temps que bien-loin de se livrer aux illusions de l'amour-propre, ils envisageront l'évènement actuel avec toutes les circonstances alarmantes qui l'accompagnent, & que, bien-loin d'être pour eux un moment de triomphe, il en sera un de terreur & de consternation.

A peine M. Burke étoit-il assis, que le Général Conway se leva pour prendre la parole. Ce n'est, dit-il, qu'avec le plus sensible déplaisir que je me vois forcé d'avoir une opinion différente de celle que vient d'exprimer mon honorable ami M. Burke. Je conviens avec lui que le moment actuel est un moment de crise, & personne ne sent enfin plus vivement que moi cette vérité ; mais je ne puis adhérer aussi cordialement à ce qu'il dit relativement à la conduite de la nouvelle Administration, que l'on suppose sur le point d'être formée. Il prétend que des circonstances particulières pourront mettre dans une position très-désagréable les personnes qui doivent la composer, ce qu'il attribue au système général de corruption. Il ajoute que, pour donner du poids à leurs décisions, ils seroient forcés d'employer les mêmes principes de vénalité & les mêmes moyens de corruption qui ont été pratiqués par leurs prédécesseurs. Cette doctrine me paroît si dangereuse, qu'il m'est impossible d'être en aucune manière de l'avis de M. Burke sur un pareil sujet. Je regarde le ministère qui sera obligé d'avoir recours à ces mesures destructives comme mal constitué & ennemi du bonheur de la

G. B. Si j'apperevois dans ses opérations quelque symptôme de corruption & de vénalité, je lui vouerois une inimitié aussi ouverte & aussi vigoureuse qu'à celle qui vient de perdre la confiance de la nation. Si donc M. Burke adopte ces principes, & qu'il se conduise en conséquence dans les places éminentes auxquelles ses rares talens lui donnent de si justes droits, je suis fâché d'ajouter que je ne pourrai me dispenser de m'opposer à la maxime fondamentale de sa conduite, & de m'en déclarer l'ennemi. Au surplus, ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que je fais cette déclaration, tant je crains de m'être trompé sur le sens du discours prononcé par M. Burke. — La réplique de M. Burke fit voir que les craintes de son ami étoient mal fondées. Il assura en effet qu'il l'avoit très-mal entendu, & que rien n'étoit plus loin de son cœur & de son esprit, que les principes que M. Conway lui avoit supposés relativement à la nouvelle administration. Il prétendit qu'il avoit soutenu précisément le contraire, que personne n'avoit plus que lui en horreur tous les moyens de corruption, & qu'il seroit en tout tems comme aujourd'hui l'ennemi déclaré de toute administration qui oseroit employer, pour se soutenir, des moyens aussi infâmes. Quant à son personnel, il affirma qu'il n'avoit point assez de vanité pour se flatter d'occuper une place éminente dans la nouvelle administration, & qu'il ignoroit même si l'on y auroit aucun besoin de ses services.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 9 Avril.

LE Roi a accordé les entrées de la Chambre au Comte de Mailly, Chevalier des Ordres de S. M. & Commandant en Roussillon.

Le 24 du mois dernier LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Marquis des Essarts , Capitaine au régiment Royal Pologne , cavalerie , avec Mademoiselle de Biotiere de Chassincourt de Tilly.

Le 31 , la Comtesse d'Agoult eut l'honneur d'être présentée à LL. MM. & à la Famille Royale par la Princesse de Berghes , Dame du Palais.

Le 2 de ce mois le Marquis de Cheylus , Député de la Ville Comtat d'Avignon eut une audience particulière du Roi , dans laquelle il prit congé de S. M. Il fut conduit à cette audience ainsi qu'à celle de la Reine par M. de la Live de la Briche , introducteur des Ambassadeurs ; M. de Sequeville , Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs précédoit.

Le même jour le Duc de Gravina , Grand-d'Espagne & premier Ecuyer du Roi des Deux-Sicules , fut présenté avec les formalités ordinaires à LL. MM. & à la Famille Royale qu'il complimenta au nom de LL. MM. Siciliennes sur la naissance de Monseigneur le Dauphin.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Coulomb , Ordre de Saint-Benoît , Diocèse de Chartres , l'Abbé de Beaupoil de Saint-Aulaire , Aumônier ordinaire de la Reine , Vicaire-Général de Soissons ; & à l'Abbaye de Molaïse , Ordre de Cîteaux ; Diocèse de Châlons sur-Marne ; la Dame de la Marti-

nière , Prieure & Célérière de la même Abbaye.

De PARIS , le 9 Avril.

Aux détails que nous avons donnés de la prise de St-Christophe & du siège de Brimstone-Hill , nous joindrons ceux-ci , qui contiennent quelques anecdotes , que nos Lecteurs ne seront pas fâchés de connoître.

» Les Anglois nous avoient trompés , en nous donnant ce Fort comme un second Gibraltar , c'est-à-dire , comme un morne inaccessible , & pour ainsi dire , incapable d'être forcé , par la difficulté des approches. Il a été assiégé en règle comme une place ordinaire. On a ouvert la tranchée , on l'a battu en brèche ; on y a jetté quantité de bombes , & leur effet a été tel , que sur le haut du morne , le fort a été détruit de manière qu'il n'y reste pas à présent pierre sur pierre. Le Gouverneur montra ces ruines à M. de Bouillé , qui en parut surpris , & qui lui dit ensuite : *Voilà pourtant l'effet de vos bombes , car les miennes n'ont pas fait tout ce dégât.* Ne parlons pas de cela , dit le Gouverneur en l'interrompant ; il ne vouloit pas qu'on lui rappellât qu'il en avoit laissé 2000 à notre disposition. L'assaut contre ces derniers retranchemens étoit résolu ; il auroit eu lieu la même nuit que l'ennemi demanda à capituler ; & peut être il ne se décida à se rendre , que parce qu'il connut à nos dispositions le danger qui le menaçoit. Le Fort auroit été emporté dans cette attaque , à en juger par l'ardeur dont l'armée étoit animée , & par la résistance que les trois cents grenadiers , sous les ordres du Comte de Flechin , avoient opposée à 1500 hommes de vieilles troupes , qu'ils forcèrent à se rembarquer. Près d'un tiers de ces grenadiers périt ; la perte de l'ennemi fut bien plus considérable ; & une chose

remarquable ; c'est que les Anglois , qui regardent comme un devoir & un acte de piété , l'obligation d'enterrer leurs morts , les abandonnèrent cette fois-là , & se contentèrent d'envoyer un Tambour à M. le Comte de Flechin , pour le prier d'exercer ce devoir sacré pour eux , & de donner un prompt secours aux blessés. — M. de Bouillé courut un grand risque les premiers jours du siège ; il étoit sorti à cheval , accompagné seulement d'un Valet-de-chambre ; il tournoit le morne pour l'examiner ; & l'esprit trop préoccupé de son plan d'attaque , il ne s'aperçut pas qu'il s'étoit trop avancé : tout-à-coup quelques soldats qui étoient en embuscade , fondirent sur lui ; il se débarrassa d'eux , & dut son salut à la vitesse de son cheval. Son valet-de-chambre fut pris , mais il lui fut renvoyé le lendemain. Le Général Fraser avoit déjà été notre prisonnier à la Dominique ; après la prise de Brimstone-Hill , M. de Bouillé lui ayant annoncé qu'il étoit libre , *je vois bien* , lui dit ce brave Commandant , *que vous voulez me faire l'honneur de me combattre une troisième fois.* Cela pourra fort bien arriver un jour , puisqu'il commande à Antiques α.

Nos Officiers font l'éloge de l'Amiral Hood ; ils disent qu'il est adoré dans sa flotte ; & que tous les Capitaines ont déclaré qu'ils donneroient leur démission , si l'Amiral Rodney vient prendre le commandement de l'escadre. On raconte aussi l'anecdote suivante , qui fait autant d'honneur au Général Anglois qu'au Général François , qu'elle regarde.

Le Marquis de Vaudreuil , commandant le *Triomphant* , étant arrivé le 30 Janvier , à la Martinique , d'où il a été rejoindre le Comte de Grasse à Saint-Christophe , désira connoître par lui-même la situation des Anglois ; il fit pour cela prolonger leurs

lignes à deux tiers de portée de canon. Dès que les Capitaines Anglois l'eurent apperçu, ils demandèrent à tirer dessus, mais l'Amiral ayant reconnu que c'étoit le *Triomphant*, commandé par M. le Marquis de Vaudreuil, & que le motif de cette visite ne pouvoit avoir d'autre objet que de bien voir leur position, il défendit de faire feu sur ce brave Officier.

On a écrit de Bordeaux qu'un navire Américain sorti de la Martinique & arrivé à Cadix, avoit rencontré un Parlementaire François, qui lui avoit assuré avoir vu le 23 Février l'Amiral Rodney aux attéragés des Antilles avec 6 vaisseaux démâtés. Cette nouvelle se confirme; on assure qu'en effet Rodney a reçu un grand coup de vent, qui a démâté la moitié de son escadre, & qu'il est arrivé dans le plus triste état à la Barbade, où il trouvera difficilement de quoi se réparer. L'escadre du Comte de Grasse qui est retournée à Fort-Royal, où elle avoit besoin de faire des vivres & de l'eau, avant de tenter quelque nouvelle expédition, n'aura point quitté alors ces mers, où elle restera maitresse, & veillera sur tous les mouvemens de l'ennemi. Si les Espagnols ont en effet de grands projets, si, comme on le lit dans quelques lettres de Madrid, dès la fin de Janvier D. Bernard Galvez étoit parti de la Havane avec 1500 hommes pour se rendre au Sud de St-Domingue, prendre en passant la Providence, & attendre au rendez vous toute l'escadre & le reste des troupes aux ordres de D. Joachim Girin, ni Rodney ni Hood ne peuvent troubler

leurs opérations. M. de Grasse attentif à leurs mouvemens , est prêt à les combattre ou à les suivre , & à conduire aux Espagnols les secours de vaisseaux & de troupes nécessaires aux opérations que les deux Puissances peuvent avoir arrêtées. Déjà l'on dit que le Marquis de Bouillé a pris les devans , tant pour se concerter de nouveau avec D. Bernard Galvez , que pour l'instruire du retard que peuvent avoir éprouvé les projets médités par l'attaque de St-Christophe & de Brimstone Hill , qui a été plus longue qu'on ne s'y étoit attendu.

Il circule des lettres particulières qui annoncent que l'escadre & le convoi Espagnol qui avoient été vus à 80 lieues au Sud de la Martinique , sont arrivés à Fort-Royal.

» Il arriva hier ici , écrit-on de Nantes , un navire venu en trois mois de l'Île de France. Le Capitaine rapporte que M. d'Orves & M. de Suffren en sont partis le 7 Décembre dernier ; ils sont chargés d'une expédition importante dont on se promet les plus grands succès. Il y a eu dans l'Inde 3 affaires entre Hyder-Ali & l'armée de Sir Eyre Coote. Hyder-Ali fut repoussé deux fois avec une perte considérable , dans des attaques qu'il fit pour débusquer les Anglois d'une position avantageuse où ils étoient. Les troupes fatiguées mais non rebutées , furent plus heureuses deux jours après , elles enfoncèrent l'armée Angloise ; & dans la retraite , la cavalerie d'Hyder Aly l'entama à différentes reprises , en sorte que ce corps perdit la moitié de son monde «.

Voilà tout ce qui transpire de ces nouvelles de l'Inde , que le paquebot pris par l'*Aigrette* , donnoit comme fort désavanta-

geuses pour Hyder-Aly. Il paroît que dans le commencement de cette campagne il n'y a eu que des affaires de poste, & l'avantage a dû demeurer à la longue à celui qui pouvoit recruter son armée à chaque instant, & qui avoit la plus nombreuse cavalerie.

La frégate l'*Aigrette*, lit-on dans des lettres de Brest, qui a amené MM. de Marigny & de Livarot, a conduit encore MM. de Monteil, Destouches, Chefs-d'escadre, & M. de Bricqueville, Capitaine de vaisseau, qui ont eu la permission de revenir en Europe, à cause du dépérissement de leur santé. L'*Aigrette* nous a appris l'arrivée du *Triomphant* & du *Brave*, avec 7 bâtimens du convoi sorti de ce port, sur lesquels on avoit de vives inquiétudes. Ces vaisseaux ont aussi conduit aux Isles 12 bâtimens du convoi de Bordeaux, qu'escortoit la *Néréide*. Cette frégate ne s'est guere arrêtée à la Martinique; elle a touché à Saint-Christophe. M. de Bellecombe y descendit pour voir les travaux des assiégans; il visita la tranchée, & après avoir tout examiné, le 4 Février, il remonta sur la frégate, & continua sa route le même jour pour Saint-Domingue. L'arrivée de ces transports a dû causer beaucoup de joie à notre armée, en lui portant bien des objets de première nécessité.

Le 1 de ce mois M. le Noir, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police, accompagné du Bureau d'Administration de l'Ecole gratuite de Dessin, se rendit aux Tuileries pour la distribution annuelle des grands Prix. M. Bachelier, Directeur, ouvrit la séance par un discours, après quoi on procéda à la distribution des grands Prix mérités par MM. Thierry, le Grand, Gardy, le Vasseur, Regnault & Boucher,

ils furent embrassés par le Magistrat au bruit des fanfares & des acclamations du Public. On délivra aussi dans la même séance 12 grands *accessit* & 96 prix.

» Je désirerois, M., nous écrit-on de Suresne, faire part au Public, par la voie de votre Journal, des traits de bienveillance qu'exerce journellement en cette Paroisse M. l'Abbé Delliot, ancien Chapelain de Madame la Dauphine, & actuellement Supérieur du Mont-Valérien. Ce vieillard respectable, à tous égards, est retiré à Suresne depuis environ 20 ans : l'économie avec laquelle il y vit, lui a donné la facilité de faire rétablir, à ses frais, l'Eglise du Mont-Valérien ; d'accorder dès-à-présent à ses domestiques les pensions dont ils ne devoient jouir qu'après lui ; d'augmenter considérablement les revenus des pauvres de Suresne, de manière à leur assurer le nécessaire, & enfin d'y instituer une Roffière : à cet effet il a fondé une rente annuelle & perpétuelle de 300 liv., pour aider à marier la fille la plus sage, & il a exigé par l'acte de donation, que la nomination se fît le 15 Août de chaque année, en la manière suivante. — Les quatre plus anciens Marguilliers s'assemblent au Presbytère & choisissent entre trois filles que M. le Curé leur a proposées, celle qu'ils croient la plus vertueuse : s'il y a partage d'opinions, la voix de M. le Curé l'emporte, en observant cependant de préférer la plus pauvre, lorsque le mérite est égal. M. l'Abbé Delliot a désiré que celle qui seroit choisie se mariât dans l'année, & que la dot lui fût payée à l'instant de son mariage. — Le choix est tombé cette année sur Louise-Thérèse Pellier, fille du Jardinier de Madame Coste, autre bienfaitrice de cette Paroisse. Les 300 liv. lui ont été délivrées par le Marguillier en charge, le 4 Février dernier, jour de la célébration de son mariage avec le Jardinier de M. de Villedeuil, à Servon, proche Brie-Comte-Robert.

—J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé, POSTIN, Procureur-Fiscal de Suresne* «.

On a trouvé à Desagnes, Diocèse de Vienne, un ancien Temple de Diane bien conservé. Ce Monument, un des plus beaux restes des antiquités Gauloises, a été découvert par l'Abbé Soulavie, & décrit dans le Tome III de la France Méridionale; il mérite à tous égards l'attention des Amateurs de l'Histoire des Gaules

On lit dans les Affiches de Meaux un trait de filouterie assez singulier.

» Il a quelques jours que deux inconnus, se qualifiant de Juifs étrangers, se sont présentés chez une Dame à Pont-à-Mousson, pour acheter des perles. On convint du prix sur le pied de 32 louis. Le marché étant conclu, un des Juifs donna 6 l. d'arrhes, & promit d'apporter le Lundi suivant, la somme qui formoit le prix de la vente; mais pour s'assurer que les perles qu'on lui donneroit étoient identiquement les mêmes que celles qu'il avoit arrhées, il proposa à la Dame de lui permettre de les mettre dans une boîte & de la sceller de son cachet jusqu'à son retour; elle y consentit. Le Juif en conséquence tira de sa poche une boîte de fer blanc, y met les perles, puis entoura cette boîte d'une ficelle, sur laquelle il met l'empreinte de son cachet dans plusieurs endroits, & s'en va. Le délai fixé pour le retour du Juif, étant écoulé & au-delà, la Dame qui avoit vendu les perles, conçut des soupçons; elle fit ouvrir la boîte cachetée en présence de MM. les Officiers de Police de Pont-à-Mousson. A la place des perles, on trouva un morceau de sucre enveloppé dans des chiffons de papier. On présume que le Juif avoit une boîte exactement semblable à celle qui avoit été cachetée, & qu'il

aura substituée adroitement à celle à laquelle il avoit mis son sceau.

On s'est empressé de perpétuer par le burin la représentation du bâtiment construit sous les ordres de MM. le Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, pour la réception du Roi & de la Reine, avec leur Cour, pour voir le feu d'artifice qui fut tiré dans la Place de Grève sur le bord de la Seine le 21 Janvier dernier, à l'occasion de Monseigneur le Dauphin. Cette Gravure ; que son objet rend intéressant, est du prix d'une livre, & se trouve chez Esnauts & Rapilly, rue Saint-Jacques, à la Ville de Coutances.

C'est aujourd'hui que les Spectacles reprennent leur cours dans cette Capitale; les Comédiens François font l'ouverture de leur nouvelle Salle construite dans le faux-bourg Saint-Germain; elle a beaucoup plus d'étendue que celle qu'ils occupoient; le parterre y est assis; divers essais ont fait espérer qu'elle réuniroit tous les avantages qu'on pouvoit désirer; c'est le tems & l'usage qui confirmeront cette espérance (1).

Madame d'Abzac, épouse du Comte de

(1) Dans cette circonstance nous nous empressons d'annoncer un nouvel Ouvrage de M. Parre, intitulé, *Essai sur l'Architecture Théâtrale*. Il offre l'analyse des Ectits les plus importans sur cette matière, & un Examen des principaux Théâtres de l'Europe; Examen qui ne peut que piquer la curiosité, au moment où le Public va jouir de la nouvelle Salle de Paris. Cet Ouvrage in 8°. se trouve à Paris, chez Mourard, Hôtel de Clugny, rue des Mathurins.

Vitrac, ancien Exempt des Gardes-du-Corps, vient d'accoucher dans son Château de Landonie, en Périgord, de trois garçons vivans, qui ont reçu le batême.

Anne-Prospere Cordier de Launay, veuve de Jean François-Joseph, Comte de Toulougeon, Brigadier des Armées du Roi, est morte en son Château de Champlite, en Franche-Comté le 15 Mars dernier.

Déclaration du Roi donnée à Versailles le 26 Janvier dernier, enregistrée au Parlement le 1 Mars, interprétative de l'Edit de Mai 1711, concernant les droits de la Pairie. — Autre du 19 Janvier, portant interdiction de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand. — Autre du 9 Mars, enregistrée au Parlement, le 12, qui renouvelle les défenses aux Curés du Royaume de s'assembler sans permission.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 Novembre dernier, qui révoque celui du 25 Juillet précédent, qui a permis la circulation dans le Royaume, des étoffes & toiles en coupons de six aunes & au-dessous, sans être revêtus des marques ordonnées par les Règlemens, & ordonne l'exécution desdits Règlemens comme par le passé. — Autre du 30 Janvier, qui ordonne que, conformément à l'Edit du mois d'Août 1781, il sera perçu 10 sols pour livre en sus des droits, sur les papiers & cartons. — Autre du 27 Février, portant Règlement pour le commerce des toiles à Paris & dans la Banlieue. — Autre du 12 Mars, qui ordonne que les Futées qui seront coupées à l'âge de 60 ans & au-dessus, dans les Provinces & Généralités non abonnées, seront exemptes de l'imposition des Vingtièmes. — Autre du 17 Mars, qui fixe les droits sur les sucres raffinés venant de l'étranger.

De BRUXELLES , le 9 Avril.

L'EMPEREUR a fait publier ici une Déclaration , en date du 21 Mars , concernant l'exercice de la pêche du harang & de la morue pour les Pays-Bas. Elle est conçue ainsi :

« S. M. , à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas, a déclaré & déclare que la pêche du hareng & de la morue ne peut être exercée sous le Pavillon de S. M. ni celui des Pays-Bas soumis à son obéissance, que par des bâtimens munis de lettres de mer particulières pour la pêche, & expédiées par le Magistrat d'Ostende ou le Magistrat de Nieupoort, dans la forme usitée jusqu'à présent à cet égard, en satisfaisant aux devoirs & formalités prescrits pour la pêche nationale desdits Pays-Bas; & que tous bâtimens qui exerceront la pêche du hareng ou de la morue avec d'autres lettres quelconques, seront tenus & réputés pour étrangers, & ne jouiront d'aucune protection du Gouvernement, ni d'aucune des faveurs accordées à la pêche de ce pays; selon quoi tous ceux qu'il peut appartenir auront à se régler ».

La grande affaire de la reconnoissance de l'indépendance Américaine approche de sa fin, avec une célérité à laquelle on ne s'attendoit pas, & à laquelle s'opposoit peut-être la forme compliquée du Gouvernement. Les Etats de Hollande entraînés par l'impulsion générale & le vœu unanime de la nation ont pris une résolution décisive en faveur des Etats-Unis. Le 28 du mois dernier ils s'assemblèrent pour prendre l'avis de la Noblesse; c'étoit la seule voix qui manquoit alors; & on avoit lieu de pen-

fer qu'elle pourroit s'opposer à cette importante résolution. Elle déclara, qu'elle ne pouvoit ni l'approuver, ni la désapprouver; elle ne s'opposa point en conséquence à la conclusion qui fut prise conformément à l'avis unanime des 18 Villes.

» Ce fut le 21 Mars, écrit-on de la Haye, que le Conseil de guerre formé pour juger la conduite du Contre-Amiral Bynkes, ci-devant Commandant d'une division de vaisseaux de la République dans la Méditerranée, prononça sa Sentence. Il a décidé que le Contre-Amiral a manqué d'activité, en souffrant qu'un Corsaire Anglois s'emparât du navire le *St-Georges*, venant de Smyrne avec une riche cargaison, & le conduisît tranquillement dans le Port de Livourne au sù, & à la vue du Contre-Amiral. En conséquence il a été suspendu, pendant trois ans, dans son service en qualité de Contre-Amiral, avec privation de ses appointemens & émolumens: il a été de plus condamné aux frais du Conseil de guerre. Le Stadhouder, en communiquant ce Jugement aux Etats-Généraux, a ajouté qu'il étoit fort éloigné d'attribuer à lâcheté ou à quelque mauvaise intention, ce dont on n'a jamais fourni de preuves, la conduite de M. Bynkes, c'est une affaire de lenteur & de négligence, qui méritoit d'être punie, à cause de ses conséquences ».

Le Collège de l'Amirauté d'Amsterdam vient de mettre en Commission 3 vaisseaux de guerre la *Princesse Louise* de 54 canons, le *Glinthorst* de même force, & la frégate la *Vénus*. Suivant une liste de la marine de la République, elle doit avoir les vaisseaux suivans prêts à mettre en mer dans ce mois: 6 de 64 canons, 9 de 64, 11 frégates de 30, 10 de 24 à 20, & 6 moindres bâtimens

de guerre. Au mois de Mai ces forces pour-
ront être augmentées d'un vaisseau de 70,
de 4 de 64; au mois de Juillet de 2 de 70,
2 de 64, un de 50 & 2 de 40; au mois
d'Août d'un de 64, & d'un de 40, & au
mois de Septembre d'un de 64, & 2 de 40.

On apprend du Texel qu'il en est sorti
le 31 du mois dernier 42 navires sous di-
vers pavillons, dont la plupart sont des-
tinés pour la Baltique.

» On avoit eu raison de le croire, écrit-on de
la Haye : M. Wentworth, prétendu Commissaire de
cartel Anglois, étoit chargé de négocier une paix
particulière entre la Grande-Bretagne & notre Ré-
publique; mais il a échoué, & il est reparti. On
avoit dit que le Secrétaire de M. Laurens étoit venu
en Hollande; on s'est trompé : c'est un de ses fils,
nommé Henri Laurens, encore jeune, & venant
d'achever ses études en Angleterre. La nouvelle
qu'on avoit répandue que le Ministère Britannique
avoit envoyé des passeports à M. Adams, en l'in-
vitant à se rendre en Angleterre, paroît également
fausse; il n'étoit ni dans la politique, ni dans le
système Anglois de faire une démarche aussi oppo-
sée aux Déclarations publiques du Roi, où l'on voit
toujours ces mots : Mes Colonies, mes Sujets en
Amérique, &c. D'après la tournure générale que
prennent les affaires, il n'est donc guères vraisem-
blable qu'il se soit trouvé quelqu'un assez fou pour
gager 10,000 ducats qu'avant six mois les Colonies
Américaines seront réunies à la Mère-Patrie; qu'il
sera stipulé un dédommagement honorable pour la
France, & que les Hollandois ayant fait ou non un
traité avec les Américains, n'en payeront pas moins
des sommes immenses pour ravoit leurs Colonies ».

PRÉCIS DES GAZETTES ANGLOISES, le 2. Avril.

» La retraite des Ministres fut annoncée au Pu-

blic par l'illumination générale du quartier de la ville appelé Stock-Dales. Toutes les rues adjacentes à Piccadilly furent également illuminées. On ne fautoit exprimer la joie que caria cet événement. — Un papier public qui avoit signalé pendant tout le règne de l'ancien Ministère avec le plus d'opiniâtreté son zèle pour le parti l'Opposition, vient de déclarer qu'il connoissoit trop les procédés pour parler davantage d'un ennemi vaincu, mais qu'il vouloit cependant avant de mettre un terme à son ressentiment, faire connoître à la Nation le compte courant des anciens Ministres avec elle, en se réservant simplement le droit d'y ajouter les articles qui ne sont pas encore à sa connoissance «.

*Dettes des Ministres.**Balance.*

Massachusetts.

La Virginie.

Le Maryland.

La Pensilvanie.

La Georgie.

La Caroline Septentrionale.

La Caroline Méridionale.

La Floride Orientale.

New-York.

Connecticut.

New-Hampshire.

Rhode-Island.

Les Jerseys.

Tabago.

La Dominique.

Saint-Vincent.

La Grenade.

Saint-Christophe.

Nevis.

Montserrat.

Les Anguilles.

La Barboude.

Minorque.

102 millions sterlings en espèces.

Et 100,000 hommes.

Sainte-Lucie.

Miquelon.

Saint-Pierre.

Pondichery.

« Il est très-étrange que dans cette liste de nos pertes, il n'ait pas été question de celle de la Province de Sénégambie sur la côte d'Afrique. C'est cependant un établissement de la plus grande importance pour le commerce, & même l'existence de toutes nos isles d'Amérique, ainsi que pour la traite des Nègres dont nous avons besoin. Les productions de Sénégambie sont d'un prix inestimable. Elles consistent en or, ivoire, gomme, drogues & bois de teinture de toute espèce, en coton qui est le plus beau de l'univers, indigo & riz. On y trouve d'ailleurs tout ce qui croît aux isles de l'Amérique; & tous ces objets ne coûtent presque rien, puisque les articles donnés en échange sont le rebut de nos Manufactures. Les François ont déjà fortifié cet établissement, mais il ne seroit cependant pas difficile de le reprendre au moyen de Gorée, d'où l'on pourroit faire partir les forces nécessaires pour cette expédition ».

On dit que la nouvelle administration va s'occuper principalement du soin de rétablir notre honneur dans les Isles, où nos affaires sont en si mauvais état. — Si le peu d'Isles qui nous restent peut résister encore quelques mois aux troupes nombreuses que M. de Bouillé a sous ses ordres, il n'est pas douteux qu'on ne prenne des mesures efficaces pour les protéger. Prouvez aux Colons que vous êtes déterminés à défendre leurs propriétés, & soyez sûrs que l'ennemi n'aura plus des succès aussi faciles.

M. Fox s'étant rendu le premier à Saint-James, se trouva embarrassé d'y paroître sans ses collègues, il se retira pendant quelque tems, mais il revint peu de tems après au lever avec le Marquis de Rockingham, bras sous bras. — M. Fox a promis de la manière la plus solennelle, de renoncer au jeu dont il a la passion. Mais on ne peut guères compter sur les sermens des amoureux & des joueurs. — M. Burke & le Colonel Barré ont déclaré qu'ils n'accepteroient que 4000 l. st. d'honoraires par an, au lieu de ces profits exorbitans que les anciens Ministres s'attribuoient.

On demandoit ces jours derniers au Duc de Richmond pourquoi il avoit accepté une place dans des circonstances aussi critiques que celles où nous nous trouvons. Voici sa réponse : » Si l'extrême détresse où sont réduites les affaires de la nation, » n'offre aux nouveaux Ministres aucune perspective » de gloire, on doit convenir que leur situation est » en état de danger, & cette circonstance suffit pour » déterminer un homme courageux à se présenter » au-devant de l'orage & à se sacrifier, s'il le faut, » au salut de son pays «.

Selon le dire général, la seule affaire importante qui ait été traitée dans ce dernier Conseil, est le rappel des troupes Angloises qui sont actuellement dans l'Amérique Septentrionale. Suivant ces bruits, il a été décidé unanimement que l'on évacueroit New-York & Charles-Town, dont les garnisons seroient embarquées pour Ste-Lucie & pour la Barbade. On s'occupe déjà à rassembler les transports nécessaires. Halifax & le Québec garderont leurs garnisons, qui seront même considérablement renforcées.

Ceux qui se flattent de voir l'Amérique indépendante, seront bientôt détrompés. Il est vrai que le nouveau Ministère est dans l'intention d'affurer amplement les libertés des Colonies, & d'adhérer à toutes leurs prétentions raisonnables, mais les propositions du Gouvernement seront appuyées d'une puissante armée qui, commandée par le brave Carleton, plaidera merveilleusement en faveur de la paix, & protégera tous ceux qui se trouveront disposés à rentrer dans leur devoir, ou le Congrès lui-même, en cas que l'armée Françoisise ou celle de Washington entreprennent de s'opposer à une négociation.

Le Chevalier John Irwin, Commandant en chef des forces du Roi en Irlande, a donné ordre à tous les Officiers des divers régimens de ce Royaume, actuellement en Angleterre, de joindre sans délai leurs corps respectifs.

Le Général Freytag, qui a jusqu'ici été chargé des recrues allemandes, est parti le 20 pour Hanovre, avec des dépêches pour le Lord de la Régence.

P. S. Nous recevons dans l'instant une Gazette extraordinaire de la Haye, qui annonce que le Prince de Gallitzin & M. de Markoff, Envoyés extraordinaires de Russie, ont présenté un Mémoire aux Etats-Généraux pour leur communiquer une lettre de M. Fox, nouveau Secrétaire d'Etat de la G. B., à M. de Simolin, Ministre de l'Impératrice de Russie à Londres : elle est conçue ainsi :

« M., ayant mis sous les yeux du Roi l'extrait de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, de M. le Prince de Gallitzin & M. de Markow, j'ai les ordres de S. M. de vous informer que le Roi, désirant donner les preuves de ses intentions envers L. H. P., & de renouveler l'amitié, qui a été si malheureusement interrompue entre des anciens Alliés, qui devoient être unis par les liens de leurs intérêts mutuels, est prêt d'entrer en négociation avec L. H. P., pour former un Traité de paix sur le pied du Traité de 1674, entre S. M. & la République ; & que, pour faciliter l'exécution d'un objet que S. M. a tant à cœur, le Roi est prêt à donner des ordres immédiats pour un armistice, si, de leur côté, les Etats-Généraux jugent une telle mesure convenable au but proposé. S. M. m'ordonne de vous expliquer, M., ses sentimens sur un objet si important, & de vous prier de les faire parvenir aux Ministres de S. M. I. auprès de L. H. P., pour qu'ils soient communiqués, sans le moindre délai, aux Ministres de la République, jugeant cette mesure la plus convenable pour parvenir, avec la médiation & les bons offices de S. M. I., à mettre fin au fleau de la guerre, qui malheureusement subsiste entre les deux Nations ».

Cette première démarche du nouveau Ministère Anglois, qui peut-être a été faite trop tard, nous prépare à quelques autres qui ne seront ni moins importantes, ni moins curieuses.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE , le 25 Février.

LE Cadileskier ou Chef de la Justice en Europe , convaincu de s'être laissé corrompre à prix d'argent dans l'exercice de ses fonctions , vient d'être destitué de son emploi.

La nuit du 19 au 20 de ce mois , il se manifesta dans le quartier de cette Capitale , appelé *Keremith - Machalefi* , un incendie violent , qui fit de très-grands ravages en très-peu de tems. On évalue entre 8 & 900 le nombre des maisons qui ont été réduites en cendres , & à 10 celui des personnes qui ont péri dans les flammes. Le Capitan Bacha accouru pour donner les ordres nécessaires dans cette funeste circonstance , sauva de ses propres mains trois personnes qui , sans lui , auroient trouvé la mort dans cet incendie. Le Grand-Visir qui étoit venu

20 Avril 1782.

e

aussi , voyant de tous côtés un grand nombre de personnes à demi nues & transies de froid , car il avoit beaucoup neigé dans la journée & il y avoit près de trois pieds de neige sur les toits , les fit toutes conduire dans une Mosquée ; sa pitié bienfaisante ne fit aucune acception de personnes ; les Turcs , les Chrétiens & les Juifs , furent également admis dans cet asyle , où on les réchauffa & où on leur donna à boire & à manger.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG , le 8 Mars.

DIMANCHE dernier l'Impératrice assise sur son Trône & revêtue de tous les ornemens Imperiaux , donna une audience publique à l'Ambassadeur du Khan des Tartares de la Crimée.

S. M. I. a nommé M. Tischen Schenowitz , Archevêque de Mohilow. Elle a mis sous la juridiction immédiate de ce Siège , pour ce qui regarde le spirituel , toutes les Eglises , tous les Couvens & Communautés Catholiques établis tant ici qu'à Moscou & dans toute l'étendue de l'Empire. Il leur est défendu expressément , dans aucun cas , de recourir à Rome. L'Archevêque nommera seul aux Places & Bénéfices vacans dans les Eglises Catholiques , en prenant pour chaque Sujet l'attache de la Souveraine ; mais jamais il ne pourra nommer ni proposer même un Etranger.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 20 Mars.

DEPUIS quelques jours il gèle ici aussi fort qu'en hiver. Le Sund est couvert de glaces, & les vaisseaux n'y entrent plus sans danger. Deux navires Suédois & un vaisseau de notre Compagnie des Indes, y ont été en grand danger de péir. Ils étoient à chaque instant sur le point de se briser le long de la côte. On croit que vu le froid actuel, il y aura cette année disette de foin & de bled.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 27 Mars.

CE fut le 22 que le Pape fit sa première visite à l'Empereur & à l'Archiduc Maximilien. Le jour suivant S. S. donna audience aux Ambassadeurs & Ministres étrangers. Le 25, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, elle monta en carrosse, accompagnée de deux Prélats de sa suite, & se rendit en cérémonie à l'Eglise des Capucins, où elle célébra la Messe, après quoi elle descendit aux tombeaux de la famille Impériale, où elle fit sa prière. Le même jour le S. Père admit les Dames & la haute Noblesse à lui baiser les pieds.

» Le 10 Février, écrit-on de Czernewicz, l'Evêque des Grecs non-unis de la Buckowine, a été installé dans son siège épiscopal par le Généra

d'Enzenberg, Gouverneur de la Buckowine ; cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de solennité dans l'Eglise principale. Le Général d'Enzenberg prononça un Discours, & après que l'Evêque eut prêté le serment, il lui attacha une croix montée en brillans. — S. M. I. ayant accordé aux villes d'Oswiecim & de Zator, dans la Pologne Autrichienne, la permission d'avoir par an deux marchés publics de bétail, les seigneurs Polonois qui avoient des droits de péage à recevoir de tout le bétail qui passoit sur leurs terres, y ont renoncé pour le tems de la tenue de ces foires. — Selon les lettres de Lemberg, le Baron de Buttav a découvert à Lublin, à 4 milles de cette ville, une mine de soufre. Le quintal de ce soufre, tel qu'on le tire de la mine, produit 80 livres de soufre pur, & 32 livres de ce soufre se payent 4 florins dans le pays «.

On dit que l'Empereur va donner des ordres pour la levée de quelques nouveaux régimens ; on en leverá quatre dans la Pologne Autrichienne.

Le 16 Janvier dernier il est mort à Haromszeck un vieillard, qui a poussé sa carrière au terme le plus reculé ; le Bojar Dumitor Raduly, est mort à 140 ans. A 16 ans, il étoit entré au service du Prince Ragotzki II, & lorsque ce Prince mourut en 1660, il se rendit à Szerneft, où il a vécu 70 ans. Il quitta ensuite cet endroit pour aller s'établir dans Haromszeck, où il a encore vécu 52 ans. Il avoit dans son grand âge assez bien conservé la vue & l'ouïe ; il a mangé avec appétit jusqu'à la fin ; & il ne s'est plaint que de la foiblesse de ses pieds.

De HAMBOURG, le 29 Mars.

ON ne s'occupe actuellement par-tout que de l'arrivée du Pape à Vienne; voici les détails que l'on lit dans une lettre de cette Ville sur la réception que le chef de l'Empire a faite au chef de la Religion.

Le 21 de ce mois, l'Empereur, accompagné de l'Archiduc Maximilien, se rendit à Neustadt, où il coucha, & le lendemain à Neukirchen, où S. M. reçut le Pape, qui y arriva le même jour; elle revint à Neustadt avec le S. P., qui avoit passé dans son carrosse; ils descendirent à l'hôtel des-Calets-nobles, où la Noblesse, le Clergé, les Magistrats de la ville, reçurent la bénédiction du souverain Pontife. L'Empereur lui montra l'Eglise & les appartemens de cette Académie militaire. A midi, ils se remirent en route. Dès le matin, une foule prodigieuse de peuple étoit rassemblée sur tout le chemin des fauxbourgs, jusqu'aux portes du château Impérial; & les gardes eurent bien de la peine à la contenir. A 2 heures & demie après-midi, l'illustre cortège arriva; l'Empereur & le Pape étoient dans le premier carrosse; l'Archiduc Maximilien & les Evêques dans le second; & dans le troisième, les Prélats de la suite du Pontife. Le train fut obligé de marcher très-lentement, pour ne pas écraser la multitude qui s'empressoit de recevoir la bénédiction que S. S. envoyoit du fond de son carrosse. S. M. I. lui donna la main pour descendre. Les Ministres Impériaux & la Noblesse, prévenus, étoient au palais, & reçurent S. S., qui se rendit d'abord à la Chapelle Impériale, où il fut chanté un *Te Deum*, pour remercier le Ciel de l'heureuse fin de son voyage. Le S. P. monta ensuite dans les appartemens qui lui étoient destinés, où il trouva les Officiers chargés

de le servir. Ces appartemens ont été meublés avec la plus grande propreté. La chambre d'audience est tapissée en violet, & garnie d'argent, mais on remarque que toutes les entrées de ces appartemens, qui en avoient plusieurs, ont été fermées & closes, à l'exception d'une seule, à laquelle il a été placé une garde, à la tête de laquelle sont un Capitaine & un Lieutenant des Prévôts. Ceux-ci ont ordre de ne laisser entrer que des personnes connues, & surtout de veiller à ce qu'il n'en vienne point pour présenter des Requêtes. Pour dire deux mots de l'extérieur du Pape & de sa personne, il est d'une taille éminente & bienfait; il a le nez aquilin & le coloris du visage rouge & frais; en tout, sa physionomie est très-affable & très-prévenante. On dit que le jour de Pâques il officiera avec toute la pompe pontificale dans l'Eglise de Saint-Etienne «.

On lit dans une lettre d'Hermanstadt, en Transylvanie, les détails suivans :

« Cette Province a reçu comme toutes celles de la Maison d'Autriche, la Patente portant suppression de quelques Ordres Religieux; mais comme il ne se trouve dans cette Principauté aucun de ces Ordres, dont la suppression est résolue, la Patente qu'on nous a adressée contient le paragraphe suivant : —
 « Comme nous sommes informés que dans cette Principauté, il n'y a point de pareils Ordres, à l'exception d'un petit nombre d'Hermites des deux sexes, nous voulons faire connoître notre très-gracieuse intention, pour qu'à l'avenir il ne soit admis dans ladite Province, aucun autre Ordre dénommé dans la Patente, ni aucun des individus; ordonnant en outre qu'il soit fait des perquisitions par tout dans les Etats de notre dépendance contre lesdits Hermites & les ainsi nommés *Kalugiers*, tant unis que non unis, & qu'on leur annonce leur suppression «.

On dit que l'Evêque de Gorz ayant protesté contre l'Edit de Tolérance, a reçu ordre d'aller à Vienne rendre compte de sa conduite.

Tous les Juifs établis à la campagne dans la Transylvanie, ont reçu ordre d'aller demeurer à Carlsbourg; on fait tous les efforts possibles pour rendre cette nation plus utile à l'Etat, & il leur est permis d'établir toutes sortes de Manufactures.

Les deux fils de l'Hospodar de la Vallachie, qui avoient quitté la maison paternelle, sont arrivés à Hermanstadt le 16 Février; ils y attendent le Secrétaire que leur pere avoit envoyé à Vienne. On fait que ce Prince vient d'être déposé par la Porte. Il a été Hospodar pendant 8 ans, & on dit que pendant cet intervalle, il a amassé 48 millions en argent comptant, dont une partie est placée à Venise, & une autre partie à Hambourg.

On dit que l'Impératrice de Russie vient de faire renforcer d'onze régimens d'infanterie & de 5 de cavalerie, le corps de troupes Russes qu'elle entretient sur les frontières de la Crimée.

» Le Directoire de Mayence, écrit-on de Ratibonne, a fait dicter le 22 de ce mois un Mémoire de la Cour d'Anspach & de Bareuth à la Diète de l'Empire, en date du 27 Février 1782, pour prendre son recours à la Diète contre les Mandats exécutoires du Conseil-Aulique de l'Empire des 22 Avril 1776, 26 Janvier 1778 & 27 Mars 1781, en faveur de l'Ordre Teutonique, pour exempter les sujets de

Les Villages, situés dans le territoire d'Anspach, de faire des corvées par l'ordre immédiat de la Régence & des Intendans d'Anspach, pour travailler à la Chaussée de Nuremberg, au Monastère de Hailsbronn, dans le territoire d'Anspach; ce que la sérénissime maison de Brandebourg exige, en vertu de la Supériorité territoriale sur tous les sujets des endroits enclavés dans son territoire, soutenant que la décision de cette question n'est pas de la compétence des Tribunaux Suprêmes de Justice; mais qu'elle doit être décidée, selon la capitulation de l'Empereur, art. 12, §. 4, par l'assemblée du Cercle de Franconie. Le Directoire de Mayence a fait dicter le même jour une représentation réitérée de la Régence de Hanau, du 14 Janvier 1732, par laquelle elle insiste sur son recours à la Diète, contre les Sentences de la Chambre Impériale, concernant l'immédiateté de la Ville de Genlhausen, & demande qu'un réintat de l'Empire casse & annule toutes les Sentences que la Chambre Impériale a prononcées jusqu'ici, & lui défend toutes procédures ultérieures dans cette cause, jusqu'à ce qu'elle soit décidée par l'Empereur & l'Empire.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 24 Mars.

LE Comte & la Comtesse du Nord sont arrivés à Florence le 19 de ce mois, vers les 9 heures du soir, & ont été reçus par nos Souverains qui ne négligent rien pour leur rendre agréable leur séjour dans cet Etat. Le Prince de Wurtemberg, frere de la Comtesse du Nord, ayant reçu la nouvelle que l'Impératrice de Russie l'avoit nommé Gouverneur de la Finlande avec des appointe-

mens considérables, est parti de cette Ville où il avoit précédé son auguste sœur dès le 15 de ce mois pour se rendre à Pétersbourg où l'Impératrice lui a fait présent d'un magnifique Hôtel tout meublé,

Trois navires marchands Autrichiens sont partis de ce port il y a quelques jours. Leur destination est pour la Chine. La nouvelle corvette Toscane la *Notre-Dame de Montenegro* leur sert d'escorte. Un hourque de Trieste & 2 autres bâtimens sous pavillon Toscan passent de conserve avec eux à Londres.

L'escadre de vaisseaux de guerre Russes qui a hiverné dans ce port, se dispose à faire voile. On croit qu'une autre escadre de la même nation & beaucoup plus forte viendra la relever dans nos parages.

ESPAGNE.

De BARCELONE, le 30 Mars.

M, le Duc de Crillon est arrivé ici avant-hier de Mahon sur le chébec le *St-Louis*; il a été reçu avec les plus grandes démonstrations de joie & de vénération par les Grands, les Officiers, & tous les Ordres des Citoyens. On lui prépare des attelages pour continuer sa route; il part demain, & il compte arriver à Madrid le 5 ou le 6 Avril.

On a commencé à faire sauter les fortifications de Mahon; ce travail sera long, parce que l'intention du Roi étant que le

fort St. Charles soit conservé , & que le nouvel atraval ne soit point endommagé , il faudra nécessairement démolir & non faire sauter tous les ouvrages qui avoisinent ces deux endroits.

Il restoit encore dans l'Isle quelques malades de la garnison Angloise , qu'on embarquera aussi tôt qu'ils seront rétablis. Les troupes Françoises attendront les ordres ultérieurs des deux Cours , pour savoir quelle sera leur destination.

On est fort impatient d'apprendre les dernières résolutions qui seront prises à Madrid , après l'arrivée de M. le Duc de Crillon ; on sait que l'on travaille avec célérité dans les ports de Cadix , d'Algésiras & de Séville aux préparatifs de la grande expédition qui , dans ce moment , occupe tous les esprits. Il paroît qu'on attend de grands renforts au camp de St Roch , puisqu'on y a fait passer une quantité immense de munitions de guerre & de bouche.

On lit dans quelques papiers qu'il est entré successivement quelques bâtimens approvisionneurs dans Gibraltar ; la Gazette de Madrid a fait mention des derniers ; on prétend qu'il est entré dernièrement dans la baie une frégate Angloise de 32 canons , un cutter de 18 , escortant quelques transports à bord desquels étoit un régiment d'infanterie , quantité de munitions & de provisions. Tout cela , dit on , étoit destiné pour Mahon , & a passé à Gibraltar

sur l'information qu'on a eue que l'Isle n'en avoit plus besoin. Jusqu'à présent on n'a aucune certitude de cet événement qui est peut-être faux ou du moins exagéré.

L'escadre combinée que commande M. le Comte de Guichen , doit rester en croisière pendant plus d'un mois. Elle n'est attendue à Cadix que vers le 20 ou le 25 Avril.

On a eu avis que l'*Illustre* & le *Saint-Michel* relâchèrent aux Canaries le 11 Janvier dernier ; ils y attendirent pendant quelques jours le convoi de l'Inde , parti de Brest qui devoit se joindre à eux & auquel ils avoient donné ce rendez-vous. Ne le voyant point paroître , (ils ignoroient sa rentrée à Brest) , ils se déterminèrent à continuer leur route , & ils remirent à la voile le 16 du même mois.

» Le Roi , écrit-on de Madrid , a désiré que les Puissances de la neutralité armée , décidassent elles-mêmes comment doit être traité le navire Danois le *Saint-Jean* , pris dans le golphe de Larrache , & conduit à Cadix le 2 Mars dernier. Cette corvette montée seulement par deux Officiers de la Marine royale de Danemarck , portant des munitions navales , des boulets , de la poudre , &c. ne pouvoit être destinée que pour Gibraltar , ou du moins pour Alger. Sa détention a occasionné de vives plaintes , que notre Ministère a bientôt calmées avec sa prudence ordinaire. Cependant en bonne justice ce bâtiment devoit être confisqué. Il alloit , dit-on , à Malte & à Marseille , comme si à Marseille & à Malte , on avoit besoin de la poudre & des boulets des Danois ».

ANGLÈTÈRRE.

De LONDRES, le 9 Avril.

Nous n'avons point d'autres nouvelles de l'Amérique septentrionale que celles que nous ont apportées quelques papiers de la Jamaïque ; on avoit appris à Kingston le 2 Février , par une goëlette venant de Saint-Thomas , que la ville de Charles Town s'étoit rendue aux armes Américaines. Le papier qui répète cette nouvelle , a soin d'y joindre ce paragraphe : „ Nous n'y ajoutons pas plus de foi qu'à l'avis que nous reçûmes dans le tems de la reddition de l'armée du Lord Cornwallis ; il nous étoit venu par le même canal “. Il seroit fâcheux que ce second évènement se confirmât comme le premier. Heureusement nous n'en avons aucune nouvelle positive ; nous savons seulement que cette place étoit resserrée de très-près ; mais nous espérons qu'elle n'a pas encore changé de maître.

Les mêmes papiers de la Jamaïque rendent compte d'un incendie affreux qui se manifesta à Kinston au commencement du même mois.

Le 3 le feu prit à une petite maison , & se communiqua rapidement aux édifices adjacents. Un vent violent soufflant du Nord , porta les flammes de l'autre côté de la rue , où elles se répandirent sur toutes les maisons. Les efforts réunis d'un concours immense de peuple eurent si peu d'effet ,

qu'en moins d'une heure plusieurs magasins étoient en flammes , & la destruction de tous les magasins & quais couverts de marchandises précieuses , paroïtoit inévitable. Les navires mouillés près des quais où ils servoient de dépôt pour toutes sortes de marchandises qu'on y apportoit des divers magasins , furent bientôt forcés de s'en écarter. Dans l'espace d'environ quatre heures , le feu s'étoit étendu de la rue Princess jusqu'à celle de King , où heureusement il s'arrêta. A la pointe du jour , plus de cent maisons étoient encore en feu , & soixante mille liv. st. en maisons & effets avoient été perdus sans ressource. La partie occidentale échappée à ce fléau , en a obligation à l'Amiral Rowley. Il ne paroît pas qu'il ai péri d'autre personne qu'une petite Nègresse , qui avoit été inhumainement enchaînée & garrotée à un pieu dans la maison de la nommée Mary West , où l'on suppose qu'a commencé le feu. Le 5 , à deux heures du matin , on découvrit dans la rue Mark une maison en feu au moyen d'un gros morceau de bois enflammé placé sous les lattes du comble : il fut éteint avant d'avoir fait du dommage ; mais comme il y avoit du dessein dans cet accident , on a eu beaucoup d'inquiétude. Vers les 11 heures , les Magistrats donnèrent ordre d'arrêter les étrangers & autres personnes suspectes ; en conséquence plusieurs ont été mis en prison où ils sont gardés , à l'exception du sieur Porée , Dentiste , qui a été élargi en donnant caution. Quoique le premier incendie paroisse avoir été de pur accident , nous avons néanmoins des incendiaires parmi nous , car le 7 dans la nuit , on fit une tentative pour brûler la maison qui touche celle du Docteur Bryant. On avoit percé le mur & introduit dans l'ouverture un gros morceau de bois goudronné & enflammé. Un Nègre nud pris sur le fait , trouva le moyen de s'échapper. — Le 16 , dans l'après-midi , l'explosion d'une quantité considérable de

poudre à canon mit le feu à la maison de Mac Lean, Maréchal-ferrant ; mais on l'éteignit bientôt. Il appert, par la déposition du Nègre, qui a cruellement souffert par l'explosion, & une femme blanche qu'on a trouvé dans la maison, que Mac Lean, alors prisonnier pour avoir pillé les effets des personnes dont les maisons étoient en feu, avoit engagé ce Nègre, sous promesse d'une récompense & de sa liberté, à mettre le feu à la maison. Une traînée de poudre devoit communiquer, par l'assistance de la femme, à une quantité de poudre à canon déposée dans un grenier : un pistolet chargé & placé près de la traînée, devoit y mettre le feu, au moyen d'une ficelle attachée à sa détente ; mais heureusement pour la ville de Kingston, le Nègre ayant par accident mis le pied sur la ficelle avant que les dispositions nécessaires ne fussent faites, cet horrible attentat a échoué. Les criminels sont dans les mains de la Justice, qui certainement leur rendra celle qu'ils méritent.

Cet incendie a répandu, dans l'Isle, une consternation & un trouble réellement alarmans dans un moment sur-tout où on la croit menacée par nos ennemis. On a beau nous rassurer par des lettres qui annoncent la plus grande ardeur & les meilleures dispositions de la part des habitans ; on ne laisse pas ici d'être très-inquiet. On assure que l'on a reçu dans cette Isle la nouvelle de l'arrivée de l'Amiral Rodney & de sa jonction avec l'Amiral Hood à la Barbade ; on dit même que plusieurs de nos Négocians ont porté cette nouvelle à M. Stephen, & on fixe au 28 Février, la date de l'arrivée de Rodney ; on n'ajoute pas à cela des détails qui

puissent nous rassurer pleinement ; car on prétend que parmi les vaisseaux , dont on ne dit pas le nombre , il y en a 6 de démâtés. Il faut chercher à les réparer avant de rien tenter ; on sait que ceux de l'Amiral Hood ont aussi beaucoup souffert , & qu'ils demandent des travaux considérables rendus difficiles par le défaut des matériaux nécessaires. Il résulte de tout cela que nous avons beaucoup de vaisseaux dans ces mers , mais point d'Escadre en état d'agir contre les forces supérieures de nos ennemis. La nécessité d'y faire passer de nouveaux renforts est toujours mieux sentie ; & l'on dit déjà que l'on est résolu d'y envoyer encore 12 vaisseaux de ligne , qui ne peuvent partir si-tôt à moins que ce soit ceux de l'Amiral Barrington qu'on dit être parti avec ce nombre.

En général , il y a beaucoup d'incertitude dans toutes les nouvelles qu'on débite ; & on ne doute pas ici que le nouveau Ministre ne soit très-embarrassé. On est très-curieux de savoir quelles seront les premières opérations. Les gens qui raisonnent froidement , ne pensent pas qu'il fasse des miracles ; & ceux qui aiment à plaisanter , trouvent que l'ancien ne pouvoit se venger plus cruellement de l'Opposition & de ses criailleries éternelles , qu'en lui cédant le timon des affaires après les avoir embrouillées & gâtées au point où elles le sont. Les Anciens se retirent sains & saufs après avoir bien arrangé leurs affaires particulières ; & les nouveaux n'auront guere que la peine d'être venus pour sceller peut-être la honte & l'abaissement de leur Na-

sion. Un objet de curiosité maligne seroit de voir le Lord North assis dans la tribune de la Chambre basse en qualité de simple spectateur, & contemplant les effets que va faire son successeur pour démêler la fusée qu'il lui a laissé à démêler.

On attend d'un nouveau Ministère quelques changemens sur plusieurs taxes que le peuple porte avec peine, & dont il souhaite de se voir débarrassé; mais dans la circonstance présente, il n'est pas possible de les supprimer; il faut les remplacer par quelques autres; voici, dit-on, ce que l'on fera; on mettra une taxe sur les chiens; chaque chien payera dans Londres une guinée par an, & dans la campagne deux shellings & demi. On augmentera de 4 shellings celle qui est déjà sur les cartes à jouer, de manière que chaque jeu coûtera à l'avenir 6 shellings; on fera de même pour les dez, qui payeront de taxe additionnelle 3 liv. sterl. 18 shellings. Il reste à savoir si le produit de ces taxes remplira le but qu'on se propose, c'est ce qui est douteux; elles peuvent produire un avantage, diminuer le nombre des chiens & celui des joueurs; ce seroit sans doute un bien pour la société; mais ce bien ne seroit pas au profit du trésor public qu'il s'agit d'augmenter; & c'est ce qui paroît extrêmement difficile.

Cela n'empêche pas que bien des gens ne conçoivent les plus grandes espérances de la nouvelle Administration, mais la partie

saine de la Nation ne conçoit pas trop sur quoi elles sont fondées.

« Nous sommes en guerre avec la France & l'Espagne, la Hollande & l'Amérique; nous aurions besoin d'avoir moins d'ennemis; nous voudrions n'avoir affaire qu'à la Maison de Bourbon, & on désire la paix avec le reste de la terre; mais, quoiqu'on en dise, cette paix n'est pas aisée; & quand elle sera faite, pouvons-nous nous flatter de nous faire des alliés & des défenseurs de ceux avec qui nous nous serons réconciliés? — Il n'y a qu'un vœu pour la paix avec l'Amérique; les nouveaux Ministres avant de le devenir, ont soutenu fortement ce vœu: à présent qu'ils sont en état de traiter pour le réaliser, croient-ils en venir à bout sans reconnoître l'indépendance de l'Amérique? Ce pas fait, croient-ils tirer tout aussi-tôt de cette nouvelle Puissance des secours contre celle qui l'a conduite au rang des puissances indépendantes? — La Hollande peut ne pas demander mieux qu'à faire la paix; la paix est l'âme, la vie d'une République marchande: en se réconciliant avec nous, s'armera-t-elle contre le seul Etat qui la défendoit contre nos injustices? S'il étoit possible qu'elle eût quelque penchant à faire cause commune avec nous, le pourroit-elle? Le Cap, Saint-Eustache, Demerary, l'entrepôt de son commerce fixé à l'Orient, ne sont-ils pas des étages garans de la reconnoissance des Etats-Généraux envers la Cour de France. — La meilleure manière de faire face à tout, ce seroit de parvenir à une paix générale; & on dit qu'on va déclarer formellement la guerre à la France. Cette cérémonie sera au moins singulière, & toute l'Europe pourra nous demander ce que nous faisons donc depuis; ou 4 ans ».

En faisant toutes ces paix, il y en a une qu'il faudra faire dans l'Inde avec Hyder-Aly & les Marattes. Il y en a une autre qu'il conviendrait aussi de faire avec l'Irlande; cette dernière est un des objets dont le Parlement s'est occupé hier à sa rentrée.

Le Colonel Luttrell qui, la veille des vacances, arrivoit d'Irlande & avoit déclaré qu'il y avoit tout lailé dans la confusion, remit cette affaire sur le tapis, mais il ne parla pas lui-même, il laissa ce soin à M. Eden, Secrétaire du Lord Carlisle, dont il apportoit la résignation. M. Eden fit une motion tendante à satisfaire ce Royaume. Sa démarche, qui se sentoit un peu de la pique personnelle, déplut au Cabinet actuel. M. Fox lui reprocha de n'avoir vu aucun des nouveaux Ministres pour leur rendre compte de ce qu'il venoit d'exposer, & se concerter avec eux; il ajouta qu'il s'étoit déjà tenu cinq Conseils relatifs à l'Irlande, que les résolutions qui y avoient été prises avoient à-peu-près le même but que la motion, & qu'au premier moment on se proposoit d'en faire part à la Chambre. La motion fut en conséquence retirée.

Nous observerons, en attendant des détails ultérieurs de cette séance, que M. Fox, contre l'usage & la constitution qui déclare vacant le siège de tout Membre du Parlement appelé au Ministère, a conservé le sien; il a été élu de nouveau ou confirmé. Cet enthousiasme honorable annonce la plus grande confiance; mais est-il général, il s'élève au milieu de ces acclamations quelques voix qui tendent à inspirer des doutes, & qui peut-être finiront par être écoutées.

Le commencement de la dernière guerre, lit-on dans un de nos papiers, a été accompagné de quelques pertes & de beaucoup d'humiliation pour la G. B., mais à cette humiliation & à ces pertes ont bientôt succédé beaucoup de gloire & de conquêtes; & jamais la Nation n'a eu une époque plus brillante. — Ces heureux effets ont été l'ouvrage d'un changement de Ministère. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans une circonstance tout-à-fait semblable, mais il faut espérer que le changement qui vient de se faire dans l'administration, aura des suites aussi heureuses. — Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que nous n'avons aujourd'hui aucune personne à laquelle nous puissions donner une confiance entière. Nos charges sont plus lourdes, nos pertes plus grandes, nos ennemis plus formidables qu'ils ne l'étoient alors, mais notre situation fût-elle même pire qu'elle ne l'est réellement aujourd'hui, nous avons toujours un grand crédit & d'immenses ressources; & si nous avons un autre Pitt pour faire usage de ce crédit & de ces ressources, nous aurions tort de désespérer de faire encore une fois trembler l'Europe, qui paroît conjurée contre nous. — Aujourd'hui il y a un changement dans les Membres de l'Administration. Lorsque M. Pitt retourna dans le Ministère, plusieurs des anciens Ministres conservèrent leurs places, mais ils ne se conduisirent que d'après les instructions, de sorte que l'Administration fut totalement changée, quoique plusieurs des anciens Ministres eussent conservé leurs postes. — Il est certain qu'un pareil arrangement contribua beaucoup au succès de l'administration de ce grand homme. Un Commandant nous seroit peut-être aussi nécessaire dans le Ministère que dans une armée. Un Corps politique ne peut pas plus se passer de tête qu'un corps humain. — Les talens & la probité de M. Pitt lui avoient acquis la confiance de la Nation, & cette confiance a été suivie de la prospérité.

nationale. Je ne prétens pas que les nouveaux Ministres n'aient ni talens ni probité, & dans la position épineuse où nous nous trouvons, le succès de nos affaires dépend tellement de notre confiance dans l'Administration, que ce seroit être mauvais Citoyen que de chercher à diminuer cette confiance avant que les Ministres aient fait voir qu'ils n'en sont pas dignes. Quoique les observations suivantes paroissent rendre à cette fin, nous assurons que nous n'avons point une pareille intention & qu'elles ont un objet bien plus louable, c'est-à-dire, d'indiquer le moyen d'expier les erreurs passées & d'acquérir, par cette expiation, la confiance si nécessaire à l'Administration pour la réussite de ses mesures. — On a dit, & peut-être avec raison, que la plupart de nos malheurs provenoient d'une influence cachée & prépondérante. Les nouveaux Ministres sont assurément les maîtres de braver cette influence, s'il en existe, & il est de leur devoir de démontrer à la Nation qu'ils n'agissent que par eux-mêmes, car il y auroit des gens assez malins pour leur rappeler que plusieurs d'entr'eux n'ont pas dédaigné autrefois de travailler à la journée sous cette influence. — La plus forte preuve de l'existence de cette influence, c'est qu'on ne l'a jamais niée que foiblement. Dans une négociation que le Lord Bute voulut entamer avec le Lord Chatam, le premier eut la simplicité de dire qu'ils étoient les deux personnes qui eussent le plus d'accès auprès du Roi. Que le Lord Chatam ait eu l'oreille de son Souverain, en qualité de Ministre, la chose est aisée à croire, mais on ne conçoit pas à quel titre le Lord Bute pouvoit se vanter de posséder si exclusivement la faveur royale. Il est donc indispensable que la nouvelle Administration prouve d'une manière non équivoque, que cette influence n'opère plus dans les Conseils publics. — Il est vrai que les créatures du parti de Rockingham, aujourd'hui dans l'Administration, n'ont jamais été accusées d'être les

instrumens d'un Agent invisible ; on est même persuadé qu'elles n'ont ci-devant perdu leurs places, que faute d'avoir la flexibilité attribuée à plusieurs de leurs Collègues, mais peut-être n'avons-nous pas sujet de craindre aujourd'hui la même flexibilité dans les mêmes personnes, parce qu'elles tiennent leurs places par un canal tout différent, & qu'elles n'ont aucune raison qui les oblige à plier servilement sous leur créateur politique. —

Ainsi plusieurs de nos nouveaux Ministres sont dans l'obligation de devenir, comme dit l'Écriture, hommes nouveaux ; car sans cette espèce de régénération, comment pourrions-nous attendre de l'économie de la part de M. Fox, quels que soient ses talens ? & comment pourrions-nous oublier que, quoique la jeunesse soit en général la saison de la vertu, le même M. Fox a été, lors de sa grande jeunesse, un des suppôts les plus zélés de la conduite infâme du Parlement dans l'affaire de l'élection de Middlesex ?

— Il faut absolument annuler toutes les résolutions relatives à cette affaire, & détruire l'existence d'un exemple si fatal pour les libertés de la Nation. Je ne doute point que plusieurs des nouveaux Ministres n'aient de la répugnance à revenir sur cette affaire ; mais la honte est le partage du crime, & ce n'est que par leurs services futurs qu'ils peuvent expier leurs premières fautes ou leurs premiers crimes. — Cette affaire est la première dont le Parlement devrait s'occuper après les vacances des Fêtes. S'il y avoit eu autant de vertu parmi les principaux Chefs de l'Opposition qu'il y en avoit parmi la Nation, l'épée auroit été tirée à cette époque ; & quoique la sensation de cet événement puisse être effacée jusqu'à un certain point dans quelques esprits superficiels, cependant la Nation en général ne mettra jamais sa confiance dans aucuns Ministres, qu'ils n'aient commencé par donner cette preuve de leur indépendance & de

leur attachement à la Constitution. — Quelques-uns des Ministres actuels sont, je l'avoue, assez heureux pour jouir d'une réputation sans tache; mais il en est aussi, comme nous l'avons observé, qui n'ont rien moins que cet avantage. Au surplus, quoique tous nos Ministres ne soient pas tous également irréprochables, nous avons beaucoup à espérer de chacun d'eux, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'aucun d'eux ait des intérêts séparés de ceux de la Nation. — L'économie, après laquelle ils crioient tous, est à présent un devoir indispensable pour eux; & si il est vrai qu'on ait déjà commencé à l'introduire dans les deux Trésoreries de la Guerre & de la Marine, ce début est d'un bon augure pour l'avenir; mais si, par malheur, on en reste là, ces grandes prétentions à la réforme & à l'économie ne seront plus qu'un jeu ridicule. Un revenu de trois à quatre mille livres par an n'est point un objet à dédaigner pour aucuns des nouveaux Membres de l'Administration. Nous sommes bien éloignés de vouloir parler d'eux avec mépris; mais il y a cent personnes également respectables, également instruites & beaucoup plus dépendantes qui auroient accepté & très-bien rempli les mêmes places avec un traitement beaucoup moins considérable. Je ne prétends point dire par-là que l'on doive introduire la mesquinerie dans les affaires du Gouvernement. Les personnes qui occupent les premiers emplois de l'Etat, doivent être récompensées de leurs peines avec libéralité, mais sans profusion. Pour rendre la réforme effective, toutes ces places auroient dû être mises sur le même pied que celle du Comptable général de la Cour de Chancellerie, qui n'est qu'un Comptable, & ne peut toucher un shelling de l'argent ou plutôt des comptes de l'argent qui lui passent par les mains; car tout l'argent est gardé à la Banque.

— Le nouveau Chef de l'Amirauté jouissoit d'une réputation dans la Marine avant son affaire avec M. d'Orvilliers. Il est inutile de revenir sur les événemens de cette journée, & de chercher si elle auroit pu être plus décisive, & qui a empêché qu'elle ne le fût. Mais M. Keppel devoit au moins penser qu'il est bien étrange qu'un Amiral Britannique ne doive la faveur du peuple qu'à un combat de retraite, & non à une action à toute outrance, quoique ses forces fussent à-peu-près égales à celles de l'ennemi, & il devoit peut-être rougir de l'usage qu'il a fait de cette faveur. Quoiqu'il en soit, le voila actuellement chargé d'une tâche très-épineuse, nous devons espérer qu'il rendra à son pays des services aussi signalés dans l'Administration, qu'il en a rendus dans la Marine, jusqu'à l'affaire d'Ouessant, & il n'y a pas d'Anglois qui ne soit obligé de faire tous ses efforts pour concourir au succès de ceux que l'on doit attendre de ce premier Lord de l'Amirauté. — Nous avons déjà observé combien il est désavantageux pour la nouvelle Administration de n'avoir point de chef, & il est difficile de dire quel est celui de ses Membres qui seroit le plus propre à remplir cette place. Les talens de M. Fox sembleroient l'y appeller, si quelques circonstances de sa conduite, tant publique que privée (nous ne parlons ici que de sa dissipation), ne nous forçoient de rejeter cette idée, jusqu'à ce qu'il ait entièrement effacé ces impressions par les preuves signalées de vertu publique qu'il est actuellement à portée de donner. — On peut reprocher au Lord Shelburne ses anciennes liaisons avec un homme qui est en grande partie cause des malheurs de la Nation; il a fait plus, il a eu la foiblesse de travailler sous ses ordres. Mais le caractère politique du Comte de Chatam lui-même, n'est pas exempt de quelques taches, & d'après les talens du Lord Shelburne, il y a tout lieu d'espérer que l'ambition qu'il a toujours eue de remplacer un jour ce

grand homme , fera dignement satisfait par les hommages & la prospérité de la Nation. — Il peut paroître surprenant à quelques personnes , qu'en parlant d'un chef pour l'Administration, nous n'ayons fait aucune mention du Marquis de Rockingham, actuellement premier Lord de la Trésorerie. Son intégrité est reconnue; ses talens ne sont pas au-dessous de la place, mais c'est une place dont il n'a jamais paru vouloir se charger.

Cette pièce est sans doute un peu forte; mais il en a paru une autre plus grave encore & qui est faite pour embarrasser les Ministres actuels. C'est un résumé de leurs assertions & de leurs principes lorsqu'ils étoient Membres de l'Opposition; on le met sous les yeux du Public pour lui faciliter le moyen de comparer leurs opérations futures avec leur conduite précédente.

» Les Membres de la nouvelle Administration n'ont cessé d'appuyer & de faire valoir le droit qu'a la Nation de s'assembler & de délibérer sur les affaires publiques, & de former des associations provinciales & des comités de correspondance, pour obtenir une union & une coopération plus efficace contre les mesures qui pourroient être jugées pernicieuses ou contraires à la constitution. C'est aussi pour eux un point de doctrine que le vœu du peuple qui se fait entendre par l'organe de ces associations, doit être suivi religieusement par la législation. — Ils ont attribué les malheurs de ce pays à une influence corrompue & illégale de la couronne, & ils ont déclaré qu'il étoit du devoir de tout bon patriote de ne rien négliger pour en affoiblir le pouvoir. — Ils ont pareillement cité le manque d'économie dans les différens départemens de l'Etat, comme un mal auquel on ne pouvoit remédier trop promptement. — Parmi différens plans présentés à ce sujet, il ne faut

fait pas oublier que M. Burke a proposé un bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, & l'effet d'une réforme économique. Le Chevalier George Saville a demandé à cette occasion qu'il fût présenté une adresse au Roi, pour que S. M. fit mettre sous les yeux de la Chambre, un état exact de toutes les pensions accordées par la couronne, pour un tems ou autrement, où l'on spécifieroit le montant de ces pensions, les époques de leurs concessions, & les noms des différentes personnes auxquelles elles auroient été accordées, afin que toutes celles de ces pensions qui n'auroient point été méritées par des services rendus à l'Etat, toutes les places sans fonctions, ou celles même auxquelles, quoiqu'avec fonctions, seroient attachés des revenus exorbitans fussent réformées, & pour que les sommes provenues de ces réformes fussent appliquées au service de l'Etat. — Il faut ajouter à ces motions, le bill du Colonel Barré, pour nommer une commission destinée à examiner les comptes publics; le bill des Entrepreneurs, & celui pour empêcher les Officiers des revenus, de voter aux Elections, ainsi que la motion de M. Dunning, pour assurer l'indépendance du Parlement, & prévenir tous les soupçons contre sa pureté, en mettant sous les yeux de la Chambre, dans l'espace de sept jours après le premier jour de chaque session, des comptes exacts des sommes d'argent payées dans le cours de la précédente année, aux Membres du Parlement sur la liste civile, ou sur toute autre partie des revenus publics, à eux ou pour leur usage, ou pour être en dépôt entre leurs mains, ou de toute autre manière, avec la spécification de l'époque & du motif de cette remise d'argent. — Cette dernière motion a passé, mais le public a droit d'attendre l'effet des autres bills comme les premiers fruits de la nouvelle Administration, & un témoignage évident que les individus qui la com-

20 Avril 1782.

f

posent, ne sont ni inconséquents ni fourbes. — Mais ce n'est pas encore tout. Selon un principe reconnu, d'après une doctrine avérée par toutes les associations provinciales, il n'y a d'autre moyen de guérir radicalement les maladies de l'Etat, que l'abolition des bourgs corrompus ; une représentation plus égale, & des élections plus fréquentes des Membres du Parlement. Sans ce dernier coup, les autres réformes dont on a parlé ne seroient que des palliatifs passagers, & l'Etat seroit comme un vaisseau que l'on prétendroit sauver du naufrage, en se servant de vases à boire pour jeter l'eau qui le submerge, tandis que la mer y entre-roit à flots par des ouvertures que personne ne s'avi-seroit de fermer. — Tel étoit le langage des nou-veaux Ministres, lorsqu'ils étoient du parti de l'Op-positiion. Si leur conduite est conséquente à leurs principes, la reconnoissance & le respect de la Na-tion seront le juste prix de leurs travaux ; mais dans le cas contraire, ils doivent être convaincus que leur apostasie ne restera pas impunie.

La nouvelle Administration vient de perdre un de ses Membres ; elle avoit nom-mé pour l'un des deux Commissaires du Bureau du Trésor, M. Chamberlayne. Il paroît qu'il a été vivement affligé d'être au nombre des Elus. Il a reçu froidement les félicitations de ses amis, & leur a répondu qu'il n'étoit pas en état de remplir cette place, & qu'il aimoit mieux mourir ; il a pris ce dernier parti en se jettant par la fe-nêtre de son appartement. On remarque que cet homme étoit irréprochable à tous égards, que sa fortune étoit assez considé-rable, qu'il étoit encore à la veille d'hé-riter de dix mille livres sterlings de rentes,

& qu'il n'a jamais montré des symptômes de folie.

Cette anecdote est assurément extraordinaire ; les Membres de l'ancienne Administration l'appellent un jugement de Dieu sur la nouvelle.

Le 17 courant, est le jour qui doit déterminer si le Parlement d'Irlande se prêtera au vœu & à l'attente des Corps Volontaires, en passant l'Acte Déclaratoire des Droits de ce Royaume. Les partisans de cette Déclaration ont pris les mesures nécessaires pour obvier aux objections. Si elle passe en loi, elle peut faire revivre des prétentions sur les biens immenses confisqués en Irlande lors de la révolution & de la rébellion de 1641. A cette époque, suivant l'arpentage fait par Sir William Petty, les confiscations montoient à 2,008,000 acres de terre, & les possesseurs actuels en jouissent sous l'autorité des Actes du Parlement de la G. B. Une loi qui déclareroit aujourd'hui qu'aucun pouvoir sur terre n'a le droit de faire des loix en Irlande, -excepté le Roi séant en son Parlement, composé des Pairs & Communes d'Irlande, pourroit mettre en danger la jouissance de cette immense propriété, possédée en vertu des loix qui ne sont pas promulguées par le Roi & le Parlement d'Irlande. Pour obvier à cet inconvénient, on a présenté à la Chambre des Communes d'Irlande un bill à l'effet de donner force de loix Irlandoises à tous les Actes du Parlement Britannique, en vertu desquels tous ces biens sont possédés en Irlande : ce bill assurera la propriété, en ce qu'elle recevra la sanction d'une loi Irlandoise promulguée par son propre Roi & son propre Parlement : affermis dans leurs prétentions par cette démarche préliminaire, les Corps Volontaires & Grands-Jurés du Royaume entier ont demandé unanimement une Déclaration de Droits, prononcée

par leur Parlement ; & le 17 de ce mois, M. Grattan fera sa motion tendante à cette fin ; en forme d'avis donné aux Membres du Parlement qui se sont jusqu'à présent opposés à ces questions populaires, les Volontaires de la ville de Galway ont expulsé le sieur Richard Martin leur Colonel. Il est aussi Membre du Parlement pour leur ville, & la résolution en vertu de laquelle il a été expulsé déclare, que cette expulsion est la conséquence de sa conduite parlementaire, qui, selon leur jugement, l'avoit distingué comme l'ami décidé du Ministère & l'ennemi de la cause dans laquelle toute l'armée volontaire étoit engagée.

Le Roi a nommé Capitaine-Colonel de la seconde compagnie des Gardes Grenadiers-à-cheval, son fils puîné le Prince Frédéric Evêque d'Ofnabruck. Le Général Amherst, auquel il succède, a obtenu la seconde compagnie des Gardes à cheval, vacante par la mort du Général Lord Robert Bertie, Chambellan de S. M., mort le 10 du mois dernier.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 16 Avril.

LE 2 de ce mois L. M. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Comte de Marmier-Ray, Mestre-de-Camp en second du Régiment Royal Lorraine, Cavalerie, avec Mademoiselle Constantin de la Lorie ; & le 7, elles signèrent celui du Comte de Revel, second fils du Maréchal de Broglie, avec Mademoiselle de Verteillac. Le même jour elles signèrent celui du

Comte de Jansac , Mestre-de-Camp en second du Régiment de Languedoc infanterie , avec Mademoiselle de Galleau , Comtesse du Chapitre de l'Argentiere ; celui du Comte de Rostaing , Capitaine de Dragons au Régiment de la Rochefoucault , avec Mademoiselle de la Fagerdie de Laval ; celui du Comte de Beaumont-Baynal , Officier au Régiment de Mestre-de-Camp Général Cavalerie , avec Mademoiselle le Boulanger.

Le même jour la Vicomtesse de Breteuil & la Marquise de Vence , eurent l'honneur d'être présentées à L. M. & à la Famille Royale , la première par la Marquise de Matignon , & la seconde par la Marquise de Trans , Dame pour accompagner Madame la Comtesse d'Artois.

Le 10 , le Comte de Molac , fils du Marquis de Molac , Maréchal des Camps & Armées du Roi , Lieutenant au Régiment de Dragons de Monsieur ; le Baron de Cofnac , Capitaine à la suite du même Régiment ; le Comte Vennevel , Capitaine en second au Régiment d'Orléans , Cavalerie ; le Commandeur de Fresson , Capitaine au Régiment Infanterie du Roi , & le Marquis d'Adhemar , Capitaine de Cavalerie , ayant eu l'honneur d'être présentés précédemment à S. M. , ont eu l'honneur de la suivre à la chasse.

f ;

De PARIS, le 16 Avril.

UN navire marchand parti le 1er. Mars de la Martinique & le 5 de la Guadeloupe, arrivé à Nantes après une courte & heureuse traversée, a apporté une Gazette de la première de ces Isles, dans laquelle on lit les détails suivans sur l'expédition de M. de Kerfaint.

Nous venons d'apprendre que le Comte de Kerfaint, expédié de France pour aller prendre sur les Anglois les Colonies de Demerary & d'Essequibo, arriva le 10 Janvier à Cayenne. Le 24 il mouilla dans la rivière de Surinam, & en partit le 25 avec deux frégates, l'*Iphigénie* & l'*Aimable*, un brigantin, un cutter & une bombarde, & deux navires de transport, à bord desquels étoient 300 hommes de la Légion de Lauzun, 80 pris à Cayenne, 20 canoniers, deux Ingénieurs & 200 soldats de marine. M. de Kerfaint a essuyé beaucoup de mauvais temps dans sa traversée à Cayenne, & perdu sur le cap Finistère un gros transport chargé de provisions pour Cayenne, où il a laissé la flûte *la Négresse*. — Deux ou trois jours avant qu'on eût ces premiers détails, le bruit avoit couru que l'*Iphigénie* avoit péri corps & biens sur la barre du Sénégal; mais on avoit pris le change, c'est la frégate-corfaire l'*Officieuse*, commandée par M. Deslandes & armée à Nantes, qui, chassée par un navire ennemi, le *Léandre* de 50 canons, s'échoua en voulant passer la barre; l'équipage a été sauvé. Cette frégate avoit fait route avec la flottille de M. de Kerfaint jusqu'au moment où il lui fallut aborder la côte d'Afrique, d'où M. de Kerfaint alloit s'éloigner pour continuer sa route vers Cayenne. C'est le 17 Février qu'une goelette expé-

diée par cet Officier , est venue nous annoncer son arrivée prochaine & celle de sa Flottille. Il revient après avoir repris sur les Anglois , les Berbices & les Colonies de Demerary & d'Essequibo. Il s'est emparé en même-tems du *Renown* , frégate à deux batteries , mais ne portant que 22 canons , de la *Barboudé* de 18 , de deux autres corvettes , deux cutters & une goelette , la même qu'il a expédiée ici. Il a trouvé outre cela onze navires marchands prêts à appareiller & chargés des productions de ces Colonies.

La même Feuille nous apprend que le 16 Février 21 bâtimens marchands de Marseille , sous l'escorte de la frégate du Roi la *Vestale* , commandée par M. le Chevalier de Barbazan , entrèrent à Fort-Royal. Ce convoi aura été d'une grande ressource pour l'armée du Roi , qui , ajoute-t-on , se proposoit de faire voile de la Martinique dans les premiers jours du mois de Mars.

Le Marquis de Bouillé n'a pu envoyer les drapeaux du régiment Royal Ecoissois qui formoit une partie de la garnison de St-Christophe prisonnière de guerre , parce qu'ils avoient été brûlés pendant le siège par l'effet des bombes. Le Capitaine Kingsmille qui commandoit ce régiment , & le Brigadier-Général Frazer , ont certifié ainsi ce fait.

» A *Sandy-Point* , le 14 Février 1782. Nous certifions & déclarons par ces présentes , sur notre honneur , que les drapeaux du premier Régiment Royal-Infanterie ont été brûlés sur *Brimstone-Hill* pendant le siège & avant la capitulation ; & nous déclarons en outre sur notre honneur , qu'à notre

connoissance il ne reste aucun vestige desdits drapeaux «.

On a appris par différentes lettres écrites de Bayonne, que le Convoi de Saint-Domingue, composé de plus de 160 navires, escortés par 5 vaisseaux de ligne, avoit mouillé heureusement au Ferrol & à la Corogne, le 26 du mois dernier. Les bâtimens destinés pour Marseille avoient filé quelques jours auparavant vers Cadix. Cette flotte est estimée 80 millions; elle est composée de gros bâtimens & de plusieurs flûtes & hourques Hollandoises. Ces dernières n'ont pas peu retardé la marche. La *Galathée*, frégate de l'escorte, l'avoit quittée à 200 lieues des côtes d'Europe, pour annoncer son approche. On dit qu'elle vient d'arriver à Brest, & qu'elle a été chassée pendant 3 ou 4 jours par 5 vaisseaux de ligne Anglois. Ce sont sans doute ceux qui ont accompagné au delà des caps l'escadre de Bickerston. Il est peut-être heureux que notre frégate les ait détournés de leur croisière, ou du moins qu'elle les ait conduits fort avant dans le nord, loin des parages où le convoi devoit passer; car la *Galathée* s'est, dit-on, fort élevée.

» Depuis que l'on est tranquille sur le sort de ce riche convoi, lit-on dans une lettre de nos ports, on ne s'occupe plus que de ce qui va se passer aux Isles; on prétend toujours que l'on a des grands projets sur quelqu'une des possessions les plus riches & les plus importantes de nos ennemis. Si le mystère que

le Gouvernement garde sur tous ses plans ne permet pas de se flatter de les pénétrer, on ne fait pas moins de conjectures; & au défaut de faits positifs, vous ne serez pas fâché qu'on vous entretienne des bruits qui courent, & qui ne sont peut-être que cela. On dit que M. de Vaudreuil devoit avoir le commandement d'une expédition majeure; & qu'en conséquence M. de Grasse devoit rester à Fort-Royal de la Martinique. Mais dans un conseil de guerre tenu après la prise de St-Christophe, ajouta-t-on, il a été décidé, vu les forces que l'ennemi pouvoit rassembler vers les points menacés, que toute la flotte, après s'être approvisionnée à la Martinique, feroit voile. Non-seulement M. de Vaudreuil s'est prêté à cet arrangement, il a même été un des premiers à le proposer. Il est beau de sacrifier ainsi la gloire du commandement au plus grand avantage & à la gloire des armes du Roi. M. de Barras avoit donné l'exemple d'un pareil dévouement; il en a été récompensé par le succès le plus éclatant. Tout semble promettre que M. de Vaudreuil jouira de la même satisfaction.

Le bâtiment arrivé dernièrement de l'Inde, & qui a mouillé à Nantes, a apporté plusieurs lettres particulières, dans l'une desquelles on lit les détails suivans.

« M. le Chevalier d'Orves, commandant l'escadre du Roi, composée de 6 vaisseaux de ligne & de 3 frégates, arriva en Avril 1781 à l'Île de France, de retour de la côte de Coromandel où il n'avoit pas rencontré l'ennemi; l'escadre manquoit de vivres, & de plusieurs effets de marine. Les magasins de l'Île n'en étoient pas alors abondamment pourvus; mais plusieurs flûtes du Roi qui avoient été expédiées au Cap de Bonne-Espérance, en revinrent en Mai & en Juin avec tous les approvisionnemens dont on avoit besoin. — La fré-

gate du Roi la *Fine* partie de Brest en Mars ; arriva le premier Juillet à l'Isle de France , après avoir relâché au Cap de Bonne Espérance , où M. Chevreau , Commissaire du Roi & Intendant de cette Isle , fit un traité avec le Gouverneur Hollandois , pour la subsistance des troupes que devoit y conduire M. le Commandeur de Suffren , & qui étoient destinées à défendre cette Colonie. Le Commandeur parti de Brest le 22 Mars , avec 5 vaisseaux de guerre & 8 transports , rencontra dans la baie de Praya à San-Jago , le convoi que conduisoit aux Indes le Commodore Johnstone , sous l'escorte de 5 vaisseaux de guerre. Le combat ne fut pas décisif ; les ennemis furent très maltraités ; l'*Annibal* , vaisseau de soixante-quatorze canons , démâta de tous ses mâts en sortant de la baie , par l'effet de la houle de la mer. M. de Suffren prit le parti courageux de remorquer lui-même ce vaisseau jusqu'au Cap de Bonne-Espérance , manœuvre aussi hardie qu'inouïe , & qui méritoit le succès qu'elle a eu. Il donna ordre à tous les vaisseaux qu'il commandoit de forcer de voiles , par ce moyen , ils se séparèrent les uns des autres , & gagnèrent sur Johnstone l'avantage de la marche. Ils arrivèrent donc au Cap de Bonne-Espérance avant l'ennemi , & dès-lors cette place fut sauvée. — Dès les premiers jours de Juillet les Administrateurs de l'Isle de France faisoient les préparatifs nécessaires pour armer l'escadre du Roi & pour agir hostilement dans l'Inde. Les nouvelles qu'on avoit eues de cette partie de l'Asie , représentoient les Anglois aux prises sur la côte de Coromandel , avec le fameux Hyder-Aly qui les tenoit en échec , & qui ravageoit toutes leurs possessions. Les Marates paroissoient disposés à les attaquer sur la côte de Malabar ; des circonstances aussi favorables devoient être saisies ; mais l'escadre avoit besoin de réparations considérables pour tenir la mer , & le public doutoit qu'elle pût quitter le port avant le mois de Mai 1782. — Les Administrateurs qui sentoient

combien il étoit important de profiter des conjonctures , de ne pas laisser refroidir les dispositions d'Hyder-Ali-Kan, de protéger les établissemens des Hollandois, & de porter aux ennemis de l'Etat un coup inattendu, employèrent toute leur activité & toutes les ressources que leur offroit la Colonie pour armer l'escadre du Roi. Ils ont eu la satisfaction de voir que leur zèle & leur ardeur avoient passé dans tous les cœurs. Les hommes de mer, les troupes de terre, les ouvriers, les bourgeois, les habitans, tout a répondu à leur empressement. Si les Généraux de l'escadre ont à se louer de l'activité des Officiers de la Marine, les Administrateurs doivent la même justice aux Officiers d'Administration & du port, en un mot à tout ce qui compose la Colonie de l'Isle de France. Il ne falloit pas moins qu'un accord aussi général pour mettre l'armée du Roi en état de faire voile six semaines après l'arrivée de M. de Suffren. Rien ne fait mieux sentir l'importance de l'Isle de France, qu'un armement aussi prompt & aussi redoutable. Le Commandeur de Suffren a mouillé dans ce port le 25 Octobre dernier, & l'escadre est partie le 7 Décembre. On peut assurer que rien n'égale l'ardeur des Matelots & des troupes, & on ne peut qu'augurer beaucoup de l'expédition dont ils sont chargés. M. Duchemin, Maréchal-de-camp, commande les troupes de terre; il emmène des volontaires de Bourbon & de l'Isle de France, qu'on dit excellens. M. le Marquis de Fleury est Major général de cette armée. — La dernière victoire d'Hyder-Aly sur les Anglois a été complète; c'est en feignant de fuir qu'il a totalement détruit le corps que Sir Eyre-Coote avoit envoyé après lui. Il a tué près de 4000 Cypayes & 500 Européens, le Major général Monk, 3 Colonels & le Commandant de l'artillerie. C'est la *Diligente*, venue en 26 jours de Ceylan, qui a apporté ces nouvelles, le 23 Septembre, à l'Isle de France.

Selon les nouvelles de Brest , on a travaillé sans relâche au radoub & à l'équipement des vaisseaux qui sont en état de mettre à la mer ; les munitions navales pendant le courant du mois dernier & le commencement de celui-ci , sont arrivées tous les jours de St Malo , du Havre , &c. & les convois de la côte ont apporté les provisions nécessaires pour l'armement de l'escadre & des transports.

Selon des lettres de la Havane , en date du 15 Janvier , la frégate du Roi la *Courageuse* , commandée par M. de Santo-Domingo , Capitaine de vaisseau , avoit conduit dans ce port 2 bâtimens Anglois , dont un est une lettre de marque de 14 canons ; ils faisoient partie d'un convoi de 27 voiles parti de la Jamaïque pour Charles-Town , & escorté par 2 frégates & une corvette. Le lendemain de l'arrivée de la *Courageuse* , la frégate Américaine la *Caroline du Sud* , entra dans ce port avec 5 prises faites sur le même convoi.

On lit dans le N^o. 7 de la Gazette des Tribunaux de cette année (1) une Cause singulière , où l'on voit un exemple de la noirceur industrieuse que la haine a suggéré à une femme contre son mari. Peu de tems après son mariage , elle quitte la maison de son mari , vient à Paris , & lui écrit ensuite qu'elle a gagné un lot considérable à la Loterie ; elle l'invite à venir veiller à l'emploi de l'argent ;

(1) Cette Gazette se trouve à Paris chez Desnos , Libraire du Roi de Danemarck , rue Saint-Jacques , au Globe ; il en paroît un Numéro par semaine ; le prix de l'abonnement est de 15 liv.

elle avoue être trop foible pour n'en pas faire un mauvais usage. En même-tems elle donne le signalement de son mari à la Police, en prévenant qu'un homme condamné au bannissement perpétuel, qui avoit le même nom que son mari, étoit de retour dans cette Capitale, & enfrennoit son ban. En conséquence la Police fait chercher le quidam. Le malheureux mari de cette femme, à peine arrivé dans Paris, est arrêté à l'instant, & constitué prisonnier. A l'interrogatoire, on reconnoît la méprise. Il est mis en liberté, & il s'empresse de s'en retourner chez lui. La femme n'ayant pas réussi par ce stratagème à s'en débarrasser pour toujours & à le faire pourrir dans les prisons, retourne dans la Ville de Province de son domicile, & là forme une demande en séparation contre son mari, sous prétexte qu'ayant eu le malheur de contracter trop précipitamment & sans information un mariage, elle a depuis reconnu qu'il a été flétri par la Justice sur l'épaule, & condamné par Jugement dûment exécuté, au fouet, à la marque & aux galères pour trois ans; qu'elle ne pouvoit continuer de vivre & d'habiter avec un homme flétri & déshonoré, dont la vue & la présence étoient pour elle un supplice. Le mari oppose à cette demande singulière une dénégation précise du fait de la condamnation flétrissante, dont il défioit sans crainte qu'on pût trouver la moindre preuve. Les Juges de première instance, avant faire droit, ont ordonné que ledit sieur seroit vu & visité par des Chirurgiens; ce qui a été exécuté: & d'après diverses frictions faites avec du vinaigre, les Chirurgiens décidèrent qu'il n'avoit jamais été flétri par la Justice. Sur ce rapport, la Cause portée à l'Audience, le Substitut de M. le Procureur-Général indigné du procédé de la femme, qui avoit renouvelé un soupçon qu'elle avoit eu l'indignité de faire naître à Paris, & dont on avoit déjà reconnu l'imposture, a conclu contre elle à ce qu'elle fût déboutée de sa demande en

féparation, condamnée en 300 liv. de dommages, & intérêts, & a de plus requis qu'elle fût mandée à l'Audience, & blâmée pour avoir déshonoré ainsi son mari. La Sentence des premiers Juges a été rendue conformément à ces conclusions. La femme en a interjeté appel en la Cour. M. Séguier, Avocat-Général, a été également révolté de l'indignité du procédé de cette femme; mais attendu l'irrégularité de la prononciation du blâme faite à l'Audience en matière civile, il a conclu à être reçu Appellant de la Sentence au chef de la condamnation du blâme, & que défenses fussent faites aux Juges de plus à l'avenir requérir ni prononcer de semblables condamnations de blâme à l'Audience, en matière civile, le surplus de la Sentence souffrant son plein & entier effet. Arrêt du Parlement de Paris, en la Grand'Chambre, du 25 Juillet 1781, qui a prononcé conformément aux conclusions «.

On nous mande de Vezoul un fait singulier, que nous nous empresseons de transcrire.

Par Sentence du Baillage de Vezoul, du mois de Février dernier, Catherine Barbier, âgée de trente-un an, a été autorisée à prendre les habits d'homme. On l'avoit baptisée par erreur comme fille, & elle a paru telle jusqu'à cette Sentence, sans qu'on se soit aperçu en aucune façon de son sexe. Ce qu'il y a de singulier, c'est que sa voix est celle d'une fille, & qu'il ne lui a point poussé de barbe, tant le moral a d'influence sur le physique. Le seul desir de se marier l'a déterminé à quitter un état que la honte l'avoit obligé de garder. Il doit être actuellement établi à la Carte, Diocèse de Langres, lieu de sa naissance. On a bien vu des femmes garder l'habit d'homme, mais rarement des hommes conserver aussi long-tems celui de femme.

Les bains d'Arles en Roussillon, qui avoient été jusqu'ici presque impraticables par le mauvais état de

leurs bâtimens , viennent d'être réparés par les soins de M. Raymond de Saint-Sauveur , Intendant de la Province. Les malades y trouveront aujourd'hui toutes sortes de commodités , soit pour le logement , soit relativement à l'usage des bains ; & quelques-unes des commodités qu'en y a pratiquées ne pourront qu'en favoriser les effets , ils pourront y réunir l'usage des bains , des douches & des bains de vapeur. L'utilité de ces bains , dans un grand nombre de maladies , est prouvée par l'analyse qui en a été faite par MM. Venel & Carrère , & par les observations multipliées de ce dernier ; on peut consulter à ce sujet le traité des eaux minérales de la Province du Roussillon , par M. Carrère ; on y verra combien ces bains sont utiles dans les rhumatismes , les douleurs rhumatiques , les paralysies , les douleurs & les plaies invétérées , les plaies d'armes à feu , les maladies de la peau , &c. Les malades pourront y réunir l'usage intérieur des eaux , par la découverte qui a été faite depuis peu d'une nouvelle source d'une chaleur beaucoup inférieure à celle des bains , & absolument analogue aux eaux de Barège. Le Roi , pour y multiplier les secours que les malades peuvent désirer , vient de créer un Intendant de ces bains , & a nommé à cette place M. Companyo , Médecin à Ceret en Roussillon , qui résidera aux bains pendant la saison des Eaux.

Le 8 de ce mois MM. du Bureau d'Administration de l'Ecole Royale gratuite de Dessin , se rendirent dans le chef-lieu de l'Ecole , où , après un discours relatif à la circonstance , on procéda à la distribution des 96 seconds Prix , qui fut faite par M. le Duc d'Harcourt , Pair de France , Lieutenant Général des Armées du Roi , l'un des Administrateurs.

Nous avons annoncé successivement plusieurs productions d'un Artiste aussi laborieux que plein de goût & de talens. Il vient de publier une nouvelle Estampe intitulée : *le Restaurant* ; elle forme la troisième suite d'après M. Lavrence, Peintre Suédois, recommandable par la composition de ses Sujets, la fraîcheur, les graces & l'élégance qu'il met dans leur exécution. La quatrième suite, qui servira de pendant à celle-ci, paroîtra dans 6 semaines (1).

Félix-François le Royer de la Sauvagère, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, ancien Directeur en chef dans le Corps Royal du Génie, Membre de plusieurs Académies, est mort en son Château des Places, en Touraine, le 29 du mois dernier, dans la 76^e année de son âge.

Pierre Laquiniere est mort à la fin du mois dernier à Oudan, âgé de 100 ans & 4 mois.

» Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 16 Février, portant permission au Directeur & Ordonnateur général des bâtimens du Roi, pour installer les

(1) On trouve cette Estampe chez M. Vidal, Graveur, rue des Noyers, la première porte-cochère à droite en entrant par la rue Saint-Jacques. La Collection que publie cet Artiste augmente tous les jours. On en connoît peu de plus intéressantes par le choix des Sujets, qui sont tous dans le genre galant & gracieux, par le soin qu'il apporte à la gravure, soit qu'il s'en charge lui-même, soit qu'il se fasse suppléer. C'est à lui que l'on doit la jolie suite des Baigneuses, qui forment 7 Estampes, qui se trouvent chez lui, ainsi que le Jaloux endormi & son pendant. Le prix de chacune est de 3 liv.

Comédiens François ordinaires de S. M., dans la Salle Royale construite dans le Fauxbourg Saint-Germain, régler les conditions de la jouissance qu'auront les Comédies, & conserver ensuite la direction de cet édifice. — S. M. voulant expliquer ses intentions sur la manière dont la Salle sera remise aux Comédiens, ainsi que les modifications de la jouissance que S. M. veut bien leur accorder & à leurs successeurs, dans la vue d'assurer invariablement à la Capitale la maintenance d'un spectacle qui contribue autant à la gloire littéraire de la Nation qu'à ses amusemens, ordonne que la propriété de la Salle de la Comédie, considérée quant au sol & à tous les édifices principaux & accessoires dont il est couvert, demeurera à toujours réservée à S. M. & à ses successeurs Rois, pour être conservée & surveillée sous l'autorité & par les soins des Directeurs & Ordonnateurs généraux des bâtimens, comme édifice Royal, & avec tous & tels pouvoirs attribués d'ailleurs spécialement sur toutes Salles Royales de spectacle, aux Directeurs généraux des bâtimens, par le Règlement rendu en 1745, pour fixer les droits respectifs & les fonctions des premiers Gentilshommes de la Chambre, des Gouverneurs des Maisons Royales & du Directeur général des bâtimens. — Pour effectuer, en faveur de la Ville de Paris, les vues qui ont déterminé S. M. à procurer l'exercice constant du Spectacle national, dans une Salle vraiment propre à la chose publique, & indépendante sur-tout des évènements d'une propriété particulière, telle qu'elle a eu lieu jusqu'à présent, l'édifice, dont la propriété aura été transférée à S. M. par Monsieur, sera livré aux Comédiens François ordinaires du Roi, pour, par eux & leurs successeurs, y suivre leurs exercices, & jouir de ladite Salle aux conditions suivantes. — La jouissance qu'auront les Comédiens présens & futurs, devant être restreinte dans les bornes d'un

simple usufruit, l'édifice de la Comédie & toutes les constructions intérieures constitutives de sa destination & de ses usages pour le spectacle, ne pourront jamais, dans quelque cas & sous quelque prétexte que ce soit, devenir le gage des dettes que contracteroit la Comédie; de manière que, dans le cas où les Comédiens obtiendroient la permission de dissoudre leur association & de se séparer, ceux qui la composeroient alors, ou leurs créanciers & ayans causes, n'auront de droit à exercer que sur le mobilier dont lesdits Comédiens auront garni & décoré le théâtre, les loges d'Acteurs, les foyers, les salles d'assemblées & les magasins; bien entendu que le droit desdits Comédiens & de leurs créanciers & ayans causes, demeurera subordonné à celui que se réserve S. M. (pour le cas prévu), d'acquiescer, avec préférence exclusive, toute la propriété mobilière qui se trouveroit nécessaire pour substituer de nouveaux Sujets à l'exercice du Théâtre, & prévenir, par cette ressource, l'interruption du spectacle. — Veut & entend S. M. que la jouissance usufruitière qu'elle accorde à ses Comédiens François ordinaires, leur donne la disposition pleine, libre & entière de toutes les loges ou places lucratives que l'intérieur de la Salle peut fournir pour des Spectateurs, à l'exception des deux loges réservées par ordre de S. M., pour être occupées sans rétribution, l'une par le Directeur & Ordonnateur général des bâtimens, au titre de sa charge, & l'autre par les Officiers du département, pour les mettre toujours à portée de leur service, comme dans toute Salle Royale. En conséquence, lesdits Comédiens pourront, dans leur administration particulière, se ménager le produit justement mesuré de toutes les loges & places qui entreront dans leur jouissance, soit par des locations journalières, soit par des locations à l'année, soit par des abonnemens ou marchés à

vie, s'ils les estiment convenables à leurs intérêts; sans que sur cette partie d'administration, qui ne se rapporte qu'à leur intérêt personnel, ils puissent être gênés par le Directeur général des bâtimens, ni par tous autres, S. M. se réservant à elle-même de pourvoir aux abus qui pourroient intéresser l'ordre public. — Seront exceptés de la jouissance commune des Comédiens, 1°. le rez de chaussée & le premier étage, faisant partie de la propriété foncière de S. M. dans les deux pavillons latéraux qui se rejoignent à l'édifice principal de la Comédie par des arches. 2°. Les façades intérieures & latérales qui peuvent recevoir des boutiques dans les deux galeries qui regnent à rez-de-chaussée extérieurement sur chaque côté de l'édifice, S. M. se réservant ces quatre objets, & se proposant d'en faire des récompenses en faveur des Comédiens qui auront bien mérité d'Elle & du Public par leurs talens & leurs services, sur les propositions qui lui en seront présentées par le Directeur général des bâtimens pour les concessions futures, S. M. ayant déjà donné des ordres pour la première disposition. — Les dangers d'incendie & la sûreté publique excitant la plus particulière attention de S. M., Elle veut bien prendre à sa charge l'établissement, la solde & l'entretien d'un corps de Pompiers, & des ustensiles nécessaires pour surveiller sans cesse contre tous dangers & y parer, en cas d'événemens fâcheux; & pour ne laisser rien à prévoir sur les précautions en ce genre, veut & entend S. M. que le ramonage habituel de toutes les cheminées de l'édifice de la Comédie, soit traité comme celui de toutes les Maisons Royales, sous les ordres du Directeur général des bâtimens & par ses Préposés, auxquels les Comédiens & tous leurs Agens ne pourront jamais refuser l'entrée des pièces communes ou particulières contenant des cheminées à ramoner. — Pour maintenir dans toutes les parties

principales & accessoires de l'édifice de la Comédie; la surveillance journalière qui y devient indispensable, eu égard à la propriété de S. M., il y sera préposé par le Directeur général des bâtimens, & sous ses ordres immédiats un Concierge, dont les gages, tels qu'il conviendra de les régler, seront payés sur les fonds des bâtimens du Roi, lequel Concierge se conformera aux ordres & instructions qui lui seront donnés par le Directeur général des bâtimens. — S. M. a commis & commet ledit sieur Comte d'Angiviller, à l'effet de, pour Elle & en son nom, mettre & induire les Comédiens François actuels en possession réelle & effective de la nouvelle Salle de Comédie Française, subordonnément à toutes les dispositions exprimées dans ledit Arrêt, l'autorisant à cet effet à passer avec lesdits Comédiens, tel traité ou contrat que besoin sera, pour constater irrévocablement leurs obligations «.

De BRUXELLES, le 16 Avril.

LA démarche que la Grande-Bretagne a faite dernièrement auprès de la Hollande, fixe l'attention générale; mais elle ne pouvoit être faite dans une circonstance plus critique, & où la nation parût répugner davantage à se prêter à une pacification. Toutes les voix se réunissent pour reconnoître l'indépendance de l'Amérique; d'un autre côté comment arranger la grande affaire d'un armistice au moment où les Etats-Généraux ont donné au Duc de la Vauguyon leur réponse relative au concours d'opérations contre l'ennemi commun.

On peut assurer, écrit-on d'Amsterdam, que quelque disposée que la Nation soit naturellement pour la paix, quelques flatteuses que puissent être les propositions de la Cour Britannique en comparaison des prétentions injurieuses & arbitraires qu'elle avoit dévoilées dans le Mémoire remis à la fin de l'année dernière par le Lord Stormont à l'Ambassadeur de Russie; elle ne voit enfin dans cette nouvelle démarche qu'un piège tendu à sa crédulité. En comparant la Lettre de M. Fox avec le Mémoire des Envoyés Russes, il semble que ceux-ci offrent beaucoup plus que le premier. Il est vrai que M. Fox propose le rétablissement du traité de 1674 que la Grande-Bretagne n'avoit cessé de violer. Mais pourquoi ne parle-t-il ni des articles de la neutralité armée, ni du rétablissement de tous les anciens traités, ni de la liberté de la navigation, ni des restitutions & des indemnités requises après une injuste agression; quatre points essentiels sur lesquels les Etats-Généraux ont accepté la médiation de la Russie; outre leur stipulation, quelle ne porteroit aucun préjudice à la résolution de concerter les opérations de cette année avec la France: résolution qui, acceptée par les deux Parties, ne peut se concilier avec l'acceptation de l'armistice. L'offre de l'Angleterre vient d'ailleurs dans un moment trop critique, pour qu'on puisse douter qu'elle ne tende qu'à faire échouer les liaisons que la République est prête de former avec l'Amérique-Union. Elle ne cherche à se réconcilier avec nous que pour diriger tous les efforts contre la Maison de Bourbon; qu'elle ne négligera rien pour détacher l'Amérique de cette Maison, pour l'attacher à ses intérêts par les plus brillantes concessions, & regagner par-là cette prépondérance maritime, à l'aide de laquelle elle sera comme auparavant en état de nous imposer les loix qu'elle voudra, &c.

d'interpréter les traités à son gré. Comment d'ailleurs nous rendroit-elle nos vaisseaux, nos marchandises, nos possessions territoriales ? Plusieurs de ces dernières qui sont passées de nos mains dans les siennes sont aujourd'hui au pouvoir de la France, qui les lui a enlevées, telles que Saint-Eustache, ses dépendances, Essequibo, Demerary, &c. Le Cap de Bonne-Espérance & Ceylan, qu'elle s'est chargée de défendre pour nous, sont entre ses mains. Il n'est donc pas vraisemblable, vu les intérêts compliqués qui se trouvent actuellement entre la France, les Pays-Bas & les Etats-Unis de l'Amérique, les dangers que courroit toujours notre navigation par une paix particulière, que L. H. P. puissent accepter l'offre du Ministère Britannique, autrement qu'en stipulant l'ouverture d'un Congrès pour une paix générale. «.

L'Ambassadeur de France à la Haye n'occupe point l'Hôtel de la Compagnie des Indes qui lui avoit été offert après l'incendie qui a consumé son Hôtel. Il a été chez M. le Chevalier de Llano, Comte de Sanfé, Ministre plénipotentiaire d'Espagne.

PRÉCIS DES GAZETTES ANG. *du 10 Avril.*

» Le 3 de ce mois l'Amiral Lockart Ross reçut la commission de l'Amirauté, comme Commandant en chef de l'escadre destinée à croiser dans les mers du Nord. — L'Amiral Digby conservera le commandement de l'escadre en Amérique, jusqu'à ce qu'on ait pris de nouveaux arrangemens sur cet objet. — L'Amiral Campbell est désigné pour commander dans la station de Terre-Neuve. — Le Vice-Amiral Hyde Parker n'emène avec lui que 2 vaisseaux de 50 canons aux Indes orientales; on compte qu'il

hissera son pavillon à bord de l'un de ces vaisseaux au commencement de la semaine prochaine.

On travaille actuellement à expédier les parentes de paine pour l'Amiral Keppel & le Lord Howe. Le dernier a accepté le commandement de la grande escadre, qu'on appelle grande, & qui ne peut être tout au plus que de 20 à 22 vaisseaux.

Le Marquis de Rockingham, le Duc de Grafton & le Duc de Richmond ont refusé d'accepter les honoraires de leurs places. — Les 4 cordons bleus vacans sont destinés, dit-on, aux Duc de Devonshire, de Manchester & de Portland, & au Comte de Shelburne. — Le Duc de Portland succède au Lord-Carlesle dans sa place de Lord Lieutenant d'Irlande; & le Duc de Manchester au Lord Hatfort, dans celle de Lord Chambellan.

Une lettre de Douvres porte que 3 personnes y sont arrivées de Londres le 5, & qu'elles se sont aussitôt embarquées à bord d'un bâtiment pour Ostende. On ignore quelles sont ces personnes. Un de leurs domestiques a donné à entendre qu'elles alloient trouver à Ostende M. Adam, l'Agent Américain qui a été quelque tems à la Haye, & qu'elles avoient quelque affaire importante à arranger avec lui. — On lit dans plusieurs de nos feuilles que le Grand-Chancelier a refusé d'apposer le grand sceau à la pension accordée au Général Arnold; & ils observent que c'est ainsi que tôt ou tard se fait justice.

Il est certain qu'un chargé d'affaires s'est embarqué pour la Hollande. L'objet de sa mission est de proposer une cessation d'hostilités & un traité de paix entre la G. B. & les Etats-Généraux.

Il doit se tenir un conseil où l'on fixera les lieux où seront établis les camps pendant l'été prochain. Les troupes se rendront dans les parties méridionales de la G. B. vers la fin de ce mois.

Les derniers papiers d'Irlande contiennent les

résolutions des délégués de 59 Corps militaires assemblés à Ballinasloe, & députés par les différens Corps militaires de la Province de Connaught. Ces résolutions sont exactement semblables à celles prises à Dungannon par les Délégués d'Ulster. Ceux de Connaught ont énoncé en outre une résolution de la teneur suivante. » De même que nous avons » résolu de partager les libertés de l'Angleterre, de » même avons-nous résolu aussi de partager son » sort «.

Le bruit s'étoit répandu qu'on avoit appris à Lisbonne, par un bâtiment arrivé de Madère, la mort de Rodney, & que le Capitaine Penny avoit hissé son guidon à bord du *Marlborough*. On ajoutoit que la maladie de l'Amiral avoit retenu 11 jours l'escadre à Madère; les lettres directes que nous en recevons, ne font aucune mention de cette nouvelle, ce qui fait croire qu'elle n'est qu'un bruit destitué de fondement. On dit que l'escadre ne s'est arrêtée à cette isle que le tems nécessaire pour y charger du vin & des provisions.

Plusieurs des bâtimens qui s'étoient séparés de la flotte de Lisbonne, sont arrivés sans accidens à Cowes, à Southampron & à Portsmouth. Il ne manque plus que 4 bâtimens de Porto.

Le Gouvernement vient de fréter un grand nombre de bâtimens de transport, qui doivent accompagner la première flotte destinée pour les isles. (Selon les bruits de Londres, ces bâtimens sont destinés à aller rembarquer les troupes d'Amérique.)

De tous les vaisseaux de ligne actuellement en commission, il y en a à-peu-près la moitié aux Isles.

La prise de St-Christophe a fait hausser considérablement le prix du sucre.

Depuis quelques jours, les fonds ont haussé de 3 pour cent. Selon l'opinion la plus générale, cette hausse est l'effet de la confiance que les nouveaux Ministres ont inspirée à toute la Nation.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 28 Février

LES travaux, dans nos chantiers, se continuent sans relâche ; on y met la plus grande activité ; on se flatte d'être en état de mettre l'escadre du Capitan Bacha en état de sortir du port au commencement du mois d'Avril prochain, & de la rendre plus forte & plus respectable qu'elle ne l'étoit l'année dernière. La destination de cet armement paroît être de protéger le commerce dans l'Archipel, & de contenir les Dulcignotes & les Albanois.

Ce n'est que ces jours derniers que M. de Bulgakow, Ministre de Russie, & le Reis-Effendi ont échangé leurs pleins-pouvoirs pour la conclusion d'un traité de commerce entre sa Souveraine & cet Empire.

27 Avril 1782.

8

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 12 Mars.

ON lit dans la gazette de cette Capitale l'article suivant qui doit être recueilli après les assertions qu'on a lues depuis quelques tems dans plusieurs papiers étrangers.

» Les affaires de l'Amérique semblent être aujourd'hui, les seuls objets qui puissent nourrir la curiosité des Nouvellistes ; mais comment compter sur ce qu'ils débitent de ces contrées éloignées, lorsqu'ils osent hasarder, sur des objets plus rapprochés, des assertions sans vraisemblance, & dont un peu de sens commun doit faire sentir l'absurdité à ceux qui, comme nous, ne sont pas à portée d'en vérifier sur-le-champ l'extravagance. Telles sont, par exemple, les vues hostiles qu'on prête gratuitement aux deux Cours Impériales, contre la Porte Ottomane ; tandis qu'il est de notoriété publique que ces deux Cours, uniquement liées par leur système pacifique, réunissent tous leurs efforts pour mettre fin à l'effusion du sang, afin que la tranquillité publique puisse être rétablie en Europe, en faisant en même-tems des loix permanentes, qui assurent dans la suite, même en tems de guerre, la libre navigation aux Nations maritimes. Il seroit aisé de convaincre d'imposture, les auteurs de pareilles faussetés, si on n'étoit certain que toute personne impartiale les jugera plus dignes de mépris que d'une réfutation sérieuse ».

Le Comte de Bollo, désigné Ministre de l'Electeur de Trèves auprès de l'Impératrice, mais qu'on n'a pas jugé ici à propos de recevoir, & qu'on a fait prévenir de ne pas se donner la peine de venir dans

cet Empire , a cherché à y entrer sous un non étranger & en se faisant passer pour Marchand ; il y a réussi malgré les ordres envoyés aux Gouverneurs de la frontière ; on l'a découvert , & on l'a reconduit hors de l'Empire , mais sans le molester.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 4 Avril.

LE Pape a présidé à toutes les cérémonies de la Semaine-Sainte avec une pompe qu'on n'avoit jamais vue , & que vraisemblablement on ne verra plus dans cette Capitale. Ce fut de ses mains que le Jeudi-Saint l'Empereur & l'Archiduc Maximilien reçurent la Communion Paschale. Le même jour il lava les pieds à 12 pauvres vieillards, dont les âges réunis formoient 1006 ans. Le jour de Pâques il officia dans l'Eglise de Saint-Etienne ; l'Empereur se proposoit de l'y conduire lui-même , mais son mal d'yeux , qui avoit augmenté , ne le lui permit pas.

Les Ministres des Puissances Protestantes en cette Cour , le Chevalier Keith pour l'Angleterre , le Comte de Walmode pour l'Electorat de Hanovre , M. de Rietzel pour la Prusse , le Comte de Wassenauer pour les Provinces Unies , ont eu l'honneur d'être présentés à S. S. comme de simples particuliers ; elle les a entretenus en François

avec beaucoup d'affabilité & de cordialité. Elle leur parla de l'Italie, & insista sur la nécessité de faire ce voyage pour prendre le goût de l'antiquité.

On dit qu'il a été envoyé des ordres dans toutes les Provinces pour que les Evêques, Abbés & Prélats restent dans leurs résidences respectives & ne viennent point ici pendant le séjour du Pape, sans la permission de l'Empereur.

Le Baron de Zay vient d'établir, à Presbourg, une Société Littéraire de douze Savans, qui, sous le bon plaisir & sous les auspices de l'Empereur, publieront des Mémoires propres à l'histoire générale & particulière, ainsi que des productions de la littérature Hongroise. L'attention principale de ces Erudits se portera de préférence, relativement à l'histoire, sur ce qui s'est passé sous le règne du fameux Mathias Corvin. On s'occupe aussi de convenir d'un plan général d'études dans un Collège où les Hongrois pourront faire élever leurs fils. Les Luthériens, les Réformés, les Grecs, ont envoyé leurs Députés, pour assister à la rédaction de ce plan, qui sera du plus grand avantage pour ces différentes Communions.

De tous les manuscrits que les Commissaires ont trouvé dans les bibliothèques des Couvens supprimés, on en a transporté un très-petit nombre dans le *Museum* Im-

périal. Mais l'Empereur a ordonné de les examiner & de faire imprimer ceux qui pourroient être utiles au public.

» Nous avons envoyé aux Hussites, écrit-on de Prague, de savans Ecclésiastiques, pour les décider à accepter la Confession d'Augsbourg ou celle de Genève. Ces sectaires qui se disent Evangélistes, ne veulent ni Ministres ni Prédicateurs en titre. A l'exemple des Quackers, ils attendent en silence l'inspiration du St-Esprit, & celui qui croit l'avoir reçue, quel que soit son âge, son sexe ou sa profession, parle pendant des heures entières. C'est ce qu'on pourroit appeller des *impromptus* mystiques. Quelques Hussites de Lettowitz avoient fait venir un Ministre Protestant; mais il ne leur eut pas plutôt développé les dogmes de sa communion, qu'ils s'écrièrent tous en sortant bien vite de l'Eglise, en disant qu'il était un hérétique; & qu'ils ne vouloient pas être damnés avec lui; cependant, on en a rappelé quelques-uns à la raison. — On a eu dernièrement une scène scandaleuse & singulière; on prêchoit dans une Eglise Catholique. Tout-à-coup s'élève une voix du milieu des Auditeurs, qui apostrophe le Prédicateur, & lui dit qu'il ne fait ce qu'il dit, & qu'il ment. On crut d'abord que c'étoit un Protestant qui s'étoit introduit dans l'auditoire. On a reconnu ensuite que c'étoit un Cordonnier Catholique; on l'avoit arrêté, & on l'a relâché après s'être assuré qu'il n'y avoit que de la démençe dans son fait.

De HAMBOURG, le 7 Avril.

LES lettres de Vienne ne parlent que de l'arrivée du Pape, de son séjour & de sa conduite; parmi ces détails il y a quelques

anecdotes qui peuvent piquer la curiosité, & que nous nous empresserons de transcrire.

» S. S. étant arrivée le 20 Mars chez le Comte de Wieden, toute la noblesse des environs s'y rendit, & entr'autres, la Comtesse de Stubenberg, enceinte & déjà très-avancée dans sa grossesse. Cette Dame, dont les regards étoient toujours fixés sur le S. Père, parvint enfin à lui parler & à l'intéresser; la conversation étant tombée sur l'état très-visible où elle se trouvoit, elle pria le Pape de vouloir bien être le parrain de l'enfant qu'elle portoit, quel que fût son sexe, ce que le souverain Pontife accepta avec plaisir. Il est à remarquer que l'époux de cette Dame est maintenant en commission pour l'extinction de ces mêmes couvens, dont la suppression occasionne le voyage de S. S.

On dit que lorsque le S. Père passa à Gortz, il s'informa du Comte d'Edling, Evêque de cette ville. On lui répondit que n'ayant pas voulu publier les ordonnances de l'Empereur sur la tolérance religieuse, il avoit été mandé à Vienne pour rendre compte de sa conduite. Il a tort, répondit le S. Père; tout sujet doit obéir avec la plus grande exactitude à son Prince. — Lorsque l'Evêque de Gortz arriva à Vienne, le Comte de Blumeren, Chancelier de Bohême le manda à son hôtel, de la part de l'Empereur; il lui signifia qu'il avoit déplu à S. M. I.; qu'il n'en obtiendrait point d'audience; qu'il ne seroit pas non plus admis à celle du Pape; & qu'il eût à repartir pour son Diocèse avant 24 heures, & à y faire publier l'ordonnance de S. M. à son arrivée.

Lorsque le Comte du Nord, avant le départ de S. S. de Rome, la pria d'accepter la riche fourrure dont il lui a fait présent, il lui dit ces paroles. — V. S. ignore combien le pays où elle va se rendre est plus froid que celui qu'elle habite en ce moment. Je

la prie d'accepter cette pétille. Il n'y a que moi qui en ai fait usage. Je l'ai reçue de l'Impératrice ma mère, qui, en me la donnant, eut dessein de me faire un présent utile à ma tante «.

On ne croit pas que le séjour du Pape à Vienne soit aussi long qu'on l'avoit pensé d'abord; on présume que dans trois semaines il quittera cette Capitale en prenant sa route par Salzburg, Munich, & Inspruck.

Le Courier que l'Empereur avoit choisi parmi les Gardes Hongroises pour aller au-devant du Pape, a été gratifié, dit on, d'un chapelet de *Pis lazuli*; on observe que ce jeune Seigneur est Protestant.

On apprend de Darmstadt que le Landgrave a permis à ses sujets Catholiques de faire venir du voisinage des Curés, pour remplir auprès d'eux les fonctions de leur ministère, à condition que les Protestans demeurans dans les endroits Catholiques qui ne dépendent point de lui, jouiront de leur côté de la même prérogative. Le Prince-Evêque de Fulde, vient d'établir cette réciprocité dans ses Etats.

Selon les lettres de Berlin M. de Gory, ci-devant Ministre d'Etat, a été jugé; il a été dégradé de la noblesse, démis de tous ses postes, condamné à restituer ce qu'il a dissipé de 700,000 écus, & à une prison perpétuelle dans la citadelle de Magdebourg.

« Le commerce & la population de Neufaz, ville libre de Hongrie, augmentent journellement; en 1738, il n'y avoit encore aucune maison dans l'emplacement où elle est située. Des familles Grecques, qui s'étoient retirées de Belgrade, lorsque cette ville est tombée au pouvoir des Turcs, ont commencé à la bâcir. La protection particulière que la Maison d'Autriche avoit accordée aux habitans en a attiré d'autres, de sorte qu'en peu de tems, on vit naître une ville qui un jour sera une des plus florissantes du Royaume. On travaille actuellement à y mettre les Ecoles sur un meilleur pied. Plusieurs Négocians ont fait un fonds pour cet objet. Il y sera aussi établi une Académie Grecque & une Imprimerie ».

I T A L I E.

De R O M E , le 28 Mars.

EN continuant les excavations qu'on a commencées par ordre du S. Père à Utricoli, dans l'endroit où étoit l'ancien théâtre, dont on a vu les traces, on a trouvé il y a quelques jours quatre statues représentant une Dame assise de la hauteur d'environ 14 palmes, mais sans bras; deux Coufals sans tête de 12 palmes de haut, & un jeune Seigneur avec une boule d'or sur la poitrine, également sans tête, & haut d'environ 7 palmes; tous d'une excellente sculpture. On a aussi trouvé quatre têtes d'une proportion plus grande que nature & savamment sculptées. On a encore retiré deux autels ciselés avec des bas-reliefs dans

les quatre faces très-bien travaillées , & un petit chandelier triangulaire , où l'on voit gravé sur les faces du pied trois figures très-belles.

Au retour des deux Couriers du Pape , qui ont accompagné le Comte & la Comtesse du Nord jusqu'aux frontières de la Toscane , nous avons appris qu'en commençant à monter la montagne de Viterbe , une des roues de leur carrosse se brisa , & comme ils avoient envoyé devant eux tous leurs équipages , ils furent obligés l'un & l'autre de monter à pied toute la montagne.

» Nos chébecs , lit-on dans des lettres de Naples du 8 de ce mois , mettront à la voile incessamment , pour protéger le commerce de nos côtes. On équipe un vaisseau de guerre & 2 frégates , qui seront destinés à escorter les bâtimens marchands dans les divers ports de leur destination. — Au commencement de ce mois , le froid étoit si rigoureux ici , qu'il n'étoit que de 2 degrés au-dessus de celui qu'il fait ordinairement à Pétersbourg ».

E S P A G N E.

De CADIX , le 29 Mars.

LE 20 de ce mois , il sortit d'ici un convoi précieux de 42 voiles , destiné pour nos possessions d'Amérique & escorté par 2 vaisseaux de ligne & 2 frégates qui devoient le conduire hors des caps. Le lendemain une tempête affreuse qui s'éleva jetta la consternation dans cette place , & nous

avons appris qu'en effet ce riche convoi a été dispersé. Une partie a été obligée d'embouquer le détroit; 5 bâtimens ont relâché à Algéiras, plusieurs autres à Malaga, &c. Les deux vaisseaux de ligne qu'il devoit trouver au-dehors & qui étoient chargés de l'escorter au-delà des caps, ne l'avoient pas encore rejoint au moment de sa dispersion. Ceux qui auront fait route n'étoient accompagnés que d'un corsaire de 36. canons, ce qui n'est pas suffisant pour nous rassurer; cette tempête n'a été favorable qu'à nos ennemis, puisqu'elle a jetté 5 à 6 bâtimens de secours dans Gibraltar où ils ont débarqué un régiment.

« Le 24, écrit-on d'Algéiras, nous reconnûmes qu'une flotille ennemie avoit mouillé à Gibraltar la nuit précédente. Nous pouvions appercevoir dans la baie 2 frégates de guerre de 36 canons, une marchande de 22, une corvette de 10, & 3 hourques; nous avons compté 6 à 700 soldats mis à terre par ces navires. Comme les bâtimens paroissent se préparer à remettre à la voile, il faut qu'ils n'ayent point apporté de munitions. Nous avons ici des gens qui prétendent savoir que ce secours étoit destiné pour Mahon; ils disent que les deux frégates sont l'*Andromède* & le *Cerbère*, & le régiment qu'elles ont débarqué, le 93e; si l'intention de la Cour étoit de continuer le blocus de la place, ce renfort, venu sans provision, lui seroit plutôt à charge qu'utile, Gibraltar ayant déjà assez de monde pour sa défense; mais le siège paroissant résolu, cette augmentation de troupes peut rendre les approches plus difficiles & plus meurtrières ».

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 16 Avril.

LES nouvelles que nous avons des Isles se réduisent à deux lettres, en date de Sainte-Lucie les 23 & 28 Février, apportées par le *Barbary*, Capitaine Perry arrivé à Liverpool. Ces lettres qui sont de simples particuliers, annoncent que l'Amiral Rodney arriva à Sainte-Lucie le 22, & qu'il prit sur-le champ la route de Saint Christophe pour rejoindre l'Amiral Hood, avec la précaution de suivre le passage entre Sainte-Lucie & Saint-Christophe pour éviter l'armée Française qui croisoit devant Nevis. Comme on savoit que Hood avoit quitté Saint-Christophe après la prise de cette Isle pour retourner à la Barbade, on est inquiet pour Rodney qui ne l'avoit pas encore joint, & qui pouvoit être intercepté par l'escadre Française. Les mêmes lettres ajoutent que l'escadre Espagnole & le convoi, sortis de Cadix sous les ordres de D. Borza, étoient arrivés à la Dominique; le Gouvernement en a reçu la nouvelle officielle, & cet événement conserve, à nos ennemis, dans ces mers, une supériorité de 13 à 14 vaisseaux; il s'écoulera du tems avant que nous puissions la leur ôter; & si, comme on le croit, l'Amiral Barrington à ordre de se rendre aux Isles, il ne fera que nous rendre à peu près l'égalité. On dit toujours qu'il remplace

l'Amiral Rodney qui est rappelé; mais nous devons être très-inquiets jusqu'à ce qu'il soit arrivé à sa destination.

» Hier, 13, écrit-on de Portsmouth, les vaisseaux suivans ont mis à la voile sous les ordres de l'Amiral Barrington. La *Britannia*, le *Royal-George* de 100 canons; l'*Océan*, l'*Union* de 90; le *Foudroyant* de 80; l'*Edgard*, l'*Alexandre*, la *Bellone*, la *Fortitude*, le *Goliath* de 74; le *Sampson* de 64; la *Prudente* de 36; la *Recovery* de 32; & le *Crocodile* de 24. Cela fait en tout 11 vaisseaux de ligne & 3 frégates. Ce matin 14, cette escadre a été augmentée du *Queen* qui a mis à la voile pour la rejoindre, ce qui la porte à 12 vaisseaux de ligne. Sa destination est un secret; l'Amiral seul en est instruit, & il a des ordres qu'il ne doit ouvrir qu'à une certaine latitude. On est persuadé ici qu'elle se rend aux Antilles, où en effet nous avons grand besoin de porter des secours, mais l'y envoie-t-on toute entière ou simplement une partie. Si elle y va toute, nous serons, à un ou deux vaisseaux près, égaux à nos ennemis; & tout ce qu'on en retranchera sera autant de supériorité qu'on leur laissera ce.

Nos papiers se sont empressés de publier que le vaisseau le *Warrior*, dont on avoit été inquiet, parce qu'on n'en avoit point de nouvelles, avoit pris une frégate Française de 30 canons, l'une de celles qui faisoient partie de l'escadre sortie de Brest; qu'il en avoit mis l'équipage à terre à Madère, & qu'il avoit conduit le bâtiment aux Indes Occidentales. Cette nouvelle est déstituée de tout fondement; car nos lettres de Sainte-Lucie, qui annoncent l'arrivée du *Warrior* à la Barbade, ne parlent point de

cette frégate qui auroit mérité quelque mention ; & disent au contraire que ce vaisseau a paru seul & en très-mauvais état.

Nous n'avons point de nouvelle de l'Amérique Septentrionale ; on a quelques lettres de Québec , où l'on lit qu'il a été découvert une correspondance entre des Négocians Canadiens , & des sujets des Etats-Unis ; on en infère que les armées du Comte de Rochambeau & du Général Washington ont des projets d'attaque sur cette place ; le Gouvernement fait , dit-on , charger , à Woolwich , des munitions de guerre qui seront transportées à Québec.

On a de la peine à concilier ces plans hostiles , concertés par nos ennemis , avec les bruits de paix qu'on ne cesse de publier dans nos papiers ; à les en croire , le Congrès ne demande pas mieux que de traiter avec nous ; quelques provinces Américaines ont envoyé à leurs délégués au Congrès , des instructions pour presser un accommodement ; la généralité est de cet avis ; le Colonel Laurens , fils du Président de ce nom , est arrivé , disent-ils , à Londres , avec des propositions dans lesquelles le mot d'indépendance ne se trouve pas ; ils reviennent aux prétendues défiances qu'ils prétendent toujours exister entre l'Amérique & son alliée. Il est bien singulier que l'on ose répéter ces absurdités , & qu'elles se copient sans cesse. C'est sur-tout depuis le changement de l'Administration que ces bruits se renouvellent. On veut faire entendre que le Congrès ne faisoit la guerre qu'à l'ancien Ministère , qu'au moment où il n'existe plus , il ne se croit plus d'ennemis , & qu'il n'a plus de répugnance à rentrer dans la dépendance de la Grande-Bretagne ; mais on a beau dire , on a

beau s'égarer en espérances de paix, il ne faut pas y compter sans l'indépendance de l'Amérique, sans satisfaire la Hollande que nous avons indignement traitée. Le seul moyen qui nous permettroit d'en faire une sans toutes ces conditions, ce seroit d'obtenir des avantages devenus impossibles. Il faudroit à-la fois battre la France, l'Espagne & la Hollande par-tout, conquérir l'Amérique-Septentrionale, & reprendre nos isles.

Pour ce dernier objet, on a le projet d'employer l'armée que nous avons sur le Continent; mais alors il faudra renoncer à la guerre sur le Continent, & s'arranger avec les États-Unis; mais on compte beaucoup pour cela sur les bons offices du Général Carleton, qui est parti enfin le 5 de ce mois, à bord de la frégate la *Cérés*, & qui porte des ordres de paix dans des contrées, où nos Généraux n'en ont porté jusqu'à présent que de sanglans.

Le premier de ce mois, dit un de nos papiers, l'Amirauté a reçu un Courier de Poole; il étoit chargé d'une pétition des Négocians de cette ville, pour demander que l'Amiral Edwards, ancien Gouverneur de Terre-Neuve, soit conservé dans cette place. Cette Requête ne pourra avoir l'effet qu'ils s'en promettent, parce que l'Amiral Campbell, dont la bravoure & l'expérience sont généralement reconnues, avoit déjà reçu la commission qui le nomme à ce Gouvernement, avant l'arrivée de cette pétition. Au surplus, le choix de l'Amiral Edwards, prouvé que l'ancien Ministère n'étoit pas toujours injuste dans la répartition des places.

On se flatte, après les détachemens assez nombreux de vaisseaux qui se font des ports de la Métropole pour tous les endroits

où nous en avons besoin , que nous en aurons encore 25 dans la Manche aux ordres de l'Amiral Howe , pour protéger notre commerce ; on ne voit pas comment nous en aurons autant , sur-tout dans ce moment ; on prend bien des précautions pour s'en procurer , mais il faut les construire , & ce n'est pas l'ouvrage d'un instant.

Le Lord Keppel a eu plusieurs conférences avec ceux des Membres de l'ancienne opposition qui s'occupent le plus des affaires de la Marine. D'après le résultat de ces délibérations , il paroît que chaque Comté doit être taxé à raison de sa richesse & de son importance pour la construction d'un vaisseau de ligne ou de 50 canons , ce qui nous donnera 6 vaisseaux de 100 canons ; 10 de 90 ; 10 de 80 ; 10 de 74 ; 10 de 64 & 6 de 50. L'argent sera remis de trois mois en trois mois entre les mains d'un Receveur du Comté , qui le fera passer à l'Amirauté pour la construction d'un vaisseau qui portera le nom du Comté aux frais duquel il sera construit. On va établir aussi une Milice navale , qui consistera dans la levée des hommes nécessaires pour armer complètement les vaisseaux fournis par chaque Comté. Quant à la levée de cette Milice , il a été proposé que jusqu'à un certain jour on recevoit des Volontaires qui jouiroient de plus grands privilèges que les autres. Le tems du service sera fixé à celui de la durée de la guerre , & aucune de ces Milices ne pourra par la suite être sujette à la presse «.

Nous avons promis de revenir sur la séance du 8 ce mois , relativement à l'Irlande ; nous nous étions borné à indiquer la motion de M. Edens , & d'annoncer qu'il la retira ensuite. Le discours qu'il prononça , & la réponse de M. Fox , méritent

tent des détails. M. Edens résuma les affaires de ce Royaume depuis 1780, que le Lord Carlisle y passa la première fois en qualité de Vice-Roi, & continua ainsi.

» Le Commerce accordé à l'Irlande ne donnant pas à ce pays la liberté de Commerce illimitée qu'il demandoit & qu'il attendoit, il détourna les vues de cet objet pour s'occuper de la recherche des droits de la Constitution Angloise, droits auxquels l'Irlande prétendoit avoir des titres. Ces droits consistent en une législation dégagée de toute inspection de la part de la législation de la G. B., par une révocation de la Loi Poyning, &c. &c. Il n'y a personne qui ignore les résolutions des Délégués militaires envoyés par les Volontaires d'Ulster, assemblés à Dungannon. Ces résolutions ont eu le suffrage de différens Corps de plusieurs Comtés & des Grands-Jurés de tout le Royaume. Les Volontaires sont extrêmement attachés au Roi & à la G. B. Ils se sont armés pour défendre leur pays, & lorsqu'ils ont craint une invasion de la part des François, ils ont envoyé des Adresses de tous côtés, pour offrir de servir sous les troupes réglées & de les aider à repousser l'ennemi. Ce procédé leur a mérité des remerciemens des deux Chambres du Parlement, où il fut voté qu'ils formoient une force constitutionnelle. Lorsqu'ils campèrent, le Gouvernement n'eut aucune appréhension de leur démarche, qu'il ne regarda que comme un objet d'amusement; mais aujourd'hui je suis convaincu que les mesures qu'ils ont prises sont trop sérieuses pour que la Chambre diffère d'un seul instant à donner toute son attention à la motion dont il s'agit. Dans les circonstances présentes, il faut mettre de côté toute considération & ne s'occuper que de la prétention de l'Irlande, qui ne demande pas moins que la révocation d'un acte de la sixième année du règne de George I,

en vertu duquel l'Irlande est soumise aux actes de la législation Angloise. Ainsi je propose la révocation de cet acte. Avant de finir je crois devoir informer la Chambre que l'Irlande demande encore l'acte *habeas Corpus*, un acte pour rendre les Juges indépendans de la Couronne, & la révocation de la *clause perpétuelle* dans le bill de soulèvement. Je ne vois aucun inconvénient à accorder ces demandes, elles ne touchent en rien à aucune des branches de la prérogative Royale, & l'Irlande est pleinement convaincue que l'intérêt des deux nations est absolument le même. Mais, me dira-t-on, si l'on contente l'Irlande sur ces objets, restera-t-elle tranquille? Je crois pouvoir répondre affirmativement. Mais les associations militaires seront-elles dissoutes? je ne l'imagine pas «.

M. Fox, Secrétaire d'Etat, se leva en priant la Chambre de l'honorer d'une attention particulière. » Je n'ai jamais été plus étonné, dit-il, que de la conduite de MM. Luttrell & Edens. M. Luttrell commence par répéter à la Chambre ce qu'il a déjà dit avant les vacances, sans faire aucune espèce de motion, en se bornant à rappeler la situation de l'Irlande, la nécessité indispensable de prendre les mesures les plus efficaces & les plus promptes pour mettre fin aux mécontentemens qui ont éclaté dans ce Royaume. Aussi-tôt, M. Edens se lève, & sans avoir préalablement conféré de son projet avec qui que ce soit, sans même en avoir donné la moindre communication, il conclut, d'après une foule d'observations sur les circonstances & sur la position de l'Irlande, par une motion tendante à déclarer ce Royaume entièrement indépendant de la législation de la G. B. On ne s'attend pas sans doute que je répondrai à toutes ces observations. Elles sont vraiment curieuses, sur-tout quand on pense que M. Edens veut que cette affaire soit terminée le premier jour que les nouveaux Ministres paroissent

à la Chambre, & avant qu'il leur soit possible de proposer aucuns moyens relativement à l'Irlande. La précipitation de ce Député a été portée au point qu'il s'est rendu à la Chambre, & qu'il a fait sa motion, sans donner aux Ministres de Sa Majesté le moindre répit pour se reconnoître & pour présenter au Parlement les projets qu'ils croiroient propres à dissiper les troubles, & à rétablir l'harmonie entre les deux Nations. Aussi son objet n'est-il point de donner des informations au Gouvernement, mais d'embarrasser les Ministres, & c'est pour cela qu'il choisit le jour même de la rentrée de la Chambre, pour faire la motion la plus déplacée & la plus déraisonnable. Si telle est cependant l'espèce d'opposition à laquelle le Ministère doit s'attendre, j'ai trop bonne opinion de l'honnêteté de la Chambre, pour que cette opposition me cause la moindre inquiétude. — Je crois que les dispositions des Ministres du Roi, relativement à l'Irlande, sont suffisamment connus. Je suis invariablement persuadé qu'ils persisteront invariablement dans les dispositions qu'ils ont manifestées avant d'être en place, & qu'ils employeront les moyens les plus prompts & les plus efficaces, pour donner à l'Irlande toute la satisfaction qu'elle peut désirer. La motion est d'autant plus singulière, qu'elle a pour Auteur un des hommes qui jusqu'à présent ont le plus insisté sur l'unité des possessions Britanniques, & qui ont cru devoir résister à toutes les réclamations faites, tant par les Irlandois, que par les Américains, pour obtenir la liberté, les droits & les privilèges, dont la constitution faisoit pour eux un droit héréditaire. Si l'Administration, dont M. Edens étoit Membre & Partisan, eût été aussi disposée qu'il le paroît à admettre les prétentions de l'Irlande, lorsqu'elles lui étoient présentées de la manière la plus respectable, la Chambre ne seroit pas aujourd'hui insultée par la motion

d'un de ces hommes qui ont constamment fermé l'oreille à toutes les requêtes qui leur étoient adressées, & qui ont refusé avec la même opiniâtreté de se prêter à rien de ce qui pouvoit être agréable à l'Irlande. M. Edens est parti en poste de Dublin, pour demander à la Chambre des Communes la révocation de l'acte de la sixième année de George I., & il a cru que son devoir l'obligeoit à faire cette démarche, quoiqu'il n'ait point pensé qu'il l'obligeât à donner au Gouvernement les moindres informations sur l'état où étoit l'Irlande. Si ses anciens amis eussent eu la vingtième partie de son activité, s'ils eussent eu la vingtième partie de la disposition où il est d'accorder toutes les demandes de l'Irlande, nous n'éprouverions pas l'embarras où nous nous trouvons. Si les anciens Ministres se fussent prêtés à ces concessions dans un tems où ils pouvoient le faire de bonne grace, s'ils avoient accordé au commerce de l'Irlande, une extension aussi conforme aux droits de ce Royaume, que favorable aux intérêts de la G. B. elle-même, dans un tems où cette extension étoit demandée d'une manière décente, & s'ils avoient enfin profité de cette occasion pour fixer la situation relative des deux Royaumes; cet arrangement auroit pu se faire sans beaucoup de difficultés, & ils nous auroient épargné des embarras qui peuvent entraîner des conséquences funestes. Mais ils n'ont jamais porté leurs regards plus loin que le présent. Ils n'ont jamais fait de dispositions pour l'avenir; ils n'ont jamais rien achevé, & M. Edens paroît avoir conservé le même esprit. En effet, il veut ne faire qu'une chose sans se donner le tems de considérer, ni même, selon toutes les apparences, sans s'embarrasser si ce qu'il veut faire suffit, si c'est tout ce que les Irlandois demandent, & si, lorsqu'ils auront obtenu la révocation d'une partie de l'acte de la sixième année de George I., ils ne croiront

pas ensuite qu'on auroit dû pareillement révoquer les autres parties de cet acte. Pour moi je suis fermement persuadé que rien n'est moins propre à mettre fin aux mécontentemens de l'Irlande, qu'à rétablir la tranquillité dans ce Royaume. — Au surplus, on peut être assuré que d'ici à quelques jours, l'affaire sera présentée à la Chambre d'une manière régulière. Les Ministres de S. M., avant d'être en place, ont déclaré leurs sentimens relativement aux prétentions de l'Irlande. Ils ont dit que les restrictions auxquelles le commerce de ce Royaume étoit assujetti, étoient aussi contraires à la saine politique qu'à l'humanité ; que l'extension de ce commerce seroit également avantageux aux intérêts des deux Royaumes, & que d'ailleurs cette condescendance feroit cesser le mécontentement de l'Irlande sans causer aucun préjudice à la G. B., dans ses revenus ni dans ses prérogatives. On a donc tout lieu de présumer qu'ils agiront d'après ces principes ; & en mon particulier, je puis assurer la Chambre que personne n'est plus disposé que moi à satisfaire les Irlandois & à prévenir les suites fâcheuses de la division & du désordre. — M. Edens a vanté le bonheur & le succès de l'administration du Lord Carlisle. Et ce bonheur, ce succès, aboutissent à une motion du Secrétaire, pour réduire la G. B. à une soumission sans réserve, & la mettre aux pieds de l'Irlande ! *Quel bonheur ! quel succès !* lorsqu'on voit ce même Secrétaire, après s'être opposé sans relâche à toutes les demandes de l'Irlande, prendre la poste pour venir déclarer que son opposition est infructueuse, & qu'il faut adhérer à toutes les prétentions de ce Royaume. Certainement, c'est se moquer que de vanter *le bonheur & le succès* de l'administration du Comte de Carlisle ; mais en niant que ce Lord ait été heureux ; je ne prétends nullement lui en faire un reproche. Tout le blâme doit retomber sur les anciens Ministres dont

la négligence, pour les affaires d'Irlande, faisoit partie de cette insouciance générale qui étoit leur caractère distinctif. J'ai toujours pensé que leur administration avoit été, on ne peut plus funeste, aux intérêts de cet Empire; mais, depuis quinze jours, je me suis procuré bien de nouveaux éclaircissémens; j'ai tellement approfondi l'intérieur des choses, que mes conjectures sont devenues une conviction complète, & qu'à mon grand regret, je trouve notre situation réelle, beaucoup plus fâcheuse encore que je ne me la figurois. Quelque mauvaise idée que j'eusse des anciens Ministres, je ne les aurois jamais crus aussi négligens, aussi indifférens pour tout ce qui concerne les intérêts de la Nation Britannique. J'ose croire que leurs successeurs regarderont comme un de leurs devoirs de faire un tableau de l'état où ils ont trouvé les affaires de ce pays, & de le mettre sous les yeux du Parlement. — La Chambre voudra bien me pardonner cette digression, qui d'ailleurs n'est pas aussi déplacée qu'on pourroit le présumer, puisque la négligence des affaires de l'Irlande est une des fautes les plus graves des Ex-Ministres. — J'ose assurer, je le répète, qu'on n'aura pas le même reproche à faire à mes Collègues. Je déclare encore que j'ai toujours regardé comme une injustice & comme une chicane de vouloir réduire un pays à un état de sujétion & le gouverner d'une manière contraire à la volonté & à l'opinion de ses habitans. J'ai toujours pensé, relativement à l'Amérique comme à l'Irlande, que ces pays ne pouvoient point & devoient encore moins être gouvernés par des loix qu'ils rejettoient comme anti-constitutionnelles. Tout Gouvernement, pour être juste, doit consister dans la bonne volonté, l'opinion & le consentement le plus parfait des Peuples qui y sont soumis: le meilleur & le plus pur système de Gouvernement est celui où l'on trouve cette harmonie sans laquelle ce n'est plus

un Gouvernement , mais une usurpation. Tel a toujours été mon sentiment sur cet objet , & je l'ai constamment défendu contre toutes les théories d'une Politique invidieuse , parce que c'est le seul système qui soit réellement praticable. C'est certainement aussi le plus conforme à la saine politique , ainsi qu'à la justice ? Avant de parvenir à la réunion si désirée entre la G. B. & l'Irlande , il faut déterminer d'une manière précise , non pour un moment , mais pour toujours , la situation des deux pays dans leurs rapports respectifs , pour parvenir à établir entr'eux une correspondance qui assure à jamais leur prospérité. Or , c'est un ouvrage qui demande beaucoup de temps & de mûres délibérations ; car des intérêts aussi importans doivent être discutés par les deux Nations , afin que , de leur consentement mutuel , on prenne les mesures nécessaires pour guérir radicalement le mal , au lieu d'y appliquer un palliatif momentané , comme ont fait les derniers Ministres. Lorsqu'ils ont accordé à l'Irlande une extension de commerce , ils auroient dû en même-temps faire justice sur toutes les prétentions , & terminer ainsi définitivement ce malheureux procès. L'occasion étoit favorable ; ils l'ont manquée , & c'est une faute dont ils seront responsables envers leur pays. C'est donc à nous de suppléer à leur négligence , & la Chambre peut être assurée que nous prendrons les mesures convenables pour remplir cet objet. J'ai tout lieu d'espérer que ces moyens préviendront les conséquences fâcheuses que M. Edens nous annonce , & qu'il s'est efforcé de réaliser par sa conduite. Mais il faut nécessairement que l'on accorde aux Ministres un certain tems pour préparer un travail de cette importance. En conséquence , il desireroit que M. Edens retirât sa motion. M. Crew , mon ami , profiteroit de cette occasion pour faire la motion d'un Bill que j'ai déjà proposé il y a quelques années , & dont l'objet est de

déclarer les Officiers de l'Accise & des Douanes inhabiles à voter dans les Elections ; car je puis assurer la Chambre que les Ministres ne se donneront pas un instant de relâche , que le grand ouvrage de réduire l'influence illégale de la Couronne & d'établir la représentation du Peuple sur un pied plus égal ne soit entièrement terminé «.

Le lendemain 9 , M. Fox apporta à la Chambre un Message du Roi conçu en ces termes :

« G. R. S. M. affligée d'apprendre qu'il s'est élevé parmi ses loyaux sujets d'Irlande des inquiétudes & des mécontentemens sur des matières d'un grand poids & d'une grande importance , recommande instamment à cette Chambre de prendre cet objet dans la considération la plus sérieuse & de la conduire à des fins qui puissent donner une satisfaction mutuelle aux deux Royaumes «.

« Après la lecture de ce Message , on proposa une Adresse de remerciemens qui passa sans contradiction. Le Lord Shelburne présenta un pareil Message à la Chambre haute , qui arrêta aussi des remerciemens au Roi.

Le reste de la séance du 9 fut rempli par l'exposé que fit le Lord Avocat d'Ecosse du travail du Comité qu'il présidoit sur les affaires de l'Inde. — Il s'agissoit de rechercher les causes de la guerre allumée dans le Carnate ; ce qui y porta la Chambre , fut la nouvelle qui se répandoit de l'irruption soudaine d'Hyder-Aly. Ce bruit consterna le Royaume ; la confirmation fit donner de nouveaux ordres au Comité ; son travail a été long , & le compte qui doit en être rendu le sera. — Pour établir quelqu'ordre dans la marche des événemens , il faut , dit le Lord Avocat , remonter à l'année 1765 ; c'est à cette époque que le Lord Clive y passa pour la seconde fois : alors nous y possédions les trois

provinces de Bengale, Bahar & Orissa, les domaines de Sujah Dowlah. Le Lord Clive éloigné de penser qu'il fût de la saine politique de conserver de trop vastes territoires & d'y ajouter de nouvelles conquêtes, rendit ces domaines à Sujah Dowlah : il regardoit nos acquisitions dans l'Indostan, égales à l'Empire Russe en grandeur, comme suffisantes pour remplir toutes nos vues. Ce système étoit sage ; heureux si on ne s'en fût pas écarté, si en se bornant à la défensive on eût vécu en bonne intelligence avec les Princes voisins, au lieu de chercher à s'étendre à leurs dépens. L'ambition de la Compagnie l'a perdue ; elle s'est fait des ennemis de tous les Princes, que son intérêt étoit de ménager à raison de la proximité de leurs états, tels qu'Hyder Aly, le Nizam de Decan, tous les Chefs des Marates, le Rajah de Berare, le Nabab d'Arcate, &c. Elle a provoqué l'irruption d'Hyder ; le Nizam de Decan n'est pas en guerre ouverte avec nous ; mais on ne peut compter sur lui, on l'a aliéné en cessant le paiement de son tribut. D'un autre côté, on est en guerre avec les Marates, qu'il falloit ménager. Le Roi actuel, vrai zéro, vivant comme s'il n'existoit pas, eût pu ignorer nos intrigues avec Ragaboy, s'il n'eût point eu de Ministre. Ragaboy avoit persuadé à ceux qui administroient nos affaires, qu'il les mettroit en possession d'un objet qu'il poursuivoit pour son compte, & il traitoit sous main avec le Rajah de Berare, tandis que de notre côté nous traitions aussi avec lui, mais d'une manière si peu judicieuse, que le Gouvernement de Bengale & le Préside de Madras lui faisoient en même-temps des propositions on ne peut plus opposées pour le même objet. Le Rajah s'en aperçut & ne voulut plus avoir d'affaire avec nous. Le Ministre Maratte qui en fut instruit, se défia de nous, & ce fut une première cause de la guerre. Quant au Nabab d'Arcate & au Rajah de Tanjaour,

ON

on voit , par les lettres de Sir Eyre Coote , qu'ils ne peuvent nous rendre aucun service ; lorsqu'on leur demanda des troupes & du grain , ils n'en avoient point , & Hyder entroit dans leurs Etats. Il est clair que nous avons dans l'Inde , comme en Europe , beaucoup d'ennemis puissans , & pas un allié. Nos finances y sont épuisées , Bombay n'a pas , à beaucoup près , les revenus suffisans pour soutenir les établissemens civils & militaires. En général , je doute qu'aucune possession dans les parties occidentales de l'Inde , méritent d'être conservées , & à plus forte raison , d'être acquises. Je conviens que , comme Puissance maritime , nous avons besoin de Bombay , puisqu'en certaines saisons de l'année il offre un asyle à nos forces navales & à notre commerce ; mais il faudroit se borner à s'assurer la possession de cet asyle , sans chercher à en étendre les dépendances par des mouvemens militaires qui inquiètent les Princes voisins & nous attirent leur haine. Les revenus de Madras sont aussi insuffisans ; dans le cours de 8 ans de paix , son trésor a eu bien de la peine à épargner 41,000 liv. st. Le Bengale , la plus riche & la plus fertile de nos possessions , est épuisé par la guerre des Marattes ; il ne nous fait plus de remises ; il ne peut même acquitter ses dettes. On ne peut assigner les causes de cette guerre ruineuse ; on ne peut que les conjecturer ; elles sont d'abord dans les intrigues mal-adroites dont je viens de parler ; peut-être aussi le Préside de Bombay qui l'a commencée , ne s'y est embarqué que pour y embarquer aussi Bengale & Madras , qui ne pouvoient se dispenser de le soutenir.

— Il résulte de tout ceci , qu'il y a eu de la folie à s'écarter du système du Lord Clive ; qu'il seroit sage d'y revenir le plutôt possible ; qu'on a couru après le prestige des exploits militaires , en exposant les avantages solides du commerce. Le Gouverneur Hastings , par exemple , est un brave Officier , il a rendu quelquefois de grands services à la Compagnie ;

27 Avril 1782.

h

mais il étoit commis par elle, il devoit suivre les instructions, & ne pas se figurer qu'il étoit un Alexandre. Les abus de toute espèce fourmillent dans l'Inde. Il y a des milliers de réglemens pressans à proposer pour les détruire. On est révolté, en voyant dans les pièces soumises à la considération du Comité secret, que les Indiens ont été pillés par ceux mêmes à qui l'on en avoit confié la protection; que ceux chargés de fixer les limites, exigeoient des Zemindars, en forme de présens, des sommes exorbitantes &c. Aussi tout annonce-t-il que nous sommes détestés dans l'Inde, qu'on nous y regarde comme un peuple sans foi, sans égard pour les traités les plus sacrés. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que cette aversion n'est point une affaire de prévention aveugle, & que nous l'avons bien méritée.

Le Lord Avocat d'Ecosse après ce tableau sombre ajouta qu'il espéroit que le succès de nos armes en débruniroit un peu le coloris, & que si le Parlement adoptoit les mesures qu'il avoit à proposer, on rétablirait un peu l'ancien éclat de la Nation dans ce pays. Ces objets ont été l'objet de la séance d'hier, qui nous fournira encore quelques détails sur l'Inde; en attendant nous placerons ici le nouveau Message du Roi, présenté hier par M. Fox à la Chambre des Communes.

» G. R. S. M. prenant en considération les subsides qui ont été accordés avec tant de libéralité & supportés par son peuple, dans le cours de la guerre présente, recommande à cette Chambre la considération d'un plan efficace d'économie dans toutes les branches de dépense publique, objet important dans lequel S. M. a pris en considération actuelle, la réforme & le réglemeut de son établissement civil,

qu'elle fera dans peu de tems communiquer à cette Chambre, dont elle desiré l'assistance pour le mettre pleinement à exécution. S. M. n'a point de réserve avec son peuple, sur l'affection duquel elle se repose, le regardant avec la confiance la plus assurée, comme le meilleur appui du véritable honneur & de la dignité de sa couronne & de son Gouvernement. Comme jusqu'à présent, dans toutes les occasions, il a été sa ressource, elle le regardé comme la sûreté la plus stable & la plus solide, pour pourvoir honorablement à ce qui peut être nécessaire à sa personne & à sa famille.

M. Burke ne manqua pas de saisir cette occasion de féliciter la Chambre & le Royaume sur l'heureuse époque où le Roi affranchi des conseils dangereux, qui élevoient, pour ainsi dire, une barrière entre lui & son peuple, se livrant enfin aux vertus douces & à la bienfaisance de son cœur, pouvoit en parler le langage pur & touchant. Il finit par proposer une adresse de remerciemens, qui fut arrêtée, & M. Fox annonça, pour la semaine prochaine, le plan économique qu'on devoit présenter au Parlement.

Toutes ces opérations du nouveau Ministère inspirent beaucoup de confiance à la Nation; mais il faut voir si tout cela se soutiendra; en attendant, les enthousiastes ne perdent aucune occasion d'exalter ce qu'il a fait, & les espérances qu'ils en conçoivent pour l'avenir. Elles ne sauroient être plus brillantes; mais est-il aisé de les réaliser toutes? c'est le temps qui mettra en état de juger.

» Il n'y a pas encore 15 jours que la nouvelle Administration existe, & nous avons déjà le plaisir de voir les grands objets nationaux ci-après indiqués, entamés avec tant de succès, qu'il n'est guère possible de douter qu'ils n'aient finalement la plus heureuse réussite. — Ils ont ouvert une négociation à l'effet de terminer par un traité séparé la malheureuse querelle qui s'est élevée entre nous & nos concitoyens d'Amérique. — Ils en ont entamé une seconde pour conclure une paix séparée avec la Hollande. — Ils en ont ouvert une troisième pour calmer les mécontentemens de l'Irlande, & déterminer finalement la constitution de ce Royaume. — Ils ont formé un plan pour rétablir la paix dans les Indes Orientales, & nous assurer la propriété des vastes territoires que nous y possédons, en-y renouant nos liaisons avec les Puissances du Pays, & en-y établissant un système de Gouvernement juste & honorable. — Ils ont déjà fait quelque progrès dans le projet constitutionnel de diminuer l'influence de la Couronne, en présentant un bill à l'effet d'ôter aux Employés des Douanes le droit de voter dans les élections Parlementaires, en réduisant les émolumens exorbitans attachés à divers emplois, & en s'abstenant de nommer de nouveaux Préposés aux Bureaux du commerce du drap verd, des ouvrages, des monnoies, de la police d'Ecosse, & autres qui sont à-la-fois inutiles, dispendieux & à charge au Public. — Ils ont rendu au service de leur pays, ces grands & dignes Officiers dans lesquels nos flottes & nos armées ont confiance, & qui jouissent de l'amour & du respect de la nation. — Ils sont entrés en négociation pour conclure des alliances sur le continent avec les anciens amis de la G. B. Ils ont rapproché le Souverain de son peuple; & en développant clairement un système public, ont amené aux pieds du trône les sujets fidèles de Sa Majesté, avec des témoignages de leur reconnoissance & de

l'approbation qu'ils donnent à son Gouvernement. — Enfin, ils ont formé un plan de campagne active & offensive, au moyen duquel toutes les forces de ce Pays' seront lancées & employées sur l'élément qui leur est propre; non pour être dirigées contre nos amis ou contre des sujets de l'Empire, mais contre les ennemis anciens, constants & naturels de l'Angleterre «.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 23 Avril.

LE 14 de ce mois le Roi & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Comte de Chinon, avec Mademoiselle de Rochechouart; celui du Comte Guise-Levis, Capitaine au Régiment de Colonel-Général de l'Infanterie Française & étrangère, avec Mademoiselle de Levis; celui du Comte de Narbonne, Colonel en second du Régiment d'Angoumois, avec Mademoiselle de Montholon; & celui du Vicomte de Carisis, Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal, avec Mademoiselle de Lornesail.

Le même jour la Princesse de Revel, la Marquise de Boisse, & la Marquise de Lombelon des Essarts, eurent l'honneur d'être présentées à L. M. & à la Famille Royale, par la Maréchale de Broglie, la Vicomtesse de Boisse & la Comtesse de Mailly.

Le Marquis de Pons, ci-devant Ministre plénipotentiaire du Roi près S. M. Prus-

ienne, & nommé Ambassadeur en Suède, de retour par congé, eut l'honneur d'être présenté le même jour au Roi par le Ministre des affaires étrangères.

Le Chevalier de Monteil, Chef-d'escadre, que sa santé a forcé de revenir après l'expédition de St-Christophe, eut l'honneur d'être présenté le 4 de ce mois au Roi par le Ministre de la Marine; le Chevalier d'Estournel présenté au Roi par le même Ministre, eut l'honneur de prendre congé de S. M. pour aller à Malte commander une galère de la religion.

De PARIS, le 23 Avril.

DEPUIS l'arrivée à Nantes de l'*Argus*, bâtiment d'avis, expédié de l'isle de France le 21 Décembre dernier, on dit qu'il en mouillé dans le même port un second qui confirme toutes les nouvelles apportées par le premier; il ajoute qu'Hyder-Aly a enlevé Arcate aux Anglois, & que delà, il empêche Madras de tirer aucune subsistance des environs.

Les lettres reçues de la Martinique, donnent la liste suivante des bâtimens pris par M. de Kerfaint dans son expédition de Démérary & d'Essequibo. Ce sont le *Roebuck* de 44 canons, la *Barboude* de 24, le *Stormont*, de 18, le *Rodney* de 13, le *Sylphe* cutter de 12, le *Henri*, aviso qu'il a expédié pour porter à Fort-Royal la nouvelle

de la conquête , & 11 bâtimens de commerce.

Les mêmes lettres , en confirmant l'arrivée du convoi de Marseille à Fort-Royal où il a mouillé le 14 Février , ajoutent qu'il étoit composé des bâtimens suivans ; le *Neptune* , le *Saint-Nicolas* , la *Sainte-Victoire* , la *Florine* , les *Deux Frères* , les *Trois-Sœurs* , la *Marie* , la *Ménagère* , la *Ciotat* , le *Hardi* , l'*Elisabeth* , l'*Oiseau* , le *Triton* , le *Triumvirat* , l'*Industrie* , le *Télémaque* , l'*Auguste* , l'*Heureuse-Madeleine* , le *Paçtolé* , la *Marie-Antoinette* , la *Secrète* , le *Dauphin* , en tout 22 bâtimens dont 14 pour le compte du Roi , & 8 pour celui du commerce.

On a appris , par un autre bâtiment , la nouvelle de la prise de l'Isle Angloise du Mont-Sarrat , par une division de l'escadre du Roi aux ordres du Comte de Barras , ayant à bord un détachement de 500 hommes , commandés par le Comte de Flechin. Cette Isle , dont ils se sont emparés après celle de St-Christophe & de Nevis , a capitulé le 22 Février dernier.

» La polacre de Marseille la *Victoire* , écrit-on de Bayonne , Capitaine du Moulin , partie de Saint-Domingue treize jours après le convoi , est arrivée à Cadix. Ce bâtiment a échappé à deux frégates Angloises d'une manière fort adroite : la nuit & un peu de mer avoient empêché ces frégates de l'amariner ; elles le tenoient sous leur canon à la vue de son fanal qu'elles l'avoient forcé d'allumer. Le Capitaine de la polacre , profitant de l'obscurité ,

fit mettre dans la nuit sa chaloupe à la mer, la mâta, fit mettre le fanal au haut du mât, & l'abandonnant ensuite fit fausse route & se trouva au point du jour hors de la vue de l'ennemi «.

La tempête que l'on a essuyée sur les côtes d'Espagne, & qui a été funeste au convoi sorti de Cadix le 20 du mois dernier, en le dispersant, ne l'a pas été moins aux croiseurs Espagnols.

« Elle a fait, disent quelques lettres, aborder deux frégates qui se sont considérablement endommagées. La *Sainte-Catherine*, autre frégate de 30 canons, avoit été plus malheureuse quelques jours auparavant : surprise par deux frégates ennemies, dont l'une lui étoit bien supérieure, elle perdit son gouvernail à la première bordée : elle résista cependant durant quatre heures, & ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Il faut qu'elle fût bien maltraitée, puisque les ennemis furent obligés de l'abandonner & d'y mettre le feu «.

Ces détails disculpent D. Michel Talon, Capitaine de la *Sainte-Catherine*, des imputations du Capitaine Anglois qui l'a combattu, & qui lui reproche d'avoir souvent tiré ses canons du bord opposé à l'ennemi, & de ne lui avoir tué qu'un seul homme, tandis que l'Espagnol en perdit 35. Son gouvernail une fois emporté, il étoit à la merci de l'ennemi, & ne pouvoit flotter qu'au gré du vent & des vagues. Cependant ayant tenu quatre heures dans cette situation, sa défense méritoit, si son ennemi avoit été généreux, une mention plus décente & plus honorable.

On a appris par un Courier du Cabinet,

parti de Madrid le 9 , que le Duc de Crillon y arriva le 7 , & qu'il se rendit sur-le-champ à Aranjuez où étoit la Cour. Dès qu'il eut baissé la main du Roi , S. M. lui dit :

» Je vous ai fait Capitaine-Général , en vous donnant un grade militaire , comme à tous les autres Officiers qui m'ont servi. Mais je me suis réservé le plaisir de vous dire moi-même que je vous fais *Grand*. C'est une vieille dette de mes ancêtres envers les vôtres , pour les bons services qu'ils leur ont toujours rendus , & une vraie satisfaction pour moi de vous la payer en considération de ceux que vous venez de me rendre «.

Voilà sans contredit la récompense la plus honorable & la plus flatteuse par la manière dont elle a été accordée , que le Duc de Crillon pût désirer.

On savoit le 9 que ce Général ne s'arrêteroit que 10 à 12 jours à la Cour , & qu'il se rendroit au camp de St-Roch , accompagné de M. d'Arçon ; ainsi quoique sa nomination ne soit pas publique , il paroît qu'il a été décidément choisi pour être Chef de l'expédition contre Gibraltar , & que le plan de M. d'Arçon a été adopté.

On dit qu'il y avoit un grand nombre de projets présentés à la Cour depuis 15 ans pour le siège de Gibraltar ; on en avoit distingué 4 , celui de M. de Valliere , celui de M. Gauthier , Constructeur à Cadix , un troisième du Directeur du Génie , & le quatrième de l'Ingénieur en Chef du Camp de St-Roch. M. d'Arçon est venu en donner

un cinquième ; il paroît avoir été adopté , parce que composé d'après les quatre autres , il réunit tous les avantages qu'ils présentent séparément. S'il faut en croire plusieurs lettres d'Espagne , ce siège ne sera pas long ; 15 jours suffiront pour décider si ce boulevard doit succomber ou non , telle est , dit-on , du moins l'opinion de l'auteur du projet.

La tempête qu'on a essuyée le 2 & le 3 de ce mois sur nos côtes a tellement maltraité la flotte Angloise de la Jamaïque dans la Manche , que depuis le Havre jusqu'à Dunkerque , on compte plus de quarante navires qui se sont brisés sur nos côtes , & aux équipages de quels on n'a pu donner aucun secours , tant la marée étoit haute. On dit que le Commandant de Dunkerque a écrit à cette occasion : « Les vagues ont jetté ces deux jours sur notre rivage , tant d'ancre & de cordages , qu'on peut en approvisionner facilement les huit cutters que le Roi fait construire ici à ses frais ». Cette malheureuse flotte qui avoit échappé à une escadre Espagnole de la Havane , rentrée dans le port deux jours trop tôt , mais à qui une frégate Américaine enleva cependant cinq navires , & une frégate Française deux autres , paroît avoir été destinée à n'arriver jamais dans les ports de la G. B. La frégate qui lui ravit ces deux derniers bâtimens venoit de la Vera-Cruz , où elle avoit été prendre un million de piastres.

Le corsaire de Boulogne la *Comtesse d'Harv*ré est entré à Dunkerque le 6 de ce mois ayant à bord des otages pour 700 guinées de rançon. Le corsaire lougre la *Fantaisie* de

Dunkerque, y est rentré le 9 avec une prise chargée d'étoffes & des ôtages pour 850 guinées. Ce corsaire a fait une autre prise que le mauvais tems a forcé de relâcher à Ostende. Le corsaire la *Bernardine* a déposé le 6 de ce mois à Morlaix un ôtage de rançon de 650 guinées qu'il a pris le 25 Mars, à bord du navire Anglois la *Charlotte de Newbury*. Le bricq Anglois l'*Œuvre-des Amis* de 70 canons, parti de Douvres pour Exé-ter avec un chargement de laines en balles, a été pris le 8 de ce mois par le corsaire de Dunkerque l'*Aigle*, & il est entré le 10 à Cherbourg. Le corsaire le *Flessinguois* de Flessingue s'est emparé sous Beveziers, le 13 de ce mois, du bricq Anglois le *Hoop* d'environ 180 tonneaux, qu'il a conduit au Havre où il est rentré le lendemain.

» Ce qui vient de se passer dans cette Ville, lit-on dans une lettre de Genève du 17 de ce mois, achevera de dissiper vos doutes, s'il vous en restoit encore sur les véritables auteurs des maux qui la désolent. Le 18 Mars dernier les Citoyens & Bourgeois Représentans firent une représentation au Petit-Conseil, pour demander que l'Edit concernant les natifs fût exécuté. Cet Edit fut fait le 10 Février 1781. A cette époque les Représentans étoient en armes depuis plusieurs jours, maîtres des portes de la Ville, du Corps-de-Garde de la Maison de Ville, & ils avoient différens autres postes où ils montoient la garde. — L'Edit de 1738 que les deux Partis prétendent également respecter, porte ce qui suit : Art. 18. — » Lorsque le Conseil général sera

assemblée, aucune Garde bourgeoise ne pourra
 être employée à x portes du Temple, ni à la
 place de la Maison de Ville. — Sans autre dis-
 cussion, il est évident que le Petit-Conseil n'avoit
 pas le droit de légitimer un Edit fait contre les
 formes prescrites par la Loi reconnue fondamen-
 tale par les deux Partis; mais si le Petit-Conseil,
 par l'abandon de ses droits & au mépris de ceux
 du Conseil du 200, avoit voulu obéir à cette repré-
 sentation, le pouvoit il après la note qui lui fut
 remise le 13 Mai 1781, de la part des Cantons
 de Zurich & de Berne, & de la part du Roi le 28 Mai
 suivant? Cette note déclare que les Souverains res-
 pectifs regardent comme illégitime l'Edit du 10
 Fvrier, & toute réquisition faite pour l'accompli-
 sement de cet acte, comme essentiellement contraire
 au règlement de 1738. — Dans cet état des choses
 que pouvoit faire le Conseil sur la représentation
 du 18 Mai, que persévérer dans le refus d'exécuter
 un acte illégal & exhorter les Citoyens & Bourgeois
 à réfléchir sur les maux & les périls auxquels ils
 exposoient leur patrie. C'est ce qu'ils ont fait par leur
 réponse remise aux Citoyens & Bourgeois le Diman-
 che 7 Avril. Ceux-ci ont pris les armes le lendemain
 8 Avril, ils ont attaqué & surpris la garnison qui
 étoit aux portes de la Ville, ils s'en sont emparés;
 ils ont emprisonné & pris sous leur propre garde
 25 de leurs Concitoyens; ils ont été enlever dans la
 Chambre même du Conseil ceux de ses Membres
 qu'ils vouloient arrêter. Le Mardi 9, ils ont de-
 mandé la dissolution du Gouvernement. Le 10, ils
 l'ont exécutée. Je ne vous fais aucun détail des hor-
 reurs particulières qui se sont passées, mais l'éta-
 blissement qu'on vient de faire d'une Commission
 militaire, me donne une juste frayeur d'en avoir
 de légales ou d'illégales, à vous mander bientôt, si
 la puissance bienfaitrice à laquelle Genève doit son

existence, la liberté & ses richesses, ne nous accorde enfin une protection solennellement promise par la lettre ministérielle du 28 Septembre dernier.

Le Collège Royal de Médecine de Nancy vient de proposer un Prix au concours sur un objet de Chymie diététique très-utile à la santé des hommes. Il s'agit de résoudre les questions suivantes.

Première classe. Quelles sont dans les eaux de neige & de glace, dans celles des sols crayeux & gypseux, les qualités qui constituent essentiellement leur insalubrité? Quels rapports & quelles différences y a-t-il entre ces quatre sortes d'eaux douces, relativement à leur composition chymique & à leurs effets diététiques? Pourquoi toutes les eaux qui contiennent de la craie ou du gypse, pourquoi celles qui proviennent des neiges & des glaces fondues ne sont-elles pas mal-saines? Pourquoi les deux premières, si différentes à plusieurs égards des deux autres, produisent-elles des effets analogues? —

Seconde classe. Quel est le degré de leur influence, ou commune ou relative, dans la production de certaines maladies populaires ou endémiques, & notamment des goutteuses, écrouelleuses & rachitiques? Cette influence existe-t-elle aussi pour la classe des affections calculeuses & goutteuses? Peut-on découvrir par-là quelque analogie, quelque dépendance entre les altérations du système glanduleux, lymphatique, & ceux du système osseux & articulaire? L'impression mal-faisante de ces différentes eaux potables, s'exerce-t-elle dans le travail de la chilification ou bien dans celui des sécrétions, soit muqueuses & nutritives, soit terreuses & excrémentielles? — Comme il est difficile que les Savans qui voudront avoir part à ce concours intéressant se trouvent à portée d'examiner les différentes espèces d'eaux désignées, & d'en observer les effets

sur le peuple, on admettra les Mémoires qui se traiteront que d'une seule espèce d'eau, ou de plusieurs dans le même continent. On distribuera autant de médailles de la valeur de 100 écus chacune qu'il y aura d'Ouvrages dignes de les obtenir, au jugement des Commissaires nommés par le Collège Royal. Les Mémoires seront envoyés, francs de port, à M. Harmand, *Président du Collège Royal des Médecins*, à Nanci. Ils seront rendus pour le premier Mai 1784, & le Prix sera proclamé à la rentrée de la Saint Martin suivante.

Il n'y a point d'objet plus important que l'éducation; il y a peu de siècles où l'on s'en soit plus occupé que de nos jours; on ne sauroit trop applaudir au zèle qui s'occupe à simplifier les méthodes d'instruction, & à faire gagner aux élèves autant de tems qu'on en fait perdre en suivant la coutume ordinaire. Nous avons annoncé déjà un plan bien intéressant sur cet objet. L'expérience en a démontré tous les jours les avantages & les succès à son Auteur, & c'est un titre pour le proposer de nouveau.

» Un homme de Lettres qui s'occupe depuis plusieurs années des moyens de simplifier & d'abrégier l'étude des Langues, assuré par une heureuse expérience du succès de ses recherches, se propose de consacrer son tems à l'éducation de quelques jeunes gens, qui, avec le desir & la volonté de s'instruire, se trouveroient par leur âge hors d'état de parcourir la carrière ordinaire. Cet âge est depuis quinze, jusqu'à vingt ans & même davantage. Ils sauroient dans l'espace de deux années, ce qu'ils auroient pu apprendre dans un Collège dont ils auroient suivi les exercices tout le tems prescrit par l'usage. Pour

lever tous les doutes que cette proposition peut faire naître, le Contractant jaloux d'affurer la confiance plus solidement que par des promesses, prévient qu'il n'entend recevoir le fruit de son travail, qu'après avoir rempli les conditions auxquelles il se sera soumis : toutefois ces conditions n'auront lieu que dans le courant des trois premiers mois, attendu que pour en estimer la possibilité, il faut connoître les dispositions des sujets. — Les personnes qui désireront traiter, soit de vive voix, soit par écrit, sont priées de s'adresser à M. Taillandier, Avocat, rue Pavée S. André-des-Arts à Paris. — Le prix de la pension annuelle sera de 1200 liv. Ceux des parens de la Capitale dont les enfans seroient susceptibles d'avancement, pourront traiter au pied des conditions ci-dessus énoncées, & profiter des avantages qui en sont le résultat. On croit à propos de s'expliquer à ce sujet sur deux articles essentiels. Le premier, c'est qu'on ne se chargeroit point volontiers, à quelque prix que ce fût, d'enfans qui auroient été promenes infructueusement de Colleges en Colleges pendant plusieurs années. Le second, que les Elèves tant externes que pensionnaires, ne seront jamais plus de 7 ou 8, parce qu'un plus grand nombre nuirait à l'exécution du plan qu'on s'est tracé sur cet objet utile «.

Le Parlement de Paris jugea le 21 du mois dernier une cause très-intéressante; celle de la substitution Pompadour.

» Madame la Marquise de Pompadour avoir, par son testament, institué M. le Marquis de Marigny son frère, son légataire universel, & en cas de mort de son frère sans enfans, elle avoit déclaré mettre en son lieu & place M. Poisson de Malvoisin & ses enfans. Elle avoit aussi par un codicile postérieur fondé une substitution de la Terre, Marquisat-Pairie de Menars, qu'elle venoit récemment

d'acheter, en faveur des enfans de M. le Marquis de Marigny, & en cas de mort de son frère sans enfans, elle avoit déclaré également mettre en son lieu & place M. Poisson de Malvoisin & ses enfans. Au décès de Madame de Pompadour, le 16 Avril 1764, M. le Marquis de Marigny avoit d'abord été persuadé de la substitution portée dans le testament & codicile en faveur de la famille de M. de Malvoisin; mais ensuite fatigué de l'idée d'une substitution qui gênoit sa jouissance de l'immense substitution, tant en riche mobilier qu'en immeuble qu'il recueilloit, il s'est occupé du soin d'en faire prononcer la main-levée. M. de Malvoisin voyant M. le Marquis de Marigny dans la force de l'âge, & dans le cas d'avoir des enfans, n'avoit qu'une perspective très-éloignée & très-incertaine de la substitution à laquelle il étoit appelé. Il a mieux aimé se ménager la bienveillance de M. de Marigny dont le crédit pouvoit lui être fort utile, en n'opposant qu'une foible résistance à ses desirs. Sentence & Arrêt rendu en 1766 avoient déclaré M. de Marigny propriétaire libre du montant de son legs universel, sans charge de substitution. M. de Marigny étant mort sans enfans au mois de Mai de l'année dernière, M. de Malvoisin a fait prendre au nom de son fils mineur, des Lettres de Requête civiles contre l'Arrêt de 1766, & Madame sa fille, Madame la Comtesse de la Galissonniere, a demandé à être reçue tiers-opposante à ce même Arrêt, dans lequel, quoique Partie intéressée comme appelée à la substitution, elle n'avoit pas été Partie, & faisant droit sur son opposition, à être envoyée en possession dès-à-présent pour sa part dans la substitution. Cette cause intéressante par l'objet qui étoit d'environ dix-huit cents mille livres, & par la qualité des Parties, les héritiers de M. de Marigny d'une part, & M. de Malvoisin & Madame la Comtesse de la Galissonniere d'autre

part, a été jugée le 21. L'Arrêt a entériné les Lettres de Requête civiles, prises par le mineur de Malvoisin contre l'Arrêt de 1766, & remis à son égard les Parties au même & semblable état qu'elles étoient avant l'Arrêt, & a reçu Madame la Comtesse de la Galissonniere tiers-oppoſante au même Arrêt; faiſant droit ſur ſon oppoſition l'a envoyé, dès-à-préſent, en poſſeſſion de ſa part dans les biens qui compoſoient la ſubſtitution, tant en meubles qu'immeubles, au moment du décès de Madame de Pompadour «.

Il paroît une ſeconde édition de l'*Ami des Enfans*, par M. Berquin; les perſonnes qui ont deſſein de ſouſcrire pour cet Ouvrage & auxquelles on ne pouvoit fournir les trois premiers volumes, ſont prévenues que la réimpreſſion en eſt achevée, & que les Libraires ſont en état de les leur livrer (1).

Le Prince Camille Louis de Lorraine-Marſan, Sire de Pons, Prince de Mortagne, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, Gouverneur & Lieutenant-Général du pays & Comté de Provence, Gouverneur des villes d'Arles, Marſeille & Toulon, eſt mort le 12 de ce mois âgé de 56 ans.

(1) On les trouve chez Piſſot & Barrois, Quai des Auguſtins. Le prix de la ſouſcription eſt de 13 liv. 4 ſ. pour Paris, & de 16 liv. 4 ſ. pour la Province. On peut ſe procurer chez les mêmes Libraires, la Collection intéreſſante des Auteurs Anglois, & les premiers volumes de celle des Auteurs Italiens.

Louis-Marie d'Aumont, Duc d'Aumont; Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant-Général des Armées de S. M., Gouverneur de Boulogne & pays Boulonois, Gouverneur & Grand-Bailli de la ville de Chauny en Picardie, né le 29 Août 1709, est mort le 14 de ce mois.

Armand-François, Comte de Durfort-Boiffiere, est mort à Cahors en Quercy, âgé de 75 ans.

Gabrielle de la Roche du Ronzet, Abbesse de l'Eclaché, est morte le 9 de ce mois âgée de 90 ans. Elle étoit Abbesse depuis 1719.

Les numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France du 16 de ce mois, sont : 48, 14, 72, 35 & 28.

De BRUXELLES, le 23 Avril.

Nous avons des lettres de Vienne, en date du 9 de ce mois, où l'on lit les détails suivans.

» Le Pape jouit d'une parfaite santé, & son séjour ici paroît lui être fort agréable. Les témoignages d'attachement & de respect qu'il reçoit de la Cour Impériale, le concours des Fidèles, qui des extrémités de la Bavière, de la Bohême, de la Moravie, &c. viennent pour recevoir sa bénédiction, ne peuvent que lui être agréables & le consoler des fatigues d'un voyage qu'il n'a entrepris que pour l'édiffi-

ation de l'Eglise. On pourra se former une idée de l'étonnante quantité d'étrangers que la présence du S. Père attire dans cette Capitale, lorsqu'on saura que nos Boulangers n'ont pas pu suffire à fournir du pain à cette multitude, & qu'il a fallu en appeler des endroits voisins. Le Pape se présente souvent sur son balcon pour bénir le peuple; & le Dimanche 7, il fut obligé de paroître jusqu'à 7 fois pour donner la bénédiction à la foule sans cesse renaissante. Les conférences particulières avec l'Empereur avoient été interrompues, à cause d'une légère indisposition de S. M. I., elles reprisent le 8; nous en saurons un jour le résultat.

La démolition des fortifications des places fortes de ces Provinces, s'exécute avec beaucoup de diligence; & le terrain où se trouvèrent les fortifications de Charleroi, a été vendu 150,000 florins.

Six Provinces ont déjà consenti à reconnoître M. Adams en qualité de Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; il n'y a plus que celle de Gueldres qui ne se soit point encore déclarée, & qui a été requise de le faire le plutôt qu'il sera possible.

Il circule dans le public une lettre du Baron de Capelle à M. Levingston, Gouverneur & Capitaine-Général de la Nouvelle Jersey. Cette lettre, écrite le 6 Juillet 1779, est très-curieuse dans la circonstance présente; on y voit que dès ce tems;

M. Capellen avoit prévu tout ce qui arrive maintenant.

» Il est fâcheux qu'au moment où l'Espagne se déclare il n'y ait aucune négociation d'entamée. Les esprits sont dans une fermentation qui cessera peut-être ou d'elle-même, ou par quelque léger avantage des Anglois, ou même parce qu'ils n'opéreront rien. Dans l'esprit de bien des gens, le crédit de l'Angleterre chancelle & celui de l'Amérique se fortifie : d'où il résulte que le tems d'entamer une négociation est arrivé. *A peine une a-t-elle passé le pont*, dit le proverbe Hollandois, *que les autres suivent*. Tout l'art consiste à le lui faire passer. — S'il m'est permis de dire mon avis (sauf correction), le Congrès feroit bien d'envoyer ici & plutôt que plus tard, un homme distingué & d'intelligence qui veillât à ses affaires. Il n'est pas encore tems d'accueillir un Ministre public des Treize - Etats - Unis. La République, à ce que je crois, ne le fera jamais, à moins qu'elle ne soit en guerre avec la Grande-Bretagne, ou que cette Puissance, pour obtenir la paix, ne reconnoisse l'indépendance de l'Amérique. Toutefois, il est nécessaire, ce me semble, que la personne que le Congrès destine ou destinera à devenir un jour son Ministre dans ces Provinces, s'y rende d'abord, y garde l'*incognito*, & séjournant comme particulier, s'instruise de la langue & des usages du Pays, & ce qui est de la plus grande importance, fasse, à l'exemple du Chevalier Yorke, des connoissances, des liaisons, sans perdre un moment de vue les affaires de l'Amérique, jusqu'à ce que le tems soit venu de déployer son caractère public : époque qui ne peut absolument pas être fort éloignée, puisqu'il n'est pas concevable que la Grande-Bretagne puisse soutenir long-tems la guerre. Un tel personnage rendroit un grand service à l'Amérique «.

Il ne paroît pas que la proposition faite à la Hollande, pour une paix particulière, puisse retarder en aucune façon les liaisons militaires & politiques que la République est prête à faire avec la France & avec l'Amérique. Le parti Anglois est expirant; M. Augustin Hendrik Duyvenze, Bourgmestre régnant à Enckhuyson, s'est exprimé ainsi dans une assemblée de la Régence de cette Ville.

« Il y avoit, dit-il, un serpent caché sous les offres de l'Angleterre. Les Anglois étoient, il est vrai, nos anciens alliés, nos frères de religion; mais de tels alliés, de tels frères avoient, par leur injuste agression, perdu toutes leurs relations avec nous. Ils n'avoient pas seulement foulé aux pieds la sainteté des engagemens, ils avoient commencé par violer le traité de Breda par le brigandage & la piraterie; ils avoient pris par une violence scandaleuse nos Colonies & ruiné lâchement les habitans. Enfin, voyant actuellement que notre Marine est sur un meilleur pied, que la France a repris tous les établissemens qu'ils nous avoient volés, & que par les précautions qu'elle a prises pour sauver notre Cap & nos Indes Orientales & par d'autres services encore, elle est devenue notre alliée, au point que nous sommes prêts de concerter les opérations avec elle, pour porter un plus grand préjudice à l'ennemi; & sur-tout que cette Province a déjà reconnu l'indépendance de l'Amérique & M. Adams pour Ministre de ce nouvel état, les Anglois commencent à nous offrir l'olive de la paix. Mais en acceptant cette offre, sur la base du traité de 1674 & l'armistice proposé, nous reconnoissons de nouveau ce fatal traité; & dans le même tems le ruineux acte de navigation de Cromwel en 1654; & nous ren-

trons, comme auparavant & pour toujours, sous les liens de l'Angleterre. Ainsi, ce Royaume conserveroit par l'un ou l'autre côté cette puissante influence sur notre Constitution, qui nous a porté sur le bord du précipice; sur quoi, nous serons toujours exposés à ses coups, à ses violations, comme nous l'avons éprouvé avant cette guerre. Voilà donc toute l'indemnisation que nous retirerions des pertes énormes que nous avons essuyées? Nous aurions été outragés & pillés; & l'on nous rendroit comme une faveur le droit que nous avons déjà avant la guerre! Non! l'Angleterre est épuisée; quant à nous, la plus grande perte que nous pouvons faire, est faite; les vaisseaux qui pouvoient mettre en mer cette année sont, ou vendus ou non prêts; & nous avons une occasion qui ne s'offrirá peut-être jamais plus, d'abjurer à jamais tout traité & conséquemment toute dépendance avec l'Angleterre. Puisque les dépenses sont faites, nous devons en tirer parti; nous n'avons affaire qu'à un ennemi épuisé, & c'est le moyen d'obtenir une paix générale. En un mot, nous ne pouvons faire une paix particulière avec l'Angleterre, sans le consentement de la France & sans la stipulation expresse de pouvoir commercer librement dans l'Amérique-Septentrionale. — En conséquence, je suis d'avis que nos Députés aux Etats soient chargés spécialement de rejeter les préliminaires offerts par l'Angleterre, jusqu'à ce qu'on sache s'ils sont du goût de la France & que par la paix qui se feroit, tous les anciens traités entre cette République & l'Angleterre soient déclarés annullés & la liberté entière de la navigation stipulée «.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGLOISES, *le 17 Avril.*

» Le Lord North est de retour ici du quartier des cinq ports où il avoit été tenir les sessions; il a

assisté aux dernières délibérations de la Chambre des Communes, où le nouveau Ministère a continué de ne pas épargner l'ancien. Toutes ces clameurs ne lui ôtent rien de sa gaieté. Lorsqu'il vit la Gazette de la Cour qui contenoit les nouvelles nominations. » De mon tems, dit-il, on trouvoit les » Gazettes menteuses. Assurément celle-ci ne fera » pas changer de sentiment. Voilà des articles bien » faux « : *Il a plu au Roi de nommer, &c. Il a plu au Roi, &c.* — Quelqu'un lui faisoit des reproches de ce qu'il n'avoit pas pris en se retirant assez de soin de ses amis; *que voulez-vous*, lui répondit-il, *je suis mort d'apoplexie; je n'ai pas eu le tems de faire un testament.*

Toutes les Dames élégantes de Londres assistèrent à la réélection de Charles Fox pour Westminster; elles étoient en habits d'amazones, elles ôtèrent le chapeau & crièrent *Huzza* avec le peuple.

Plusieurs personnes sont étonnées de n'avoir rien appris relativement à une négociation pour la paix avec l'Amérique, parce qu'il n'y a pas long-tems que M. Fox informa la Chambre qu'il savoit qu'une personne qui n'étoit pas éloignée étoit chargée de faire des propositions, & qu'il s'offroit de négocier pour le Ministère. Aujourd'hui que M. Fox a toute la liberté & tous les pouvoirs qu'il peut desirer pour réussir dans cette grande affaire, on attend tout de son zèle & de sa capacité.

Beaucoup de gens imaginent que la nouvelle Administration ne subsistera pas long-tems. Le Comte de Shelburne & le Colonel Barré s'opposent à l'indépendance de l'Amérique. M. Dunning, aujourd'hui Lord Ashburton, a déclaré dernièrement à la Chambre des Communes que le Ministre qui oseroit proposer cette indépendance, seroit coupable d'un crime pareil à celui de haute trahison. D'un autre côté, le Duc de Richmond, le Marquis de Rockingham & M. Fox, sont disposés à l'accorder au

Congrès. Comment l'union peut-elle subsister entre les Ministres avec des principes si opposés.

On continue d'assuier que le Chevalier Guy Carleton, actuellement en route pour l'Amérique, a reçu de la nouvelle Administration des instructions particulières, relativement à quelques nouveaux moyens d'entamer sur le champ une négociation avec le Congrès.

Le Général Burgoyne, nommé au commandement en chef des forces de S. M. en Irlande, a paru le 12 dans la Chambre des Communes avec l'uniforme de ce commandement.

Les Commissaires du Bureau des Vivres ont ordre de tenir leurs comptes en règle pour le 25 Avril prochain, afin qu'ils soient mis sous les yeux de l'Amirauté.

Il part tous les jours d'ici un grand nombre de chariots chargés des équipages de camp & des munitions pour les différens régimens qui doivent être campés le mois prochain.

On vient d'expédier des ordres à notre Consul à Alger de renouveler le Traité de paix avec le Dey pour cinq nouvelles années, le Traité actuel étant prêt d'expirer; les présens d'usage vont lui être envoyés.

Depuis 1774, c'est-à-dire depuis le commencement de la guerre d'Amérique, quatre mille sept cents soixante quatre maisons ont fait banqueroute, & la plupart de ces maisons avoient deux, trois ou quatre Associés.

Les Souscripteurs du nouvel Emprunt, pour le service de l'année actuelle, ont versé à la Banque le second paiement du capital qu'ils se sont engagés de fournir.

La confiance aveugle que le Peuple paroît avoir dans le nouveau Ministère, soutient toujours les fonds.

JUN 4 - 1937

